This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

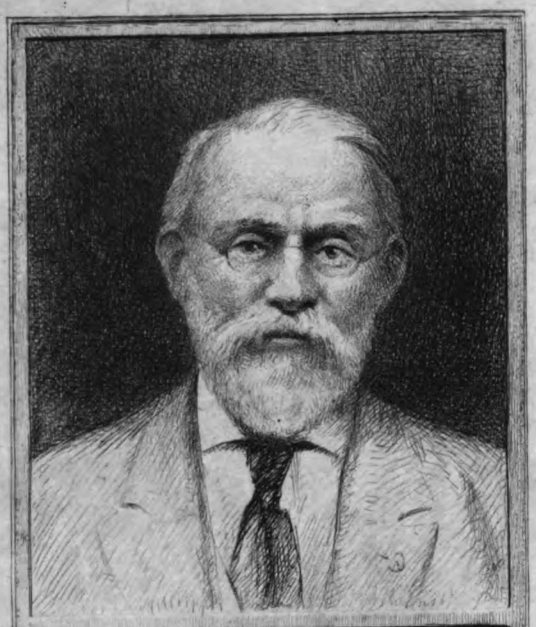

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A6
E4
Ser. 5
t. 15

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUINZIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

7e et 8e Livraisons — Juillet et Août 1887

TOME ~~QUATORZIÈME~~ 15

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD
1887

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Documents relatifs à la construction du donjon du château de Saumur.* — G. D'ESPINAY.

2° *Saint-Germain-du-Val* (*suite et fin*). — Baron S. DE LA BOUILLERIE.

3° *Les élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789* (*suite*). — *Troisième République.* — G. BODINIER.

4° *Notice sur le Théâtre d'Angers* (*suite*). — *Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution.* — E. QUERUAU-LAMERIE.

5° *La confrérie du Rosaire en Anjou. — Pièces justificatives (suite et fin).* — F. Marie-Bernard DUCOUDRAY.

6° *Chronique.*

La retraite de M. Albert Lemarchand. — M. Jules Desbois au Salon. — Trois statues de la Vierge. — MM. Godard-Faultrier, Tancrède Abrabam et Castonnet des Fosses au Congrès des Sociétés savantes. — ANDRÉ JOUBERT

7° *Chronique bibliographique.*

Scènes et Légendes, par Guy Delaforest. — La Lorraine, par le même, — A. L.

Doria et Barberousse, par le vice-amiral Jurien de la Gravière. — Ernest FALIGAN.

Au Tonkin et dans les mers de Chine, souvenirs et croquis (1883-1885), par E. Rollet de l'Isle, ingénieur de la marine. — E. F.

Les Tendresses, par Charles Fuster. — A. G.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*
12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUINZIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-3-28
16143

DOCUMENTS

RELATIFS A

LA CONSTRUCTION DU DONJON

du Château de Saumur

Nos anciens historiens ont émis diverses hypothèses sur la date de la construction du beau donjon qui frappe les regards de tout voyageur arrivant à Saumur. On l'a attribué à Geoffroy Martel ou à saint Louis. J'ai émis l'opinion qu'il était l'œuvre du Roi René. Les caractères architectoniques de l'édifice appartiennent en effet au temps du roi de Sicile, et jadis on voyait sculptées, aux archivoltes des portes et des fenêtres et aux clefs de voûtes, les armes de Lorraine et de Bar[1]. Des documents provenant des archives nationales, et dont je dois la communication à un savant magistrat de Paris[2], confirment complètement l'opinion que j'ai émise sur l'époque de la construction du donjon de Saumur. Je transcris ici textuellement ces documents si intéressants pour l'histoire de cette construction.

[1] *Notices archéologiques*; 2e série, Saumur et ses environs, p. 26-27.

[2] Je suis heureux de remercier M. Beautemps-Beaupré, conseiller à la Cour d'appel de Paris, de la communication qu'il a bien voulu me faire de documents par lui trouvés aux archives nationales, concernant la construction du donjon de Saumur.

Digitized by Google

Lettre du roi René à la Chambre des Comptes, datée de Bar, 8 avril 1464 :

« .... pareillement avons ordonné audit Petit Jehan, bailler M $^{\text{liv.}}$ pour la réparacion de nostre chastel de Saumur et pour la Tour, par l'advis du seigneur de Loué, capitaine. Solicitez ledict Petit Jehan qu'il baille ladicte somme et qu'on y besongne diligemment durant ceste saison d'esté [1]. »

— « Devis de la couverture de la Tour neuve du chasteau de Saumur, laquelle a esté monstrée et devisée aux couvreurs par Jehan Picart, maçon. »

Adjugé au rabais le 7 juin 1471 [2].

— 22 novembre 1741 : « Mandement au receveur d'Anjou de payer IIII^{xx} II$^{\text{liv.}}$ à Thoreau, pour la couverture de la Tour neuve de Saumur [3]. »

26 nov. 1471... « Au conseil a esté ordonné au receveur d'Anjou, payer à Jehan Bourgeois, commis aux ouvrages de la Tour de Saumur sur les deniers provenans du rachat de Boumaye, la somme de XX$^{\text{liv.}}$ tout ledit rachat fixé à la somme de XL$^{\text{liv.}}$ qui ont esté ordonnez estre employez en ouvraiges de lad. Tour (signé) G. Rayneau. [4] »

— 14 juin 1472 : « Ordonnance au receveur d'Anjou qu'il paie XLI$^{\text{liv.}}$ V^{s} pour le parfait du payement de la charpente de la Tour de Saumur, et VIII$^{\text{liv.}}$ XV^{s} pour la despense de la civete, des deniers du rachat de Cernusson. »

Cette ordonnance adressée à Pierre Le Bouteiller, receveur ordinaire d'Anjou, est précédée de deux lettres relatives à cette charpente [5].

4 nov. 1473 : « Devis de réparacions tant de charpen-

[1] Archives nationales ; P. 1334 ^{8}; f° 53, R°.
[2] Arch. nat. ; P. 1334 ^{9} ; f° 117.
[3] Arch. nat. ; f° 140. R°.
[4] Arch. nat. P. 1334^{9}, f° 141, V°.
[5] Arch. nat., f° 177, R°.

Digitized by Google

terie, couverture que plommeries (plomberies), que le vent a fait au chasteau de Saumur depuis le derrain marché fait par Thérault, et marché fait[1]. »

4 mai 1473 : « Réparacions qu'il faut faire au chasteau de Saumur, touchant le fait de maçonnerie qui sont présentement à bailler et à faire : cheminées, machicoulis, fenêtre au haut du portau des champs[2]; — relever les cheminées abattues par le vent; — relever les parpains des machecolleys de la Tour et ailleurs; — deux arcs doubles sur ceux qui tiennent les pentes de la grant cheminée de la cuisine; — clore une fenêtre qui est au haut du portau des champs, et y lesser une fenêtre pour passer sur le chaffault; — couvrir les crénaulx dudit chastel. »

Adjugé à Jehan Picart, maçon, pour 75 liv.[3].

J'appelle l'attention du lecteur sur les termes *Chasteau* et *Tour*, qui ont chacun leur sens propre. Le mot château ou châtel (castrum), dans la langue du moyen âge, désigne un ensemble de constructions entourées d'une enceinte fortifiée. J'ai décrit l'enceinte du château de Saumur dans mes *Notices archéologiques*[4]. Quant au mot Tour, pris au sens absolu, il veut dire le logis principal, l'habitation propre du seigneur, ou le donjon. C'est dans ce sens qu'on dit : la Tour de Montlhéri, la Tour du Louvre. Walter Scott, si habile antiquaire, si exact dans ses descriptions des vieux châteaux d'Écosse et d'Angleterre, appelle fort souvent la Tour, l'habitation seigneuriale, et plus spécialement le donjon la principale tourelle, la partie la plus élevée de cette habitation.

[1] Arch. nat., f° 215, V°.
[2] Cette porte des champs était située du côté de l'Est; c'est par là que Foulques Nerra força l'entrée du château, sans respect pour les reliques de saint Doucelin, que les assiégés avaient placées à cette entrée, d'après les chroniques de saint Florent.
[3] Arch. nat. P. 1334[9]; f° 250, V°.
[4] 2e série; Saumur et ses environs, p. 17 et suiv.

Digitized by Google

On construisit d'abord des donjons consistant en une seule tour carrée, comme ceux de Loches (XIe siècle), Montrichard, Montbazon, Beaugency, Loudun, etc ; puis on les flanqua de tourelles comme celui de Vincennes (XIVe siècle). Plus tard enfin, on les composa de bâtiments entourant une cour centrale et flanqués comme à Saumur. Dans les textes cités plus haut, le mot Tour ne désigne donc pas telle ou telle des quatre tours placées aux angles des bâtiments composant le donjon de Saumur, mais l'ensemble même du donjon, c'est-à-dire les quatre corps de bâtiments entourant la cour centrale[1]. S'il s'agissait de l'une de ces tours en particulier, on lui donnerait une désignation spéciale ; on l'appellerait la tour du Nord ou la tour du Sud ; on la qualifierait plus exactement du nom de tourelle. Je crois donc certain que nos documents se rapportent à une reconstruction du donjon tout entier.

Il est également intéressant de rapprocher les dates de ces mêmes documents. On commence les constructions en 1464 ; en 1471, la maçonnerie est achevée, et on pose la toiture de la Tour ; en 1472 on achève le paiement de cette couverture. En 1473, des avaries ayant été occasionnées par le vent au château et à la Tour, on répare les cheminées et les fenêtres ; on relève les machicoulis de la Tour, on couvre les créneaux du château, on termine l'édifice dont l'achèvement a demandé une dizaine d'années. Tout se tient, tout s'enchaîne dans ces documents, qui nous font ainsi connaître d'une manière précise l'histoire de la construction du donjon ou Tour du château de Saumur.

Il faut remarquer enfin que dans le titre du devis de

[1] Il n'y a plus aujourd'hui que trois corps de logis ; mais le plus simple examen de l'édifice montre qu'il en existait jadis un quatrième, qui fermait la cour à l'ouest. Cette cour repose elle-même sur une cave qui occupe le centre des constructions. Le soubassement des tours paraît accuser un style un peu différent de celui de la partie supérieure. (Voir mes *Notices archéologiques*, 2e série, p. 25, 26.)

Digitized by Google

1471 et dans le mandement de paiement de 1472, la Tour est dite la *Tour neuve*, par opposition sans doute soit à la vieille tour ou *truncus* de nos chroniques, soit à un autre donjon de date postérieure et dont elle occupait très probablement la place[1]. En supposant que les travaux du roi René, qui fut duc d'Anjou de 1434 à 1480, ne constituâssent pas une construction entièrement nouvelle, ils équivalent cependant à une véritable réfection, car tout l'édifice, sauf peut-être le soubassement, est bien du même temps et du même style. Tout trahit dans cette œuvre un plan unique, une construction ou reconstruction complète et faite du même jet.

Le donjon du château de Saumur est donc bien l'œuvre du Roi René ; c'est à lui qu'il faut attribuer l'honneur de l'avoir élevé ; les documents ci-dessus cités et le style du monument ne peuvent plus laisser aucun doute à cet égard. Cet édifice, dont la masse imposante couronne à la fois la ville et les bastions du château, doit rappeler à toutes les générations le souvenir du plus populaire de nos anciens souverains.

G. D'ESPINAY.

[1] Les chroniques de Saint-Florent, rédigées au XIe et au XIIe siècle, parlent du *vetus truncus* qui existait dès le temps du moine Absalon, au Xe siècle ; puis de la maison forte qu'habitait Gelduin, châtelain de Saumur au temps de Foulques Nerra. Si ce premier donjon était qualifié de *vetus* dès le XIe siècle, il est probable que la demeure de Gelduin était une construction alors nouvelle qui en avait déjà pris la place. (Voir mes *Notices archéologiques*, 2e série ; p. 22.) Il est donc vraisemblable qu'entre l'époque du *vetus truncus* et celle du donjon du roi René, il a existé une construction intermédiaire.

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN-DU-VAL

(suite et fin)

CHAPITRE V

LES CURÉS

Jean Chauveau, curé de Saint-Germain, en 1348, avait réuni quelques notes sur ses prédécesseurs. Ces notes existaient encore en l'année 1727, aux archives de la fabrique, comme le constate l'inventaire alors dressé par François Aubry, prieur de Sainte-Colombe, qui les qualifie « manuscrits et monuments dignes de la curiosité des « gens de lettres et bien faits, à ce qu'il nous a paru, pour « être conservés à la postérité. »

Elles ont malheureusement disparu depuis cette époque.

A défaut du mémoire original, il faut nous contenter d'une copie partielle qui en aurait été faite par M. Védie, vers 1791, et sur l'authenticité de laquelle M. le curé Legoué a, depuis, élevé des doutes. M. Legoué n'avait pas une haute estime pour M. Védie, cela se conçoit aisément, ce dernier étant un prêtre infidèle au sacerdoce et marié; mais, le crime, dont il s'est ainsi rendu coupable, ne suffit point à prouver la non valeur des faits rapportés dans son manuscrit. M. Legoué aurait dû exposer quelques solides arguments contradictoires, d'autant que, s'il a fait preuve

Digitized by Google

de sainteté, il n'a pas toujours montré une très grande habileté en matière de controverse historique.

La série des curés de Saint-Germain-du-Val s'ouvre par :

1° *Julien Lenoir* (1174-1201).

Julien Lenoir était aumônier du prince Henri, fils d'Henri II, roi d'Angleterre.

Le prince Henri avait épousé, en 1161, Marguerite, fille de Louis VII, roi de France. Il fut perpétuellement en révolte contre son père, malgré de nombreuses réconciliations[1]. Dans une de ces occurrences, en 1176, notre aumônier-curé fut le négociateur de la paix et reçut en récompense une abbaye en Angleterre. Son maître mourut, en 1183, à Martel, dans la vicomté de Turenne, au moment où il se préparait à une nouvelle conspiration contre Henri II.

2° *Aubin David* (1201-1223).

A la fin de 1201, Julien Lenoir abandonna sa cure et eut pour successeur Aubin David, nommé par Guillaume des Roches, gouverneur d'Angers, au nom d'Arthur de Bretagne[2].

L'année suivante, en 1202, Aubin David se trouvant avec son protecteur au siège de Mirebeau, y fut fait prisonnier en même temps qu'Arthur[3]. On connaît le triste

[1] Geoffroy III, dit Plantagenet, comte d'Anjou, épousa Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre. A la mort de celui-ci, Geoffroy et Mathilde prétendirent à la couronne. Les droits de leurs descendants furent reconnus. Henri II, leur fils, monta sur le trône en 1171, après la mort de l'usurpateur Etienne, comte de Blois.

[2] Richard Cœur-de-Lion, successeur d'Henri II, mourut en 1199. Ses états devaient revenir à son neveu Arthur de Bretagne, comme représentant les droits de Geoffroy, troisième fils d'Henri II. Mais Jean-sans-Terre, oncle d'Arthur, se fit couronner, ce qui lui conférait en même temps la souveraineté sur la Normandie, le Poitou, le Maine et l'Anjou. De là, guerre, où prit part le roi de France, Philippe-Auguste.

[3] « Une multitude de Poitevins et d'Angevins furent faits prisonniers au siège de Mirebeau. » (Godard-Faultrier. *Histoire d'Anjou.* T. II, p. 120.)

Digitized by Google

sort de celui-ci, mis à mort par son oncle Jean Sans-Terre, en 1203, à Rouen. Quant au curé, jusqu'en 1223 « sa cure « resta vacante, parce que l'on espérait qu'il reparaîtrait et « sortirait des prisons où il était tenu par les anglais. »

Cette attente étant déçue, Saint-Germain eut un nouveau titulaire.

3° *Jacques de Maupas* (1223-1242).

Jacques de Maupas sortait des armées où il avait servi pendant dix ans, comme capitaine, contre les anglais.

Ayant pris l'habit ecclésiastique, il fut nommé par Geoffroy, troisième du nom, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche.

« En 1230, lorsque saint Louis logea au château de « l'Arthuisière, allant avec Hugues de la Marche et autres « grands du royaume, faire la guerre à Pierre de Bretagne, « Jacques de Maupas eut l'honneur de haranguer le roi et « d'en recevoir des présents. »

A ces visions belliqueuses, le soldat s'était réveillé sous le moine ; le curé emboîta le pas derrière les troupes avec plusieurs paroissiens et amis et, depuis, resta dans les camps ou à la Cour. Il devint gentilhomme de la chambre du comte d'Anjou et fut tué à la bataille de Saintes que gagna saint Louis, en 1242.

4° *Georges Durand* (1242-1259).

Le successeur de Jacques de Maupas fut aussitôt nommé au camp devant Saintes, sur les instances de Jacquine de Mauléon, qui présenta son secrétaire et aumônier, Georges Durand.

Jacquine de Mauléon devint abbesse du couvent fondé à Saintes par saint Louis, en mémoire de la défaite des anglais ; le comte d'Anjou, « fort attaché à cette dame », donna à son monastère la terre de Montpolin, près Baugé, et le fief Polin, autrement dit la Bajonnière, situé en Saint-

Digitized by Google

Germain-du-Val; puis il la conduisit en Anjou pour prendre possession de cette dotation. Georges Durand fut en même temps installé et reçut, comme joyeux avènement, de la libéralité de ses protecteurs, les grosses dîmes sur le fief Polin.

Pendant un second voyage, en 1248, Jacquine de Mauléon octroya à la cure de Saint-Germain le fief Polin, qui fut échangé, en 1340, par Julien de Champagne, avec Geoffroy des Bans, seigneur de l'Arthuisière, contre trois journaux de terre et quatre quartiers et demi de vignes, dont trois au clos de Montvault et un et demi au clos de Rouge-Sec [1]. Le curé se réserva toutefois la dîme sur le fief Polin et la faculté d'y chasser ou faire chasser quand bon lui semblerait.

« Depuis ce temps, les dames abbesses de Saintes ont « arrenté leurs terres de Montpolin aux sieurs de Sarcé, « qui prétendirent par là, faisant confusion, être seigneurs « du fiel Polin. Mais lesdites abbesses se sont maintenues « dans la posession de nommer à la cure de Saint- « Germain et les seigneurs de la paroisse jouissent du fief « Polin. »

Georges Durand retourna à Saintes, près de sa bienfaitrice, en 1258, et résigna sa cure en 1259, au profit d'*Etienne-Paul de Sermaise*, son neveu.

Les fragments de mémoires dont nous nous sommes servi pour établir l'histoire de ces premiers curés s'arrêtent ici et nous n'avons plus, pour établir la chronologie des suivants, que des listes nominatives dressées par MM. Jean Chauveau, Védie et Legoué, les unes et les autres presque identiques.

Nous allons les reproduire en faisant concorder leurs petites dissemblances.

[1] Ces terres, qui formaient le seul domaine de la cure, ont été vendues en 1791, savoir les trois journaux au sieur Le Roy-Guittonnière et les vignes au sieur Pierre Le Franc.

Digitized by Google

5° *Etienne-Paul de Sermaise* (1259-1271).
6° *Mathieu Durval* (1271-1283).
7° *Adrien d'Ampierre* (1283-1298).
8° *Martin Geofroy*, neveu du précédent (1298-1313).
9° *Robert Geofroy*, autre neveu d'*Adrien d'Ampierre* (1313-1340).
10° *Julien de Champagne* (1340-1348).
11° *Jean Chauveau* (1348-1372).
12° *Pierre Fargaux* (1372-1398).
13° *Louis Le Roy* (1398-1409).
14° *Richard Geofroy* (1409-1443).
15° *Urbain Cosnier* (1443-1452).
16° *Guillaume Demarenne* (1452-1480).

Il est aussi nommé *de Marennes* et *de Marsenne*. Il procéda, en 1453, conjointement avec Pierre Regnault, curé de Saint-Thomas de La Flèche, à la reconnaissance et à la fixation des limites de leurs paroisses respectives[1].

17° *Nicolas Demarenne* (1480-1507).

Neveu du précédent. M. Legoué ne l'a pas admis dans sa liste, mais il ne dit pas pour quel motif. C'est peut-être une simple omission.

18° *Eustache Dufour* (1507-1513).
19° *Germain Chauveau. Guillaume Deslandes. Guillaume Depautaire* (1507-1544).

Trois curés pour une même période, c'est beaucoup; c'est trop. Mais comment se tirer des contradictions en face desquelles nous nous trouvons?

D'une part, les listes portent simplement : « *Germain* « *Chauveau* (1513-1544.) » D'autre part l'acte de fondation de la chapelle de l'Arthuisière, en date du 24 janvier 1513, et la pièce nommant, le 3 juin 1514, la commission

[1] Archives départementales de la Sarthe. G. 826.

Digitized by Google

d'enquête ecclésiastique, mentionnent deux noms différents.

L'original, aux archives départementales [1], et une copie, aux archives de la Fabrique, désignent comme curé de Saint-Germain : à la première date, *Guillaume Deslandes*; à la seconde, *Guillaume Depautaire.*

Puis, autre dificulté, une seconde copie de l'acte de fondation, tirée en 1785, porte : « ..... fait en présence de « *Guillaume Depauvert*, curé de Saint-Germain, de Jean « Le Bigot, prêtre..... » avec le mot *Depauvert* rayé et surchargé en interligne par le mot *Deslandes.*

Pour tout accorder, et considérant que si les listes de la cure n'ont pas valeur égale à celle des pièces précitées, elles ont cependant le caractère spécial d'une tradition constante, nous serions tenté de croire à l'existence réelle de *Germain Chauveau*, mais à l'oubli du passage rapide d'un ou de deux titulaires, absorbé par le long séjour d'un prêtre mieux connu.

Nous avons réuni ces trois noms douteux sous le même numéro d'ordre.

20° *Pierre Bruant* (1544-1547).

21° *Jérôme Garnier* (1547-1586).

Ce fut pendant son ministère, en 1581, que prit naissance une épidémie ou peste qui décima, durant quatre années, La Flèche et les paroisses voisines.

22° *René Morand* (1586-1613).

Sa tranquille jouissance fut, dès le début, troublée, en 1587, par un procès dont les échos retentirent jusqu'en 1789.

Le curé de Saint-Germain percevait la totalité des dîmes sur 76 journaux labourables dans la vallée. Alors que René Morand, arrivant d'Angers où il demeurait, allait, comme

[1] G. 826.

Digitized by Google

ses prédécesseurs, engranger sa part des récoltes, il en fut empêché par Charles Bidault, notaire à La Flèche, agissant à la requête de François Renaut, fermier du prieuré de Saint-Thomas et procureur d'Abel Cochet, prieur. On lui faisait savoir qu'il n'eût à prétendre aux grosses dîmes (froment, seigle, méteil) que sur le tiers des 76 journaux, et aux menues et vertes dîmes que sur deux tiers, les prélèvements appartenant sur les autres parties à Abel Cochet, d'après un concordat passé, en 1563, entre les curés de Saint-Germain et les prieurs de Saint-Thomas de La Flèche.

René Morand n'entendit pas de cette oreille et commença un bon procès, qui fut interrompu par une transaction, suivant laquelle Abel Cochet renonçait, pour lui et pour ses successeurs, à toutes les dîmes en litige, moyennant une rente annuelle de 20 livres.

Cinquante ans plus tard, les hostilités recommençaient, cette fois du fait de M. Pothier, curé de Saint-Germain, lequel refusait de payer la rente convenue. Il fut condamné le 18 juin 1638.

Le désaccord entre les deux parties intéressées se renouvela en 1689 et en 1710.

En 1772, le prieur dom Joseph-Marie Malherbe, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, abbé de Saint-Aubin d'Angers, tenta de ranimer cette vieille querelle et obtint la transformation de la rente de 20 livres en une autre rente de 20 boisseaux de blé, évalué à 50 sous par boisseau.

Enfin, en 1789, un troisième larron intervint en la personne de Noël-Gabriel Luce de Villars, prêtre de la Doctrine chrétienne, recteur et principal du collège de La Flèche. Il prétendit que les fameuses dîmes lui appartenaient comme étant comprises, dès 1442, sur les papiers décimaux du prieuré de Saint-Jacques, lequel prieuré, uni au collège de La Flèche, faisait partie de sa dotation. Il

Digitized by Google

prouva que les prieurs de Saint-Thomas avaient toujours été en discussion avec le collège sur ce sujet et avaient trouvé moyen de tromper les curés de Saint-Germain à leur profit. Il obtint gain de cause. Nicolas Chauveau, alors titulaire de Saint-Germain, se soumit et paya les frais du procès[1].

Mais retournons en arrière. Nous avons anticipé pour suivre jusqu'au bout l'histoire des dîmes.

23° *René Morand* (1613-1636).

Neveu du précédent.

24° *Urbain Pothier* (1636-1652).

Urbain Pothier résigna son bénéfice quelques années avant sa mort, arrivée vers 1658. Le 16 juillet audit an, il fit, devant Me Etourneau, notaire à La Flèche, un testament par lequel il légua à la fabrique 300 livres pour acheter un fond de terre au soutien de la fondation de la grand'messe et du salut célébrés pendant l'octave du Saint-Sacrement[2].

25° *François Samoyau* (1652-1664).

Le 3 août 1664, ce curé fonda, par testament, une grand'-messe le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, et trente messes basses chaque année. Il donna, pour ce faire, à la fabrique 500 livres[3].

26° *Paul Cosnier* (1664-1676).

Son testament, rédigé le 24 novembre 1672 par Hulin, notaire à La Flèche, donne à la fabrique 50 livres et plusieurs ornements pour la fondation d'une grand'messe à dire le jour de la troisième fête de Pâques[4].

[1] Archives départementales de la Sarthe. G. 826.
[2] Archives de la Fabrique de Saint-Germain.
[3] Archives de la Fabrique de Saint-Germain.
[4] Archives de la Fabrique de Saint-Germain.

Digitized by Google

27° *Louis Mauboussin* (1676-1686).

Telles sont les dates de la liste. Toutefois, les dernières signatures de M. Mauboussin sur les registres de l'état-civil, sont du mois d'octobre 1685.

28° *Michel Pinot* (1686-1693).

A partir du mois d'octobre 1693, il ne signe plus l'état-civil.

Il rendit aveu au fief de Saint-Germain :

1° Pour sa maison presbytériale tant vieille que nouvelle, dépendances, issues, jardins, le tout contenant deux quartiers.

2° Pour la vigne et bocage achetés et donnés par René Morand, vers 1630, et qui joignent la cure.

3° Pour un quartier et demi de vignes au-dessus de la fontaine Saint-Germain.

4° Pour deux pièces de terre mesurant trois journaux.

5° Pour rentes, dons et legs, dont il jouit dans l'étendue du fief de Saint-Germain.

6° Pour le droit qu'il a de prendre certaines dîmes sur le fief de Lavé réuni à celui de Saint-Germain ; dîmes jadis octroyées à ses prédécesseurs par la prieure de la Fontaine-Saint-Martin à qui elles appartenaient.

29° *Michel Vallienne* (1694-1700).

Il apparaît, pour la première fois, le 8 novembre 1694. Son inhumation eut lieu dans l'église de Saint-Germain, le 5 janvier 1700[1].

30° *Pierre Vallienne* (1701-1738).

Du 1er janvier au 7 juillet 1701, les registres sont signés par « Ruffé, desservant. »

[1] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

Du 22 juillet au 11 octobre 1701, ils le sont par Pierre Vallienne, « desservant », qui prend la qualité de curé, le 21 décembre 1701.

Les listes commettent une erreur à son sujet. Elles le font disparaître en 1711 et le remplacent par un autre Pierre Vallienne, soi-disant son neveu. Or, l'état-civil, est formel en sens contraire. On y lit sous la date du 16 décembre 1738 : « Pierre Vallienne, curé de cette « paroisse depuis décembre 1701, décédé d'hier, âgé de « 66 ans, a été inhumé par Aubry, prieur de Sainte-« Colombe, en présence de Mathurin Le Monnier, beau-« frère du défunt, de Mathurin Le Monnier, son neveu, « et de Messieurs les curés de Créans et de Verron. »

31° *Gilbert-Léonard Prudhomme* (1739-1768).

Il naquit à Parcé-sur-Sarthe, le 13 juillet 1693, de Me Gilbert Prudhomme, originaire, par ses ancêtres, de Rennes, et de Marie Regnoul, fille de Me Raymond Regnoul, apothicaire à Parcé. Il fut nommé, en 1716, chanoine de Notre-Dame de Quintin, au diocèse de Saint Brieuc, puis curé de Saint-Germain-du-Val, sur la présentation de Françoise de Duras-Durfort, abbesse de l'abbaye royale de Saintes. Sa prise de possession eut lieu le 26 janvier 1739.

Son ministère fut marqué par une solennelle procession à Notre-Dame-du-Chêne, le 17 mai 1742. La sécheresse était depuis longtemps épouvantable ; aucun indice ne pouvait faire présager la fin de cette calamité ; tous les biens de la terre étaient en perdition. La nuit et le jour suivants la pluie tomba, obéissante aux prières des paroissiens [1].

En 1756, M. Prudhomme eut un dissentiment vif, mais passager, nous l'espérons, avec ses paroissiens.

Il y eut à cette époque un inventaire des titres de la

[1] Archives de la Fabrique de Saint-Germain.

Digitized by Google

fabrique, fait en présence des notables. Il paraît que le curé avait prétendu un droit sur certaines dîmes appartenant à la fabrique et cherchait à se les approprier. On prit occasion de l'inventaire pour attaquer le curé et pour rédiger des mémoires où on le traite de « benêt », d'homme ayant « un air épais », où on lui tient des discours comme ceux-ci : « Il faut convenir que ce pauvre diable de curé « n'est pas assez payé pour l'acquit des fondations et « surtout pour la première messe du dimanche, mais s'il « s'avise, comme il en menace, de ne plus vouloir des « 20 francs que le procureur lui compte tous les ans pour « acquitter ladite première messe[1] et s'il n'a plus de vicaire, « alors tous les paroissiens lui feront tant de mal qu'il ne « saura plus où donner de la tête. »

M. Prudhomme fut inhumé le 5 octobre 1768, dans l'église, par M. Mézeray, prieur de Sainte-Colombe, en présence de Marguerite Prudhomme, sa nièce, épouse de Bernard Regnoul, maître perruquier au Lude.

Trois jours après, sa sœur, demoiselle Anne Prudhomme, qui vivait avec lui au presbytère, le suivit dans la tombe; elle était âgée de 69 ans[2].

32° *Louis-Nicolas Chauveau* (1768-....).

M. Le Camus, qui avait la survivance du curé décédé, résigna immédiatement en faveur de *Louis-Nicolas Chauveau*[3].

Ce dernier, né à La Flèche en 1738, d'abord étudiant à l'université d'Angers pendant dix ans, puis vicaire à Saint-Pierre de cette ville, prit possession de la cure de Saint-Germain le 3 novembre 1768.

Le 14 janvier 1777, il maria sa nièce, qui demeurait à la

[1] Cette somme, vraiment dérisoire fut, en 1779, portée à 104, d'après une ordonnance de l'évêque d'Angers. (Arch. dép. G. 826.)
[2] Pour tout ce qui concerne ce curé, état-civil de Saint-Germain.
[3] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

cure avec lui. Elle s'appelait Marie-Marthe Chauveau, fille de feu René Chauveau et d'Urbaine Cherbonneau. Son fiancé était Jean Richard, marchand à La Flèche, fils de Jean Baptiste Richard, fermier de la terre des Pouliers. La cérémonie eut pour témoins Louis Pommeraye de la Barberie, écuyer, seigneur de la Phélippière et des Ormeaux; Jérôme Le Roy-Fontaine, ancien échevin à l'hôtel de ville de La Flèche; Joseph-Philippe Gallois et Joseph Marré, conseillers du roi, notaires à La Flèche; Pierre Gruzon, receveur de la baronnie de La Flèche; tous parents.

Le curé eut aussi à exercer son ministère, d'une autre façon, sur un neveu, Jean-Baptiste Chanteau, licencié ès-lois, notaire à Villaines, fils de Jean-Mathurin Chanteau et de Françoise Chauveau, qui vint mourir à la cure à l'âge de 32 ans et qu'il enterra le 14 décembre 1783[1].

M. Chauveau louait ses dîmes à Jean Tricard, moyennant un fermage de 3,000 l., dont 1,500 seulement étaient avouées. Les 1,500 autres, ou leur valeur en bois, paille, vin, blé, faisaient l'objet d'une clause tenue secrète, selon le désir du preneur.

Louis-Nicolas Chauveau prêta le serment constitutionnel et mourut misérablement en prison, sous l'inculpation d'avoir tenté d'empoisonner un neveu et une nièce qui demeuraient avec lui, ceux peut-être dont il avait fait le mariage en 1777.

Après M. Chauveau, plusieurs intrus occupèrent Saint-Germain, puis la cure resta sans titulaire comme toutes les autres.

33e *Léonard-Gabriel-Charles Le Blaye* (1800-1830).

M. Le Blaye, qui avait été curé de Créans pendant la Révolution, fut déporté en Espagne avec une foule de ses

[1] Archives de l'Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

confrères et voisins. Revenu d'exil avec le rétablissement de l'ordre, il fut nommé curé de Saint-Germain en 1800. Il y exerça les fonctions pastorales jusqu'au 26 février 1831, époque de sa mort.

Il a laissé une petite brochure de 12 pages, imprimée à La Flèche, chez Ph. Lainé, qui est conçue dans un style original et qui porte comme titre : « *Avis donnés à ses* « *paroissiens, par M. Léonard-Gabriel-Charles Leblaye,* « *curé de Saint-Germain-du-Val, près La Flèche, à* « *l'occasion de sa cinquantième année de prêtrise ; le* « *quinzième dimanche après la Pentecôte, 21 septembre* « *1823.* »

Naturellement imbu des anciennes idées, réfractaire aux nouvelles mœurs, M. Le Blaye conserva l'usage du rit angevin, bien que la paroisse qu'il desservait eût été distraite de l'Anjou pour être réunie à l'évêché du Mans[1].

Il signala son passage par maints travaux à l'église détériorée par une longue fermeture.

34° *Julien Legoué* (1831-1872).

M. Legoué, d'abord vicaire à La Flèche, puis chargé des mêmes fonctions à Saint-Germain, le 17 février 1831, avec la mission de soulager M. Leblaye, malade et chargé du poids de 82 années, succéda le 2 mars à ce bon vieillard, mort presque aussitôt après son arrivée.

M. Legoué a rédigé une chronique sur la paroisse confiée à son zèle.

35° *François Desnos* (1872).

M. Desnos, ordonné prêtre en 1849, a d'abord été vicaire de Saint-Thomas de La Flèche, puis curé de Saint-Jean de la Motte. Il est à Saint-Germain-du-Val depuis 1872.

[1] Chronique de M. Legoué.

Digitized by Google

Les curés de Saint-Germain étaient généralement assistés par un vicaire, rétribué au moyen des fondations faites à la fabrique. Les registres de l'état-civil permettent de retrouver les noms de quelques-uns d'entre eux.

Guillaume Auger, vicaire depuis 1670, cessa de remplir ses fonctions en 1695 ; il resta toutefois dans la paroisse comme prêtre habitué. Il ne mourut qu'en 1701, âgé de 72 ans.

Ignace Moreau testa, le 22 septembre 1684, devant Le Loyer, notaire, et légua 9 l. de rente à la cure, pour trois messes à célébrer les jours de Saint-Ignace, de la Purification et des Cendres [1].

J. Chartier, vicaire pendant trois mois, en 1696, continua à résider en qualité de prêtre habitué.

J. Aubry, signe en 1701, et P. Prieur de 1711 à 1729.

Mathurin Leboul, vicaire à partir de 1731, fut inhumé dans l'église, le 10 février 1771 ; il était âgé de 70 ans.

Joseph Busson, prêtre récollet, lui succéda du 10 mai 1772 au 23 avril 1789.

Ce dernier fut remplacé d'abord par M. Le Flatrée, puis en 1790 par M. Védie.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE

L'église, construite parallèlement au coteau, dont elle n'est séparée que par le jardin du presbytère, n'offre rien de remarquable. Elle est formée d'une nef romane, remaniée et flanquée, au sud, d'une tour carrée du XIIe siècle, voûtée intérieurement [2]. Elle domine une place, plantée de tilleuls, qui était autrefois le cimetière.

[1] Archives de la Fabrique de Saint-Germain.
[2] L'abbé Charles. *Guide du touriste au Mans et dans la Sarthe.*

Digitized by Google

On y accède par un portail latéral, ouvert dans le prolongement de la nef, exécuté en 1850.

Les bras de la croix sont divisés par un gros pilier, au milieu duquel on a pratiqué un petit passage.

A droite, près d'une porte extérieure, est encastré, dans le mur, un bénitier, dont la pierre porte un écusson orné de deux cotices.

En face, contre le pilier, sont placés deux culs-de-lampe formés par deux mains soutenant des armoiries ; celles de droite sont effacées ; sur celles de gauche, on voit encore une *fasce* comme pièce principale.

Les nervures de la voûte se terminent aux quatre angles par une tête de bœuf, une rosace et deux têtes grimaçantes, dont l'une porte autour du cou une sorte de collier, ou chapelet, qu'elle relève dans ses mains.

En passant par le petit corridor du pilier, on pénètre dans la chapelle dédiée à saint Pierre, où se lit la grande inscription Jouye rapportée dans le chapitre précédent.

En face, s'ouvre la chapelle Saint-Louis. En 1838, comme l'autel tombait en ruine, M. Legoué le fit reconstruire en entier ; les démolitions amenèrent la découverte d'une pierre qui constatait son établissement, en 1774, par Louis-Nicolas Chauveau [1].

De cette chapelle, on passe, à travers le pilier, dans celle de la Vierge, ornée de mauvaises peintures. L'autel, en bois, vient de l'abbaye de la Boissière, en Anjou ; il avait été, à l'époque de la Révolution, enlevé de ce monastère et plus tard acquis par la Communauté de la Providence de La Flèche. La chapelle de la Vierge était autrefois dédiée à saint Léonard ; c'est en 1851, lorsque furent percés les gros piliers et détruits les autels de la Vierge et de Saint-Vincent qui y étaient adossés, que l'on opéra ce changement.

[1] Manuscrit de M. Legoué. — C'est à la même source que nous empruntons les détails qui suivent.

Digitized by Google

Le maître-autel était jadis adossé à l'abside ; il avait dû être édifié vers 1676-1686. En effet, l'on a retrouvé, lors de ses dernières restaurations, une pierre où étaient écrits ces mots :

Cette première pierre a été posée par M. L. Mauboussin.... (Plusieurs mots illisibles.) — *Pastore....* (Un mot effacé.) *Renatus Aguesse posuit hanc lapidem calendas Augusti.*

En 1795, l'autel fut déplacé et descendu vers la nef, au-dessous du cintre de la première voûte, comme le constate cette autre inscription, également découverte au milieu de sa base :

Cette première pierre a été posée le 31 mars 1795, par René-François Jouye, restaurateur de cette église, et delle Thoré, bienfaitrice, et Marie et Marguerite les Jouye.

« Ces deux dernières, dit M. Legoué, dans son manus-« crit, étaient les enfants de M. Jouye, qui, à cette époque, « faisait les fonctions d'agent-civil. » Voilà encore des Jouye dont la filiation n'est point établie.

Il est assez bizarre que, en 1795, on s'occupât de restaurer une église. M. Legoué a cherché l'explication de ce fait sans la trouver ; il dit seulement à ce sujet : « L'ancien « sacriste, qui vit encore, nous a raconté que le marbre de « l'autel de la chapelle des dames de Fontevrault à « La Flèche, avait été acheté par un individu de Saint-« Germain, et que M. Jouye, voulant l'utiliser, le fit placer « dans l'église, après avoir modifié la place du maître-« autel. En échange de ce travail, il prit des arbres qui « s'élevaient dans le cimetière. Quant à Mademoiselle Thoré, « elle était réellement la bienfaitrice de l'église et des « pauvres ; plusieurs vieillards m'ont rapporté les courses « nocturnes qu'elle faisait pour procurer aux malades les « secours de la religion par des prêtres non assermentés ;

Digitized by Google

« elle habitait à Betette, chez son père, qui n'était point « dans ses confidences[1]. »

En 1851, l'autel a été, encore une fois, rapproché de la nef, à la place qu'il occupe aujourd'hui. Les pierres trouvées dans son ancienne maçonnerie ont été replacées dans la nouvelle.

Cet autel était autrefois surmonté d'un tabernacle en bois doré, flanqué de deux ailes ou rétables, formant reliquaires, avec gradins ; le travail en était remarquable. La tradition locale faisait venir cette décoration de l'école de La Flèche, après l'expulsion des jésuites ; mais il y avait là une erreur, car le tout existait déjà à Saint-Germain en 1759, époque à laquelle les jésuites résidaient encore en France.

Les archives de la Fabrique conservent six pièces relatives aux reliques enfermées dans ce rétable :

La première, en latin, du 6 mars 1754, porte que le cardinal Guadagni a extrait du cimetière de Sainte-Pricille, les reliques des saints martyrs Jucundinus, Faustus, Simplicius et Aurea, et qu'il les a données à l'église de Saint-Germain-du-Val.

La deuxième, en latin, du 20 mai 1756, porte que l'évêque de Porphyre, préfet de la chapelle apostolique, a extrait du cimetière de Sainte-Agnès, les reliques des saints martyrs Felicissimus, Honoratus, Deodatus et Victor, et qu'il en a fait don à ladite église.

La troisième, en latin, du 14 juillet 1759, est une ordonnance de l'évêque d'Angers, reconnaissant l'authenticité des reliques et permettant de les exposer à la vénération des fidèles.

La quatrième, en français, du 29 août 1759, est le procès-verbal de translation de ces reliques, de la chapelle Saint-Armel où elles avaient été provisoirement déposées, en l'église de Saint-Germain, dans deux châsses en bois doré.

[1] A rapprocher de ce que nous avons dit de Mlle Thoré, à propos de Betette.

Digitized by Google

L'acte est signé par : Jean Labarre, curé de La Flèche, qui scella de ses armes : *d'azur à trois têtes de léopard d'argent*; Prudhomme, curé de Saint-Germain ; Mathurin Le Boul, vicaire; René Châtelain, prêtre, directeur des dames de la Visitation ; Joseph Berthelot, écuyer, sieur de la Durandière, conseiller au présidial d'Angers.

La cinquième, en français, du 31 mai 1842, est le procès-verbal de M. Goumenault, curé de La Flèche, chargé de retirer les reliques de leurs châsses, celles-ci ayant besoin de réparation.

La sixième, en français, du 24 avril 1843, constate la réintégration des reliques dans les deux reliquaires redorés, « formant autrefois les deux ailes du tabernacle, mais, « depuis leur restauration, séparés et entièrement indé- « pendants du tabernacle et de l'autel. »

Depuis cette époque, en effet, il ne subsiste plus, de l'ancienne architecture de l'autel, que le tabernacle en bois doré ; les gradins avaient disparu en 1793 et les reliquaires ornent maintenant les murs du chœur.

Aucun objet ne mérite l'attention du visiteur sur les murs blanchis de la nef.

On y lisait autrefois cette inscription que M. Legoué a relevée et que nous reproduisons d'après lui :

I M S
GISENT . LES . CORPS . DE
FVNCTZ . MATHIEV
MAVCHEN . QVI . EST . DEC .
LE X FEBVRIER . 1639 .
DAME . MAVCHEN . SA
FILLE . QVI .
DECEDA
LE . 12e
NOVEMBRE
1655
REQVIESC
ANT . IN
PACE .
AMEN.

Digitized by Google

La pierre, en forme de croix, sur laquelle était gravée l'épitaphe, explique la disposition des lettres.

Il est impossible de trouver, aujourd'hui, aucune trace de ce tombeau; il a peut-être disparu sous des couches successives de badigeon.

Près de la grande porte ouverte jadis au bas de l'église, à gauche, étaient placées deux autres pierres gravées, qui ont été brisées en 1850, lorsqu'on a rallongé la nef.

M. Legoué les a lues comme il suit :

CY . GISENT . LES . CORPS . DE . D
EFFVNCTZ . RENÉ . COVBART . ET .
YZABEAV . RICHER . VIVAT̄ . COIOINC
TZ . PAR . MARIAGE . LE . Q̄ . COVBART .
DECEDA . LE . 19e IVIN . 1567 . ET . IĀB .
RICHER . LE . 19 . IANVIER . 1578 . CY . GIST .
AVSSI . LE . CORPS . DE . DEFVNCTE . NI
COLE . FRŌTAVLT . VIVĒTE . FĒME . DE .
IĒH . COVBART . NŌT . Q̄ . DECEDA . LE
6 . MAY 1583 . PRIES . Oa . LEVRS .
AMES .
ET LE 17 IOVR DAPVRIL LAN MIL
CINQ CENT QUATRE VINGTZ
QVATORZE A ESTE INHVME SOVBZ
CESTE TOMBE LE DICT IEHAN
COVBART VIVANT NOTAIRE
DE LA COVRT DE LA FLECHE
AVSSI SIL VOVS PLAIST VOVS
PRIREZ DIEV POVR SON AME.

Les fonts baptismaux, don du curé Prudhomme, sont en marbre de Sablé.

Le clocher renferme deux cloches. La plus ancienne porte cette inscription : « L'an 1810, j'ai été bénie par « M. Pierre Delaroche, curé de La Flèche, accompagné « de M. Charles-Gabriel Leblaye, curé de cette paroisse et « nommée Pauline-Anne par M. Paul Jouye, maire de « Saint-Germain-du-Val, et par Mme Anne Delhommeau,

Digitized by Google

« épouse de M. René Guyet, propriétaire et bienfaiteur de « l'église. Assistants : MM. Mathieu Huau, ancien doctri- « naire, et Laurent Zocher, adjoint. — L. Bauvais, père et « fils, fondeurs. »

Sur l'autre cloche, moins ancienne et plus grosse, on lit : « L'an 1856, j'ai été bénite pour l'église de Saint-Germain- « du-Val par M. Ambroise Goumenault-Desplantes, curé de « La Flèche, assisté de M. Julien Legoué, curé de cette « paroisse, et nommée Marie-Julienne-Camille, par « M. Urbain-Marie-Julien Lemoine, chevalier de la Légion « d'honneur, maire, et demoiselle Marie-Marguerite- « Camille Estienne; Fabriciens : MM. Bodin, Tricard, « Esnault, Sassier et Delhommeau. — Fonderie du Mans « de Ernest Bollée[1]. »

Le 2 avril 1697, deux cloches avaient été fondues par Nicolas Chaubry, de Bazouges; la plus grosse reçut le nom d'*Anne-Renée*, sous le parrainage du marquis de Villaines et du marquis d'Olleron; la plus petite nommée Gabriel-Renée, fut baptisée par le marquis d'Olleron et la marquise de la Brisolière[2].

Une autre cloche, également disparue, fut bénite le 30 janvier 1790. Voici son état-civil : « Le collège royal « de La Flèche, seigneur de l'Arthuisière, en la personne « de son principal, messire Noël-Gabriel-Luce Villars a été « le parrain. La marraine a été dame Marie-Joseph-Louise « Lemercier, épouse de messire Etienne-Jacques Bodin, « avocat en Parlement, receveur particulier des finances « et l'un des principaux propriétaires de cette paroisse.

« Ladite cloche a été nommée *Marie*; elle pèse neuf « cents et a été fondue par le sieur Joseph Minez, demeu- « rant à Angers, moyennant la somme de 300 l., produit « d'une quête faite chez les habitants de cette paroisse.

[1] Ces inscriptions ont été relevées par M. l'abbé Desnos, curé de Saint-Germain-du-Val.
[2] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

« Ledit sieur Minez, suivant le marché, s'est chargé de « descendre la cloche et de la remonter, de tout faire et de « tout fournir, de lui donner toutes les perfections dont « les cloches sont susceptibles, et il paraît qu'il a bien « réussi.

« La cérémonie a été brillante; le parrain et la marraine « étaient suivis de MM. les canonniers de la milice natio- « nale de La Flèche et de la milice nationale de cette « paroisse, commandés par le sieur Connaut, de l'Ange- « baudière, en l'absence de M. Rochereau, de la Poitevi- « nière, commandant en chef.

« La municipalité, qui a fait choix du parrain et de la « marraine, les a reçus à la limite de la paroisse ; ils sont « descendus à la maison pastorale avec tout leur cortège, « où le clergé les a reçus et de là conduits à l'église [1].

Le 14 vendémiaire an V, l'église fut vendue au citoyen René Guyet, cultivateur, pour 1,203 l. 2 s. 11 d.

Au terme du marché, les bancs, bancelles, autels, chaire, confessionnaux et autres meubles, étaient réservés dans le but d'être vendus à part. En outre, l'acquéreur devait faire descendre et conduire la cloche, dans le délai d'un mois, aux magasins du district.

Le 12 septembre 1810, René Guyet et sa femme Anne Delhommeau, firent don à la commune, par acte passé devant Desvignes et Baratte, de l'église qu'ils avaient achetée en 1796 et qui renfermait encore tout son mobilier y compris la cloche, rien n'ayant été déplacé, malgré les prescriptions de l'acte de vente.

Les donateurs, en échange de ce bienfait, demandèrent : 1° la célébration de deux services annuels, à compter de leur décès, le jour de Sainte-Anne et le jour de Saint-René. 2° La jouissance d'un banc, durant leur vie, sans rétribution et à leur choix.

[1] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

Le presbytère ne fut pas vendu pendant la révolution; deux champs qui en dépendaient furent aliénés comme biens nationaux et achetés, en 1791, par M. Le Roy-Guittonnière. Le 2 décembre 1833, sa fille, Mlle Marie-Angélique Le Roy-Guittonnière, les rendit à la cure, par acte notarié [1].

La commune souffrit, du reste, fort peu de la révolution, malgré son voisinage de La Flèche. Le bourg était en dehors des passages de troupes qui s'effectuèrent tous par les routes d'Angers, du Mans et de Baugé; quelques colonnes de chouans ou de républicains errèrent entre Saint-Germain et Malicorne, mais ni les unes ni les autres ne paraissent avoir été animées de sentiments bien farouches.

Le 27 nivôse an VI, on arrêta René Lahuriot, journalier, dénoncé comme ancien chouan ; conduit à la gendarmerie de La Flèche, il fut dirigé sur l'administration centrale du département.

Le 24 fructidor an VII, l'arbre de la Liberté, planté sur la place de Saint-Germain, fut cassé pendant la nuit. Thomas-René Lefebvre, juge de paix du canton de La Flèche, *extra muros*, vint dresser procès-verbal. Plusieurs habitants interrogés répondirent qu'ils avaient entendu les chiens aboyer, s'étaient mis à leurs fenêtres, mais n'avaient aperçu aucun mouvement suspect.

La destruction des arbres de la Liberté était une plaisanterie souvent revenue et dont l'autorité avait fini par prendre philosophiquement son parti.

[1] Archives municipales, archives de la Fabrique
Pierre Le Roy-Guittonnière, grand'père de cette bienfaitrice, échevin de La Flèche, époux de Marie-Jeanne Cosnier, laquelle était parente d'un chanoine de l'église d'Angers, également nommé Cosnier. décéda en sa terre de la Corne (paroisse de Saint-Germain), à l'âge de 87 ans. Il fut inhumé le 14 novembre 1777. (Etat-civil de Saint-Germain.)

Digitized by Google

Le 10 vendémiaire an VIII, sur les onze heures de l'après-midi, quarante ou cinquante hommes, armés de fusils, décorés de cocardes blanches, pénétrèrent dans le bourg et se répandirent chez les habitants, buvant, mangeant et prenant divers objets que, du reste, ils payèrent. Après avoir menacé quelques récalcitrants, ces « mécontents » se retirèrent.

Tels sont les seuls faits, peu sanguinaires, que la commune conserve dans ses annales, relativement à cette période. Le moment où elle eut le plus à souffrir, matériellement, fut au passage des Vendéens en 1793. Ils y prélevèrent 650 livres de graisse, lard et beurre; 260 boisseaux de grains; 250 animaux de basse-cour; 16 busses de vin ou de cidre; une quantité de vêtements, et plusieurs sommes en assignats.

CHAPITRE VII

CHAPELLES

L'Arthuisière ou *Yvandeau.*

Il existait autrefois, attenante au château de l'Arthuisière, une chapelle qui avait été fondée le 24 janvier 1513, par Jean de Maridort et par Marguerite de Maulay, seigneur et dame de Château-Sénéchal, l'Arthuisière, Yvandeau, la Frelonnière et le Breil, en l'honneur de Dieu, de Notre Dame, de saint Jean et de saint Jacques.

La dotation comprenait : sept minos de froment, mesure de La Flèche (qui font trois septiers six boisseaux), à prendre sur une pièce de terre nommée les Chaumondières qui appartenait à l'aumônerie de La Flèche. — Un champ appelé le Bois-Graneron, de dix journaux. — Huit quartiers de vigne. — Un taillis d'un quartier et demi.

Digitized by Google

Les chapelains devaient célébrer, chaque semaine, deux messes, le mercredi et le vendredi. En outre, ils étaient tenus « de payer au fondateur et à ses hoirs, pour « reconnaissance du fief : 1° douze figues de Madeleine à « la fête de Saint-Christophe. — 2° Douze poires de fin or à « la Toussaint. — 3° Douze raisins le 1er jour d'août. »

Les fondateurs se retenaient pour eux et leurs successeurs, seigneurs de Château-Sénéchal, la présentation des chapelains, dont la collation était à l'évêque d'Angers. Ils s'engageaient à bâtir une chapelle pour le service; en attendant, les messes seraient dites dans la chapelle édifiée par Jean de Maridort, en l'église de Saint-Germain.

La dotation consentie par Jean de Maridort fut augmentée, le même jour et sous le même acte, par Jean Haulterre, prêtre, qui donna la maison d'Yvandeau où il demeurait et les jardins, à la condition qu'une messe serait dite tous les lundis pour lui, ses parents et ses amis[1].

Dans la suite des temps, cette chapellenie, desservie sous le titre de Notre-Dame-de-Foi, fut appelée généralement d'Yvandeau; le siège spirituel en était à l'Arthuisière, mais la demeure du titulaire était à Yvandeau; ceci emporta cela.

Les successeurs immédiats de Jean Haulterre, naturellement premier pourvu du bénéfice, ne nous sont pas connus. Il y en eut, du reste, peut-être un petit nombre entre lui et Noël Sesvin, décédé en 1620; il n'y en eut même peut-être pas du tout; Haulterre et Sesvin ont pu occuper la période complète.

Quoi qu'il en soit, le bénéfice étant vacant, Guillaume Le Bouc y fut nommé sur la présentation de Radegonde Fresneau, veuve de Jean de Thevalle, dame de Créans et de l'Arthuisière. Guillaume Le Bouc, sieur de Beauvais,

[1] Archives dép. de la Sarthe. G. 826. — Archives de la Fabrique de Saint-Germain.

Digitized by Google

demeurait alors à Paris; il chargea Bernard Harlay, notaire au Mans, de prendre possession en son nom, le 14 janvier 1621, et de trouver un prêtre capable de remplir le service moyennant un paiement de 20 l. par an. Mathurin Dolbeau, qui était de Clermont, y consentit d'abord, puis résilia le marché peu après. Mathurin Collas, de Saint-Germain, voulut bien le remplacer, mais abandonna à son tour un service mal rétribué.

Le prix fut alors porté à 24 l., somme que trouva suffisante René Couaslier, par lequel fut acquitté le service jusqu'au jour où Guillaume Le Bouc, attaché au service de Jacqueline de Thevalle, veuve de Charles de Maillé, vint habiter le château de Créans et put organiser autrement l'administration de son bénéfice. Le 27 novembre 1630, il acheta, pour le prix de 33 livres tournois, un petit clos de vigne et une cave, le tout situé près de la maison d'Yvandeau.

Le 3 décembre 1696, messire Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, seigneur de la baronnie de Créans, fit requête à l'évêque d'Angers afin d'obtenir la destitution du chapelain d'Yvandeau, André Héliote, « absent du royaume depuis plus de cinq ans », et la nomination d'un nouveau titulaire. En conséquence, une ordonnance fut affichée à la porte de la chapelle et peu de temps après le bénéfice déclaré vacant.

Le 2 août 1697, René Gaudin, curé de Créans, prit possession, ayant été pourvu le 29 juillet précédent.

Joseph-Gabriel Chaton, prêtre de Saint-Germain, lui succéda vers 1713 [1]. Il fut inhumé dans l'église paroissiale le 12 novembre 1732, étant âgé de 60 ans, par M. Goyet, « directeur des Dames religieuses de Jésus-Maria de « La Flèche[2]. »

[1] Archives dép. de la Sarthe. D. 16.
[2] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

Il fut remplacé par Etienne Gougenot, clerc tonsuré, demeurant à Langres, qui, le 6 février 1733, fit bail du temporel de la chapelle à Pierre Godefroy, vigneron, pour la somme annuelle de 120 l.

Louis-Nicolas Chauveau, qui avait ensuite pris possession, le 28 août 1778, loua pour 29 ans, au prix de 120 l., à Louis-François Macé, prieur d'Oudon, au diocèse de Nantes, demeurant à La Flèche, la maison d'Yvandeau, consistant en cuisine, office, salle, salon, chambre à coucher, cabinet, greniers, caves, cours, terrasses et clos de vignes (6 quartiers). Il se réserva le surplus du temporel pour le faire valoir à sa volonté.

Au bout de six années, le preneur rétrocéda au curé Chauveau la fin de ce bail. Le propriétaire prit alors d'autres dispositions ; il donna pour un fermage de 80 l. une partie des bâtiments, caves dans le tuf, jardins et issues, y compris une allée qui va à la chapelle de l'Arthuisière, à un petit closier du voisinage, et réserva pour sa sœur, Françoise Chauveau, veuve de Jean-Mathurin Chanteau, le reste de l'habitation [1].

Une note sans date, qui se trouve aux archives départementales de la Sarthe [2], rapporte qu'il y avait dans la chapelle de l'Arthuisière, « une petite châsse grillée de fer « fermant de deux cadenas, dont l'une des clefs est entre « les mains du chapelain et les deux autres au trésor et « ès-mains du greffier. Dans cette châsse, est une image « de Notre-Dame très précieuse et miraculeuse faite du « bois de la vraie croix, dont on fit présent à un comte de « Montsoreau. »

[1] Archives dép. de la Sarthe, G. 826.
[2] Archives dép. de la Sarthe; classement Bilard, $\frac{D^1}{14}$.

Digitized by Google

Le Vau.

La présentation à cette chapelle appartenait au procureur de la Fabrique[1], à défaut d'un membre de la famille du fondateur N... Bertrand[2].

Le bénéfice dédié à saint Jean-Baptiste avait pour temporel une partie des maisons et des terres du Vau.

Urbain de la Planche et N... Le Royer en furent titulaires au XVIIe siècle[3].

Saint-Urbain.

Cette chapelle, desservie dans l'église paroissiale, était à la présentation du procureur de Fabrique[4].

Elle eut pour titulaire, de 1678 à 1688, René Aguesse, dont la famille habita La Flèche et qui signa, bien que n'ayant pas la qualité de vicaire, une foule d'actes sur les registres paroissiaux[5].

Saint-Armel.

Nous n'avons retrouvé aucune trace de fondation ni de chapelains. La chapelle, toutefois, existe encore et se trouve comprise dans l'enclos où a été placé le nouveau cimetière, à moitié route entre La Flèche et Saint-Germain.

En 1779, la Fabrique affermait le cimetière et le champ de Saint-Armel au sieur Vaurière, cavalier de la maréchaussée, sous la charge de subvenir à l'entretien de la

[1] Cauvin ; *Statistique* ; Annuaire de la Sarthe de 1831.
[2] Pesche ; *Dictionnaire de la Sarthe.*
[3] Anciens titres du comté de la Suze, appartenant à M. Brière.
[4] Cauvin ; *Statistique* ; Annuaire de la Sarthe de 1831.
[5] Etat-civil de Saint-Germain.

Digitized by Google

chapelle, de fournir les objets nécessaires au culte et de payer 24 livres [1].

En 1837, le petit édifice fut restauré comme il convenait et remis en état décent [2].

CHAPITRE VIII

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL

Nous avons déjà largement puisé, au cours de cette notice, dans les registres paroissiaux de Saint-Germain-du-Val, déposés à la mairie. Mais il est resté, hors de notre cadre, un certain nombre de noms qui méritent mention et que nous croyons devoir rapporter ici.

Les registres commencent en 1673. Une note, mise en marge du cahier de 1768, relate qu'il en existe d'autres plus anciens, mais mal rédigés ; ceux-ci sont aujourd'hui perdus.

17 août 1676. — Baptême de Marie-Urbane, fille de Mathurin Richer de Boisclos, juge magistrat à La Flèche, et d'Urbane Fronteau. Parrain : Barthélemy Le Febvre, docteur en médecine. Marraine : Renée Fouin.

4 juin 1679. — Inhumation de Jacques, âgé de 11 ans, fils d'n. h. Jacques Thyot, avocat du roi au siège présidial de La Flèche, et de Renée de Saint-Ouen.

24 août 1680. — Jacques Arondeau, avocat et procureur du roi au siège présidial de la Flèche, est parrain d'un enfant.

10 février 1681. — Mariage de René Le Bigot, chevalier, seigneur de Linières, Guarguesalles et Chalonnes (diocèse d'Angers), fils de feu messire Le Bigot, chevalier de l'ordre du roi, avec Angélique des Mares, du diocèse de

[1] Manuscrit de M. Sommer.
[2] Manuscrit de M. Legoué.

Digitized by Google

Rennes. Dame Urbaine Le Bigot, chanoinesse d'Epinal, tante du marié, a signé l'acte.

21 février 1696. — Baptême de Geneviève-Urbane-Perrine, fille de Charles du Friche, sieur de la Massonnière, et de Marie Raynard. Parrain : René de la Rue du Can, conseiller en l'élection de La Flèche. Marraine : Demoiselle Urbaine-Rose-Aimée de Linières Guarguesalles.

8 novembre 1696. — Louis Thyot, sieur du Pont de Vaux, est parrain d'un enfant.

23 janvier 1697. — M. Auger, curé de Thorée, assiste à un baptême.

22 septembre 1697. — Baptême de Madeleine, fille de Joseph Richer, sieur du Port, officier au grenier à sel de Malicorne, et de Françoise Le Barbier. Parrain : Nicolas Royer, docteur en médecine à La Flèche, sieur de la Tousche.

27 juillet 1699. — Baptême de Catherine, fille de Joseph Davoust et de Marie Vaidie. Parrain : « Edward Simson, « baronnet anglais, proche la ville de Stone, en la province « de Staffort, demeurant de présent ville de La Flèche, — « Gorgias Webbe, sacerdos. » Marraine : Demoiselle Catherine Le Mée.

5 août 1702. — J. Viau, vicaire à La Flèche, est présent à un mariage.

26 décembre 1705. — Mariage de Louis Le Monnier et de Perrine Le Mercier, dans la chapelle de l'Arthuisière, par permission de l'évêque d'Angers.

11 février 1713. — Joseph Risset, grainetier au grenier à sel de Malicorne, est parrain d'un enfant.

16 février 1716. — René Rousseau de Paradis, procureur du roi en l'élection de Baugé, est parrain d'un enfant.

8 octobre 1716. — Pierre Pelletier, organiste à La Flèche, assiste à un mariage.

8 octobre 1727. — Lancelot Le Mercier, conseiller au siège présidial de La Flèche, et sa femme Jacqueline Rousseville, assistent à un baptême.

Digitized by Google

20 février 1729. — Hyacinthe de Hennebont, prêtre capucin, fait un baptême.

8 juillet 1732. — Ignace Le Bret, étudiant au collège de La Flèche, est parrain d'un enfant.

23 juillet 1732. — Jacques Duvivier de la Poulinière, avocat en parlement et au siège présidial de La Flèche, et Anne-Marie Cosnier, son épouse, assistent à un baptême.

12 octobre 1734. — R. Aymé, vicaire de Villaines, autrefois (1729) prêtre habitué à La Flèche, assiste à un mariage.

19 avril 1735. — Lasne, curé de Clefs, fait une sépulture.

9 juin 1735. — Françoise Richer, femme de Jacques Dallelay de la Voisinière, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Malicorne, est parrain d'un enfant.

18 juin 1740. — Baptême de François-René, fils de François-Michel de la Rue, écuyer, juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de la Flèche, maire de ladite ville, et de Renée Auvé.

20 août 1740. — Baptême de Françoise de l'Ommeau; (en marge) entrée, le 2 février 1763, chez les dames de Fontevrault, à La Flèche.

12 mars 1742. — Mariage de Ferdinand-Joachim Belin, sieur de la Gaultrie, âgé de 26 ans, né à Luché, avec Marie-Renée Richer, âgée de 25 ans, fille de feu Charles Richer de Boisclos. Présents : Pierre Belin, bourgeois de Luché, père du marié; Joseph-René Galloys; Urbain Guyet de Vigneul, ses cousins germains; Jacques-Joseph Huger, curé de Pringé, oncle de l'épouse.

18 août 1746. — Baptême de Joseph-François Brillarts de Beaucé; (en marge) depuis lieutenant général de police à La Flèche. Né et ondoyé à La Flèche, le 17 avril 1730, fils de feu Joseph Brillarts, sieur de Beaucé, officier au siège de l'élection de La Flèche, et de Renée Auvé. Parrain : Michel de la Rue, ancien maire de La Flèche. Marraine : Anne Le Royer, veuve de Louis Auvé, seigneur de la Pesnière.

Digitized by Google

En 1750, l'évêque d'Angers supprima la troisième fête de la Pentecôte. En outre, il ordonna de placer la fête de saint Laurent au dimanche précédant l'Assomption et la fête de saint Matthieu au dimanche précédant la Saint-Maurice, fête du diocèse. La vigile de saint Maurice n'étant plus empêchée par la fête de saint Matthieu, sera célébrée solennellement. Enfin, il prescrivit de remettre la fête de saint Simon et saint Jude au dimanche d'avant la Toussaint. On jeûnait la veille de toutes ces fêtes.

7 juin 1755. — Louis-Damien-Jacques Fontaine de la Crochinière, seigneur de Bazouges, étant venu au Chaumineau, chez sa belle-mère, y décéda le 6 juin, après avoir reçu tous les sacrements. Le service eut lieu le 7 à Saint-Germain, après quoi le clergé de cette paroisse conduisit le corps à La Flèche, jusqu'à l'arcade des religieuses de Notre Dame, M. Pierre Mousset, premier vicaire de Saint-Thomas, ne s'étant rencontré que là. Le défunt fut ensuite conduit à sa demeure, rue des Vieux-Carmes, près le rempart. A 9 heures, le clergé de Saint-Thomas fit le service et procéda à l'inhumation dans l'église des Pères Récollets, au milieu de la nef, endroit de la sépulture de la famille. Le défunt était âgé de 43 ans.

19 septembre 1759. — M. Godefroy, âgé de 44 ans, est mort ce jour-là à Bazouges, près Châteaugontier. Il était né à Saint-Germain, le 11 janvier 1718, de Pierre Godefroy et de Perrine Voisin. Il fut vicaire à Longué, pendant dix ans, puis aumônier à l'hôpital Saint-Jean d'Angers, pendant plus de huit ans. Il fut nommé curé de Bazouges, près Châteaugontier, en août 1759, par suite de la démission de Michel Couasnon. (Cette cure valait de 1,400 à 1,500 l.) Il arriva malade à son nouveau poste, fut pris d'un transport au cerveau et mourut en quelques jours. Il a été enterré le 21 septembre dans l'église dudit Bazouges.

Bon S. DE LA BOUILLERIE.

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

ET

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE-ET-LOIRE

Depuis 1789

(*Suite*)

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(4 septembre 1870)

Par décret du 8 septembre 1870[1], le Gouvernement de la Défense nationale avait convoqué les collèges électoraux au 16 octobre suivant pour élire une Assemblée nationale constituante. Un second décret du 16 septembre[2] avançait la date de ces élections et les fixait au 2 octobre. Elles ne purent avoir lieu à aucune de ces deux dates : les conditions d'armistice imposées par l'ennemi victorieux et les obstacles matériels résultant des événements militaires les rendirent impossibles. Dès le 23 septembre, un troisième décret[3] les ajourna à une date indéterminée.

[1] *Journal officiel* du 9 septembre 1870. Voir dans le *Journal officiel* du 16 septembre le décret réglant les conditions des élections, conformément à la loi du 15 mars 1849.
[2] *Journal officiel* du 17 septembre 1870.
[3] *Journal officiel* du 24 septembre 1870.

Digitized by Google

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 8 FÉVRIER 1871

L'armistice du 28 janvier 1871 stipulait une suspension d'hostilités de vingt et un jours et la convocation, à Bordeaux, le 15 février, d'une Assemblée nationale qui aurait à se prononcer sur les conditions des préliminaires de paix à intervenir.

Les électeurs étaient convoqués dans toute la France pour le 8 février par un décret du Gouvernement de la Défense nationale, daté de Paris le 29 janvier 1871. En même temps, un décret du 31 janvier, rendu par la délégation du Gouvernement siégeant à Bordeaux, réglait les formes et les conditions des élections. La loi du 15 mars 1849 était remise en vigueur sauf quelques modifications. Le nombre total des députés était fixé à 759, à raison de un par 50,000 habitants, sans compter ceux des colonies. Le département de Maine-et-Loire avait *onze* représentants.

Le vote avait lieu au chef-lieu de canton, par département et au scrutin de liste. Le scrutin n'était ouvert qu'un seul jour, le mercredi 8 février 1871, de sept heures du matin à sept heures du soir.

Était électeur tout citoyen français, âgé de 21 ans accomplis, non déchu de ses droits politiques. Les soldats et marins, les mobiles et les mobilisés avaient droit de vote et l'exerçaient dans leurs corps respectifs [1], comme aux élections des Assemblées de 1848 et 1849.

Tous les citoyens électeurs étaient éligibles [2] dès qu'ils

[1] Les votes de l'armée, dans le département de Maine-et-Loire, furent d'environ 8,000 pour la liste conservatrice et de 2,000 pour la liste républicaine ; mais plusieurs corps, notamment le 29e mobiles, cantonné pendant l'armistice près de Besançon et cerné de toutes parts, ne purent pas prendre part au vote.

[2] Un autre décret de la délégation du Gouvernement à Bordeaux, en date du 31 janvier, avait tenté d'établir les restrictions suivantes, relatives à l'éligibilité :

« Ne pourront être élus représentants du peuple à l'Assemblée

Digitized by Google

avaient atteint l'âge de 25 ans. *Quel que fût le nombre des inscrits et des votants*, ceux des éligibles qui auraient obtenu le plus grand nombre de suffrages, étaient proclamés représentants élus à l'Assemblée nationale constituante.

La période électorale fut très courte. L'heure n'était pas aux longues professions de foi. Deux listes de candidats furent en présence. La liste conservatrice[1] soutenue par le *Journal de Maine-et-Loire* et par l'*Union de l'Ouest* fut élue tout entière à une grande majorité.

nationale les individus qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté les fonctions de ministres, sénateurs, conseillers d'Etat et préfets ;

« Sont également exclus de l'éligibilité à l'Assemblée nationale, les individus qui, aux élections législatives qui ont eu lieu depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, ont accepté la candidature officielle...

« Sont nuls de nullité absolue les bulletins portant les noms des individus compris dans les catégories ci-dessus désignées ; ces bulletins ne seront pas comptés dans la supputation des voix. »

Bordeaux, 31 janvier 1871.

Signé : Crémieux, Gambetta, Glais-Bizoin, Fourichon.

Le Gouvernement de la Défense nationale siégeant à Paris annula, au nom de la liberté des élections, ce décret et conféra à M. Jules Simon, membre du Gouvernement délégué à Bordeaux, pleins pouvoirs pour faire prévaloir sa décision.

« Considérant, dit ce nouveau décret, que les restrictions imposées au choix des électeurs par le décret du 31 janvier sont incompatibles avec le principe de la liberté du suffrage universel ;

« Le décret du 31 janvier est annulé ;

« Le choix des électeurs pourra se porter sur tout citoyen français, non frappé d'incapacité légale et ayant l'âge requis pour l'éligibilité. Toutes les incapacités édictées par les lois et décrets, et notamment par le décret publié à Bordeaux le 31 janvier, sont abolies.

Bordeaux, 4 février 1871.

Au nom du Gouvernement de la Défense nationale (Général Trochu, Jules Favre, E. Picard, Em. Arago, Garnier-Pagès, Eug. Pelletan.)

« Signé : Jules Simon. »

[1] La circulaire des candidats de la liste conservatrice contenait le passage suivant : « Devons-nous continuer la guerre ou bien devons-nous faire la paix ? A cette double question, nous répondons : Oui, dans l'état où l'ont réduite une succession de revers chaque jour aggravés, la France doit faire la paix, mais seulement si les conditions de cette paix, quoique dures, sont compatibles avec sa dignité ». *Journal de Maine-et-Loire*, 3 février 1871.

Digitized by Google

Le recensement général des votes eut lieu à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 10 février, en présence des délégués de chaque canton du département et donna les résultats suivants :

Électeurs inscrits : 151,588. — Votants, 120,174.

1. Beulé, membre de l'Institut . . .	101,304 voix,	élu.
2. Joubert (Ambroise), manufacturier à Angers.	101,248 —	élu.
3. Delavau (Henri), propriétaire à Saumur	101,166 —	élu.
4. Montrieux (René), ancien maire d'Angers.	100,847 —	élu.
5. Chatelin, membre de la Chambre de commerce	100,067 —	élu.
6. Max-Richard, président du Tribunal de commerce d'Angers . . .	99,791 —	élu.
7. De Maillé (Armand), de la Jumellière, chef de bataillon aux mobilisés de Maine-et-Loire.	99,338 —	élu.
8. Durfort de Civrac (Henri de), ancien député.	98,847 —	élu.
9. De La Bouillerie (Joseph). . . .	98,250 —	élu.
10. Mayaud (Paul)	96,910 —	élu.
11. De Cumont (Arthur), directeur de l'*Union de l'Ouest*.	96,495 —	élu.

La liste républicaine[1] venait ensuite avec les suffrages ainsi répartis :

Abellard, sous-préfet de Saumur . . . . . 22,393 voix.

[1] La circulaire des candidats de la liste républicaine se terminait ainsi : « Ralliez-vous autour du Gouvernement. Nous voulons la République et une paix honorable. Nous voulons fonder en France la liberté et la justice. »

Digitized by Google

Tendron, architecte, juge au Tribunal de commerce d'Angers.	21,032	voix.
Aubelle, maire de Montreuil-Bellay. . . .	20,480	—
Guitton aîné, procureur général près la Cour d'appel d'Angers.	20,293	—
Lallemand, chef d'état-major à la division du général Cléret-Langavant.	20,093	—
Trottier (Henri), adjoint au maire d'Angers.	20,011	—
Allain-Targé (Henri), préfet de la Gironde.	19,980	—
Hacque, docteur en médecine, à Mazé. . .	19,721	—
Baudoin, commandant des mobilisés de Saint-Florent-le-Vieil	19,693	—
Combier, adjoint au maire de Saumur . .	19,538	—
Marchand (Victor), membre de la commission municipale d'Angers	19,439	—

Le 16 février 1871, M. Thiers fut nommé Chef du Pouvoir exécutif de la République française. Le 24 mai 1873, il donna sa démission que l'Assemblée nationale accepta par 362 voix contre 331[1]. Dans la même séance, M. le maréchal de Mac-Mahon fut élu Président de la République par 390 voix sur 392 votants.

Trois députés angevins furent ministres sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Dans le premier cabinet, M. Beulé reçut le portefeuille de l'Intérieur et M. de La Bouillerie celui de l'Agriculture et du Commerce. Plus tard, M. A. de Cumont devint ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Le 4 avril 1874, M. Beulé mourait tragiquement à Paris.

[1] Tous les députés de Maine-et-Loire votèrent *pour* l'acceptation de la démission de M. Thiers, à l'exception de M. Max-Richard, qui vota *contre*.

Digitized by Google

ÉLECTION PARTIELLE DES 13 ET 27 SEPTEMBRE 1874

Les électeurs du département de Maine-et-Loire furent convoqués à la date du 13 septembre 1874 pour élire un député en remplacement de M. Beulé, décédé.

Trois candidats se trouvèrent en présence : M. Bruas, conservateur-monarchiste, M. Eugène Berger, bonapartiste, et M. Maillé, républicain.

Électeurs inscrits : 146,624. — Votants : 98,856.

Maillé (Alexis), conseiller général, ancien maire d'Angers	45,517	voix.
Bruas (Charles), vice-président du Conseil général	26,374	—
Berger (Eugène), ancien député	25,524	—
Bulletins nuls et divers	728	—
Voix perdues.	713	—

L'élection n'ayant pas donné de résultat [1], il fut procédé à un second tour de scrutin, le 27 septembre.

M. Berger se retira de la lutte, et MM. Maillé et Bruas restèrent seuls en présence.

[1] Au premier tour de scrutin, les votes se répartirent ainsi par arrondissement :

Arrondissements.	Inscrits	Votants	Berger	Bruas	Maillé	Nuls	Divers
Angers.....	45.396	33.465	7.801	8.654	16.630	55	30
Baugé.....	21.603	16.352	4.310	2.284	9.622	49	»
Cholet	35.738	17.717	3.031	7.057	7.038	547	»
Saumur	27.096	19.629	7.051	4.085	8.381	33	»
Segré	16.791	11.693	3.331	4.294	3.846	9	5
Totaux...	146.624	98.856	25.524	26.374	45.517	693	35

(Procès-verbal du recensement général des votes dans le département de Maine-et-Loire.)

Digitized by Google

2e tour de scrutin : Électeurs inscrits : 146,685. — Votants : 100,552[1].

MAILLÉ (Alexis).	51,461	voix, élu.
Bruas (Charles)	47,651	—
Bulletins nuls et divers	1,339	—
Voix perdues.	101	—

Après de longues hésitations, l'Assemblée nationale s'était enfin décidée à voter la Constitution républicaine du 25 février 1875[2]. Aux termes de cette Constitution, le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées, le Sénat et la Chambre des Députés.

Le *Sénat* se compose de 300 membres[3], savoir : 75 sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée nationale et, en cas de décès ou de démission, remplacés par le Sénat lui-même ; — 225 sénateurs élus au scrutin de liste, dans les départements et les colonies, par un collège électoral[4]

[1] Rapport sur l'élection de M. Maillé. Séance du mardi 15 décembre 1874. *Journal officiel* du 16 décembre.

[2] Loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, du 25 février 1875. *Journal officiel* du 28 février. Ont voté *pour* : MM. de Cumont, Maillé, Max-Richard et Montrieux ; ont voté *contre* : MM. Chatelin, Delavau, comte de Durfort de Civrac, Joubert, de La Bouillerie, comte de Maillé et Mayaud. *Journal officiel* du 26 février 1875.

[3] Loi relative à l'organisation du Sénat, du 25 février 1875. *Journal officiel* du 28 février. Même vote que ci-dessus. *Journal officiel* du 25 février 1875.

[4] La loi organique sur les élections de sénateurs, des 16, 27 juillet et 2 août 1875 (*Journal officiel* du 13 août), règle les détails relatifs aux élections sénatoriales. Le choix des délégués par les conseils municipaux doit avoir lieu au moins six semaines avant l'élection des sénateurs. Le scrutin a lieu, sans débat ; il est élu un suppléant en cas de refus ou d'empêchement du délégué. Le collège électoral sénatorial est présidé par le président du tribunal civil du chef-lieu de département. Le bureau est formé des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs. Pour l'élection des sénateurs la majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours de scrutin. Le premier scrutin est ouvert de 8 heures du matin à midi ; le deuxième de 2 heures à 4 heures, et le troisième de 6 heures à 8 heures du soir. Il est accordé aux délégués des conseils municipaux une indemnité égale à celle des jurés d'assises.

Digitized by Google

réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé : 1° des députés de ce département ; 2° des conseillers généraux ; 3° des conseillers d'arrondissement, et 4° des délégués élus par les conseils municipaux, parmi les électeurs de la commune, à raison de un par commune. Les sénateurs départementaux sont élus pour 9 ans et renouvelables par tiers tous les trois ans, avec la série à désigner par le sort, dans laquelle sera classée leur département.

Concurremment avec la Chambre des Députés, le Sénat a l'initiative et la confection des lois.

La *Chambre des Députés* est nommée par le suffrage direct et universel, au scrutin individuel, à raison d'un député par arrondissement administratif[1]. Toutefois, les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nomment un député de plus par 100,000 ou par fraction de 100,000 habitants. Ces arrondissements sont alors divisés en circonscriptions par la loi.

Les députés sont élus pour *quatre* ans. La Chambre est renouvelée intégralement. Le vote a lieu au chef-lieu de la commune. L'âge de l'éligibilité reste fixé à 25 ans ; pour être élu, il faut réunir, au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des inscrits.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et la Chambre des Députés réunis en Assemblée nationale ou Congrès. Il est nommé pour sept ans et il est rééligible. Il peut, sur l'avis conforme du Sénat, prononcer la dissolution de la Chambre des Députés. La révision des lois constitutionnelles ne peut avoir lieu que par les deux Chambres réunies en Congrès.

L'Assemblée nationale, par sa résolution du 1er jan-

[1] Loi organique sur l'élection des députés, des 4 juin 1874, 13 et 30 novembre 1875. *Journal officiel* du 31 décembre 1875.

Digitized by Google

vier 1876, avait décidé que le Sénat et la Chambre des Députés se réuniraient le 8 mars suivant.

Les 75 sénateurs inamovibles avaient été élus par l'Assemblée nationale en décembre 1875 [1], il restait à élire les 225 sénateurs des départements et les membres de la Chambre des Députés.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 30 JANVIER 1876

SÉNAT

Le département de Maine-et-Loire nommait trois sénateurs.

Les délégués des conseils municipaux avaient été élus le dimanche 16 janvier 1876 [2].

Le scrutin donna les résultats suivants [3] :

Électeurs inscrits : 466. — Votants : 465. — Maj. abs. : 233.

1. D'Andigné (général marquis), conseiller général . . . . . 345 voix, élu.
2. Le Guay (baron Léon), préfet du Nord, ancien préfet de Maine-et-Loire . . . 328 voix, élu.
3. Joubert (Achille), manufacturier, ancien maire d'Angers. . . . . 245 — élu.

Les trois sénateurs élus appartenaient à l'opinion monarchique [4].

[1] Séances des 9 au 21 déc. 1875. *Journal officiel* du 29 déc. 1875.

[2] V. la liste des délégués sénatoriaux de Maine-et-Loire. *Journal de Maine-et-Loire*, 18 janvier 1876.

[3] Vérification des pouvoirs. Séance du Sénat du 9 mars 1876. *Journal officiel* du 10 mars.

[4] Dans une réunion préparatoire des délégués sénatoriaux conservateurs, tenue à Angers, le 21 janvier, MM. le général marquis d'Andigné, le vicomte Arthur de Cumont, Achille Joubert, le baron Léon Le Guay, Louvet et Montrieux avaient posé leurs candidatures. MM. d'Andigné, Le Guay et Achille Joubert furent désignés comme candidats du parti conservateur-monarchique. MM. de Cumont et Montrieux retirèrent leurs candidatures. Le parti républicain du *Patriote* présentait comme candidats MM. Chevreul, Lecoy et Bonnemère. M. Max-Richard était candidat indépendant.

Digitized by Google

Venaient ensuite :

Louvet, ancien ministre de l'Empereur. . . .	150 voix.
Lecoy, avocat, maire de Saumur	80 —
Max-Richard, ancien député.	69 —
Bonnemère, publiciste.	62 —
Chevreul, membre de l'Institut.	45 —

Peu de temps après sa réunion (8 mars), le Sénat, dans la séance du 20 mars 1876, désignait par la voie du tirage au sort l'ordre des séries sortantes pour le renouvellement triennal [1].

Les départements avaient été répartis, suivant l'ordre alphabétique, en trois séries égales, A, B, C. Maine-et-Loire était compris dans la deuxième série, désignée par la lettre B, qui sortit la première. Les sénateurs angevins élus le 30 janvier 1876 n'étaient donc nommés que pour trois ans.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 20 FÉVRIER 1876.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'élection des membres de la Chambre des Députés eut lieu le 20 février 1876.

Les arrondissements d'Angers et de Cholet ayant l'un et l'autre une population supérieure à 100,000 habitants, furent divisés chacun en deux circonscriptions [2]. Le nombre

[1] *Journal officiel*, 7 avril 1876.
[2] Annexe à la loi du 30 novembre 1875. *Journal officiel* du 31 décembre 1875. V. aussi, sur la population des circonscriptions créées, le *Journal officiel* des 26 et 27 décembre 1875.

Digitized by Google

des députés attribués au département de Maine-et-Loire était de *sept*.

ARRONDISSEMENTS	COMPOSITION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
Angers.....	*Première circonscription :* les cantons d'Angers Sud-Est, de Chalonnes-sur-Loire, des Ponts-de-Cé et de Thouarcé.
	Deuxième circonscription : les cantons d'Angers Nord-Est et d'Angers Nord-Ouest, de Tiercé [1], du Louroux-Béconnais et de Saint-Georges-sur-Loire.
Baugé.....	*Circonscription unique :* tout l'arrondissement.
Cholet	*Première circonscription :* les cantons de Chemillé, de Cholet et de Montfaucon.
	Deuxième circonscription : les cantons de Champtoceaux, de Beaupréau, de Montrevault et de Saint-Florent-le-Vieil.
Saumur.....	*Circonscription unique :* tout l'arrondissement.
Segré	*Circonscription unique :* tout l'arrondissement.

ANGERS (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 22,195. — Votants : 17,196. — Suffrages exprimés : 17,168. — Maj. abs. : 8,585.

De Soland (Théobald), conseiller à la Cour d'appel d'Angers (conservateur-monarch.) 6,910 voix.
Mourin (Ernest), (républicain) . . . . . 6,002 voix.
Bourlon de Rouvre, ancien préfet de Maine-et-Loire (bonapartiste). . . . . 4,159 —

Pas de résultat.

Le deuxième tour de scrutin eut lieu le 5 mars.

2e *tour de scrutin.* — Votants : 16,346.

1. De Soland (Théobald). . . . . 9,701 voix, élu.
Mourin (Ernest). . . . . 6,517 —

[1] Le canton de Briollay avait été transféré à Tiercé par la loi du 3 février 1875.

Digitized by Google

ANGERS (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 23,246. — Votants : 17,206. — Suffrages exprimés : 17,099. — Maj. abs. : 8,550.

2. FAIRÉ (Alexandre), avocat (conservateur-monarchiste). . . . . 8,593 voix, élu.
Maillé (Alexis), conseiller général, député sortant (républicain). . . . . 8,458 —

BAUGÉ

Électeurs inscrits : 21,322. — Votants : 17,152. — Suffrages exprimés : 16,952. — Maj. abs. : 8,477.

3. BENOIST (Albert), ancien sous-préfet (républicain). . . . . 10,847 voix, élu.
De Rochebouët (vicomte Gaston), conseiller d'arrondissement (conservateur-monarchiste) . . . . . 6,038 —

CHOLET (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 16,621. — Votants : 13,028. — Suffrages exprimés : 12,995. — Maj. abs. : 6,498.

4. DE MAILLÉ (comte Armand), conseiller général, député sortant (conservateur-monarchiste). . . . . 7,180 voix, élu.
Abellard (républicain). . . . . 3,835 —
Formon (extrême-droite). . . . . 1,983 —

CHOLET (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 19,008. — Votants : 11,675. — Suffrages exprimés : 10,939. — Maj. abs. : 5,470.

5. DURFORT DE CIVRAC (comte de), président du Conseil général, député sortant (conservateur-monarchiste) . . 10,781 voix, élu.

Digitized by Google

SAUMUR

Électeurs inscrits : 26,460. — Votants : 20,906. — Suffrages exprimés : 20,895. — Maj. abs. : 10,449.

Bury (docteur J.-E.), (républicain) . . . . 7,969 voix.
Berger (Eugène), ancien député (bonap.) . . 7,531 —
Delavau, ancien député (conserv.-mon.) . . . 5,400 —
Pas de résultat.

2e tour de scrutin. — Votants : 20,766.

6. Berger (Eugène), ancien député. . 12,299 voix, élu.
Bury . . . . . 8,175 —

SEGRÉ

Électeurs inscrits : 16,435. — Votants : 13,616. — Suffrages exprimés : 13,590. — Maj. abs. : 6,796.

Janvier de la Motte (Louis), conseiller général (bonapartiste) . . . . . 5,589 voix.
De Terves (comte Léonce), conseiller général (conservateur-monarchiste) . . . . . 3,468 —
Guibourd (Ernest), conseiller général (conservateur-monarchiste) . . . . . 2,787 —
Le Chat de Tessecourt (républicain) . . . . 1,747 —
Pas de résultat.

2e tour de scrutin. — Votants : 13,328.

7. Janvier de la Motte (Louis) . . . 7,315 voix, élu.
De Terves (comte Léonce) . . . . . 5,911 —

La députation de Maine-et-Loire, après les élections des 20 février et 5 mars 1876, se composait de quatre députés royalistes : MM. de Soland, Fairé, le comte de Maillé et le comte de Durfort de Civrac ; de deux députés bonapartistes : MM. Berger et Louis Janvier de la Motte et d'un député républicain, M. Benoist.

Digitized by Google

ÉLECTION PARTIELLE DU 21 MAI 1876.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'élection de M. Fairé, député de la deuxième circonscription d'Angers, fut invalidée par la Chambre dans la séance du 8 avril [1].

Les électeurs de cette circonscription furent convoqués pour le 21 mai 1876 [2].

ANGERS (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 24,068. — Votants : 19,451. — Suffrages exprimés : 19,363, — Maj. abs. : 9,682 [3].

MAILLÉ (Alexis), ancien député à l'Assemblée nationale (républicain). . .	9,786 voix, élu.
Fairé (Alexandre), avocat (conservateur-monarchiste)	9,584 —

Au Seize-Mai 1877, tous les députés de Maine-et-Loire, à l'exception de MM. Benoist et Maillé, ce dernier élu en remplacement de M. Fairé, invalidé, firent partie des 158 députés qui accordèrent un vote de confiance au cabinet de Broglie. Sur l'avis conforme du Sénat, le Maréchal-Président de la République prononça la dissolution de la Chambre et les élections générales furent fixées au 14 octobre 1877 [4].

[1] V. *Journal officiel* du 9 avril 1876.
[2] Décret du 24 avril 1876. *Journal officiel* du 26 avril.
[3] Vérification des pouvoirs. Séance du 26 juin 1876. *Journal officiel* du 27.
[4] Les candidats du parti conservateur, soutenus par toute la presse conservatrice, étaient MM. de Soland, Fairé, Merlet, le comte de Maillé, le comte de Civrac, Berger et Janvier de la Motte.
Les candidats du parti républicain, soutenus par le *Patriote* étaient MM. Mourin, Maillé, Benoist, Combier et général Genet, (tous les deux pour l'arrondissement de Saumur), Blanvillain, Béchet et Robert.

Digitized by Google

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 14 OCTOBRE 1877.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

ANGERS (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 22,921. — Votants : 19,136. — Suffrages exprimés : 19,050. — Maj. abs. : 9,526 [1].

1. De Soland (Théobald), député sortant (conservateur-monarchiste). . . . . 11,820 voix, élu.
Mourin (Ernest), ancien maire d'Angers (républicain). . . . . 7,230 —

ANGERS (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 24,844. — Votants : 20,616. — Suffrages exprimés : 20,518. — Maj. abs. : 10,260 [2].

2. Fairé (Alexandre), avocat (conservateur-monarchiste). . . . . 10,813 voix, élu.
Maillé (Alexis), député sortant (rép.). 9,708 —

BAUGÉ

Électeurs inscrits : 22,021. — Votants : 19,050. — Suffrages exprimés : 18,975. — Maj. abs. 9,488 [3].

3. Benoist (Albert), député sortant (républicain). . . . . 9,648 voix, élu.
Merlet (Jules), ancien préfet de Maine-et-Loire (conserv.-monarch.). . . . 9,319 —

[1] Vérification des pouvoirs. Séance du 13 déc. 1877. *J. off.* du 14.
[2] L'élection fut annulée dans la séance du 2 mai 1878.
[3] Vérification des pouvoirs. Séance du 8 nov. 1877. *J. off.* du 9.

Digitized by Google

CHOLET (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 17,337. — Votants : 13,694. — Suffrages exprimés : 13,660, — Maj. abs. : 6,831 [1].

4. DE MAILLÉ (comte Armand), député sortant (conserv.-monarch.) . . . . 9,176 voix, élu.
Blanvillain, propriétaire, ancien négociant (républicain) . . . . . 4,491 —

CHOLET (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 19,386. — Votants : 14,268. — Suffrages exprimés : 14,108 : — Maj. abs. : 7,055 [2].

5. DURFORT DE CIVRAC (comte de), député sortant (conserv.-monarch.) . . . . 12,097 voix, élu.
Béchet (P.-L.), conseiller municipal, à Angers (républicain) . . . . . 2,015 —

SAUMUR

Électeurs inscrits : 27,540. — Votants : 22,584. — Suffrages exprimés : 22,539. — Maj. abs. : 11,269 [3].

6. BERGER (Eugène), député sortant (bonapartiste). . . . . 13,441 voix, élu.
Général *Genet* (républicain) . . . . . 6,358 —
Combier, conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Saumur (rép.). . 2,732 —

SEGRÉ

Électeurs inscrits : 17,116. — Votants : 13,013. — Suffrages exprimés : 12,599. — Maj. abs. 6,280 [4].

7. JANVIER DE LA MOTTE (Louis), député sortant (bonapartiste). . . . . 10,582 voix, élu.
Robert (A.-E.), ancien sous-préfet, conseiller d'arrondissement (rép.). . 1,828 —

[1] Vérification des pouvoirs. Séance du 23 nov. 1877. *J. off.* du 24.
[2] Vérification des pouvoirs. Séance du 16 nov. 1877. *J. off.* du 17.
[3] Vérification des pouvoirs. Séance du 13 déc. 1877. *J. off.* du 14.
[4] Vérification des pouvoirs. Séance du 16 nov. 1877. *J. off.* du 17.

Digitized by Google

Les élections faites sous le ministère du Seize-Mai, dans le département de Maine-et-Loire, donnèrent exactement les mêmes résultats que ceux du scrutin du 20 février 1876. Le nombre des votants fut plus considérable et les majorités conservatrices plus importantes : mais aucun siège, de part et d'autre, ne fut gagné ni perdu.

ÉLECTIONS PARTIELLES DU 7 JUILLET 1878.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Pour la seconde fois, après de longs délais et malgré une majorité imposante de 1,105 voix, l'élection de la deuxième circonscription d'Angers fut annulée [1]. Les électeurs furent convoqués de nouveau pour le 7 juillet 1878 et le scrutin donna les résultats suivants :

ANGERS (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 24,637. — Votants : 18,836. — Suffrages exprimés : 18,723. — Maj. abs. : 9,362 [2].

MAILLÉ (Alexis), (républicain).	9,763 voix, élu.
Fairé (Alexandre) (conserv.-mon.) . .	8,965 —

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1879.

SÉNAT

Le département de Maine-et-Loire avait été désigné par le sort pour renouveler sa représentation sénatoriale à l'expiration de la première période triennale.

[1] Séance du 2 mai 1878. *J. off.* du 3. — V. le discours de M. Fairé dans le *Journal officiel* du 1er mai.
[2] Vérification des pouvoirs. Séance du 16 nov. 1878. *J. off.* du 17.

Digitized by Google

Les élections furent fixées au 5 janvier 1879. Les délégués des conseils municipaux avaient été nommés le 27 octobre 1878[1].

Les sénateurs sortants conservateurs furent réélus à de fortes majorités contre les candidats républicains.

Voici le scrutin :

Électeurs inscrits : 461. — Votants : 460.

1. Joubert (Achille), sénateur sortant. .	324 voix,	élu.
2. D'Andigné (général marquis), sénateur sortant	321 —	élu.
3. Le Guay (baron Léon), sénateur sortant[2]	318 —	élu.
Mourin, maire d'Angers.	138 —	
Lecoy, maire de Saumur	136 —	
Marie-Baudry, maire de Cholet.	133 —	

Le 30 janvier 1879, M. le maréchal de Mac-Mahon adressa aux Chambres, réunies en Assemblée nationale, sa démission de Président de la République, et le même jour M. Jules Grévy fut nommé à sa place par 563 voix sur 713 votants[3].

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 21 AOUT 1881

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre, élue pour quatre ans, en 1877, était parvenue au terme de son mandat. Les élections furent fixées au 21 août 1881. Dans le département de Maine-et-Loire,

[1] V. la liste des délégués sénatoriaux dans le *Journal de M.-et-L.* du 31 octobre 1878.

[2] Élections validées dans la séance du Sénat du 16 janvier 1879. *Journal officiel* du 17.

[3] *Journal officiel* du 31 janvier 1879.

Digitized by Google

les partis conservèrent leurs positions après quelques succès et quelques pertes réciproques. M. Eugène Berger, député sortant bonapartiste, échouait à Saumur de quelques voix seulement, tandis que M. Louis Janvier de la Motte, devenu depuis peu républicain, était remplacé, dans l'arrondissement de Segré, par M. le comte Léonce de Terves, candidat royaliste.

Les scrutins donnèrent les résultats suivants :

ANGERS (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 22,784. — Votants : 18,104. — Suffrages exprimés : 18,001. — Maj. abs. : 9,001.

1. DE SOLAND (Théobald), député sortant (conservateur-monarchiste) . . . . . 9,877 voix, élu.
Guitton (Jules), avocat, maire d'Angers (républicain) . . . . . 7,846 —
Chabert (candidat socialiste) . . . . . 234 —

ANGERS (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 25,120. — Votants : 19,587. — Suffrages exprimés : 19,422. — Maj. abs. : 9,712.

2. MAILLÉ (Alexis), conseiller général, député sortant (républicain) . . . 10,410 voix, élu.
Fairé (Alexandre), avocat (conservateur-monarchiste) . . . . . 8,627 —
Chabert (candidat socialiste) . . . . 352 —

BAUGÉ

Électeurs inscrits : 22,461. — Votants : 18,330. — Suffrages exprimés : 18,189 — Maj. abs. : 9,098.

3. BENOIST (Albert), conseiller général, député sortant (républicain) . . . 11,598 voix, élu.
D'Andigné (comte Amédée), (conservateur-monarchiste) . . . . . 6,579 —

Digitized by Google

CHOLET (*première circonscription*).

Électeurs inscrits : 17,747. — Votants : 13,548. — Suffrages exprimés : 13,468. — Maj. abs. : 6,735.

4. De Maillé (comte Armand), député sortant (conserv.-mon.). . . . . 9,283 voix, élu.
Gazeau de Vautibault, secrétaire du comice agricole de Saint-Florent-le-Vieil (républicain). . . . . 4,177 —

CHOLET (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 19,685. — Votants : 14,365. — Suffrages exprimés : 14,224. — Maj. abs. : 7,123.

5. Durfort de Civrac (comte de), député sortant (conserv.-mon.). . 11,143 voix, élu.
Janvier de la Motte (Arthur), avocat, ancien magistrat (républicain) . . 3,102 —

SAUMUR

Électeurs inscrits : 28,088. — Votants : 21,192. — Suffrages exprimés : 22,091. — Maj. abs. : 11,046.

6. Bury (docteur J. E.), conseiller général, maire de Distré (rép.) . . 11,182 voix, élu.
Berger (Eugène), député sortant (bon.) 10,890 —

SEGRÉ

Électeurs inscrits : 17,489. — Votants : 14,298. — Suffrages exprimés : 14,124. — Maj. abs. : 7,063.

7. De Terves (comte Léonce), conseiller général (conserv.-monarch.). . . . 7,688 voix, élu.
Janvier de la Motte (Louis), conseiller général, député sortant (rép.). . . 6,421 —

Digitized by Google

ÉLECTION PARTIELLE DU 6 AVRIL 1884

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La mort de M. le comte de Durfort de Civrac, vice-président de la Chambre des Députés, survenue le 21 février 1884, nécessita la convocation des électeurs de la deuxième circonscription de Cholet.

L'élection fut fixée au 6 avril 1884. M. le vicomte de La Bourdonnaye fut élu sans concurrent.

CHOLET (*deuxième circonscription*).

Électeurs inscrits : 19,807. — Votants : 12,834. — Suffrages exprimés : 11,998. — Maj. abs. : 6,000.

LA BOURDONNAYE (vicomte de), conseiller général, maire de Drain (conserv.-monarch.). . . . . 11,749 voix, élu.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 25 JANVIER 1885

SÉNAT

M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, mourait à Angers, à la suite d'une longue et cruelle maladie, le 10 octobre 1883. Il ne devait être pourvu à son remplacement comme sénateur qu'à l'époque du renouvellement triennal du Sénat, en 1885.

Dans l'intervalle, le Congrès réuni à Versailles[1] avait enlevé, entre autres modifications apportées à la Constitution de 1875, le caractère constitutionnel à la loi d'organisation du Sénat du 25 février 1875.

[1] Du 5 au 13 août 1884.

Digitized by Google

La loi du 9 décembre 1884 changea profondément le régime électoral du Sénat.

Le Sénat reste composé de 300 membres; mais les sénateurs inamovibles sont supprimés par voie d'extinction et leurs 75 sièges sont répartis entre les départements les plus peuplés. A l'avenir, le département de Maine-et-Loire aura *quatre* sénateurs au lieu de trois, mais cette augmentation ne s'effectuera qu'au fur et à mesure des vacances produites parmi les sénateurs inamovibles et lorsque le tirage au sort, fait dans la huitaine de chaque extinction entre les départements dont la représentation sénatoriale doit être augmentée, désignera le département de Maine-et-Loire.

La seconde modification apportée par la loi du 9 décembre 1884 est relative au collège sénatorial en ce qui concerne les délégués des conseils municipaux:

Désormais, le nombre des délégués élus par les conseils municipaux est proportionnel au nombre des membres qui composent ces conseils.

Un conseil	municipal de	10	membres	élit	1 délégué.
	—	12	—	2	délégués.
	—	16	—	3	—
	—	21	—	6	—
	—	23	—	9	—
	—	27	—	12	—
	—	30	—	15	—
	—	32	—	18	—
	—	34	—	21	—
	—	36	—	24	—

Les députés, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement du département continuent à faire partie du collège électoral sénatorial.

C'est par application de cette nouvelle loi qu'eut lieu, le 25 janvier 1885, l'élection d'un sénateur dans le départe-

Digitized by Google

ment de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Achille Joubert, décédé.

Dans une réunion privée tenue à Angers, le 3 janvier, par un grand nombre de délégués sénatoriaux conservateurs, la candidature de M. Aimé Blavier, ingénieur des mines, ancien maire d'Angers, fut adoptée.

Voici le résultat du scrutin :

Électeurs inscrits : 980. — Votants : 968.

BLAVIER (Aimé), (conserv.-monarch.). . .	665 voix,	élu.
Maillé (Alexis), député (rép.).	298	—

Les trois sénateurs de Maine-et-Loire actuellement en fonctions, faisant partie de la série B, élue en 1879, seront sortants en 1888.

La loi du 8 juin 1885 a complètement modifié le mode d'élection des députés institué par la loi du 30 novembre 1875.

Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin de liste. Le département forme une seule circonscription. Chaque département élit les députés qui lui sont attribués à raison de 1 député par 70,000 habitants, les étrangers non compris ; toutefois, quelle que soit sa population, un département ne peut pas nommer moins de trois députés. Le département de Maine-et-Loire, ayant une population de 522,830 habitants, est représenté par *huit* députés. La nouvelle Chambre comprend 584 membres[1] ; la Chambre élue en 1881 n'en comptait que 557. Les membres des familles qui ont régné sur la France sont inéligibles au Sénat et à la Chambre des Députés. Il faut toujours, pour être élu, justifier de la qualité de citoyen

[1] Le territoire de Belfort a 2 députés, l'Algérie 6 et les colonies 10.

Digitized by Google

français, avoir 25 ans accomplis et obtenir au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits; au second tour, la majorité relative suffit.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 4 OCTOBRE 1885

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

C'est sous l'empire de cette loi nouvelle que se sont faites les élections générales du 4 octobre 1885.

Dans le département de Maine-et-Loire, trois listes furent en présence : la liste de l'Union conservatrice[1], la liste républicaine[2] et une liste socialiste qui parut à la dernière heure.

Les candidats de la liste conservatrice furent élus à une grande majorité.

Voici les résultats du scrutin, tels qu'ils ont été proclamés par la commission de recensement :

Électeurs inscrits : 151,839. — Votants : 123,137.

1. De Maillé (comte Armand), président du Conseil général, député sortant	73,284 voix, élu.
2. Chevalier, conseiller général, maire de Chalonnes-sur-Loire . .	73,239 — élu.
3. De Soland (Théobald), conseiller général, député sortant	73,207 — élu.

[1] Circulaire des candidats de l'Union conservatrice. *Journal de Maine-et-Loire*, 15 septembre 1885.

[2] Déclaration des candidats républicains. *Patriote de l'Ouest*, 15 septembre 1885.

Digitized by Google

4. Merlet (Jules), ancien préfet de Maine-et-Loire . . . . . 73,081 voix, élu.

5. La Bourdonnaye (vicomte de), conseiller général, député sortant . . 72,960 — élu.

6. Berger (Eugène), ancien député. . 72,934 — élu.

7. Fairé (Alexandre), avocat, ancien bâtonnier . . . . . 72,878 — élu.

8. De Terves (comte Léonce), conseiller général, député sortant . . 72,874 — élu.

La liste républicaine venait ensuite :

Maillé (Alexis), maire d'Angers, député sortant . . . . . 47,573 voix.

Allain-Targé, ministre de l'Intérieur. . . 47,483 —

Marie-Baudry, maire de Cholet, conseiller général. . . . . 47,403 —

Bury (docteur), conseiller général, député sortant . . . . . 47,192 —

Benoist, conseiller général, député sortant. 46,939 —

Janvier de la Motte (Arthur) . . . . . 46,925 —

Varrailhon (docteur), conseiller général . 46,489 —

Combier, maire de Saumur[1] . . . . . 46,343 —

Nous voici arrivés au terme de cette longue énumération de scrutins qui résume notre histoire politique, ou tout au moins électorale, pendant une période de près d'un

[1] La liste des *candidats ouvriers-socialistes* obtenait les voix ci-après : Roussechausse 1,123 voix, — Gaisné 1,123, — Ménard 1,091, — Joffrin (de Paris) 1,069, — Maniez (de Rennes) 1,066, — Chiron 1,062, — Dufour 1,059, — Vaidy 963.

Digitized by Google

siècle. Nous nous sommes volontairement abstenu de porter aucun jugement sur les événements qui ont suivi ou amené ces consultations de l'opinion publique. Notre travail est purement statistique.

Tous nos efforts seront récompensés si ce résumé des élections, dans le département de Maine-et-Loire, est utile à nos concitoyens, et si cette monographie locale peut servir un jour de document à un vaste travail d'ensemble sur les élections de la France entière.

Guillaume Bodinier.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(Suite).

DEUXIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE III

Construction du théâtre de la place du Ralliement. — Les spectacles de l'an IV et de l'an V. — Deux troupes d'acteurs à Angers. — Nouveaux troubles au théâtre. — Interdiction de chanter *Le Réveil du peuple*. — Représentations mensuelles au profit des pauvres. — Réclamation pour le paiement des droits d'auteur. — *La Piété filiale*, comédie. — *Les détenues au calvaire d'Angers ou la générosité récompensée par l'amour*, drame en deux actes, du citoyen Papin.

Tandis que Deschamps faisait exploiter par ses régisseurs, Ross et Vidal, les théâtres dont il avait pris la direction en dehors d'Angers, lui-même était retenu en cette ville par les importants travaux qu'il avait entrepris. Fatigué, en effet, de payer au sieur Allain 400 livres par mois pour le loyer de la salle de spectacle de la place des Halles, il avait repris pour son compte le projet, qui avait échoué en 1786, de construire un nouveau théâtre sur un point de la ville plus central et plus facile à aborder pour le public que le bas de la place de la Com-

Digitized by Google

mune[1]. Soit que sa mère et lui eussent mis de côté quelque argent, produit de leurs précédentes directions, soit que sa femme, Françoise-Pauline Thierry, possédât de son côté quelques ressources, il songea à faire cette construction à ses frais.

La nouvelle place, dite du Ralliement, créée sur l'emplacement des anciennes églises Saint-Maurille et Saint-Maimbœuf, lui parut le point le plus convenable pour y installer un théâtre. Il acheta, comme bien national, le bâtiment des Grandes Écoles, qui ne servait plus à rien depuis la suppression des Universités et se trouvait en façade au fond de la nouvelle place. La salle de spectacle qu'il se proposait d'y établir devait être précédée d'un péristyle de 30 pieds de longueur sur 7 mètres de large[2].

[1] Le projet de construire à Angers une salle de spectacle plus sure et mieux aménagée que celle de la place des Halles, projet qui avait échoué en 1786, paraît avoir été repris en 1790, mais sans plus de succès. Quelques amateurs avaient présenté à la municipalité, le 12 février de cette année, un nouveau plan de société, sous forme de tontine, pour la construction d'une salle de spectacle dont la situation devait être aussi commode qu'agréable. Après avoir insisté sur le défaut de salubrité et de sûreté de l'ancienne salle, le rédacteur de ce projet ajoutait : « une seule porte communique à l'intérieur, des escaliers construits en charpente, des couloirs étroits, parquetés et lambrissés en planches, toutes les cloisons des loges et amphithéâtres faites en bois, une salle enfin entourée de bâtiments dont les toits se touchent, font craindre que le feu ne l'incendie, » tandis que le théâtre qu'on se proposerait de construire serait isolé et placé non loin d'une fontaine qui fournit assez abondamment de l'eau pour que, par le moyen de pompes et de deux réservoirs, qu'on éléverait de chaque côté de ce théâtre, on puisse prévenir les accidents du feu. La construction de cette salle coûterait 120,000 livres. Ce capital serait divisé en actions de 500 livres. Le prix de location du théâtre appartiendrait aux actionnaires jusqu'au décès du dernier d'entre eux. L'immeuble deviendrait alors la propriété des enfants trouvés ou de la Ville.

Soit que ce projet, copié en grande partie sur celui de 1786, n'ait pas été bien accueilli de la municipalité, soit qu'on n'ait pu arriver à réunir un nombre suffisant d'actionnaires, il avait dû encore une fois être abandonné.

[2] Le 11 prairial an II, l'acteur Laneau, dont nous avons déjà cité la correspondance au chapitre précédent, écrivait à la citoyenne Vizentini sa camarade : « Deschamps fait aussi construire à Angers une nouvelle salle qui sera prête dans quatre mois. Il ne reste plus qu'à savoir s'il y aura des spectateurs. Mais cela le regarde. Cette construction lui coûtera peu, attendu que c'est un ancien édifice national et que les gros murs sont faits. »

Digitized by Google

Le 5 fructidor an II, le Conseil général de la commune, acceptant la proposition que lui avait adressée Deschamps de doter la ville d'un nouveau théâtre, dont la construction était depuis longtemps souhaitée, nommait deux architectes chargés d'en examiner les plans et d'en fixer l'alignement, de façon à ne pas nuire à l'ensemble de la nouvelle place. Toutefois, ce conseil, déterminé par ce motif que la nouvelle salle à construire était un établissement d'utilité publique et qu'il serait convenable qu'elle fût prête à recevoir les spectateurs dans six mois au plus tard, permettait à Deschamps d'établir son péristyle en dehors de l'alignement, sauf à le démolir à ses frais s'il gênait la circulation.

Deschamps, qui avait acquis la maison formant le coin de la place et de la rue des Bons-Garçons (Chaussée-Saint-Pierre), serait tenu de se retirer à l'alignement sur les deux façades s'il démolissait ladite maison [1].

Les travaux entrepris par Deschamps furent assez modestes. Il se contenta de détruire les cloisons intérieures des Grandes Écoles et d'établir, le long des murs, deux rangs de loges débordant sur le parterre. La maison voisine, acquise du citoyen Chevreul, avait été réunie à ladite salle. Mais la destruction des murs et cloisons intérieures lui enleva sa solidité et Deschamps fut obligé de reprendre le mur extérieur par le pied. Intervention de la commune qui veut le forcer à se retirer à l'alignement. Il explique que le mur de la maison Chevreul, qui supportait autrefois un escalier, n'avait plus la solidité suffisante pour recevoir les poutres destinées à porter les loges et qu'il préférerait abandonner son projet que d'accepter l'alignement des ingénieurs. Le conseil l'autorise à continuer ses travaux (9 vendémiaire an III) [2].

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. V, f° 124.
[2] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. V, f° 147.

Digitized by Google

Quelques jours après, pour montrer sa bonne volonté, il annonce qu'il va se retirer à l'alignement sur la rue des Bons-Garçons et non sur la place du Ralliement. Le conseil de la commune lui donne acte de sa déclaration (24 vendémiaire an III)[1].

Le 26 pluviôse an III, le Conseil est averti que l'un des murs construits par Deschamps menace de s'écrouler et a dû être étayé. Des commissaires sont aussitôt nommés pour examiner les travaux et faire abattre les murs et charpentes qui manqueraient de solidité.

Il fallut donc recommencer des travaux coûteux qui, encore, ne satisfirent point les experts, car le 28 prairial, sur la lecture de leur rapport qui émettait des doutes relativement à la confiance que l'on pouvait accorder à une construction de ce genre, entreprise dans de telles conditions, ils reçoivent de nouveau la mission d'examiner, avec l'architecte de Deschamps, s'il ne serait pas nécessaire de tout démolir pour reconstruire avec plus de solidité[2].

Il est probable que ce nouvel examen fut favorable, ou au moins qu'il n'y eut à faire que de légers travaux de consolidation, car nous n'avons pas trouvé de traces d'une nouvelle construction. Deschamps put donc s'occuper de l'aménagement intérieur de son théâtre, qui dut ouvrir dans les derniers jours de l'an III, mais à une date que nous ignorons[3].

Le 8 vendémiaire an IV, le Conseil de la commune refuse aux deux troupes de comédiens existant alors à

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. V, f° 153.
[2] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VI, f° 119.
[3] Suivant M. Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire, de* 1787 *à* 1830, t. II, p. 179), le théâtre de Deschamps comportait trois rangs de loges, dont les premières saillaient au-dessus du parterre, de telle sorte que d'un côté à l'autre il n'y avait pas plus de six mètres. S'il était mieux situé que celui de la place des Halles, et s'il possédait des sorties multiples, il n'était pas plus commode pour les spectateurs et manquait de solidité, par suite du système employé pour sa construction, au point d'être un sujet d'inquiétude pour le public.

Digitized by Google

Angers de leur délivrer des bons de pain, ces bons devant être réservés pour les indigents et non pour des individus qui doivent être rétribués en proportion de la cherté des vivres[1].

Les termes mêmes de cette délibération prouvent qu'à ce moment le théâtre de la place du Ralliement avait été ouvert et qu'une autre troupe de comédiens occupait celui de la place des Halles.

La salle de spectacle abandonnée par Deschamps avait été laissée par celui-ci dans un tel état de délabrement que les propriétaires de l'immeuble, les sieurs Aynès, Ve Charrier et associés, s'empressaient d'intenter une action judiciaire contre leur ancien locataire pour le contraindre de la remettre en état, les dégradations dont ils se plaignaient ayant été faites pendant son exploitation. Les réparations qu'il serait nécessaire d'exécuter pour restaurer les peintures, boiseries, etc..., étaient estimées à la somme de 4,171 livres.

Deschamps, se fondant sur ce que la municipalité d'Angers avait fait donner un certain nombre de bals publics à la salle de spectacle, à l'occasion de diverses fêtes patriotiques, soutenait que les dégradations dont on voulait le rendre responsable avaient été commises pendant ces bals. Il prétendait, en conséquence, que c'était à la commune d'Angers à payer le prix des réparations qu'on voulait exiger de lui.

Mais la municipalité rejeta sa demande par ce motif que, si la ville ou les représentants du peuple avaient fait donner quelques bals publics au théâtre, Deschamps en avait donné d'autres à son profit et qu'il était impossible de savoir quand les dégradations, dont se plaignaient les propriétaires de la salle, avaient pu être commises, ce directeur ne s'étant jamais plaint de dégradations quelconques

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 1.

Digitized by Google

et ayant toujours négligé de les faire constater par des experts. La ville ne pouvait donc être tenue à lui payer aucune indemnité. Toutefois, par mesure gracieuse, la municipalité arrête qu'il sera versé à Deschamps une somme de 1,500 livres pour l'indemniser en partie des dépenses qu'il est tenu de faire pour mettre la salle en état (25 brumaire an IV)[1].

Le 18 nivôse, nouvel arrêté municipal enjoignant aux directeurs de spectacles de commencer leurs représentations à 5 heures précises et de les finir à 8 heures au plus tard, afin que les soldats de la garnison qui voudraient aller au théâtre puissent être rentrés à leur domicile à 8 heures et demie[2].

Le même jour, Ross est autorisé, en sa qualité de régisseur du théâtre pour le compte de Deschamps, à donner un bal paré ou redoute à la salle de la place du Ralliement, à la condition de commencer à 4 heures et demie pour finir à 9 heures et demie.

Le 16 ventôse, les sieurs Boutron et Saint-Albin, directeurs associés du théâtre d'Angers, demandent à donner des représentations à la salle de la place des Halles. L'autorisation leur en est accordée, à charge de commencer le spectacle à 5 heures précises et de ne pas mettre plus de 20 minutes d'entr'acte entre les deux pièces. Nous ne connaissons ni la composition de la troupe, ni son répertoire.

Boutron était un imprimeur de la maison Mame qui, avec la caution de son patron, avait pris à loyer la salle de spectacle et le café de la Comédie y attenant. Il n'était donc point un directeur de théâtre. C'est évidemment le citoyen Saint-Albin qui seul dirigeait cette troupe. Elle paraît être demeurée à Angers une partie de l'hiver.

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 36.
[2] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 70.

Digitized by Google

La réaction thermidorienne n'avait pas eu une longue durée et la Convention n'avait pas tardé, par crainte des royalistes, à se rapprocher des Jacobins.

Le Directoire exécutif, qui avait succédé à la Convention, au mois de brumaire an IV, voulut aussi s'appuyer sur le parti révolutionnaire et, pour se l'attacher, dut lui faire quelques concessions. Le chant du *Réveil du Peuple* était toujours réclamé dans les théâtres et continuait à soulever les protestations d'une partie des spectateurs. Un arrêté du 18 nivôse prescrivit aux directeurs de spectacles de faire jouer chaque jour par leur orchestre, avant le lever de la toile, *les airs chéris des républicains*, tels que *la Marseillaise*, *le Ça ira*, *Veillons au salut de l'Empire* et *le Chant du départ*. Il était au contraire expressément défendu de chanter, laisser ou faire chanter *le Réveil du Peuple*.

Le 9 pluviôse suivant, l'agent national de la commune d'Angers, désireux de faire exécuter l'arrêté du Directoire, qui soulevait chaque soir, au théâtre, de nouveaux troubles, écrivait à son collègue, près l'Administration départementale, pour lui rappeler que l'ancienne municipalité, sans aucun décret ni arrêté du gouvernement, avait fait placarder l'année précédente, sur les murs de la ville, une délibération qui enjoignait aux directeurs de spectacles de chanter et faire chanter *le Réveil du Peuple* exclusivement à toute autre chanson, et lui demander de faire afficher l'arrêté du Directoire qui prohibait ce chant.

Cette mesure ne paraît pas avoir fait cesser les discussions qui se produisaient au théâtre, car le registre de copie des correspondances de l'agent national contient plusieurs lettres d'avertissement adressées aux directeurs de spectacles, pour les rappeler à l'exécution de la loi. Et même, les troubles continuant à se produire et augmentant de gravité, cet agent est obligé d'écrire, le 13 ventôse, au Commandant de place, pour lui demander de fournir une

Digitized by Google

garde suffisante, les jours de spectacle, afin de « réprimer « l'opiniâtreté que l'on met à demander *le Réveil du Peuple* « et de faire arrêter ceux qui se permettraient de le récla- « mer [1]. »

Il est probable que la présence des soldats parvint enfin à rétablir le calme pendant les représentations.

En même temps qu'il veillait à ce qu'on ne chantât pas *le Réveil du Peuple*, l'agent national exigeait que l'on exécutât les airs autorisés par le Directoire. Le 22 ventôse, il menaçait Boutron de faire fermer la salle de spectacle de la place des Halles, ayant été informé que l'on négligeait d'y jouer *les airs chéris des républicains*.

La Révolution avait eu pour résultat d'augmenter considérablement le nombre des indigents et en même temps de ruiner les établissements de bienfaisance destinés à les secourir. La confiscation des biens appartenant aux hospices et aux hôpitaux avait réduit ceux-ci à la situation la plus précaire. Le Directoire voulut venir à leur secours au moyen d'une redevance imposée aux directeurs de spectacles publics [2]. Un arrêté du 18 nivôse an IV obligea ceux-ci à donner chaque mois une représentation au bénéfice des pauvres. Deschamps, prévenu officiellement, le

[1] *Arch. Mun.*

[2] De tout temps les troupes de comédiens qui venaient donner des représentations à Angers avaient été tenues de verser une certaine somme pour les besoins des hospices et hôpitaux de cette ville. Cette redevance, stipulée dans le privilège accordé aux directeurs de ces troupes, avait même été portée à mille livres par an depuis 1777 jusqu'à la loi du 21 janvier 1791 portant suppression de tous les privilèges (Voir la première partie de ce travail). En permettant à tout citoyen d'ouvrir un théâtre, la nouvelle loi supprimait en même temps la redevance imposée jusqu'alors aux comédiens Toutefois, les comptes du receveur de l'hospice des Incurables, pour les années 1792, 1793 et 1794 constatent que celui-ci a reçu, pour chacune de ces années, une aumône de 24 livres versée par les comédiens. (Renseignement communiqué par M. Charles Ménière.) Il est vraisemblable que l'Hôtel-Dieu dut également toucher quelques secours du même genre. Mais des sommes aussi modiques étaient bien peu de chose en présence des besoins toujours croissants d'établissements que la Révolution avait ruinés en confisquant leurs biens.

Digitized by Google

7 ventôse, dut s'exécuter. Mais les recettes ne paraissent pas avoir été bien fructueuses.

Dans une lettre adressée le 18 germinal, au ministre de l'Intérieur, l'agent national de la commune expose que la ville a bien deux théâtres, l'un de comédie et l'autre d'opéra. Mais que le premier (celui de la place des Halles, dirigé par le citoyen Saint-Albin, sans doute), est fermé depuis plus d'un mois et que l'autre va clore ses représentations prochainement. Ce dernier seul a donné deux spectacles au bénéfice des pauvres pour obéir à la loi. Le premier, en date du 18 ventôse, a produit 3,531 livres 10 sols, et le second, donné le 10 germinal, où l'on a joué *Guillaume-Tell*, 2,770 livres en assignats et 18 livres en numéraire. En tenant compte du discrédit dans lequel étaient tombés en ce moment les assignats, on voit que la recette des pauvres avait été bien minime.

Deschamps paraît avoir conservé presque tous les acteurs qui composaient ses troupes de comédie et d'opéra pendant l'année précédente. Nous retrouvons au registre des passeports, Nogaret dit Villiers, Vidal, Galliard, Mathelin, Adnet, Fabre dit Urbain, Dussault, Arnault, la veuve Morel, la citoyenne Rosembert, Angélique Ferton, Madeleine-Renée Dufour, femme Bernard, dite Saint-Vallier, etc.; et parmi les noms nouveaux, dont quelques-uns, peut-être, ont appartenu à la troupe Saint-Albin : Nicolas-Auguste Levasseur et sa femme Marie-Victoire Broyer, Emmanuel Brisse et sa femme, Antoine Bailly, Jean-Dominique Roche et sa femme Marie-Jeanne Ramon, Jean-Nicolas Laurain, Jean-François Borme, Jean-Jacques La Violette, Sophie Bouche, Madeleine Matier, dite Hervé, Adèle Moulain, etc. [1]...

[1] Une fraction de la troupe de Deschamps paraît être partie d'Angers, au printemps, pour aller donner des représentations, pendant les mois d'été, de floréal à fructidor, dans quelques villes de la région, telles que Laval, le Mans, Château-du-Loir et Alençon. Aux noms des artistes que nous venons de citer comme ayant

Digitized by Google

Au mois de juin, c'est Jean Ross, toujours régisseur de Deschamps, qui vient donner des représentations avec la troupe d'opéra.

Nous trouvons, à la date du 16 fructidor an IV, une pétition adressée à l'agent national de la commune par le citoyen Huard, directeur des Messageries, en sa qualité de représentant des auteurs dramatiques, pour obtenir le paiement des droits d'auteur pour les pièces représentées sur les théâtres d'Angers.

Le pétitionnaire expose que la loi du 19 juillet 1793 a reconnu les droits des auteurs dramatiques sur leurs œuvres et les a autorisés à se faire payer certains droits par les directeurs de spectacles qui voudraient les représenter; qu'un grand nombre d'auteurs se sont réunis en société et ont choisi pour leur représentant le sieur Framery, qui, lui-même, par procuration du 25 frimaire an II, a choisi pour son fondé de pouvoir à Angers, ledit citoyen Huard ; que, dans un temps de révolution, le gouvernement prend une activité qui, loin de favoriser les propriétés individuelles, s'occupe particulièrement à jeter les fondements solides d'un nouvel ordre de choses et expose les citoyens à des sacrifices plus ou moins grands. Aussi, les auteurs dramatiques ont-ils attendu patiemment la fin de la crise, mais, le calme étant revenu, ils désirent toucher les droits qui leur appartiennent et ont été reconnus par la loi.

Le ministre de l'Intérieur, par une lettre du 18 germinal

appartenu à la troupe de Deschamps, on peut ajouter ceux de Pirot, Colin, Auguste, Lallemand, Saint-Pratz, que nous trouvons inscrits dans un fragment de registre, faisant partie de notre collection, contenant les programmes des représentations données dans les villes énumérées ci-dessus, avec les comptes des frais journaliers, ainsi que des recettes, tant en numéraire qu'en assignats et du partage qui en est fait entre les artistes (14 parts 1/2). Cette fraction de troupe donne quelques tragédies, mais surtout des comédies et des opéras-comiques. Elle joue notamment un opéra-vaudeville, *Georges et Gros-Jean*, paroles du citoyen Deschamps, qui semble être l'œuvre de son directeur.

Digitized by Google

an IV, a chargé l'agent national de chaque commune de veiller à l'exécution de cette loi. C'est pourquoi le requérant prie celui d'Angers de vouloir bien s'entremettre, pour obliger les directeurs de théâtre à régler entre ses mains les sommes qu'ils doivent pour les œuvres dramatiques représentées par eux depuis trois ans. Deschamps s'est toujours refusé de payer. Ross montre les meilleures intentions, mais prétend ne pouvoir rien donner, sous prétexte de recettes trop modiques. Il serait donc nécessaire que l'agent national fasse appeler devant lui ces deux directeurs pour les obliger à payer au citoyen Huard ce qui est dû à ses mandants pour le temps écoulé, suivant le taux qui sera fixé dans un traité à intervenir entre lesdits directeurs de spectacles et les auteurs dramatiques. De plus, ces directeurs seront tenus de fournir chaque décade, audit Huard, la liste des pièces représentées pour le règlement des droits fixés par le traité à intervenir.

Il était bien difficile de faire payer à des directeurs qui ne faisaient pas de brillantes affaires des droits dus depuis trois ans, et il est probable que cette affaire se termina par une transaction, du moins pour le passé.

La pièce que nous venons d'analyser, semblerait établir qu'à ce moment Ross s'était séparé de Deschamps et dirigeait une troupe d'opéra, pour son compte personnel.

C'est lui, en effet, croyons-nous, qui occupe le théâtre de la place des Halles, au mois de fructidor, an IV. Sa troupe débute, le 30 thermidor, par *La Mère coupable* et *Le Tableau parlant*. Les *Affiches d'Angers* du 3 fructidor publient une lettre du citoyen Huard, directeur des Messageries, contenant une sévère critique des artistes de cette Compagnie, lesquels, à l'exception d'une actrice qui sent mieux l'importance de son devoir, ont joué d'une facon indécente. Pendant la seconde pièce, les rires des spectateurs ont été poussés aux éclats et les acteurs, vrais histrions, ont prouvé au public qu'ils étaient plus faits pour exercer

Digitized by Google

leurs talents sur des tréteaux en plein vent que pour jouer sur un théâtre.

Un artiste de la troupe, le sieur Montariol, s'empressa de répondre à cette lettre, dans les *Affiches* du 5 fructidor. Il se plaint de la sévérité du citoyen Huard et le blâme d'avoir voulu rendre tous les artistes responsables des licences de quelques-uns d'entre eux seulement, avant d'avoir entendu les autres acteurs qui, ayant souci de leur dignité, ne se permettront jamais des inconvenances semblables à celles qui ont choqué le public.

Le 10 fructidor, on célèbre la Fête de la Vieillesse, qui se termine, suivant le programme habituel, par une représentation au théâtre de la place de la Commune, à laquelle assistent les héros de la fête, placés dans une loge ornée de fleurs et de feuillages. En face, au-dessus de l'orchestre, une Renommée montrait une inscription ornée de guirlandes, portant en gros caractères, les mots : « *Honneur et respect pour la Vieillesse.* » La représentation, dont nous ne connaissons pas le programme, fut terminée par une petite comédie, écrite par l'un des artistes de la troupe, ayant pour titre : *La Fête des Vieillards.* Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette pièce qui ne semble pas avoir été imprimée [1].

Pour l'an IV, comme pour les années précédentes, les *Affiches d'Angers* ont négligé d'annoncer les spectacles.

Ross paraît être resté à Angers pendant les premiers mois de l'an V. Le 22 nivôse de cette année, il demandait au Conseil général de la Commune à faire revivre les redoutes qui, avant 1789, avaient lieu chaque année et qui n'avaient été suspendues que par l'effet des circonstances. L'assemblée « considérant que dans tous les temps l'exercice des redoutes et des bals avait eu lieu dans cette commune et que ce n'était que par l'effet des temps malheureux

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 127.

Digitized by Google

qui s'étaient passés depuis plusieurs années qu'il avait été suspendu ; que l'intérêt des administrés et même l'union et la concorde qui devaient exister entre les habitants d'une grande commune commandaient protection et secours à ceux qui faisaient de telles entreprises, autorise le sieur Ross à donner des redoutes ou bals parés par abonnement jusqu'à la fin du mois » [1].

La troupe de Deschamps continuait à jouer en même temps à la salle de la place du Ralliement et ne paraît pas avoir quitté Angers. Nous ne connaissons pas sa composition ni son répertoire.

Le 7 prairial, le Conseil général de la Commune, informé que, le 2 de ce mois, des femmes au service de Deschamps ont refusé l'entrée du théâtre au sieur Moron, caporal de la compagnie de pompiers, qui était de service ce jour-là, et que la veille encore ces femmes avaient voulu empêcher le commissaire de police Berthault de pénétrer dans la salle, arrête qu'injonction sera faite audit Deschamps de recevoir les pompiers, commissaires de police et gendarmes qui viendraient pour faire leur service, sous peine d'être poursuivi aux termes de la loi [2].

Ross paraît au contraire avoir voyagé avec ses artistes pendant une partie de l'été; mais il était de retour au mois de fructidor à la salle de la place de la Commune. Le 10 de ce mois, à l'occasion de la Fête de la Vieillesse, il donne *La Piété filiale*, comédie, terminée par un feu d'artifice, au milieu duquel on aperçoit, inscrits sur un transparent, les mots : « Honneur et respect à la vieillesse », tandis que

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 160.

[2] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 192.

Le nouveau règlement de la compagnie des pompiers d'Angers, en date du 26 thermidor an V, ordonnait qu'il y eût toujours deux pompiers en uniforme de service au théâtre pour les pièces ordinaires, et quatre pour les pièces à feu. Si le directeur jugeait qu'il dût y en avoir davantage, il devait en avertir le chef de la compagnie, qui ferait commander le nombre d'hommes demandé. Ces pompiers seraient payés vingt sols par homme et par représentation.

Digitized by Google

quatre enfants, vêtus de blanc, vont couronner dans leurs loges les vieillards héros de la fête, au bruit des applaudissements de la foule des spectateurs [1].

Cette même année avait été jouée sur le théâtre de la place du Ralliement une œuvre exclusivement angevine et par son auteur et par son sujet. Mais nous n'avons pu retrouver la date à laquelle avait eu lieu sa première représentation.

Louis-Guillaume Papin, né à Baugé, le 13 février 1773, était fils d'un boulanger de cette ville. Après avoir fait d'excellentes études au collège de La Flèche, il était venu se fixer à Angers, où il avait présidé, en 1791, le club de l'Ouest. Pendant la guerre civile, il avait fait plusieurs campagnes en Vendée, comme volontaire, et fut désigné par le département pour aller suivre les cours de l'École normale de Paris. A son retour, en l'an IV, il avait été pourvu de la chaire d'histoire à l'École centrale et occupait cette situation quand il fit représenter le petit drame dont nous voulons parler : *Les Détenues au Calvaire d'Angers ou la générosité récompensée par l'amour*, drame en deux actes et en prose, par le citoyen Papin, professeur d'histoire aux Écoles centrales. (Angers, Mame, in-8° de 64 pages.)

La pièce est précédée de la liste des personnages avec les noms des artistes, attachés à la troupe de Deschamps, qui les ont remplis :

Mme Dorsan, détenue . . . . . Mme Ferton.
Mlle Adèle Dorsan, sa fille, détenue . . Mme Cauvin.
Dorval, jeune garde national. . . . . Citn Dufayel.
Melcourt, ami de Dorval, officier du poste. . . . . Citn Louis.
M. Corbin, administrateur du Calvaire. Citn Lavillette

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 209.

Digitized by Google

Le président de la Commission militaire. Cit^n Cauvin.
Torcy, secrétaire du représentant du peuple. . . . . Cit^n Nachon.

La scène se passe dans la cour du Calvaire d'Angers, le lendemain d'une fusillade. Au lever du rideau, on entend sur le théâtre le tambour de la garde montante, puis une voix qui crie : « *Pelolon! Halte! Front! A droite, alignement!* » Un caporal et un fusilier viennent relever le factionnaire placé à la porte qui fait le fond de la scène.

Dorval, jeune garde national, raconte à son ami Melcourt qu'il aime une jeune fille, détenue avec sa mère par ordre du président de la Commission militaire qui voulait l'épouser. Il craint qu'elle n'ait été fusillée la veille. L'administrateur du Calvaire le rassure sur l'existence des deux prisonnières.

Dorval veut s'adresser au Département pour obtenir leur mise en liberté, mais le citoyen Corbin lui fait observer que ces hommes de bien, estimés et chéris de tous ceux qui leur ressemblent, ont été dépouillés de toutes leurs attributions et sont muets et tremblants sous la verge de fer qui opprime le pays. De nouvelles démarches en faveur des dames Dorsan les perdraient inévitablement. Cette longue conversation, qui occupe plus de huit pages de la brochure, est remplie de détails sur les jugements par F. rendus par la Commission militaire et les circonstances qui accompagnent le départ des malheureux prisonniers pour la fusillade. Les dames Dorsan entrent en scène et supplient Dorval de ne pas faire de nouvelles démarches en leur faveur.

Au commencement du deuxième acte, Melcourt retient son ami, qui a formé le projet de tuer le président de la Commission militaire. L'administrateur de la prison leur apprend qu'un arrêté du Représentant du peuple, en mission dans le département, autorise les républicains à

Digitized by Google

sauver une détenue en l'épousant. Dorval refuse d'avoir recours à un semblable procédé qui ressemblerait à de la contrainte, les dames Dorsan appartenant à la noblesse, tandis que lui n'est qu'un roturier. Il se décide à aller exposer sa situation à un de ses amis, le citoyen Torcy, secrétaire du Représentant du peuple.

Le président de la Commission militaire entre au Calvaire et, dans un monologue, expose ses projets sur Adèle. En redoublant de rigueur envers elle et sa mère, il l'obligera à se soumettre et à accueillir sa demande. Il ne cache pas que les 30,000 livres de rente que possède sa victime sont pour beaucoup dans son désir de l'épouser. Entrée des dames Dorsan qui rejettent avec horreur ses avances. Il feint d'avoir pour elles de la pitié. La jeune fille lui reproche le sang qu'il fait verser chaque jour. Dans sa colère, le Président appelle l'administrateur de la prison et lui ordonne de faire conduire les deux détenues au Bon-Pasteur où l'on prépare une fusillade pour le lendemain. Celui-ci refuse d'obéir. Le Président appelle la garde. Melcourt entre avec quatre fusiliers et se refuse aussi à exécuter les ordres du Président, qui se retire en fureur.

Dorval revient. Il a obtenu un ordre de mise en liberté pour les dames Dorsan en déclarant qu'il allait épouser Adèle. Mais il proteste qu'il renoncera à demander l'exécution de cette promesse supposée. C'est Mme Dorsan qui, avec le consentement de sa fille, offre à Dorval la main de celle-ci.

Le Président rentre, suivi de quatre hommes armés de sabres, auxquels il ordonne de saisir les dames Dorsan, ainsi que Dorval qui veut les défendre. La garde accourt et croise les baïonnettes contre les satellites du Président. On va en venir aux mains, lorsque arrive Torcy, secrétaire du Représentant du peuple. Celui-ci apporte un arrêté destituant de ses fonctions le président de la Commission, qui se retire en menaçant ses adversaires de la vengeance du

Digitized by Google

Comité de salut public. Mais Torcy les rassure et les invite à être heureux.

Cette pièce, qui mettait en scène des événements encore récents, dont le souvenir était encore présent dans toutes les mémoires, et des personnages que chacun pouvait désigner par leurs noms, attira la foule au théâtre et fit le plus grand honneur à son auteur.

La brochure fut tirée à grand nombre d'exemplaires, et se rencontre encore fréquemment. Elle porte pour épigraphe cette phrase de Tacite : *Dedimus profecto grande patientiæ documentum* (Certes, nous fumes un prodigieux modèle de patience !) et est précédée d'une épître dédicatoire en vers adressée à Mme Cauvin, chargée du rôle d'Adèle.

Les républicains ne purent pardonner à Papin le succès obtenu par son drame et réussirent à le faire destituer de ses fonctions de professeur à l'École centrale.

QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA
CONFRÉRIE DU ROSAIRE
EN ANJOU

PIÈCES JUSTIFICATIVES

C

Procès-verbal de l'érection de la Confrérie dans une Paroisse.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

Urget nos Christi charitas, et ejus sanctissimæ Matris in obsequium Zelus ac devotio : ut totis ausibus fidelium pietatem promoveamus quatenus multiplicatis ad Deum piorum votis : hereseon monstra dexteræ Dei virtute conterantur, blasphemiæ evellantur, et cultus Dei magis ac magis augeatur. Quamobrem æquum nobis visum est piæ et instanti supplicationi Dominorum nec non Parochianorum facere satis, eorumque vota implere. Quippe cum a nobis postulaverint erectionem Confraternitatis sacri Rosarii Beatæ Mariæ semper Virginis, sese sanctissimis ipsius dedentes obsequiis : ac proinde sacellum, altare, tabellam præcipua sacri Rosarii mysteria, necnon sancti Patriarchæ Dominici ejusdem Rosarii sustitutoris ac sanctæ Catharinæ Senensis imagines referentem, cœtera denique ad divinum cultum pro eadem devotissima Confraternitate rite et canonice erigenda et erecta pertinentia, se dedicaturos, daturos et facturos fuerint polliciti. Nos frater Nicolaus Le Fevre, doctor theologus nomine reverendissimi patris fratris totius nostri Ordinis Generalis Magistri, nostri auctoritate Officii et præsentium tenore juxta a summis Pontificibus

Digitized by Google

Pio V et Sixto V, etc., privilegia Ordini nostro indulta, de consensu Ordinarii, præfatam Confraternitatem Sacri Rosarii Beatæ Mariæ semper Virginis a sancto Patriarcha Dominico nostri Ordinis Prædicatorum fundatore fundatam et institutam : erigimus et plantamus in Ecclesia hac die anni a partu virgineo , riteque ac legitime erectam, fundatam, institutam, et plantatam decernimus et declaramus, modo tamen ea quæ ad ipsam Confraternitatem spectant inviolabiliter observentur (aliàs hæc omnia sint irrita, et nullius roboris et valoris). Nimirum ut cujuslibet mensis prima Dominica, missa de Rosario, quæ incipit : *Salve Radix Sancta*[1], in prædicto sacello celebretur cum processione, et omnibus festis beatæ Mariæ, scilicet : Conceptionis, mense Decembri ; Nativitatis, mense Septembri ; Purificationis, mense Februario ; Præsentationis, mense Novembri ; Annunciatonis, mense Martio ; Visitationis, mense Julio ; et, Assumptionis, mense Augusto, missa de die festo, et prima Dominica Octobris, festum Beatæ Mariæ de Rosario, cum primis et secundis Vesperis, sub officio Nativitatis beatæ Mariæ, mutato nomine Nativitatis in solemnitate, cum solemni processione hora convenienti, solemniter celebretur. Et præterea quoties in Ecclesia mysterium aliquod præfati Rosarii celebratur, ut in festo Nativitatis Domini, mense Decembri ; Dominica infra octavam Epiphaniæ, Dominica in Passione, in inventione sanctæ Crucis et Coronæ Domini, mense Maio; et exaltationis sanctæ Crucis, mense Septembris ; in festis Paschæ, Ascensionis Domini et Pentecostes ; et in festo omnium Sanctorum ; et in festo sancti Dominici Confessoris, Rosarii Institutoris, missa de die festo decantetur ; sicut etiam Anniversaria pro defunctis, scilicet : prima die vacanti et feriali post festum Purificationis, mense Februarii, Annunciationis, mense Martio, Assumptionis, mense Augusto, Nativitatis, mense Septembris, et solemnitatis Rosarii, mense Octobri, fiant ; et processio qualibet die prima Dominica cujuslibet mensis quæ incipit per hymnum *Veni*

[1] Il y a là une faute contre les rubriques. On ne pourrait dire cette messe, le premier dimanche du mois, qu'en vertu d'un privilège. Or ce privilège n'a jamais existé.

Digitized by Google

Creator Spiritus, et Litanias de Beata Maria Virgine in prædicto sacello eundo ad aliam ædem vel locum sanctum, et redeundo ad præfatum sacellum, processionem terminando per Collectas pro felici statu sanctæ Matris Ecclesiæ, Regis Christianissimi incolumitate, Principum Christianorum concordia et aliis temporis necessitatibus; et etiam in die festo Rosarii concio ad populum habeatur de mysteriis ejusdem ab aliquo ex ordine Prædicatorum, si fieri possit, aliàs ab aliquo alio eximio concionatore; Et conficiatur tabella sacri Rosarii præcipua mysteria atque sancti Dominici et sanctæ Catharinæ Senensis imagines referens; statuaturque gazophilacium, in quo piorum et fidelium quisque eleemosynas suas recondet, nec liceat Directori, aut Procuratoribus, aut aliis pro adscriptione seu scriptura et admissione fidelium in eadem quidquam exigere. Sed si qui pecuniam sponte dare voluerint, eam in gazophilacio reponant ad hoc deputato. Si quis ornamenta vel alia id generis offerre in animo habuerit, sponte prædictis Directori vel Procuratoribus tribuat; nec quisquam cogi possit, etiam ad minimam pecuniæ summam persolvendam, ne tanta devotio degeneret in lucrum, atque ne inopes et egeni, sub tali conditione, a tanto thesauro secludantur. Sed omnes et singulos cujuscumque qualitatis et sexus gratis adscribi volumus, secundum prædictæ Confraternitatis statuta; quamobrem carta conficiatur in qua singulorum nomina recitabuntur scriptis, juxta parochiarum ordinem, quæ etiam nomina singulis annis ad Conventum Ordinis Prædicatorum deferentur, tanquam ad fontem a quo pretiosus ille thesaurus manavit. In processionibus autem quæ fient prima Dominica cujuslibet mensis, ac in solemnitatibus Beatæ Mariæ, fratres et sorores Confraternitatis cereos accensos, rosariaque manibus deferent, tanquam fidei in Deum et præcipui in Deiparam cultus vera indicia. Quod si contingeret aliquando in eadem vestra conventum nostri Ordinis Prædicatorum institui et fondari, vel circiter duo milliaria, dicta societas et Confraternitas cum suis omnibus bonis spiritualibus et temporalibus ad Ecclesiam nostri Conventus transferretur et devolveretur. Interim pro gratia tanti beneficii a prædicto Prædicatorum

Digitized by Google

conventu accepti, singulis annis circa festum B. M. de Rosario, mittetur a Directore et Procuratoribus, præfato Conventui, cereus albus pondere libræ unius, simul cum nominibus receptorum tali anno in prædicta Confraternitate erecta in præfata . Tandem ut omnia rite, legitime et convenienter fiant, eidem Confraternitati in memorata fundatæ et a nobis institutæ, præficimus et in Directorem damus venerabilem virum quocirca ei specialem potestatem facimus et damus recipiendi quoscumque et adscribendi in eadem Confraternitate et Societate Rosarii, eos, eorumque Rosaria benedicendi, et alias gratias impertiendi et conferendi, quæ solent a Fratribus nostri Ordinis Prædicatorum ratione ejusdem Confraternitatis Christi fidelibus conferri, selectosque a Confratribus procuratores in præsentiarum confirmamus qui expleto anno aut duobus (secundum quod Confratribus et Directori expedire videbitur) officia cedent, aliique prout opus fuerit eligentur, quos vel Director confirmabit vel Prior Conventus . Prædicti autem Procuratores singulis annis coram notabili cætu nonnullorum ex eadem Confraternitate, de rebus acceptis et impensis, seu de redditibus et sumptibus rationes reddent. Monemus tamen eos et in Domino hortamur, ut si quando ex pia fidelium erogatione plura bona sibi comparaverint ratione ejusdem Confraternitatis aliquid per modum eleemosynæ prædicto Conventui erogare et impertiri dignentur. Præterea quia summi Pontifices Leo X et Pius V, omnes et singulas Romæ stationum Indulgentias concesserunt quinque altaria pro stationibus sacri Rosarii deputata visitantibus, et coram ipsorum quolibet quinquies orationem dominicam *Pater noster* et salutationem angelicam *Ave Maria*, devote recitantibus ; ideo pro iis quinque stationibus quinque altaria sequentia deputamus : pro prima statione, altare Beatæ Mariæ Virginis . In quorum omnium fidem et robur, præsentibus manu propria subscriptis : etiam privatum sigillum præfatique Conventus apposuimus.

Datum in die anni a partu Virgineo.

Digitized by Google

D

Contrat et attestation de l'érection de la Confrérie du Rosaire.

L'an de grâce mil six cent soixante et huict, le dernier jour du mois d'aoust, régnant par la grâce de Dieu, Louis, quatorzième, roy de France et de Navarre, en la paroisse de Tigné, dans l'église paroissiale de Tigné du dit lieu, par devant le R. P. Frère Pierre Visdegrain, docteur en théologie, de l'Ordre des Frères Prescheurs du Couvent d'Angers, se sont présentés en leurs personnes, Monsieur le Curé, vicaire, prestres et habitués, seigneur Messire Urbain d'Aubigny et dame Marie Gabriau, son épouse, seigneur du dit lieu et fondateur de la dite église, et autres habitans cy soubsignés, lesquels entendants de toute pars le bien et fruit que la dévote Confrairie de Notre-Dame du Rosaire produisait ès-lieus où elle estait düement establie et érigée, et estant d'ailleurs bien informez du pouvoir que notre saint Père a donné au dit Ordre des Frères Prescheurs d'instituer et establir la dite Société, ont très simplement supplié le dit R. P. Visdegrain du dit Ordre, de vouloir, selon le pouvoir qui lui a esté donné par le R. P. Frère Urbain Fronteau, docteur en théologie et Prieur dudit couvent des Jacobins d'Angers, ériger et instituer en cette paroisse de Saint-Pierre de Tigné, cette Confrairie de Notre-Dame du Rosaire avec toutes grâces, privilèges et indulgences, promettants les dits suppliants et s'obligeants maintenant et pour toujours, au nom de toute la Communauté de ce lieu, d'observer et faire observer les ordonnances d'icelle Société et Confrairie selon leur propre forme et teneur, destinant pour leurs exercices, offices et services d'icelle, à perpétuité, l'autel de Notre-Dame, lequel ils promettent orner d'un tableau selon les formes et obligations cy-dessus mentionnées, comme encore d'autres parures nécessaires pour y faire honorablement le service de la Vierge, s'obligeant de surplus d'entretenir, conserver et poürvoir de tout leur possible la dite Confrairie, et d'observer et faire observer de point

Digitized by Google

en point, ainsy qu'il a esté dit, tous les statuts et règles suivantes aux formes qui s'ensuivent.

Que, s'il arrive que nos Religieux bâtissent quelque monastère dans la paroisse, que tout le temporel aussy bien que le spirituel, soit biens, biens meubles et immeubles, sera transféré au dit monastère.

Que l'autel destiné et dédié à Notre-Dame du Rosaire soit toujours libre pour y faire le service, et qu'on y entretienne toujours le tableau de la sacrée Vierge donnant un rosaire à notre Père saint Dominique, à genoux du costé droit, et sainte Catherine de l'autre, sans autres figures de saints ou saintes.

Que la grande fête du Rosaire, qui est le premier dimanche d'octobre, soit célébré avec autant de solennité que l'Assomption de la Vierge, avec ses deux vespres, matines et la grand'-messe, et l'office sera celuy de la Nativité, changeant le nom de nativité en celui de solennité, et la Collecte propre. Et le quatrième jour d'aoust, pareille solennité se fera avec un service du commun des Confesseurs en l'honneur de saint Dominique, sans pourtant obliger le peuple à la feste, ains seulement à la dévotion, en reconnaissance que le peuple tient toutes ces grâces du saint Rosaire par son moyen, estant l'auteur de la dite Confrairie.

De plus, qu'il y aura vingt et quatre grand'messes, c'est à savoir, les douze premiers dimanches du mois, les sept festes de la Vierge Marie et le quatrième jour d'aoust, et quatre anniversaires pour les défuncts confrères aux jours les plus commodes d'après l'Annonciation, Assomption, Nativité et Purification de la Vierge.

De plus, il y aura dix-neuf processions, c'est à savoir aux douze premiers dimanches du mois et aux sept festes de la Vierge, pour lesquelles on s'assemblera devant l'Autel du Rosaire, après les vespres, et on commencera les Litanies de la Vierge, esquelles tous les confrères tant ecclésiastiques que séculiers, porteront leurs chapelets et un cierge bénit ou chandelle sy faire se peut, à la fin desquelles litanies, après *Regina Virginum* on dira *Regina Prædicatorum* et *Regina Sacratissimi Rosarii*, et deux fois *Sancte Dominice*; le tout suivi des Collectes propres, y adjoustant celles qui sont pour l'Église, pour le Roy et pour la Paix.

Digitized by Google

De plus, Monsieur le Curé, directeur de la dite Confrairie, ayant l'estole sur le col, recevra ceux ou celles qui se présenteront estant à genoux, après qu'ils auront été confessez et communiez au sujet des indulgences plenières octroyées à l'entrée, et bénira les chapelets et les cierges et aura soin de recommander les malades et les morts aux prières ; et n'exigera rien pour la réception, ny pour son assistance, ny pour celle de ses ecclésiastiques, ny pour chanter aux messes, ny aux processions, sur peine de nullité et de privation de la dite Confrairie, que le payement raisonnable des messes qui leur sera fait par le thrésorier ou procureur de la dite Confrairie, si ce n'est que les confrères soient bien riches et l'autel orné de toutes choses nécessaires ou s'il n'y a des legs pieux pour ce sujet.

De plus, que tous les ans huit jours devant la grande feste du Rosaire, le directeur de la Confrairie fera assembler en l'église les confrères pour faire élection d'un nouveau Procureur, ou le continuer, s'il est à propos, lequel sera obligé de rendre compte des receptes et mises de la dite Confrairie, par devant le susdit directeur et les confrères, et non jamais par devant la justice, sur peine de privation de ladite Confrairie, et que si il arrive quelque difficulté de quelque nature qu'elle puisse être touschant la dite Confrairie, on s'adressera au R. P. Prieur du couvent d'où elle dépend, affin que rien ne se fasse contre les règles et privilèges de l'Ordre de saint Dominique, qui traisne après soy la suppression des grâces apostoliques. Si quelqu'un donne à la dite Confrairie quelque chose par dévotion et gratuitement, on le mettra en un tronc fermant à deux clefs, desquelles le directeur en aura une et le Procureur une autre, et ne s'ouvrira qu'en présence de plusieurs.

De plus, tous les ans, le premier dimanche d'octobre, on nommera le nom des bienfaiteurs, tant vivants que trépassez, qui auront fait quelques legs pieux, et on les recommandera aux prières des fidesles confrères.

De plus, si quelque religieux du couvent d'Angers ou un autre, ayant obéissance, se rencontre aux jours et festes des cérémonies, Monsieur le Curé ne différera point ny fera difficulté de leur accorder la préséance, soit pour la messe du

Digitized by Google

Rosaire, soit pour porter l'estole à la procession et de prescher, pourvu que personne ne soit prié par Monsieur le Curé pour le tout, et de bénir les chapelets et de recevoir à la Confrairie, d'autant que c'est un droit qui appartient aux religieux de saint Dominique.

De plus, Monsieur le Curé ou le Procureur aura soin d'envoyer au Père prieur d'Angers pour le prier d'envoyer un prédicateur tout au moins une fois en trois ans pour faire quelque prédication du Rosaire, affin d'en augmenter de plus en plus la dévotion.

Ce qui a esté ainsy voulu, stipulé et accepté par devant nous Jacques Cherbonnier, notaire de la Châtellerie de Tignay et résumé en présence des soubsignez, ledit jour et an que dessus.

L. Martineau, prêtre Ind., curé de Tigny.

T. Cherbonnier, prêtre Ind.

S. Guinoyseau, prêtre Ind., V. d'Aubigny, — M. Gabriau, V. d'Aubigny, C.-M. d'Aubigny, M. d'Aubigny. — R. Thibault. — P. Allusson. — L. Cocard. — T. Savary, procureur. — T. Letellier. — M. Ogereau. — T. Nau. — C. Pinier. — T. Guérin. — P. Chalopin. — P. Chabosseau. — T. Binet. — Bareau Forest, — et nous J. Cherbonnier, notaire et passeur.

Jo. Cherbonnier.

Not. pour coppie.

Veu ce que dessus comme les susdits se sont obligez d'entretenir et observer les status mentionnés cy-dessus.

Je Frère Pierre Visdegrain, docteur en théologie, de l'Ordre des Frères-Prescheurs, certifie à qui il appartiendra que ce second jour de septembre, premier dimanche du dit mois, j'ay establi et érigé la susdite Confrairie en ladite église de Saint-Pierre de Tigny, par le consentement de Monseigneur d'Angers, du vingt et deux febvrier mil six cent soixante et huict, et en qualité de député par le susdit prieur du couvent d'Angers, et après la dite élection faite par les formes ordinaires, avons establi Monsieur le Curé en la charge et office de directeur de la dite Confrairie, et T. Savary en l'office de procureur, et

Digitized by Google

Mademoiselle d'Aubigny, dont la piété l'a obligée de colliger les charités d'un chascun, affin de les employer par le consentement de Monsieur le Curé et du Procureur, en œuvres pies et ornements dudit Rosaire.

En foy de quoi j'ay signé,

F. P. VISDEGRAIN.

E

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit

Les charges et devoirs du Procureur de la Confrairie du Psaulthier, ou Saint-Rosaire et Chapelet de Nostre-Dame, instituée par le Bienheureux Patriarche saint Dominique, Fondateur de l'Ordre des Frères Prescheurs nommez Jacobins, en quelque partie du royaume de France, et érigée en ceste église de le par

Auront soin les Procureurs de la Confrairie du Saint-Rosaire, de faire célébrer en la Chappelle du susdit Sainct-Rosaire, le service ordinaire, à scavoir : le premier dimanche de chacun mois la Sainte Messe qui commence *Salve radix sancta.*

Item à toutes les festes de Nostre-Dame, comme à la feste de sa Conception le 8 décembre, de sa Nativité le 8 septembre, Purification ou Chandeleur le 2 de febvrier, de sa Présentation le 21 novembre, de son Annonciation le 25 mars, de sa Visitation le 2 juillet et de son Assomption le 15 aoust la Messe du jour de la Feste.

Item le premier dimanche qui se rencontre dans le mois d'octobre, facent célébrer solennellement la Feste du Sainct-Rosaire, suivant l'Ordonnance du Saint Père Pape Grégoire XIII, et ce, avec premières et secondes Vespres, suivant l'office de la Nativité de Nostre-Dame, et changeant le nom de Nativité en Solennité, et les Processions solennelles, et Prédication des Mystères du Sainct Rosaire par quelque prédicateur de l'Ordre des Frères-Prescheurs, si faire se peut, ou à ce défaut par autre dûement versé en cette matière.

Digitized by Google

Item, toutes et quantes fois que l'Église celèbre quelque mystère de Nostre Rédemption, outre les Précédens, comme à la feste de Noël ou Nativité de Nostre Seigneur, le 25 décembre, le dimanche dans l'octave des Rois, le dimanche de Passion, au jour de l'Invention de la Saincte Croix, le troisième jour de may, et le jour de la Saincte Couronne de Nostre Seigneur, le septième jour de may, le jour de l'Exaltation de la Saincte Croix le quatorzième jour de septembre, aux Festes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, et à la feste de Toussaincts le premier de novembre, et au jour de Sainct-Dominique, instituteur du Saint-Rosaire le quatrième jour d'aoust, feront célébrer la messe du jour de la Feste.

Item, feront célébrer les Anniversaires pour les Trépassez, scavoir est le premier jour vacquant et non empesché de feste, après la feste de la Purification en febvrier, de l'Annonciation en mars, de l'Assomption en aoust, de la Nativité en septembre, et de la grande Feste du Sainct-Rosaire en octobre.

Plus auront soin de faire faire les processions du dict Sainct-Rosaire à heure convenable après Vespres, ès premiers dimanches du mois et ès festes de Nostre-Dame, suivant l'Ordonnance du Saint Père Pie V, procurant qu'ès dictes Processions, les Confrères et sœurs ayant chacun un cierge allumé et son Chapelet et de tout ce que dessus. Les dicts Procureurs feront advertir les Confrères et sœurs ès jours de feste précédens, ou au prosne de grande Messe ou en prédication.

Plus, le plus tost que faire se pourra, mettront ordre que soit faict le Tableau de Nostre-Dame du Saint-Rosaire, où seront représentez S. Dominique d'une part, recevant le Rosaire de la Saincte Vierge et Saincte Catherine de Sienne de l'autre.

Plus auront soin et adviseront deüement à ne rien exiger de ceux et celles qui se feront enroller en la dicte Confrairie, affin que les pauvres en soient aussi bien que les riches, ains feront faire un tronc fermant à deux serrures pour y recueillir ce que les dévostes personnes y voudront mettre volontiers et de leur bon gré.

Digitized by Google

Plus auront soin d'envoyer tous les ans vers la grande feste du Sainct-Rosaire au mois d'octobre, un extrait des noms et surnoms des Confrères et sœurs de la dicte Confrairie establie en leur Église, lesquels y auront esté reçeuz cette année-là, et les addresser au Couvent des Frères-Prescheurs de

affin de les enrégistrer dans leur papier et ainsy les incorporer à leur Ordre, et ensemble leur envoyeront un cierge du poids d'une livre de cire blanche pour estre mis sur l'Austel de Nostre-Dame du Sainct-Rosaire en l'Église de leur susdict Couvent, comme au Lieu de l'Archiconfrairie.

Item auront soin les dicts Procureurs de mettre distinctement au papier de la Confrairie, les noms des Paroisses voisines et adjacentes, desquelles les fidelles se sont faict mettre en la dicte Confrairie, et finalement rendront les comptes de ce qu'ils auront reçeu et exposé pour la dicte Confrairie, tous les ans une fois après la feste du dict Sainct-Rosaire, devant le Directeur et nombre des Notables de la dicte Confrairie, à raison de quoy ils auront un papier exprès, pour y dresser et arrester les dicts comptes, et se conformeront en la Lettre à eulx laissée de l'érection de la susdite Confrairie dressée en latin.

Louange à Dieu.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Albert Lemarchand vient de renoncer aux fonctions de Bibliothécaire en chef de notre ville, dont il était chargé depuis près de quarante ans. Grâce à ses soins assidus, notre riche collection d'ouvrages et de manuscrits a été dressée et cataloguée avec une rare précision. Nos lecteurs n'ont pas oublié les intéressants travaux qu'il a insérés dans notre recueil. Il a collaboré aussi aux *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts*. On lui doit la publication du bel *Album Vendéen*, illustré par M. Drake, et d'un charmant volume de poésies intitulé *Brindilles*. C'est lui qui a mis en lumière l'*Histoire de l'Université d'Angers*, de P. Rangeard, et la *Notre-Dame Angevine*, de J. Grandet. Tous ceux qui ont apprécié l'extrême obligeance et la remarquable érudition de M. Albert Lemarchand n'apprendront pas sans un sincère regret la nouvelle de sa retraite, et ils lui conserveront un souvenir reconnaissant.

LA RÉDACTION.

***

La seule première médaille accordée cette année à la sculpture a été décernée à notre compatriote, M. Jules Desbois, né à Parçay, élève de M. Cavalier. M. Jules Desbois avait exposé au Salon de 1887 deux œuvres également remarquables par le style, la composition et l'exécution. Ces deux sujets représentaient *Acis changé en fleuve* (statue, marbre) et *le Satyre* (groupe, marbre). La critique, organe du public éclairé, a ratifié la décision du Jury, et il nous sera permis d'adresser, à notre tour, à l'auteur, au nom de la *Revue de l'Anjou*, l'expression de nos plus sincères félicitations.

***

Digitized by Google

Le jour de la Pentecôte, une superbe vierge, en marbre blanc, œuvre du moyen âge, a été replacée solennellement dans l'église Saint-Laud, où elle avait reçu, jusqu'à la Révolution, les pieux hommages des fidèles. Elle figurait sur le maître-autel vers le fond de l'abside. Dès le XVIe siècle, elle était célèbre, comme le prouve le passage suivant d'un auteur qui mentionne « une représentation en relief de Notre-Dame, « ayant son enfant sur le bras gauche, laquelle était de marbre « blanc, dont la sculpture, les draperies et les proportions « étaient si bien observées qu'il était impossible de voir un « ouvrage plus poli, mieux onglé et si bien labouré. Catherine « de Médicis avait désiré l'emporter au Louvre. » On ignore si elle était sortie des ateliers d'un « ymagier » angevin. On peut supposer qu'elle avait été exécutée par un de ces maîtres habiles auxquels les rois de France confiaient la mission délicate de décorer les tombeaux de Saint-Denis et les chapelles des palais. M. Louis de Farcy, dont nos lecteurs connaissent la haute compétence, après avoir vanté « la perfection extraordinaire » de cette statue, « le caractère, le type élégant et la physionomie si noble de la Vierge, » ajoute que, selon lui « c'est à l'école de l'Ile-de-France qu'il faut attribuer ce chef-d'œuvre, » qui remonte, croit-t-il « au commencement du XIVe siècle. » Nous pensons, pour notre part, que le type de cette *Notre-Dame* a été emprunté à quelque reine, princesse ou grande dame de l'époque, c'est-à-dire que nous considérons cette statue comme un véritable portrait sculpté. Nous dirons ensuite que cet ouvrage nous semble dater, au moins, de la fin du XIIIe siècle. La Vierge foule aux pieds Ève mangeant la pomme fatale du paradis terrestre.

En 1526, Jehan Fouchant « prêtre, » donnait « 75 livres de « fond, pour chanter les messes de la chapelle de Salve, tous « les samedys de l'année, au grand aultel, » probablement devant l'image que nous venons de décrire. Avant 1665, la statue fut transportée devant l'autel de la sacristie, où elle resta, jusqu'à la Révolution, exposée à la vénération des catholiques. Dans son article sur *Douzillé*, M. C. Port constate la présence, au rez-de-chaussée de cet ancien logis, appartenant à M. de Baracé et situé sur le chemin de Sainte-Gemmes-sur-Loire, au carrefour des paroisses de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes et Saint-Augustin, d'une « Vierge, en marbre blanc, provenant de l'église Saint-Laud, »

Digitized by Google

qui « gît par terre en deux morceaux. » Acquise par un pieux amateur, cette statue a été rendue à l'église Saint-Laud, après avoir été très intelligemment restaurée par M. Belouin, gendre de M. Chapeau, le sculpteur justement estimé des Angevins et auteur lui-même de plusieurs productions intéressantes. L'artiste a dû refaire la tête de l'Enfant Jésus, un bras, la main droite et le nez mutilé de la Vierge. Il a très habilement rapporté des morceaux de marbre blanc pour remédier à toutes les écornures des draperies, des fleurons de la couronne de la Mère du Sauveur, etc. Dans la main droite, la Vierge tient une branche d'églantier en fleurs et elle porte, sur son bras gauche, son divin fils, qui serre les ailes d'une colombe, symbole mystique du Saint-Esprit. L'agencement général du costume, de la ceinture et des draperies, rappelle celui de la statue que l'on admire à Notre-Dame de Paris. Toutefois, au lieu d'être découverts, les pieds de l'Enfant Jésus sont enveloppés.

***

M. l'abbé Pasquier a placé récemment, dans la chapelle de l'Internat Saint-Aubin d'Angers, une Vierge, provenant de la chapelle des Visitandines, consacrée à Notre-Dame-de-la-Miséricorde et bâtie au bout du jardin de la communauté. Cette charmante statue, en terre cuite, et peinte « au naturel, » est attribuée à Pierre Biardeau, célèbre sculpteur et architecte du XVIIe siècle, originaire du Mans et fixé de bonne heure à Angers, qui est l'auteur de l'œuvre populaire connue sous le nom des *Saints de la Barre*. Après avoir servi de déesse Raison, pendant la Terreur, selon une tradition généralement acceptée, elle fut soustraite au vandalisme révolutionnaire par l'ingénieuse intervention du sieur Proutière, qui réussit à la faire transporter dans sa demeure de Nozé, près Angers, ancienne maison noble, relevant jadis de la baronnie épiscopale de Romfort. La Vierge avait été ensuite déposée dans la chapelle du lieu, où elle est restée jusqu'à nos jours. La Mère du Sauveur tient l'Enfant Jésus endormi sur ses genoux et s'occupe à recouvrir son divin fils. L'enfant est admirable et les draperies sont traitées avec un rare talent. La figure de la Vierge est assurément fort gracieuse, mais les mains sont trop fortes et l'expression du visage n'a rien de l'idéal.

Digitized by Google

qui doit caractériser le type surnaturel de la Reine des Anges, conçue sans péché, suivant la belle expression des Litanies.

***

Nous signalons enfin une troisième vierge, très curieuse au point de vue de l'archéologie angevine et dont la place est marquée dans la collection du Musée Saint-Jean, parmi les antiquités locales. Elle porte le costume des femmes au temps de la Ligue. La pointe de la coiffe abrite le front et un voile couvre le reste de la tête. La chemise est nouée au cou par un cordonnet et le corsage est attaché au moyen de trois lacets. L'Enfant Jésus, retenu par la main droite de sa mère, se penche vers les fidèles et la main gauche de la Vierge déroule les langes avec précaution. La statue était autrefois conservée dans la chapelle d'un élégant logis du XVIe siècle, nommé primitivement la Grande-Croix-Verte, puis le Tremblay, qui s'élève à l'angle du chemin du Port-Thibaud à la Baumette et dont une vue lithographique a été insérée dans les *Promenades artistiques* de M. Morel. Cet édifice est actuellement en réparation.

***

M. Godard-Faultrier, directeur du Musée Saint-Jean, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, a présenté à la réunion de la Sorbonne, le mardi 31 mai, un mémoire fort intéressant. Deux œuvres, l'une peinte, l'autre sculptée, et représentant des compositions funèbres, ont servi de base à ce travail. La première, *la Mort en manteau royal*, n'existe plus. Elle a décoré jadis la cathédrale d'Angers. La seconde est une sculpture sur bois retraçant *la Revanche de la Mort* et qui figure actuellement au Musée Saint-Jean.

A la séance du 1er juin, M. Tancrède Abraham, conservateur des Musées de Château-Gontier, correspondant du Comité, a communiqué au Congrès une étude sur un triptyque hollandais, du XVIe siècle, découvert dans la cathédrale de Laval et attribué à Hertzen. Mutilée et méconnue pendant de longues années, cette peinture, aujourd'hui placée dans la chapelle

Digitized by Google

du chevet, a été restaurée, grâce aux soins de Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval, décédé récemment, qui avait généreusement assumé la dépense nécessaire.

Dans la section de géographie historique et descriptive, M. Castonnet des Fosses a fait une communication importante sur un manuscrit du père Raphaël, du Mans, de l'ordre des capucins. Ce manuscrit, qui est déposé à la Bibliothèque nationale, a trait à la Perse, dont il donne une description des plus complètes et des plus instructives, au point de vue commercial, économique, social et politique. Le père Raphaël faisait partie de ces nombreux et savants capucins que le père Joseph envoya en Asie, au XVIIe siècle, pour nous frayer la route de l'Inde et propager notre influence dans l'Extrême-Orient. Il résida en Perse de 1630 à 1670. Honneur, trois fois honneur à ces glorieux pionniers, à ces intrépides voyageurs, à ces saints missionnaires, qui ont porté chez tant de nations le flambeau de la civilisation chrétienne et qui ont contribué à répandre dans le monde entier la gloire du nom français !

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Scènes et Légendes, par Guy Delaforest, Paris, Lecène et Oudin, 1887, grand in-8°. — **La Lorraine**, par le même, Tours, Mame, 1887, in-8°.

Un écrivain bien connu de l'Anjou, vient de publier, presque simultanément, deux livres qui, quoique différents de titre et de forme (l'un est en prose et l'autre en vers), sont cependant inspirés par un même sentiment, éclairés par une même espérance. L'esprit qui circule dans les *Scènes et Légendes* comme dans *La Lorraine* et qui leur donne la vie et l'attrait, c'est l'amour passionné de cette noble blessée qu'on appelle la France, la foi ardente dans son relèvement et sa résurrection. *La Lorraine* avait déjà une sœur aînée, *l'Alsace*, plus vieille qu'elle de deux années. L'auteur avait visité autrefois ce beau pays de la Moselle et du Rhin ; il a voulu le revoir, même aux mains de l'ennemi, même étreint par la domination étrangère ; il a voulu le montrer à ses fils ; spectacle douloureux, plein de tristesse pour l'homme mûr, plein d'enseignements féconds, de viriles et patriotiques exhortations pour de jeunes âmes ! Il a parcouru avec eux, il nous montre depuis Reichshoffen et Spickeren jusqu'à Sedan, ces champs de bataille où tant d'héroïsme prodigué, tant de sang répandu, n'ont pu que sauver l'honneur de la France ; où l'on souffre d'autant plus aujourd'hui que l'on sait combien peu d'intelligence et de patriotisme dans la direction supérieure eût suffi pour recueillir le prix de tant de sacrifices et transformer la défaite en victoire. Puis, après avoir pleuré sur la tombe de nos morts, il est allé revoir cette humble demeure de Donrémy vers laquelle tout français digne de ce nom doit tourner les yeux, chaque fois que, dans son cœur, il sent défaillir l'espérance.

Digitized by Google

Comme *l'Alsace*, les *Scènes et Légendes* sont d'une âme profondément et vaillamment Française. On y sent la main d'un maître qui a beaucoup pratiqué la jeunesse, qui l'aime et croit en elle. Aussi, quelles nobles leçons il lui donne, quels beaux exemples il lui remet devant les yeux ! C'est Roland, ceignant la Durandal pour aller mourir à Roncevaux; Bayard, échappant aux études qui le rebutent pour devenir le chevalier sans peur et sans reproche ; Ambroise Paré refusant les présents de l'empereur d'Allemagne ; Turenne délivrant l'Alsace ; les écoliers de Metz électrisés par le duc de Guise, tirant le canon contre l'ennemi ; le cuirassier chargeant avec rage et se dévouant obscurément pour la France à Morsbronn ! Comment désespérer d'un pays qui compte de pareils souvenirs ! Combien il serait coupable en tout cas de n'y pas venir souvent réchauffer son cœur ! Certes, la France n'a pas le privilège de l'héroïsme et de l'esprit de sacrifice, mais elle peut regarder son passé avec fierté. Quel peuple a produit un chevalier comme Bayard ? Sur quelle nation s'étend l'ombre tutélaire de cette humble et sainte fille qui s'appelle Jeanne d'Arc ?

Remercions donc M. Guy Delaforest d'avoir remis ces grands exemples et ces réconfortantes images sous les yeux de nos fils, et félicitons-le de l'avoir fait en beaux vers, dans une langue nerveuse et forte qui rappelle Coppée. Dans sa préface, l'auteur semble craindre qu'on lui reproche d'avoir écrit en vers. A Dieu ne plaise; aimons, comme il le dit, les rythmes d'or. Si c'est à l'ardent foyer du patriotisme qu'il faut échauffer le cœur de la jeunesse, la poésie n'est-elle pas la langue la mieux faite pour lui en porter la flamme ?

A. L.

***

Doria et Barberousse, par le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Institut. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886, 1 vol. in-12 de 346 pages.

I

Ce fut le secret et ce sera la gloire des grands historiens de notre siècle et des érudits qui continuent si vaillamment leur tâche, d'avoir transformé les parties en apparence les plus arides ou les plus épuisées de la science historique, par la manière toute nouvelle dont ils les ont étudiées et jugées.

Digitized by Google

C'est grâce à ces procédés, où tant de savoir s'unit à un art profond et à un tact exquis, que M. le vice-amiral Jurien de la Gravière a donné un si haut prix à ce nouveau volume, continuation de toute une série d'ouvrages où la même méthode est appliquée avec non moins de précision et de bonheur. Écrivant l'histoire de la marine aux différentes périodes de l'âge moderne, M. Jurien de la Gravière ne la considère pas, en effet, au point de vue purement spécial où s'étaient placés la plupart des historiens, ses prédécesseurs. En même temps qu'il l'élucide et la renouvelle à l'aide des connaissances techniques qui s'y rattachent directement, il l'étudie dans ses rapports avec les événements généraux de l'histoire. En l'envisageant de la sorte, il élargit son sujet sans rien abandonner de la rigueur de ses méthodes ni de la précision de sa science ; il lui restitue l'importance que les uns lui avaient refusée par ignorance, les autres par un dédain non justifié.

La plupart des historiens, surtout lorsqu'ils traitaient d'époques anciennes déjà, n'accordaient à l'action de la marine qu'une influence secondaire sur l'issue des grandes luttes où se décide le sort des nations. N'ayant pas la science nécessaire pour en bien juger, ne pouvant remonter aux causes lointaines et cachées des événements, ils étaient presque toujours incapables d'en démêler le véritable sens ou d'en saisir la portée. Conscients de ce qui leur manquait à cet égard, beaucoup n'abordaient pas volontiers un sujet dans lequel ils se sentaient impuissants à s'orienter. Ils ne s'en occupaient que contraints et forcés, pour ainsi dire. Alors même, ils n'en prenaient que la partie superficielle et s'en éloignaient dès qu'ils pouvaient le faire sans s'exposer au reproche de passer sous silence des faits indispensables à la connaissance de la période dont ils traitaient.

Il fallait, pour les y retenir quelque temps, des actions navales d'une importance capitale, comme cette bataille de Lépante qui décida du sort de la civilisation en refoulant dans les mers de l'Archipel grec, les hordes musulmanes prêtes à déborder sur l'Europe chrétienne. Encore ne voyaient-ils presque tous que les effets immédiats de ces grands événements. Ignorants des longues préparations qui les faisaient éclater tout à coup comme des coups de foudre, ou ne parvenant pas à les démêler avec une clarté suffisante, ils n'accor-

Digitized by Google

daient pas à la marine la part qui lui revenait dans ces triomphes décisifs. Volontiers ils la présentaient comme le véhicule, non comme la cause immédiate et prédominante de la victoire. Ils attribuaient le succès, non pas à l'action navale elle-même, mais aux combattants portés par les navires, et qui, sur terre, croyaient-ils, auraient obtenu avec moins de peine un avantage plus complet, et peut-être moins chèrement acheté.

Cette manière de juger les services rendus par la marine est profondément injuste. M. Jurien de la Gravière l'a démontré dans ce volume avec une force d'autant plus convaincante qu'en cette période de l'histoire, qui comprend les xve et xvie siècles, les événements se prêtaient tout particulièrement à la démonstration et lui fournissaient des arguments en foule. Si la lutte entre l'Europe chrétienne et le monde musulman devient alors navale et se livre dans le bassin de la Méditerrannée, c'est que les progrès accomplis ont acquis à la marine, dans ce duel gigantesque, le rôle prépondérant, auparavant réservé aux armées de terre, et que celui des deux adversaires qui vaincra sur mer est assuré d'obtenir, avec l'empire de la Méditerranée, la domination en Europe. La guerre qui s'est engagée entre la flotte turque, de création nouvelle, et les flottes chrétiennes, est une guerre de marins, non de soldats. La victoire doit appartenir non pas à la puissance qui entassera le plus d'hommes sur ses galères et ses naves, mais au capitaine qui saura le mieux tirer parti de ses vaisseaux, qui montrera la plus parfaite connaissance de la mer et de l'art naval. Aussi la lutte se résume-t-elle dès lors en deux noms, ceux qui servent de titre au volume. Ce sont les noms, non de deux empereurs, mais des deux plus grands amiraux que le monde musulman et l'Europe chrétienne aient alors produits. Elle est surtout un duel persévérant, acharné, entre ces deux hommes. C'est d'eux que dépend le succès final, non des princes dont ils reçoivent les flottes qu'ils poussent à la rencontre les unes des autres. Bien que le volume n'aille pas jusqu'au grand choc de Lépante — il s'arrête à la bataille de Prévésa, — l'auteur l'a si clairement montré dans son livre, qu'aucun doute à cet égard ne peut, après sa lecture, subsister dans les esprits non prévenus.

Digitized by Google

II

Cet enseignement n'est pas le seul qui ressorte de cet intéressant volume. M. Jurien de la Gravière connait admirablement l'histoire, non pas seulement navale, mais politique et militaire de cette époque agitée, dont, avec raison, il appelle la première période : *le siècle inquiet.* Il n'ignore aucune des intrigues, des menées qui divisaient et passionnaient les cours et souvent exercèrent une si funeste influence sur la conduite des armées et des flottes. Grâce à cette science exacte des faits, rare même chez plus d'un historien éminent, il peut éclaircir les différentes parties de son sujet les unes après les autres. Lorsqu'il les embrasse ensuite dans leur ensemble, il les domine sans peine; il s'élève sans efforts aux plus hautes considérations et, dans ces vues générales des événements, il trace, sans paraître y songer, une histoire générale de l'Europe dont la trame, forte et serrée, forme comme le cadre des guerres maritimes, et dans laquelle apparaissent nettement les origines et les causes de ces luttes navales.

Ce n'est pas seulement à leurs fortes qualités militaires que les Osmanlis ont dû de fonder l'empire dont les Sultans faillirent courber l'ancien monde tout entier sous le joug de la barbarie. Ils y furent largemement aidés par les divisions et les querelles intestines des peuples d'Europe. Ils apparurent au moment où les nations chrétiennes, à force de s'entre-déchirer, avaient perdu tout ressort et toute vertu. Ils se présentèrent, à l'heure marquée par la Providence, comme le châtiment envoyé de Dieu pour punir les iniquités et les violences de ces querelles fratricides, et l'Europe ne dut qu'à la vigilance des Papes, dont les pressants appels la tirèrent enfin de son indifférence et de sa torpeur, de ne pas voir le Croissant dominer des rives de l'Atlantique à celles du Bosphore. Il lui suffit, pour refouler les Turcs dans la péninsule des Balkans, de quelques-uns de ces efforts désespérés que l'imminence du danger arrache aux plus apathiques. Jusqu'où ne les eût-elle pas repoussés, si ses peuples fraternellement unis, eussent toujours dressé devant eux le mur infranchissable de leur front de bataille ? Ce sont les rivalités des Croisés qui livrèrent

Digitized by Google

aux Sarrasins Jérusalem et la Palestine. Les divisions intestines des Grecs ouvrirent plus tard aux Turcs l'accès de l'Europe et les portes de Constantinople, et jamais les Sultans n'auraient pu lancer dans la Méditerranée les flottes que la chrétienté finit par écraser à Lépante, si la haine jalouse que se portaient Venise et Gênes n'eût laissé à leur marine le temps de se former et de croître jusqu'à ce degré formidable.

La France ne fut pas à cette époque la moins coupable des nations européennes et le savant et véridique historien, dont les œuvres sont cependant animées d'un souffle si puissant de patriotisme, n'a rien tu de ses fautes. Il a pensé justement qu'il mériterait mieux d'elle en lui parlant le langage austère de la vérité, qu'en l'abusant par d'adroites réticences ou des flatteries non méritées. Les fautes de la France, ou, pour parler plus exactement, les fautes de ses rois, dont la volonté, plus d'une fois, ne se trouva pas d'accord avec la sienne, furent alors nombreuses et graves. Elle en commit contre la chrétienté ; elle en commit aussi contre elle-même, et ces dernières n'ont pas été les moins cruellement châtiées.

La royauté française entrait alors avec François Ier dans la voie funeste qui devait la conduire si près de sa ruine, sous les Valois, et dont Henri IV ne la tira qu'imparfaitement. Aux tendances si franchement chrétiennes qui l'avaient animée sous saint Louis, avaient succédé, depuis un siècle, des tendances païennes se traduisant, dans les mœurs, par une licence effrénée ; dans la politique, par un retour aux idées et aux pratiques du Césarisme romain, dont les légistes français étaient alors engoués. François Ier fut l'incarnation la plus brillante et la plus dangereuse de cette royauté moderne. Avec lui se forme un esprit nouveau qui, de la cour, se répand bientôt dans une trop grande partie de la noblesse française et cet esprit, réprimé, mais non pas éteint à certaines époques, reparaît, très reconnaissable et plus néfaste encore, sous Louis XIV et sous Louis XV. Adulé par ses courtisans, placé par ses ministres au-dessus de toutes les lois, le Roi arrive à ne reconnaître d'autre règle que son bon plaisir. Il finit par se croire, en vertu de sa puissance souveraine, délié de toutes les obligations imposées aux autres hommes et même des devoirs si étroits, si rigoureux, qui liaient jadis avec tant de force les princes chrétiens. Quelle âme humaine résisterait à de pareilles tentations ? Les natures les plus

Digitized by Google

généreuses, comme François Ier, ou les plus droites, comme Louis XIV, sont à la fois démoralisées et faussées par ces détestables doctrines. Le prince, à qui l'on doit tout et qui croit ne devoir rien en retour, n'obéit qu'à son caprice, n'écoute que ceux qui le flattent et le perdent. Il méconnait, il dédaigne parfois les plus éminents services. Il traite ses meilleurs serviteurs avec une légèreté dérisoire, ou une hauteur méprisante ; il s'aliène par d'inqualifiables dénis de justice ou des injures gratuites, des hommes qui étaient la force et le salut du royaume. La France, plus d'une fois, patit singulièrement de ces ingratitudes royales. Ce fut pour avoir poussé de la sorte dans les bras de Charles-Quint, le connétable de Bourbon et l'amiral génois Doria, le plus grand homme de mer de son temps, que François Ier perdit toute puissance en Italie et la possession de la Méditerranée. Les chapitres où M. Jurien de la Gravière le démontre ne sont pas les moins intéressants du volume.

Il en est beaucoup d'autres sur lesquels il faudrait s'arrêter. Ce volume, de dimensions restreintes, est plein de faits et de considérations élevées et profondes. Mérite rare en tout temps, mais surtout au nôtre, son style sobre et concis enferme un épisode, quelquefois toute une époque, en quelques pages et le présente sous un jour si lumineux et si vrai, que ce serait tout aussi bien le gâter d'y ajouter, que d'en retrancher quelque chose. On sent que l'auteur, familiarisé de longue date avec le commandement, a pris l'habitude de n'exprimer sa pensée qu'après l'avoir formulée en lui-même sous sa forme la plus brève et la plus incisive, et ne dit pas un mot qui ne porte et ne soit nécessaire. Il semble que la sécheresse, sinon l'obscurité, devrait être l'écueil de cette manière d'écrire. Il n'en est rien, cependant. La pensée, mâle et forte, comme l'est celle des véritables hommes de guerre, s'incarne, pour ainsi dire, en de brèves et saisissantes images qui la colorent et la poétisent sans rien lui faire perdre de sa simplicité native et, comme l'auteur est un maître dans l'art d'écrire, on retrouve en ses livres les meilleures et les plus hautes qualités de l'historien, y compris le style. La passion du métier, si l'on peut parler ainsi, et l'amour de la patrie les animent du reste de leur flamme et prêtent à ces œuvres d'une raison si haute et si pénétrante, un acccent de conviction qui les rend singulièrement attrayantes. Comment ne

Digitized by Google

pas s'y intéresser, en effet, quand on s'aperçoit à chaque instant qu'elles sont écrites surtout pour éclairer la situation actuelle par l'expérience du passé et qu'on voit l'auteur, s'échauffant par degrés, retrouver, pour exprimer ses convictions, l'ardeur et les accents émus de sa jeunesse?

Ernest Faligan.

* * *

Au Tonkin et dans les mers de Chine, souvenirs et croquis (1883-1885), par M. Rollet de l'Isle, ingénieur de la marine. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886, 1 vol. in-4°.

C'est un des plus intéressants et des meilleurs livres de prix et d'étrennes que la maison Plon ait publiés cette année. Ingénieur de la marine, M. Rollet de l'Isle fut envoyé d'abord au Tonkin pour y dresser des cartes hydrographiques de ces parages, encore fort mal connus, puis attaché à l'état-major de l'amiral Courbet, lorsque la guerre contre la Chine éclata.

De là, dans son livre, deux parties distinctes, qui se complètent tout en étant fort différentes. La première est une sorte de journal, dans lequel l'auteur a noté au jour le jour ses impressions de voyage, en les accompagnant de croquis qui les illustrent et les commentent presque toujours de la façon la plus heureuse. Notes et dessins sont tracés d'une plume alerte, légère et fine, qui excelle à saisir la physionomie des personnes et des choses, et à les rendre en quelques traits expressifs, souvent avec beaucoup d'*humour* et d'esprit.

Dans les mers de Chine, l'auteur suit la même méthode. Mais son ton change et devient plus sérieux. Mêlé à tous les faits de guerre, qui ont rendu cette campagne si glorieuse pour la marine française, les ayant vus se passer sous ses yeux, il les conte avec le même bonheur d'expression, mais en même temps avec une émotion pleine de patriotisme, où perce la fierté bien naturelle d'appartenir à un corps qui, par sa science et son héroïsme, a contribué si largement à relever l'honneur des armes françaises. Ces notes sans prétention sont un des récits les plus exacts et les plus attachants de la campagne de l'amiral Courbet contre la Chine.

E. F.

Digitized by Google

Les Tendresses, par Charles Fuster. Paris, Paul Monnerat, éditeur.

Dans un moment où l'on rencontre tant de poètes et si peu de poésie, il faut quelque courage pour présenter des vers — et des vers d'amour ! — à un publlic qui de Sully-Prudhomme n'a guère retenu que le *Vase brisé.*

Et pourtant point de fadaises dans ces *Tendresses*, dont le nom inquiète un peu tout d'abord. — Le poète explore ces sentiments intimes, repliés de l'âme humaine, dont l'école actuelle a poussé si loin l'analyse. Ce sont des émotions vagues, pleines de fuyants lointains, presque des sensations, mais auxquelles un spiritualisme sincère donne un étrange accent de profondeur. Il semble que parfois, au hasard de ses rêves, le poète entrevoie l'instant plein de mirages où

> L'âme monte dans la lumière,
> Quand la nuit descend dans les yeux.

Puis moins élevées, plus douces, des romances d'amour, des retours mélancoliques sur l'évanouissement du passé, lorsque le poète regarde :

> Descendre à l'horizon le couchant de l'amour.

Soudain, comme un preux quittant les blondes châtelaines pour voler à la croisade, il attaque de front les désespoirs modernes, le Nihilisme philosophique, cet énervement factice, ce pessimisme découragé que la littérature a mis en vogue.

Les *Tendresses* sont en somme un délicieux écrin de sentiments vrais, personnels, en même temps qu'un livre sain, sans trop de langueurs morbides et bien dans la tradition française, si délaissée aujourd'hui. Peut-être souhaiterions-nous un peu plus de gaieté. Mais qui oserait espérer que La Fontaine ou Gresset renaîtront jamais !

A. G.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 1221-87.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES AVOCATS D'ANGERS

DE 1250 A 1789

Par GONTARD DE LAUNAY

Cinquième fascicule

Cette publication mensuelle formera environ 12 fascicules

Prix du fascicule : **1 franc**

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Par André JOUBERT

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

LE COMTE DE FALLOUX

Par André JOUBERT

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

2e édition, une brochure in-8° — 1 fr.

UN MARÉCHAL ET UN CONNETABLE DE FRANCE

LE

BARBE-BLEU DE LA LÉGENDE ET DE L'HISTOIRE

Par Ch. LEMIRE

Chevalier de la légion d'honneur, officier de l'Instruction publique

auteur d'ouvrages couronnés, lauréat de la Société de Géographie commerciale de Paris

Une belle brochure grand in-8° avec 5 gravures. — **3** fr.

Digitized by Google

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVIe-XVIIe SIÈCLES

Par André Joubert

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures, broché. — 5 fr.

OUVRAGES NOUVEAUX

Nord contre Sud, par Jules Verne, in-18	3	»
Propos d'exil, par Pierre Loti, in-18	3	50
Le Pot aux Roses, par Alphonse Karr, in-18	3	50
Les Bonnes Femmes, par Louis Ulbach, in-12	3	50
Choses Vues, par Victor Hugo, in-8	7	50
Paris et ses environs, illustré par Fraipont, in-18	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18	6	»
Soixante ans de Souvenirs, 2 vol. in-8°, par E. Legouvé	15	»
Frédéric II et Louis XV, 2 vol. in-12, par le duc de Broglie	7	»
Le Cabinet noir, par le comte d'Hérisson, in-18	3	50
Vices Français, par H. Malot, in-18	3	50
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
L'Allemagne actuelle, in-18	3	50
La Bête, par Cherbuliez, in-18	3	50
L'Année Scientifique 1886, par L. Figuier, in-18	3	50
Les Contemporains, 3e série, par Jules Lemaître, in-18	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°	3	50
André Cornélis, par Paul Bourget, in-18	3	50
Noir et Rose, par Georges Ohnet, in-18	3	50
Jeanne Avril, par Robert de Bonnières, in-18	3	50
Le Châtiment, par Louis Esnault, in-18	3	50
Histoire de la Civilisation Française, tome II, par Rambaud, in-18	3	50
La Renaissance en France, 13e livraison (Maine et Anjou), par Léon Palustre, illustrée	25	»
Mes Mémoires, par le comte Tolstoï, in-18	3	»
Trop Riche, par A. Gennevraye, in-18	3	50
Tartarin de Tarascon, par A. Daudet, in-18, illustré, broché	3	50
La France Juive devant l'opinion, par E. Drumont, in-18	3	50
Un Billet de Loterie, par Jules Verne, in-18	3	50
Souvenirs d'un vieux Critique, par A. de Pontmartin, 8e série, in-18	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-18	3	50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

9e et 10e Livraisons — Septembre et Octobre 1887

15

TOME ~~QUATORZIÈME~~

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1887

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un artiste voyaguur.* — Th. P.

2° *L'Établissement de la Maison d'Anjou dans le royaume de Naples, d'après des documents nouveaux (1265-1285).* — André Joubert.

3° *Une nouvelle de Fernan Caballero.* — P. Henry.

4° *Une ile oubliée.* — André Godard.

5° *Notice sur le Théâtre d'Angers (suite). — Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution.* — E. Queruau-Lamerie.

6° *Sonnets.* — Ernest Faligan.

7° *Chronique.*

La statue de Dumnacus aux Ponts-deCé. — André Joubert.

8° *Chronique bibliographique.*

Œuvres choisies de Victor Pavie, précédées d'une notice biographique par René Bazin. — André Joubert.

Le Génie artistique de Toulouse, par Élie Sorin. — Ernest Faligan.

Le Mendiant de la Coudraie, par Ernest Faligan. — Z.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

UN ARTISTE VOYAGEUR

Sic transit gloria mundi.

I

Il faut être vieux pour avoir connu les diligences de long cours, celles qui, parties des extrémités de la France, venaient se remiser au centre de Paris. Les voyages étaient longs, lents, pénibles, mais aussi quelle joie d'arriver ! quel soulagement vous éprouviez de pouvoir allonger vos jambes et reprendre la position verticale après deux et trois nuits consécutives passées dans la prison roulante. Peu à peu se vidaient les trois compartiments que représentent aujourd'hui les trois classes des chemins de fer : le coupé recherché des douairières, des messieurs décorés, des négociants ventrus aux lunettes d'or, à la toque de velours ; l'intérieur où montaient de préférence les voyageurs de commerce, les rentiers, les mamans avec leurs demoiselles, les ecclésiastiques ; enfin la rotonde dans laquelle s'entassaient les étudiants et les gens qui se rendaient dans la capitale pour y exercer un métier. Dans le premier de ces trois compartiments, on ne disait rien, dans le second on causait et dans le dernier on riait et on chantait.

Digitized by Google

Il y avait encore une quatrième station, la banquette ou impériale; on s'y guindait en s'accrochant à des courroies et en posant le bout de sa botte sur des marchepieds, exercice d'acrobate que n'osaient risquer les personnes obèses.

C'était la place favorite des artistes en tous genres : on y fumait, on y respirait à l'aise en contemplant les horisons fuyants, les clochers des villages, la campagne verdoyante ou dénudée selon la saison. On s'entretenait avec le conducteur qui racontait des histoires invraisemblables; on se chargeait de tourner pour lui la mécanique lorsqu'il voulait dormir. On savait où l'on était, on voyageait à ciel ouvert et à hauteur des toits de chaume. Le coupé avait bien l'avantage d'être éclairé par devant, mais on y était trop bas et trop à l'étroit ; on ne voyait que la queue retroussée des chevaux et leurs croupes luisantes qui semaient sur la route les preuves de l'abondante nourriture qu'on leur prodiguait, parce qu'il arrivait souvent que le conducteur ou le postillon plaçaient sur les *crochets* une grosse malle ou une poche d'avoine qui interceptaient la vue.

Bien que je n'eusse pas l'honneur d'être artiste, c'était l'impériale que je choisissais de préférence, surtout quand mes courses vagabondes m'entraînaient vers la mer. Combien d'heures délicieuses j'ai passées là, sur cet observatoire, suivant du regard les nuages arrondis qui m'annonçaient le voisinage de l'océan, ou bien guettant le lever du soleil et humant l'air salin que m'apportait de loin la marée montante. Et, quand apparaissait dans la brume l'écume blanchissante de la vague et que sur l'azur de l'immense étendue une voile se dessinait confusément, alors que les étoiles s'effaçaient là-haut, comme je m'élançais par la pensée sur le pont de ce navire inconnu qui cinglait vers les pays heureux où mûrit la banane, où le cocotier, cher à Robinson, dresse sur le sable son panache frémissant.

Digitized by Google

Mais n'allons pas si loin aujourd'hui. Il s'agit, cette fois, d'une simple promenade à Saint-Servan, ville alors peu connue, d'où j'ai rapporté plus d'un souvenir. Dinard à gauche sur l'autre rive de la Rance, couronnant les falaises, et Paramé à droite, couché sur la plage basse, dormaient au bruit des flots de leurs grèves que le chemin de fer devait trente ans plus tard couvrir de baigneurs et tranformer en stations balnéaires, enrichies de villas, de castels, de casinos, de chalets de toute forme, pour la plus grande satisfaction des Parisiens et des oisifs, et la plus profonde tristesse des amis de la solitude et du recueillement.

II

Nous venions de relayer à Châteauneuf, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo, qu'on laisse de côté maintenant, et c'est dommage; on y pouvait voir trois choses remarquables : un château charmant, caché au centre d'un parc ombragé d'arbres magnifiques; un fort casematé, qui occupe le plateau dominant tout le pays d'alentour et a valu à la localité le titre de place de guerre de troisième classe; enfin et surtout une collection rare des plus hideux mendiants que l'on rencontre en Bretagne, pays riche en productions de ce genre, aveugles, idiots, s'agitant dans de petits chariots, nains bizarres, tels que Callot les dessinait et que Goya les rêvait dans ses songes où il entrevoyait des monstres si étranges. Au bas du plateau bien long à gravir, s'ouvrait tout-à-coup une large perspective sur la Rance qui fait pressentir la mer avec ses barques à quille emportées par le jusant de Dinan à Saint-Malo. Puis il fallait remonter une rampe fort roide pour atteindre Saint-Jouan-des-Guérets, lieu célèbre par sa chapelle où les équipages des navires sauvés d'une perte

Digitized by Google

certaine, viennent accomplir pieds nus et des cierges à la main, en chemise[1], les vœux qu'ils ont faits à l'heure du péril.

Pour monter la côte, nous avions dû mettre pied à terre. Descendu des hauteurs de l'impériale, je marchais sur la berme avec le conducteur. Les chevaux haletants, tiraient à plein collier, tenus en haleine par le fouet du postillon qui de temps à autre leur caressait l'échine. Au sommet de la rampe on fit halte pour laisser souffler l'attelage et, au moment où le postillon entrait au cabaret pour se rafraîchir avec une *moque* de cidre, nous aperçûmes, à quelques pas devant nous, quatre à cinq chariots fort propres, avec balcon, rideaux, lucarnes peintes, qui stationnaient sous un groupe d'arbres. Les chevaux dételés, au nombre d'une dizaine, mangeaient le foin acheté à l'auberge, et les habitants de ces maisons roulantes, convenablement vêtus et de bonne mine, prenaient leur repas en plein air.

— Voilà qui se rend à la foire, me dit le conducteur, à la foire de Saint-Servan qui ouvre la semaine prochaine. Oh! je connais cette troupe de comédiens pour les avoir vus à Rennes. C'est la famille L.... de Nantes, la Troupe Nantaise, comme on l'appelle; de braves gens, ma parole d'honneur, et qui jouent à ravir des petites pièces tout à fait drôles... Il y a où se tordre de rire, quoi!... Bonjour, M. L..., la côte est rude à monter, n'est-ce pas?... Bah! vous voilà bientôt rendus à destination... deux lieues encore!...

— Elles sont plus longues que larges, riposta un jeune homme à la physionomie intelligente, en offrant au conducteur un verre de vin. Si vous vouliez seulement nous prêter vos chevaux pour mettre devant les nôtres, hein?

[1] De nos jours, la chemise est portée par dessus le pantalon, mais il n'y a pas très longtemps que ce relâchement s'est introduit parmi les marins.

Digitized by Google

— Toujours le mot pour rire, ce diable de Riquiqui, répliqua le conducteur en trinquant. De tout mon cœur, je vous salue. Allons, au revoir, mon ami ! il faut que je sois à mon bureau au coup de midi.

— Si vous vouliez bien me prendre dans votre voiture, interrompit le chef de la troupe qui était en même temps le chef de la famille ; je désirerais aller à Saint-Servan au plus vite pour retenir une bonne place sur le champ de foire...

— Qu'à cela ne tienne, entrez dans le coupé, il y a une place libre ; je vous descendrai à l'octroi et personne ne vous demandera le prix de la course...

— Merci, conducteur ; en revanche vous aurez vos entrées chez nous, quand il vous plaira... c'est entendu.

Le conducteur répondit par un signe de tête en manière de remerciement, puis s'adressant à moi :

— A présent, hissez-vous là-haut, s'il vous plaît, monsieur? Il est temps de repartir.

Le jeune homme referma la portière sur son père l'*impresario* qu'il avait respectueusement aidé à monter. Le conducteur cria hu !... le postillon assura ses guides dans ses mains, fit claquer son fouet, dont il avait renouvelé la touffe durant la halte, et les quatre chevaux, reposés, s'élancèrent au grand trot, soulevant sous leurs larges sabots un nuage de poussière.

III

En ce temps-là, la place du marché n'était pas encore décorée de ce splendide hôtel-de-ville dont les Servanais sont fiers à juste titre ; les bas quartiers de l'église n'avaient point été mis en communication avec le centre de la ville par un boulevard bordé de belles maisons. Les enclos mystérieux, entourés de murs sombres, ne s'attendaient

Digitized by Google

guères à être découpés en villas élégantes, accostées de riants jardins, riches en fruits et en fleurs. Par cette transformation de leur ville, les habitants de Saint-Servan ont trouvé le moyen de se venger des dédains de Saint-Malo qui les regarde avec un certain mépris du haut de son rocher, mais ne peut, comme la cité voisine, rompre son étroite enceinte fermée par des remparts, des rochers inaccessibles et la mer qui la presse de tous côtés. C'est égal, il m'était plus sympathique le vieux Saint-Servan avec ses rues mal alignées, sa population de travailleurs et de petits marchands, et l'aspect mélancolique que lui donnaient ses champs de blé, de luzerne, de pommes de terre, au milieu desquels paissaient nonchalamment des vaches bretonnes au pelage noir et blanc. Il y régnait un esprit d'humilité, de résignation, un parti-pris de se contenter de peu, bien capable de faire rougir ceux qui se croient à plaindre pour n'avoir pas réussi dans tous leurs projets de fortune.

La colonie anglaise de Saint-Servan se composait alors, à quelques exceptions près, de familles peu fortunées, venues sur le continent pour y vivre dans une aisance relative. Tout était à bon marché dans cette localité moitié ville, moitié campagne, qui n'exportait point encore à Londres tous les produit de ses champs, de ses jardins et de ses basses-cours. Il y avait des officiers de terre et de mer, jouissant d'une forte retraite, qui trouvaient sur ce petit coin de la Bretagne un lieu paisible où passer en repos et dans l'abondance les années qui les séparaient de la vieillesse. On les voyait aller choisir eux-mêmes leurs *beefsteaks* dans les étaux des bouchers et rapporter du marché de grosses asperges et de belles laitues pommées, qu'ils tenaient dans leurs mains et balançaient comme le sacristain ses *échinettes* à la tête de la procession aux jours des Rogations. C'étaient encore de vieux parents dont les enfants se trouvaient dispersés dans le monde entier,

Digitized by Google

des tantes d'un âge mûr, escortées de nièces sans dot, aux yeux bleus, aux cheveux blonds et bouclés flottant sur les épaules, aux regards mélancoliques et résignés ; elles se promenaient dans les rues avec l'air distrait de gens dont l'esprit est ailleurs, s'abordaient au passage, se serraient la main en échangeant quelques paroles discrètes. Tous, jeunes ou vieux, militaires ou civils, se faisaient part des nouvelles qu'ils avaient reçues de la bonne vieille Angleterre *old merry England*.

Cette vie à l'étranger n'est pas sans charmes. D'abord on a choisi le pays qu'on habite ; on y vit à sa manière, selon ses habitudes, selon son goût et ses manières, dans un milieu qui n'a rien de gênant et dont on ignore les intimes misères, les rivalités, les médisances, toutes ces petitesses qui font le tourment des indigènes. Et puis les Anglais savent se procurer, partout et en tout temps, les distractions particulières à leur nature active et entreprenante : la pêche, les promenades en canot, le tir à l'arc sur les grèves et la natation.

A côté et en dehors de la colonie britannique, vivait alors à Saint-Servan un irlandais ; la manière dont on prononçait son nom ne m'ayant jamais permis de savoir comment il s'écrivait. je l'appellerai simplement Patrick. Il était depuis longtemps établi dans le pays et semblait s'y plaire. La première fois que je le découvris, frais débarqué et vêtu à la façon des *farmers* de la *verte Érin*, — habit bleu, à longues basques pointues, très échancré et se boutonnant au-dessus de la troisième côte, comme au temps du Directoire, gilet de gros drap jaunâtre, à boutons de cuivre, retombant sur le ventre, pantalon presque collant à petit pont, ouvert par le bas, lourds souliers ferrés à cordons de cuir, tenant sous le bras un bâton en forme de serpent, — il trottait sur un cheval de louage, entre deux bouchers dont il avait fait la connaissance. Tous les trois portaient sur leurs faces rubicondes les indices d'un com-

Digitized by Google

mencement d'ivresse. Ces deux respectables amis et d'autres du même genre initièrent rapidement l'Irlandais à la topographie bacchique de la ville et des environs. On put le voir faire des stations prolongées dans les cabarets de la cité, traverser la Rance pour aller *sous* Dinard s'attabler avec les marins, puis revenir s'achever dans une ruelle qu'on nomme vulgairement l'Anse-aux-Pourceaux.

On disait que ce singulier personnage, adonné à l'intempérance, avait été exilé sur le continent par sa famille qui craignait de le voir dissiper tout son bien. Chaque mois il recevait une modique pension et, à l'époque de Noël, deux cents francs de gratification, qu'il consacrait à célébrer joyeusement le *Christmas*. Oh! alors, c'étaient des agapes extravagantes, auxquelles il conviait tous ses amis, les bouchers, les douaniers surtout et parfois les passants de bonne volonté. La barrique de *Claret*, achetée avec la gratification, se vidait dans une soirée : elle coulait à flots dans les verres qui s'entrechoquaient avec un cliquetis sonore. Puis venait le café, le cognac ; la foule s'arrêtait dans la rue très étroite où il habitait ; les gens affamés et altérés, — le nombre en était bien grand ! — attirés par l'odeur des viandes fumantes et des liqueurs répandues sur la table, s'appelaient les uns les autres en criant :

— Par ici, vous autres, arrivez donc !

— Qu'y a-t-il ?

— C'est l'Irlandais qui régale.

Oh ! il était généreux, sans morgue et bon compagnon, l'Irlandais Patrick.

Le lendemain de ces grandes journées, sa fenêtre ne s'ouvrait pas de bonne heure ; mais il n'avait rien à faire, si ce n'est de nettoyer la cage de ses serins et de jouer de la flûte. Comme beaucoup de ses compatriotes, il aimait la musique et se plaisait à exécuter sur une vieille flûte de buis, sans clé, ces mélodies irlandaises auxquelles le charmant poète Tom Moore a su adapter de si gracieux

Digitized by Google

vers. Son hôtesse, la veuve d'un pilote, digne femme et bonne chrétienne, cherchait à combattre ses penchants à l'ivrognerie et lui disait le dimanche :

— Allez donc à la messe, Patrick !

Et Patrick brossait son chapeau à haute forme et, prenant sous son bras un gros livre d'heures, s'acheminait vers l'église ; car il était au fond catholique et vrai croyant, mais à sa manière et par intermittence, comme beaucoup de ses compatriotes. Il me souvient d'avoir vu à New-York, dans ma toute jeunesse, des laboureurs irlandais, des émigrants, que la faim chassait de leur patrie. Ils se montraient assidus à l'église de Barclay-Street, à la grand'messe du dimanche. Pourtant, sitôt que le révérend O'Dryan qui nasillait et prêchait très longuement, montait en chaire, ils descendaient du jubé, l'un après l'autre, pour aller se rafraîchir. Il faisait si chaud ! Et j'avoue que je les eusse imités bien volontiers, si je l'avais osé.

Il va sans dire que Patrick avait depuis longtemps fait peau neuve : ses habits n'avaient plus rien d'excentrique. Une fois la première ardeur passée, il se rangea dans une certaine mesure et finit par être tout pareil aux indigènes, à ce point qu'il faisait volontiers les honneurs de son pays d'adoption aux Irlandais que le hasard y amenait : patrons de *sloops* et de *schooners* et cuisiniers de navires. Il se montrait également très bienveillant envers les artistes de la petite musique de régiment, caisse roulante, chapeau chinois, grosse caisse, qui refusent rarement l'offre d'un ou de plusieurs verres de liqueur. Ce fut ainsi qu'il apprit à parler français couramment, sinon purement, et, grâce à l'aménité de son caractère, il ne manqua jamais d'amis, sur le choix desquels il se montrait d'ailleurs peu difficile.

Disons tout de suite, pour rassurer le lecteur sur le sort final de Patrick, que la mort subite d'un de ses compagnons de bouteille, lui causa une grande frayeur et le fit rentrer en lui-même. Cédant aux instances de son hôtesse

Digitized by Google

qui, de plus en plus préoccupée du salut de son pensionnaire, l'exhortait à aller à confesse, il lui obéit et devint un bon paroissien. Il était beaucoup moins amusant sous ce nouvel aspect, mais peut-on blâmer le zèle de cette bretonne qui ramenait dans la droite voie cet Irlandais égaré ? Désormais sage et sérieux, il allait la canne à la main, — un gros *stick* recourbé en forme de crosse, — rêver dans la campagne et prêter l'oreille au chant matinal de l'alouette qui, du haut du ciel où elle s'est élevée par bonds réguliers, se laisse tomber doucement et d'une aile frémissante, sur son nid caché dans une touffe d'herbes au bord de la grève.

Combien de fois je l'ai surpris dans ses excursions mélancoliques, car je l'observais d'un œil curieux et le savais par cœur, bien qu'il ne s'en soit jamais douté. De ses libations exhorbitantes d'autrefois, il lui restait un tic, un tremblement du visage au-dessous de la pommette de la joue, et un brusque mouvement qui lui secouait le chapeau sur la nuque.

IV

A un degré bien supérieur de l'échelle sociale appartenait un Anglais, qui pouvait faire le pendant avec l'Irlandais Patrick par sa passion pour les liqueurs fortes. Sa famille l'avait également exilé sur le continent où elle lui servait, à petite dose, une pension honorable, Oh ! un vrai *gentleman*, celui-là, et d'excellentes manières, et de plus fort instruit. Nous le nommerons Tonyson, mais je doute que le nom anglais qu'il portait à Saint-Servan fût réellement le sien, car il m'a dit lui-même que son aïeul, colon français, établi dans l'Inde, avait émigré à l'île de France pour conserver sa nationalité qu'il devait, hélas ! perdre là encore, peu de temps après ! On prétendait aussi que M. Tonyson était le correspondant d'un journal de Londres.

Digitized by Google

C'est ce que je ne puis dire, parce que le *gentleman*, tantôt fort aimable, tantôt rogue et maussade, ne se montrait pas très expansif. Les variations de son humeur étaient subordonnées à l'état de son estomac, je veux dire à la quantité d'alcool qu'il avait absorbé.

Dans son for intérieur, ce malheureux *gentleman* se sentait humilié de son irrésistible penchant à boire. Il s'était mis entre les mains et habitait sous le toit d'une respectable famille qui tenait sa bourse et veillait de près sur sa conduite. Pourtant il parvenait quelquefois à se soustraire à cette bienveillante tutelle, qu'il subissait volontiers parce qu'il en sentait le besoin. Oh ! alors il se plongeait dans des orgies de vingt-quatre heures et plus, buvant sans cesse vin, rhum, eau-de-vie. Pendant deux jours il demeurait invisible et, quand il reparaissait en plein air, étourdi, ahuri par de semblables excès, c'était pour arpenter à grands pas la promenade du Casino, suivi par une servante qui le veillait à distance et au bras de laquelle il était obligé de s'appuyer souvent. Il semblait paralysé; il allongeait les jambes tout d'une pièce, comme par des ressorts, et ses épaules tremblaient d'un frisson nerveux. Vêtu d'une robe de chambre à carreaux rouges et coiffé d'une toque écossaise, il se promenait ainsi des heures entières, le front baissé, le regard terne et le visage renfrogné. Personne ne se hasardait à l'aborder durant ces moments de crise ; il eût répondu par un coup de poing au bonjour d'un ami. Les gamins se gardaient bien de le huer et de lui tirer les basques de sa robe de chambre. Les étrangers s'étonnaient de voir sur la promenade ce monsieur en tenue du matin, marchant comme un pantin, pareil à un somnambule qui erre la nuit sans avoir connaissance de ce qu'il fait.

Un jour, je le vis échapper à la vigilance de sa gardienne, se précipiter au fond d'un petit cabaret, saisir à deux mains une carafe d'eau-de-vie et l'absorber à longs

Digitized by Google

traits, malgré l'effort de la marchande qui poussait des cris. On le mit dehors à grande peine et on vint à bout de le réintégrer dans son domicile. Il fut bien une semaine malade ; on l'apercevait derrière la vitre, pâle et défait : la honte, autant que la souffrance, le tenait confiné dans sa chambre. Ses accès fréquents de *delirium tremens* ruinèrent sa santé et le conduisirent au tombeau.

De ces deux buveurs, l'Irlandais vulgaire et l'Anglais *gentleman*, le second, protestant et sceptique, n'eut pour se soutenir dans la lutte contre son funeste penchant, rien que sa raison souvent troublée et le sentiment trop fréquemment négligé de sa dignité. Ce n'était pas assez ; il succomba. Le premier, à défaut d'éducation, trouva une ressource dans ses croyances, qui le firent chercher un appui plus haut, et il puisa dans la foi et dans l'humilité la force surnaturelle qui l'aida à sortir du bourbier.

Si ces deux personnages excentriques se sont rencontrés sous notre plume, — bien qu'ils ne se soient jamais parlé ni regardés en face, — c'est qu'ils ont leur place marquée dans cette véridique histoire.

V

Sur la place entourée d'arbres mal venants d'où l'on aperçoit la mer glauque par dessus les tuiles fauves qui recouvrent les maisons, les marchands venus pour la foire commençaient à ouvrir leurs boutiques. Les cabanes des comédiens et des saltimbanques se dressaient sur le terre-plein du marché qui fait suite à la place. Des chariots de la Troupe Nantaise, rangés derrière le théâtre fait de planches, sortaient les décors de la scène intérieure et les tableaux hissés au moyen de poulies sur des mâts qui supportaient la plate-forme où allait se faire le *boniment*. La plus grande activité régnait parmi les sujets jeunes et

Digitized by Google

vieux qui composaient la famille de l'*impresario*. Le père, la mère, les fils, les gendres, montaient avec la rapidité que leur donnait l'habitude d'un pareil travail, la scène improvisée où ils devaient déployer leurs talents. Quand tout fut prêt, ils arborèrent une large banderole sur laquelle étaient inscrits, en grandes lettres, ces mots : Troupe Nantaise, Comédies, Vaudevilles! Comme ils avaient déjà joué sur cette même place quelques années auparavant, on se nommait les acteurs; on regardait surtout, avec une curiosité particulière, le jeune homme que j'avais vu offrir sur la route un verre de vin au conducteur de la diligence et que celui-ci avait appelé Riquiqui! c'était en effet son nom de guerre.

En face de cette troupe que les habitants accueillaient avec les marques d'une véritable sympathie, vint s'établir une troupe d'un aspect plus vulgaire, aux allures tapageuses. A l'heure des représentations, cette autre baraque faisait de grands efforts pour attirer la foule, mais sans pouvoir y réussir. Sa musique était criarde et horriblement bruyante. Une femme replète, au teint fortement coloré, — la duègue, sans doute, — soufflait à plein poumons dans un trombone et en faisait sortir des sons qui ne s'accordaient pas toujours avec la clarinette du père noble. Le gros public se laissait prendre à ce vacarme, les gens naïfs riaient de voir la sueur perler sur les fronts échauffés de ces comédiens de bas étage; mais les délicats se bouchaient les oreilles, tandis que les chiens, qui ne pouvaient en faire autant, s'enfuyaient avec des hurlements lamentables.

Tout le succès était pour la Troupe Nantaise qui procédait d'une façon plus contenue. Sa musique, sans être irréprochable, avait moins de ces éclats aventureux qui déroutent l'oreille. De plus, comme elle ne se faisait entendre que quand celle de la troupe rivale avait cessé, le public lui savait gré de sa modération. D'ailleurs, on

Digitized by Google

regardait plutôt qu'on n'écoutait, parce que le comique, en costume de bas-breton, Riquiqui, chargé de frapper la grosse caisse d'une main et de l'autre les cymbales, remplissait cet emploi modeste avec une rare désinvolture et l'accompagnait de gestes sobres. étonnés, inattendus, qui dénotaient en lui un artiste intelligent et d'un grand avenir. Il était jeune et rêvait sans doute une carrière longue et brillante!... Comme l'inimitable Debureau, dont il rappelait le jeu fin, serré, vif et d'un naturel si parfait dans la pantomime, il était toujours en scène, sur la plate-forme des parades et sur les planches du théâtre, même quand il n'avait rien à dire et rien à faire.

Le répertoire de la troupe étant assez restreint, tous les sujets savaient très bien leurs rôles; ils les jouaient avec ensemble et avec entrain. Comme ils vivaient décemment, dans une parfaite union, la colonie anglaise leur avait accordé sa faveur. Chaque soir la cabane se remplissait. Les mamans et les *misses* n'avaient pas l'air de comprendre les refrains, parfois un peu grivois, des ariettes que toute petite pièce, chez nous, croit devoir offrir au public pour l'affriander. Ah! le sel gaulois, il est parfois un peu gros!...

On conçoit que l'Irlandais Patrick, très liant de sa nature et toujours prêt à faire aux étrangers les honneurs de sa patrie d'adoption, s'empressa de renouveler connaissance avec les sujets, jeunes et vieux, de la Troupe Nantaise, qu'il avait déjà connus et pratiqués lors de leur précédent séjour à Saint-Servan. Il les dirigeait dans leurs promenades sur les remparts de Saint-Malo et sur les îlots de la rade. Cette année-là, il avait eu l'idée lumineuse d'acheter au marché un agneau de belle venue qu'il engraisserait pour le repas annuel du *Christmas*. Il s'agissait de conduire l'animal, destiné au sacrifice, sur l'île escarpée de Cézambre où les douaniers, ses amis, en prendraient soin d'autant plus volontiers qu'ils étaient d'avance conviés au festin. Malgré son aridité apparente, l'île de Cézambre recèle dans

Digitized by Google

les anfractuosités de ses rocs à pic et dans ses étroites vallées, une herbe courte et fine qui donne à la chair des lapins et à celle des animaux de la race ovine un goût particulièrement agréable.

Excellente occasion de procurer à la Troupe Nantaise l'agrément d'une promenade en canot! L'agneau, un ruban rose autour du cou, fut embarqué le premier et le vent, gonflant les voiles de la barque, emporta doucement vers l'île la joyeuse compagnie. Il va sans dire que Patrick, toujours prévoyant, avait pris avec lui des vivres en abondance et un nombre respectable de bouteilles; on fit, sur la petite grève qui s'étale devant le logement des douaniers, une collation substantielle; on grimpa sur la cime des rocs, du haut desquels on distingue bien confusément, il faut en convenir, l'île de Jersey, par un temps clair. Patrick attira l'attention de ses invités sur le bruit effrayant que font les vagues du large en s'engouffrant dans les crevasses des rochers creusés en cavernes; puis, abandonnant aux douaniers, avec de tendres recommandations, l'innocente bête, réservée au grand dîner de Noël, il monta avec ses invités à bord du canot dont il mit le cap sur Saint-Malo.

La brise avait faibli; il fallut jouer de l'aviron pour revenir avant l'heure de la représentation. Riquiqui, courbé sur la rame, aidait les marins à *nager*, comme on dit en mer. Il entonna une romance, toute la troupe fit *chorus* et Patrick, assis à la poupe, tirant sa flûte de sa poche, accompagna les voix. Je me trouvais précisément sur les rochers du Naie, à la hauteur du fort situé entre Saint-Servan et Saint-Malo, lorsque le canot s'en approcha. La marée baissait rapidement et c'était sur cette pointe que devait se diriger l'embarcation pour y mettre à terre ses passagers. J'écoutais avec un certain plaisir ces chants calmes qu'accompagnait le son de la flûte, je suivais des yeux la barque qui voguait lentement balancée par le flot, songeant à l'existence assez enviable de ces artistes voya-

Digitized by Google

geurs qui s'en allaient de ville en ville, dans leurs maisons roulantes, faisant de bonnes recettes, applaudis le soir sur le champ de foire après une promenade en mer pendant l'après-midi. Ces gens-là sont vraiment heureux, me disais-je ; le présent n'a pas de souci pour eux et l'avenir leur sourit !...

J'en étais là de mes réflexions, lorsque, prenant en main la corde du canot qui touchait le sable, Riquiqui sauta lestement sur le rivage avec un cri joyeux, pour aider le reste de la troupe à débarquer. Tous serrèrent la main de l'Irlandais qui remit sa flûte dans la large poche de sa redingote et leur souhaita salle comble.

— A ce soir, n'est-ce pas? lui dit Riquiqui, en se retournant; mon père veut que vous ayez chez nous vos entrées libres.

— Oh ! répondit Patrick, c'est bien aimable, trop aimable... je vous remercie.

— A propos, ajouta Riquiqui, l'eau m'a paru assez chaude pour se baigner... Voulez-vous venir prendre un bain avec moi dans la Rance, demain ?

— *No, no*, fit l'Irlandais ; l'eau n'est pas bonne encore, il faut attendre la seconde semaine de juin.

— Eh ! je ne serai plus ici ! repartit l'artiste voyageur...

VI

Ce soir-là, le comique de la Troupe Nantaise se surpassa. L'air de la mer, l'imposant spectacle de la rade semée d'îlots, de récifs, l'aspect saisissant de la ville de Saint-Malo, hardiment bâtie sur un rocher qui semble braver les menaces de l'océan et vouloir s'élancer vers le ciel pour échapper à l'étreinte de ses remparts, avaient agi sur son imagination ; car il en avait ce jeune homme aux yeux bleus, aux regards vifs et intelligents, qui exerçait une

Digitized by Google

influence magnétique sur la foule par le jeu de sa physionomie fine et impassible, par ses gestes imprévus qui n'avaient rien de vulgaire. Riquiqui ne pouvait être confondu avec un pître de tréteaux, c'était un artiste.

L'heure était venue. Le trombone aux sons aigres résonnait sur la parade de la troupe rivale, et Riquiqui, montait dans sa tenue accoutumée de bas-breton, avec toute la famille, pour commencer le boniment. Il y avait beaucoup de monde sur la place, français et étrangers, *ladies and gentlemen*, matelots jersyais en goguette, gens de la ville et de la campagne. Au moment où l'*impresario* achevait d'annoncer au public la pièce du soir et le prix des places, il se fit parmi la foule un bruit tumultueux : voici quelle en était la cause.

Depuis peu de jours était débarqué à Saint-Servan, un Anglais qui, pour la première fois, mettait le pied sur le continent. Il avait été lié dans sa jeunesse avec M. Tonyson. Celui-ci le revit avec plaisir, après une longue séparation, et comme cet Anglais était lui aussi un *hard drinker*, un rude buveur,

Je laisse à penser la vie
Que firent les deux amis.

Le Bordeaux et le Sauterne coulèrent à plein verre, puis le grog; si bien que, voyant son convive se livrer à des libations trop prolixes et sentant sa propre tête passablement échauffée, M. Tonyson tira sa montre et dit :

— Six heures! Il est temps de faire un tour à la foire. Si vous voulez, nous irons voir Riquiqui.

— Oh ! oui ; allons voir *Requeque*, répondit le nouveau venu ; allons à la foire, je suis tout dis...posé, tout dis... po...sé.

Tous les deux ils quittèrent la table, M. Tonyson un peu étourdi, et son ami, si peu solide sur les jambes, qu'il dut lui offrir son bras pour se rendre à la foire. Les voilà qui

Digitized by Google

marchent à grandes enjambées; mais l'air du dehors agissant sur le cerveau du nouveau débarqué, sa tête se troubla complètement; il vit les maisons tourner autour de lui et se cramponna, pour ne pas tomber, au bras protecteur de M. Tonyson qui avait lui-même bien de la peine à maintenir son aplomb. L'infortuné *gentleman* posait au hasard un pied devant l'autre en titubant; à son arrivée sur la place, il faillit tomber tout de son long et entraîner M. Tonyson dans sa chute. En se reculant, il avait appuyé le talon de sa botte sur l'orteil nu d'un gamin. Le gamin de Saint-Servan n'a pas froid aux yeux. Celui-ci se retourna avec colère et invectiva l'Anglais.

— Fais donc attention où tu mets le pied, boit-sans-soif, soulard, pochard!...

A ces paroles qu'il ne comprenait pas, mais dont il devinait le sens, l'Anglais courroucé, quitta le bras qui le soutenait et, faisant volte-face, se mit en position de boxer. A cette vue tous les gamins accoururent; les uns tiraient les basques de son habit, d'autres le poussaient. Des huées se firent entendre; le tumulte allait en augmentant et le *gentleman*, hors de lui, faisait tourner ses poings en menaçant la vile populace qui le narguait.

Il allait rouler à terre, lorsque M. Tonyson sentant le danger et recouvrant un peu d'aplomb, lui dit à l'oreille :

— Tenez-vous tranquille!... allons nous-en; ces gamins sont si effrontés!...

D'autres *gentlemen*, jugeant que la dignité britannique allait être compromise, aidèrent M. Tonyson à entraîner son ami loin des regards du public. Ils le mirent sur son lit où il dormit jusqu'au lendemain, du sommeil du juste, sans se souvenir de ce qui s'était passé.

Aucun détail de cette scène comique n'avait échappé à Riquiqui. Debout sur la plate-forme de la cabane où se tenaient les autres sujets de la troupe, — silencieux et attendant que le calme se rétablît, — il se dressa sur la pointe du

Digitized by Google

pied, puis, allongeant lentement sa main du côté où le groupe s'agitait, toujours impassible, muet comme une statue, il traduisit, par les nuances des coups frappés sur la grosse caisse et par les *forte* et les *piano* imprimés aux disques sonores des cymbales, les diverses phases de cet incident burlesque. Ce fut d'abord un bruit sec et strident, le tumulte de la mêlée, le grondement de la foule, puis un sourd frôlement sur la peau d'âne et un frémissement affaibli du cuivre annonçant la retraite des perturbateurs et le rétablissement de la tranquillité sur la place publique. Après avoir exécuté cette mimique, cette pantomine musicale, il descendit les marches de la plate-forme en sautillant comme une pie, tout d'une pièce, sans remuer les bras, et prit son rôle dans la pièce qui commençait.

VII

Ce grand garçon qui était l'âme de la Troupe, ne s'en montrait pas moins soumis et respectueux envers ses parents. Le lendemain, deux heures avant la représentation, il demanda à sa mère de le laisser aller prendre un bain dans la Rance, à l'anse des Fours-à-Chaux. Il faisait très chaud ce jour-là, comme à l'approche d'un orage.

— Va donc, si ça te fait si grand plaisir, répondit la mère, mais ne te mets pas en retard pour la représentation. Nous jouons ce soir *Un mari en surveillance*, ta pièce favorite, tu sais ! Et puis, sois prudent, je t'en prie, la Rance est profonde...

— Oh ! ma mère, je ne sais pas mal nager, à présent, soyez tranquille.

Parlant ainsi, Riquiqui s'éloigna rapidement, pressé d'aller se plonger dans l'eau salée. Il descendit l'étroit chemin conduisant à la rivière que le reflux de l'océan commençait à remplir, après l'avoir réduite à sa plus simple expression par le jusant. L'anse des Fours-à-Chaux était à

Digitized by Google

sec ; quelques canots échoués sur la grève attendaient la marée pour se remettre à flot. L'heure était mal choisie pour se baigner ; pas un amateur de natation ne se montrait sur le sable échauffé par le soleil, ni dans le courant trop rapide de la Rance. De rares promeneurs, dispersés sur les rochers, regardaient l'eau courir et les mouettes voler. Il y avait aussi quelques petits vagabonds qui cherchaient des crabes sous les pierres et des nids d'oiseaux dans les buissons qui grimpent le long des talus abrupts. Quand ils virent Riquiqui revêtir son costume de bain et s'avancer en chantant, promeneurs et vagabonds ralliant le bord de la Rance, suivirent le *clown* qui se déshabillait avec des gestes bouffons. Derrière une rangée de beaux arbres, plantés sur la terrasse d'une villa, proche de la grève, des Anglais se le montraient du doigt. Ce public restreint, qui représentait les loges et le parterre, suffit à exciter la verve de l'artiste.

Il entonna gaiement le vieux refrain :

Malbroug s'en va-t-en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine,
Malbroug s'en va en guerre,
Ne sais quand reviendra !...

Il agitait ses bras comme des ailes, allongeait ses pieds avec précaution, comme quelqu'un qui marche sur des charbons ardents ; puis, se mettant à quatre pattes et sautant à la manière des grenouilles, il fit quelques pas ; alors se redressant, il entra dans l'eau jusqu'à la cheville. Brrrr, fit-il, en frissonnant, la Rance n'est pas chauffée... garçon, le robinet d'eau chaude, s'il vous plaît!

Les gamins riaient à gorge déployée ; les promeneurs, plus sérieux, prenaient plaisir à voir ses gambades ; les Anglais regardaient et écoutaient, derrière les arbres, l'artiste qui jouait d'inspiration sur cette scène en plein air.

— Sait-il bien nager, au moins ? demanda l'un d'eux.

Digitized by Google

— Oh ! sans doute ; un gaillard leste et découplé comme celui-là doit nager à merveille, observa un second.

— La marée est trop basse, dit un troisième, le flot qui commence à monter se précipite en plein dans le lit étroit de cette rivière. Voyons comment il va s'y prendre pour couper le courant.

— Houp ! Hip ! Houp ! fit Riquiqui en entrant plus avant dans l'eau ; il en avait jusqu'aux genoux, lorsque le solide manqua sous ses pieds ; le courant le renversa. Alors, il poussa un cri étouffé, pareil à un aboiement, qui eut pour effet de redoubler l'hilarité des spectateurs, rangés sur la grève.

— Mais, il se noie ! cria l'un des trois Anglais, en sautant en bas de la terrasse ; courons mettre le canot à flot et sauvons-le si nous le pouvons !

— A moi ! à moi ! murmura une voix étranglée, celle du jeune artiste dont la tête reparut une seconde au-dessus des eaux.

A cet appel désespéré qui confirmait l'assertion du *gentleman* anglais, les curieux, grands et petits, dont se composait la galerie, saisis de frayeur, s'enfuirent à toutes jambes. Il y avait loin du bord de la Rance au lieu où le canot restait échoué. Malgré tout leur zèle, les Anglais, auxquels s'étaient joints de hardis marins, ne purent arriver à temps. Ils ramèrent avec énergie, cherchant à travers le courant et les remous le malheureux *clown* qui ne reparut plus. N'avait-il pas dit en se jouant : *Ne sais quand reviendra !* Il ne devait plus reprendre sa place sur les tréteaux où sa famille, prête à entrer en scène, l'attendait avec une secrète anxiété.

Les mauvaises nouvelles traversent l'air en volant. On vit tout-à-coup la cabane se fermer ; l'affiche qui annonçait pour le soir : *Un mari en surveillance* fut descendue et des sanglots éclatèrent dans le théâtre où devaient retentir, à pareille heure, des rires joyeux. Le lendemain matin, au point du jour, on ramena le corps de l'artiste

Digitized by Google

voyageur qu'on avait découvert au pied d'un rocher, à plusieurs centaines de mètres du lieu où il s'était noyé. On le remit à sa famille, et sa mère le plaça dans le petit chariot, le plus propre et le plus élégant qu'elle occupait avec son mari.

Ce jour-là, dimanche de la Fête-Dieu, la procession parcourait les rues et les places décorées de fleurs et ornées de reposoirs construits avec un goût parfait. Les fidèles suivaient, recueillis et empressés ; la musique jouait des marches religieuses, alternant avec les chants liturgiques. Sur la grande place s'élevait le principal, le plus brillant reposoir ; le cortège s'y arrêta pour que le curé donnât la bénédiction au peuple assemblé. Repoussé par la foule, je me trouvai adossé au chariot où gisait le corps inanimé de celui qu'on nommait Riquiqui. Une petite lampe brillait, dont on voyait la lueur tremblante à travers la vitre d'une étroite lucarne. Quand le Saint-Sacrement, tenu haut par le prêtre, bénit les fidèles prosternés, il y eut un grand et solennel silence; courbé sur le sol, à deux genoux, j'entendis les sanglots de la mère inconsolable qui veillait près du cadavre de son fils.

Une foule nombreuse accompagna à sa dernière demeure le corps de l'artiste voyageur arrêté prématurément dans sa carrière. La troupe rivale fit relâche et s'associa au deuil de cette famille désespérée ; il y a parmi les comédiens et les banquistes un esprit de solidarité qui les tient unis, en dépit de la concurrence qu'ils se font. Il va sans dire que l'Irlandais Patrick suivit les obsèques de son jeune ami ; il avait le cœur sensible, et il pleura, parce que ceux qui boivent beaucoup ont les larmes faciles, Dès le soir, la Troupe Nantaise avait quitté Saint-Servan, pressée de s'en aller d'un lieu qui lui rappelait de si cruels souvenirs. Hélas ! ceux dont le métier est de faire rire les autres, ne sont point à l'abri des grandes douleurs de l'humanité.

Th. P....

Digitized by Google

L'ÉTABLISSEMENT

DE LA

MAISON D'ANJOU DANS LE ROYAUME DE NAPLES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

(1265-1285)

I

LA CONQUÊTE DU ROYAUME DE SICILE PAR CHARLES Ier D'ANJOU.

La conquête du royaume de Sicile par Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, forme l'un des plus intéressants chapitres des annales du moyen âge. Déjà de nombreux historiens avaient retracé en Italie, en Allemagne et en France, le tableau de la grandeur et de la décadence de la dynastie angevine de Naples pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, c'est-à-dire de 1265 à 1423. Un éminent érudit, M. Paul Durrieu, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, vient, à son tour, de publier deux remarquables volumes intitulés : *Les Archives Angevines de Naples. Étude sur les Registres du roi Charles Ier (1265-1285)*[1], qui ont attiré, à juste titre, l'attention du

[1] Deux volumes in-8°, Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1886-1887.

Digitized by Google

monde savant. « Soumettre ces premiers registres à un examen minutieux, dit l'auteur; analyser fragment par fragment les volumes actuels et, à l'aide de ces fragments ainsi reconnus, reconstituer dans leur état primitif les anciens registres tels qu'ils existaient au treizième siècle; puis, ces registres primitifs étant restitués, les grouper et les comparer entre eux afin d'établir les règles et les habitudes suivies par la chancellerie angevine; exposer, d'autre part, les principes d'administration en vigueur dans le royaume de Sicile et montrer les rapports de ces principes avec les règles qui ont présidé à la formation des registres; enfin, compléter cette étude spéciale des registres de Charles Ier par des notions sommaires embrassant le reste de la collection : telles sont les grandes lignes de ce travail. » Mais avant d'aborder l'examen analytique et détaillé de cet important ouvrage, nous croyons qu'il est utile de résumer, en quelques pages, les diverses péripéties de l'occupation du royaume de Naples par les Français.

Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, comte de Provence, né en 1224, est le premier des comtes héréditaires de l'Anjou que le roi lui donna le 27 mai 1246, en lui conférant à Melun l'ordre de la chevalerie [1]. Il avait épousé en 1245 Béatrix, quatrième fille de Raymond

[1] Voir, sur Charles Ier d'Anjou, Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou*. — Sismondi, Michelet, Henri Martin, *Biog. gén.*, etc. — Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou*, pp. 271-276, 303. — Ménard, Mss. 875, t. I, p. 100. — Rangeard, *Hist. de l'Université*, t. I, pp. 178 et 179, et Bruneau de Tartifume, *Philand.*, f. 1135. — *Histoire de la Maison d'Anjou*, Mss. 887 et 985. — *Almanach d'Anjou*, 1784, p. 157. — *Dict. hist. géogr. et biog. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 627, etc., etc. — Voir aussi, au tome II de l'ouvrage de M. Paul Durrieu, l'*Index bibliographique* contenant l'indication des ouvrages imprimés qui sont relatifs aux Archives angevines de Naples et aux Registres de Charles Ier. — Avant son avènement au trône, Charles d'Anjou s'intitulait généralement : « Karolus, filius regis Francie, comes Andegavie et Provincie et Forcalquerii, et marchio Provincie. » (*Registre angevin* 2, fos 130-131.) — On a de ce prince des deniers frappés jusqu'en 1264 en Anjou, à son nom, avec le monogramme du comte de Foulques. (Voir *Répert. Arch.*, 1864, p. 35.)

Digitized by Google

Béranger, comte de Provence[1]. David d'Angers a placé sa statue dans la décoration du monument du roi René. La valeur du comte d'Anjou était légendaire et ses talents militaires très appréciés. « Sa taille était grande et nerveuse, écrit Giovanni Villani, sa couleur olivâtre, son nez fort grand... Il paraissait plus fait qu'aucun autre seigneur pour la majesté royale. Il ne dormait presque point... » Le même historien vante sa sagesse, sa prudence dans les conseils, sa bravoure, sa sévérité[2]. Il ajoute que ce prince « était magnanime et de hautes pensées qui l'égalaient aux plus grandes entreprises ; inébranlable dans l'adversité, ferme et fidèle dans toutes ses promesses, parlant peu et agissant beaucoup, ne riant presque jamais, décent comme un religieux, zélé catholique, prodigue d'armes envers ses chevaliers. » Toutefois, il le montre, d'autre part, « âpre à rendre la justice, féroce dans ses regards, avide d'acquérir, de quelque part que ce fût, des terres, des seigneuries et de l'argent, pour fournir à ses entreprises. Jamais il ne prit plaisir aux mimes, aux troubadours et aux gens de cour...[3] »

Le pape Urbain IV, vainqueur de Manfred, roi de Sicile, avait repris le projet, déjà formé par Innocent II, de transférer la couronne de ce royaume à Charles d'Anjou. La sentence de déposition, portée par Innocent et le Concile de Lyon contre Frédéric II, avait enveloppé toute la race de ce prince. L'exhérédation de Conrad et Conradin avait été prononcée solennellement par l'Église[4]. Saint Louis refusa cependant d'accepter les offres du pape qui lui proposait la succession de Manfred pour un de ses trois fils cadets.

[1] Béatrix mourut à Nocera en 1267.

[2] Giovanni Villani, L. VII, c. I, p. 225. — Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, p. 276, dit que le roi Charles Ier fut « généreux, magnifique, continent et laborieux au possible, mais chiche et trop ménager. »

[3] Giovanni Villani, *ibid.*

[4] Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*. t. II, p. 421.

Digitized by Google

Henri III, roi d'Angleterre, et son fils Edmond renoncèrent également à tous leurs droits sur le royaume de Naples. Charles d'Anjou restait donc le seul candidat disponible. Le 26 février 1265, le traité par lequel le prince angevin recevait en fief du Saint-Siège les Deux-Siciles était publié officiellement[1].

Le 15 mai 1265, Charles d'Anjou mettait à la voile, à Marseille, avec trente galères provençales. Après avoir réussi à éviter quatre-vingts galères siciliennes et pisanes qui l'attendaient en mer, il entra dans le Tibre et s'établit à Rome où ses alliés vinrent le rejoindre. Le 28 juin suivant, une bulle célèbre de Clément IV lui transportait le royaume de Naples et confirmait la déchéance des descendants de Frédéric II[2]. Le 6 janvier 1266, le prince angevin était couronné solennellement, avec sa femme, dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Il recevait, avec l'investiture des Deux-Siciles, l'étendard de l'Église, prêtait le serment d'observer les conditions prescrites et se reconnaissait l'homme lige du pape Clément IV pour les provinces dont il se préparait à entreprendre la conquête par la force. L'armée française, composée de cinq mille hommes d'armes, dix mille arbalétriers et quinze mille fantassins, ne tarda pas à arriver. Du 1er au 15 février, elle s'emparait de Rocca, d'Arce et de S. Germano. Le 26 du même mois, Charles d'Anjou remportait, sur le Calore, près de Bénévent, une victoire décisive sur Manfred, qui, abandonné par les apuliens et les siciliens, était tué en combattant avec intrépidité contre ses ennemis. Il fut enterré au pied

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 819. — Fleuri, t. XVIII, p. 63.

[2] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 33. — Après le couronnement de Charles Ier d'Anjou, on continua à mentionner dans les actes du nouveau roi ses trois comtés de France, en y joignant, d'une part, le titre officiel attaché à la couronne qu'il venait de recevoir, c'est-à-dire celui de *Roi de Sicile, du duché de Pouille et de la Principauté de Capoue*, et, d'autre part, le titre de *sénateur de Rome* ou de la *Sainte Cité*, que le peuple lui avait décerné dès 1263. (*Ibid.*, p. 167.)

Digitized by Google

du pont de Bénévent. Le 7 mars, Charles d'Anjou et Béatrix faisaient à Naples une entrée triomphale[1]. La reine Sibylle, femme de Manfred, sa sœur et ses enfants, étaient morts en prison[2]. Tous les barons du royaume furent ensuite convoqués et le vainqueur ne négligea rien pour les rattacher à sa cause.

Cependant Charles d'Anjou traitait durement le pays conquis. Il distribuait à ses chevaliers les terres confisquées sur les seigneurs d'origine allemande et sur les propriétaires apuliens, calabrais ou siciliens. Il répartissait entre ses autres compagnons toutes les fonctions lucratives. L'organisation financière et administrative du royaume était bientôt complète et le roi joignait aux divers emplois qui existaient autrefois les emplois correspondants qu'il connaissait en France[3]. Les nouveaux maîtres rançonnaient les provinces sans merci. Ils irritaient les populations par leurs mesures brutales, leurs exactions et leurs violences, malgré les remontrances sévères adressées par Clément IV à Charles d'Anjou. Les ennemis des Français résolurent de mettre à profit le mécontentement général. Ils tournèrent leurs regards vers Conradin de Hohenstauffen, fils de Conrad et petit-fils de Frédéric II, élevé par sa mère, Élisabeth, à la cour de son aïeul, le duc de Bavière, et qui avait alors seize ans. Les Gibelins le saluèrent comme le libérateur de l'Italie et le vengeur de la Maison de Souabe.

A la fin de l'année 1267, Conradin arrivait à Vérone avec dix mille hommes de cavalerie. La noblesse allemande suivait sa bannière. Frédéric d'Autriche, également

[1] Ranayldi, *Annal. eccles.* 1265. — Giannone, *Historia civile del regno di Napoli*, t. XIX, c. 2, pp. 679 et suiv.

[2] Sismondi, *Ibid.*, pp. 436-440. — Voir aussi, sur cette période, l'*Itinéraire diplomatique du roi Charles Ier* dans *les Archives angevines de Naples*, t. II, pp. 165-166. — En 1267, Charles d'Anjou fut élu pour six mois podestat de Florence, de Lucques et de Pistoja.

[3] Sismondi, *ibid.*, p. 442.

Digitized by Google

dépouillé de ses états au profit du roi de Bohême, s'était joint aux troupes de son cousin. Mais une partie de cette armée rétrogada et le jeune prince n'avait avec lui que trois mille cinq cents soldats environ quand il prit le chemin de la Lombardie. Acclamé par les Romains, il augmenta ses forces et entra bientôt dans le royaume de Naples à la tête de cinq mille combattants[1]. Il rencontra son rival dans les plaines de Tagliacozzo au pied des Abruzzes. Les Français, quoique inférieurs en nombre, furent victorieux. Conradin se trouva réduit à chercher son salut dans la fuite[2] (23 août 1268). Arrêté en mer par Jean Frangipani, seigneur d'Astura, au moment où il tentait de gagner la Sicile, il fut livré à l'amiral de Charles d'Anjou. Jugé et condamné à mort, il fut conduit, avec ses amis, sur la place du marché de Naples, le long du rivage de la Méditerranée, le 26 octobre, en présence du roi, entouré de sa cour. Une foule immense assistait à cette scène tragique[3]. On raconte que ce prince infortuné jeta son gant dans la foule, avant de courber la tête sous la hache du bourreau[4]. Un cavalier, nommé Henri Dapiféro, ramassa « ce gage de deuil et de vengeance », puis disparut sans qu'on pût le rejoindre. Il porta le gant à Pierre d'Aragon, époux de Constance, fille de Manfred et cousine de Conradin. De nombreuses et cruelles exécutions terrifièrent bientôt les Italiens. Ces terribles représailles découragèrent toute tentative de soulèvement.

Quatorze années s'écoulèrent. En 1270, Charles d'Anjou

[1] Sismondi, *ibid.*, pp. 453-459.
[2] *Ibid.*, pp. 459-461.
[3] Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, p. 272, dit que Conradin et Frédéric furent décapités « par l'avis du pape qui manda à notre Charles que le salut de Charles d'Anjou dépendoit de la mort de Conradin. » Mais d'autres écrivains assurent que Clément IV blâma ouvertement cette double exécution des jeunes princes. — Voir, sur cette période, Del Guidice (Guiseppe), *Il Guidizio e la condanna di Corradino*, Napoli, 1876, in-4°.
[4] Sismondi, *ibid.*, pp. 464-466.

Digitized by Google

prenait part à la croisade contre Tunis [1], où saint Louis mourait le 25 août, victime de la peste. Pendant les années suivantes, il entretenait habilement la discorde entre les républiques italiennes, qu'il songeait à asservir. Sénateur de Rome, vicaire impérial de Toscane [2], gouverneur de Bologne, protecteur du marquis d'Este, seigneur de plusieurs villes du Piémont, il étendait chaque jour plus loin sa domination souveraine.

Au mois de février 1272, il acceptait la couronne que lui offraient les habitants de l'Albanie. Les papes le ménageaient et le redoutaient. Nicolas III se rapprocha de l'empereur Rodolphe de Habsbourg et tenta de contrebalancer, par l'influence de ce personnage, la prépondérance toujours croissante du prince angevin, qui, pour détourner l'orage, affecta de renoncer à la Haute-Italie et de préparer une expédition contre Constantinople. L'ambitieux monarque avait acquis les droits de l'un des prétendants au trône de Jérusalem [3] et avait envoyé, en 1277, une flotte prendre possession de Saint-Jean-d'Acre. Il rêvait la « recouvrance » de la Terre-Sainte et peut-être la conquête de l'Égypte, après l'occupation de l'empire grec. En 1278, il s'intitulait prince d'Achaïe. Il prit alors officiellement le titre de roi de Jérusalem, et à partir du 15 juillet de la même année, « ses actes furent scellés d'un nouveau sceau portant les armes parties de Jérusalem et d'Anjou. »

[1] En l'absence du roi, Bertrand de Saint-Martin, archevêque d'Arles, et Philippe de Courtenai, fils de Beaudouin II, empereur titulaire de Constantinople, gouvernèrent à sa place. Vers le 11 novembre 1270, le prince Philippe fut remplacé par Hugues IV, duc de Bourgogne, grand-père de la reine Marguerite, seconde femme de Charles d'Anjou. Le 25 février 1271, le roi, traversant ses Etats pour aller à Rome, nomma à leur lieu et place son fils aîné, Charles, plus tard prince de Salerne, qui devait lui succéder sous le nom de Charles II. (*Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 139.)

[2] C'est le 15 février 1268 que le pape Clément IV avait nommé Charles d'Anjou vicaire général de l'Empire romain en Toscane : « Romani Imperii in Tuscia vicarius generalis. » (*Ibid.*, p. 189.)

[3] Charles d'Anjou avait acheté ces droits, en janvier 1277, de Marie, fille de Bohémond IV, prince d'Antioche, dite « la demoiselle d'Antioche ».

Digitized by Google

Mais, dans l'ombre, de sinistres complots se tramaient contre l'orgueilleux potentat. Giovanni de Procida, seigneur originaire de la Calabre, qui avait été l'ami de Frédéric II et de Manfred, essayait de coaliser les ennemis du roi des Deux-Siciles. Don Pèdre, roi d'Aragon, encourageait, de son côté, par des conseils secrets, les espérances des Italiens désireux de secouer le joug de la domination étrangère. Le 30 mars 1282, le tocsin des *Vêpres Siciliennes* sonnait à Palerme et tous les Français étaient impitoyablement égorgés par une populace ivre de sang et de carnage[1]. Messine, puis la Sicile entière suivirent cet exemple. Le massacre devenait général. Don Pèdre entra alors en scène. Les efforts de Charles d'Anjou pour reconquérir les États rebelles furent impuissants. Ce prince accepta les offres de son adversaire qui lui proposait de vider leur querelle en champ clos. Chacun d'eux devait amener à sa suite, le 1er juin 1283, dans la plaine de Bordeaux, quatre-vingt-dix-neuf chevaliers, qui seraient les champions des deux partis. Ce projet chevaleresque n'aboutit pas. Les hostilités recommencèrent et se terminèrent par le triomphe des Aragonais[2]. Le prince de Salerne, fils du roi Charles, vaincu dans un combat naval, non loin

[1] Les historiens racontent qu'une insulte commise par un soldat envers une jeune fille « avait fait éclater la mine chargée par Procida. » Quatre mille personnes périrent dans cette première nuit. On éventrait les femmes siciliennes soupçonnées de porter dans leurs seins des enfants français! — « La conduite tenue dans l'île de Sicile, dit M. Paul Durrieu, par Matteo Rufolo, de Ravello, à l'époque où il avait la charge de *secretus Sicilie*, et par les trois frères Della Marra, également fermiers de l'Etat, ont contribué, dans une forte proportion, à exaspérer les habitants de l'île et à hâter le mouvement qui amena les Vêpres siciliennes. » (*Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 56.) Ces personnages, bientôt poursuivis et condamnés, furent pendus, en punition de leurs exactions. (*Memorie della guerra di Sicilia*, pp. 33, 35 et 47.)

[2] Le pape, après avoir déclaré ce combat « criminel et abominable », avait menacé les champions d'un double anathème. (Henri Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 376.) — Le roi avait chargé, le 12 janvier 1283, le prince de Salerne de gouverner, en son absence, ses Etats. (Minieri-Riccio, *Il regno, etc., anno* 1276, p. 8. — Voir aussi les titres des *Registres primitifs*, nos LXXXVI et LXXXVII.)

Digitized by Google

de Naples, fut fait prisonnier par Roger de Loria, le 5 mai 1284, et envoyé en otage à Barcelone. Ce désastre accabla le monarque angevin. Il tomba malade. Le 7 janvier 1285, il expirait à Foggia[1], en répétant qu'il avait fait l'entreprise du royaume de Sicile plus pour servir la sainte Église que pour son propre avantage[2].

II

ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EN VIGUEUR DANS LE ROYAUME DE NAPLES SOUS LE RÈGNE DE CHARLES Ier D'ANJOU.

Depuis la défaite de Conradin à Tagliacozzo, en 1268, Charles Ier d'Anjou, devenu définitivement le maître du royaume des Deux-Siciles, avait songé à organiser d'une manière plus complète l'administration générale de son royaume. Il distribua aux siens les terres appartenant à la Couronne ou confisquées sur les rebelles vaincus et s'efforça, par ses largesses, de fixer auprès de lui ses vaillants compagnons d'armes. Plus tard, il tenta d'augmenter le chiffre des immigrés, « comblant de dons et d'honneurs les chevaliers qui venaient le rejoindre dans la péninsule, faisant transporter en bloc, de Provence, des groupes de familles bourgeoises destinées à peupler Lucera, ou encore adressant des circulaires aux étudiants de Paris et d'Orléans afin d'essayer de les attirer à Naples. Et malgré quelques refus

[1] Charles Ier d'Anjou était à Foggia depuis le 1er janvier. (*Itinéraire diplomatique, ibid*, p. 189.)

[2] « Sire Dieu, dit-il, je crois vraiment que vous êtes mon Sauveur ; ainsi vous prie que vous ayez merci de mon âme. Ainsi que je fis la prise du royaume de Sicile plus pour servir la sainte Église que pour mon profit ou autre convoitise, ainsi vous me pardonnerez mes péchés. » (Giov. Villani, t. VII, c. 93, 94, pp. 302, 303.)

Digitized by Google

et quelques abandons partiels, ses efforts ont généralement abouti. »

Le triomphe de Charles d'Anjou ne devait pas avoir uniquement pour conséquence de substituer la dynastie angevine à celle qui occupait avant elle le trône des Deux-Siciles. Il allait en outre déterminer « un véritable èssai de colonisation par les Français des provinces méridionales de l'Italie,[1] » comme nous venons de le constater. Le prince angevin se mit promptement à l'œuvre et l'organisation administrative de la conquête ne tarda pas à commencer. Autour du nouveau roi figura un ensemble de hauts feudataires, de grands officiers, de légistes, de clercs, de fonctionnaires de tout genre, qui formaient ce que les textes désignent sous le nom de *regia curia*, ou, si le texte émane du souverain, *curia nostra*[2]. Par *curia generalis* ou *solemnis*, on désignait les grandes assemblées périodiques, nommées aussi *parlamentum*, dont le rôle était considérable dès le temps de la domination de la Maison de Souabe. Les seigneurs laïques et ecclésiastiques et les délégués des grandes villes y assistaient. On y discutait les questions les plus importantes, relatives au royaume ou aux débats entre particuliers. L'avènement de Charles Ier d'Anjou modifia ou plutôt transforma l'organisation de ces *parlements*. Une ordonnance du roi, du 15 février 1267, prescrivit de réunir, chaque année, à deux reprises, le 1er mai et le 1er novembre, une *curia generalis*, où devaient assister seulement les *justiciers* ou gouverneurs de provinces et les officiers chargés de l'administration financière[3]. Plus tard, cette nouvelle organisation fut elle-même abandonnée. Des *enquêteurs* « *inquisitores* » furent institués. Ces commissaires procédaient à une inspection annuelle des provinces

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. II, p. 217.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 37.
[3] *Ibid.*, p. 38. — *Reg. angev.*, 29, f° 15. — Del Giudice, *Codice diplomatico*, t. I, p. 286.

Digitized by Google

et recevaient les plaintes des habitants. Toutefois, après les Vêpres siciliennes, on voit réapparaître des *curie generales*, assemblées solennelles des représentants de tout le royaume.

La Cour se composait de plusieurs éléments. En premier lieu les grands officiers de la couronne, nommés à vie, au nombre de huit. Sept d'entre eux remontent aux rois normands : le *connétable*, l'*amiral*, le *maître-justicier*, le *protonotaire*, le *chambrier*, le *chancelier* et le *sénéchal*[1]. Leurs charges formaient les sept *offices du royaume*. Charles Ier, à l'imitation de la Cour de France, leur adjoignit les *maréchaux* du royaume, au nombre de deux. On peut y ajouter le *panetier* et le *bouteiller*. A côté des grands officiers, qui étaient suppléés souvent par des lieutenants, se plaçaient les barons ou dignitaires ecclésiastiques investis du titre de *conseillers du roi*[2]. C'est parmi eux que l'on choisit ordinairement les justiciers, les capitaines des principales villes, les ambassadeurs, etc. Enfin, au-dessous d'eux, venaient des clercs, des légistes, des officiers d'ordre inférieur : juges, notaires, maîtres des comptes, écrivains, chargés de seconder les conseillers du roi et, sous leur haute direction, de rédiger les actes d'administration générale. La *curia regia* était investie de fonctions qui en faisaient une sorte de Conseil d'État. Elle agissait aussi quelquefois comme *Cour des pairs* pour juger les grands barons[3]. Cette Cour avait également des attributions financières. Sous Charles Ier, elle se réunissait trois fois par semaine pour recevoir les requêtes ou *petitiones* des fonctionnaires provinciaux ou de leurs administrés.

L'ensemble de l'administration financière qui avait à sa tête une Commission de la *regia curia*, présidée par le

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 39. — Camera, *Annali delle Due Sicilie*, t. I, p. 48.
[2] *Ibid.*, p. 40.
[3] *Ibid.*, p. 41. — Del Giudice, *Il Giudizio di Corradino*, p. 67, en note, et 69, en note.

Digitized by Google

chambrier et formée des maîtres des comptes ou maîtres rationaux, des notaires et des scribes, porta le nom de « *Chambre* » ou « *Camera* ». Les registres de la Chambre, différents au début, comme plan général, des registres de la chancellerie, finirent par être semblables à ceux-ci. Jusqu'en 1277, la Chambre comprenait à la fois les maîtres des comptes, chargés de surveiller et de vérifier la gestion des différents fonctionnaires et, d'autre part, les trésoriers qui avaient la garde et le maniement des deniers versés au roi. Le 27 octobre 1277, une ordonnance sépara le Trésor de la Chambre, en faisant du Trésor une institution indépendante. La Chambre était réduite à un contrôle de finances.

Les actes sont répartis, en principe, dans les registres de la Chancellerie, en sept grandes classes, lesquelles sont elles-mêmes subdivisées en un certain nombre de chapitres. Sur les sept classes, quatre sont spécialement consacrées aux *actes administratifs* [1]. Ce sont les suivantes :

« 1° A. Actes adressés aux *Justiciarii* ou gouverneurs des provinces. » — Ces justiciers avaient à la fois des attributions administratives, judiciaires et financières. Ils veillaient à l'exécution des ordonnances et des constitutions émanées du pouvoir central, maintenaient le bon ordre, faisaient respecter les propriétés et les personnes. Ils pouvaient, au besoin, demander main-forte aux garnisons des châteaux et forteresses, sans compter une garde particulière toujours à leurs ordres. Ils connaissaient des procès civils soit directement, soit en appel après une première sentence rendue par les *jurati* et les *judices*, magistrats inférieurs établis dans chaque localité et élus pour un an par les habitants [2]. En outre, les justiciers recherchaient les malfaiteurs, dirigeaient les enquêtes et les procès cri-

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 46.
[2] *Ibid.*, p. 48, 49. — Del Giudice, *Codice diplomatico*, t. I, pp. 148-154. — Amari, *La guerra del Vespro Siciliano*, documento, n° 111. — Minieri Riccio, *Il regno di Carlo I° d'Angiò*, *anno* 1278, p. 47, et *Il regno*, etc., *anno* 1279, p. 17.

Digitized by Google

minels, punissaient les coupables. Enfin, ils surveillaient et conduisaient la perception de l'impôt foncier, dont ils versaient le reliquat net entre les mains des trésoriers royaux, ainsi que le produit des amendes et des confiscations prononcées par sentence. Le justicier était secondé par un *judex* et par un *notarius*, ou par plusieurs *judices* et *notarii*, nommés en même temps que lui. Il avait auprès de lui un *erarius* ou trésorier; en cas d'absence ou de maladie, il était suppléé par un *vice justiciarius*[1]. Après avoir séjourné deux ou trois ans dans une province, ce magistrat passait dans une autre.

2° « B. Actes adressés aux *Secreti*, aux *Magistri procuratores et portulani*, etc., en un mot, aux personnages qui ont pris *à ferme* la perception d'une partie des revenus de l'État, dont l'ensemble formait ce qu'on appelait la *Secretia*. » — Dans la *Secretia* rentraient les revenus directs, les revenus indirects et les revenus de toute nature. Plusieurs revenus déterminés n'étaient pas compris dans la *Secretia* tels que les droits de port, les récoltes de certaines terres spécialement réservées au roi, enfin le produit des fermes royales ou *masseries* et des haras de l'État. Le royaume de Sicile était partagé en quatre *Secretie* : *Secretia principatus, Terre Laboris et Aprucii; Secretia Apulie; Secretia Calabrie; Secretia Sicilie*[2].

Les *Secretie* étaient mises aux enchères et adjugées au plus offrant pour une période variant de deux à trois ans. Les fermiers s'engageaient à verser annuellement une somme d'argent considérable et de plus des redevances importantes en nature, le tout exigible en quatre termes, tous les trois mois[3]. Chaque *Secretia* pouvait être affermée soit par un seul *secretus*, soit par plusieurs associés, au nombre de deux ou trois, qui avaient le droit de céder,

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 49.
[2] *Ibid.*, p. 54.
[3] *Ibid.*, p. 55.

Digitized by Google

à leur tour, les différentes branches de perception des revenus, dont ils avaient à opérer le recouvrement à leurs risques et périls, à des sous-fermiers. Les *magistri procuratores et portulani* poursuivaient les revendications mobilières ou immobilières à exercer au profit de l'État et percevaient les droits de *port*[1]. Dans chaque port de Sicile, il y avait trois *portulani*[2], et le royaume était divisé, au point de vue qui nous occupe, en quatre grandes régions, affermées soit à un fermier, soit à un groupe de fermiers. Les *masseries* et les haras étaient très sérieusement surveillés par les *magistri massarii*. Nommons enfin les *magistri siclarii* qui avaient affermé, à la suite d'une enchère publique et moyennant une redevance annuelle considérable, l'exploitation des monnaies royales de Brindisi et de Messine[3].

3° « C. *Extravagantes infra regnum*, comprenant tout le reste des actes administratifs, autres que les précédents, qui sont destinés à être expédiés et avoir leur effet dans les limites du royaume de Sicile[4]. »

4° « D. *Extravagantes infra regnum*, ou actes administratifs destinés, au contraire, à être expédiés hors du royaume de Sicile », c'est-à-dire en France, en Orient, en Provence, en Anjou, dans le comté de Tonnerre[5], à Corfou, en Albanie, et dans les provinces formant les débris de l'ancien royaume de Jérusalem, dans certaines provinces d'Italie sur lesquelles Charles Ier d'Anjou exerce une sorte de protectorat comme à Rome et en Toscane, enfin dans un

[1] *Les archives angevines de Naples*, t. I, p. 56.

[2] L'un était d'origine française et nommé directement par le roi, l'autre par la *vicarius Sicilie* ou commandant militaire de l'île, le troisième seulement par le *magister procurator et portulanus Sicilie*. (Minieri-Riccio, *Il regno di Carlo I° d'Angiò, anno* 1278, p. 44.)

[3] *Ibid., anno* 1278, p. 82.

[4] *Les Archives angevines de Naples, ibid.*, pp. 61-62.

[5] En 1274, à la suite du partage de la succession de son beau-père, Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, Charles d'Anjou était devenu comte de Tonnerre. (Del Giudice, *Codice diplomatico*, t. II, pp. 277-280, en note.)

Digitized by Google

pays quelconque où le roi peut avoir une affaire à poursuivre[1].

Dans les trois autres grandes classes, les actes mentionnés sur les registres de la Chancellerie sont distribués comme il suit, d'après l'ouvrage de M. Paul Durrieu :

5° « E. *Privilegia et concessiones.* » — Ce sont les privilèges ou diplômes solennels scellés de la Bulle d'or, contenant les donations des fiefs distribués aux capitaines et aux soldats par le souverain.

6° « F. *Faveurs personnelles* accordées aux sujets du roi, telles que les autorisations de mariages, réceptions à l'Hôtel, nominations à diverses fonctions d'ordre inférieur, licences d'embrasser certaines professions libérales, etc. » — Ceux qui voulaient exercer la médecine ou la chirurgie, dans les États du prince, devaient subir un examen devant des juges compétents, après avoir obtenu l'autorisation du roi.

7° « G. *Apodixarium* ou recueil de quittances et de décharges délivrées au nom du roi[2]. »

On trouve aussi, indépendamment de ces sept grandes classes, quelquefois des divisions exceptionnelles et accidentelles qui sont caractérisées soit par l'adresse des pièces envoyées au « *Vicarius Sicilie*, au *Capitaneus regni a Faro citra* et aux *Inquisitores curie* »[3], soit par l'objet ou par la nature des actes.

Comme le dit le savant écrivain dont nous résumons le beau travail, l'étude des Registres angevins est extrêmement favorable à la mémoire de Charles Ier d'Anjou. « Si l'on peut reprocher au fondateur de la dynastie d'avoir abusé de sa victoire pour traiter ses adversaires avec la plus extrême rigueur, on doit reconnaître qu'une fois son pouvoir solidement assuré il s'efforça par tous les moyens

[1] *Les Archives angevines de Naples, ibid.*, pp. 67-73.
[2] *Ibid.*, pp. 63-65.
[3] *Ibid.*, pp. 70-75.

Digitized by Google

de faire règner dans ses États la paix et la justice[1]. » Des *inquisitores curie* ou enquêteurs, formant une Commission composée d'un clerc, d'un juge et d'un notaire, étaient chargés de surveiller les agissements des fonctionnaires et de veiller à l'exécution des volontés du roi.

Les deux principales ressources de la monarchie angevine furent l'impôt foncier direct, désigné sous le nom de *Subventio generalis*, perçu par les soins des justiciers, et l'ensemble des droits de toute nature affermés aux *secreti*, *magistri portulani et procuratores*, *magistri massarii* et *magistri siclarii*[2].

La *Subventio generalis*, appliquée à tout le royaume, dérivait de l'aide féodale et représentait, en principe, l'équivalent, pour les bourgeois et les paysans, du service militaire personnel imposé aux nobles et aux possesseurs de fiefs. Elle était établie par exercice d'une année, chaque exercice commençant au 1er mars pour embrasser les six derniers mois d'une indiction et les six premiers mois de l'indiction suivante. On fixait d'avance le total des sommes à percevoir et, pour le calculer, on prenait comme base une répartition territoriale, à raison d'une augustale d'or, soit un quart d'once ou environ douze sous six deniers tournois, par feu. Lorsque les justiciers avaient reçu les mandements royaux contenant les *cedule taxationis generalis subventionis* ou rôles de répartition, ils étaient tenus de faire élire, dans chaque localité, par l'ensemble de tous les habitants, sans exception, des répartiteurs et des collecteurs, qui dressaient, à leur tour, des rôles de répartition locale, fixant proportionnellement la quote-part de chacun[3]. Les listes une fois arrêtées, ceux-ci poursuivaient le recouvrement des taxes à leurs risques et périls. On leur abandon-

[1] *Les Archives angevines de Naples*, *ibid.*, p. 75.
[2] *Ibid.*, pp. 86-96. — Voir aussi Minieri-Riccio et Del Giudice, *loc. cit.*
[3] Cette élection était rendue publique par un acte notarié qui était envoyé à la Cour et conservé dans les Archives de la Chambre.

Digitized by Google

nait, pour les dédommager de leurs dépenses, douze grains par once, soit 2 0/0 sur la somme à percevoir. Des *executores*, choisis par le justicier, étaient chargés d'activer la levée de la *subventio generalis*. Dès que le justicier avait entre les mains plus de 300 onces, il devait, en principe, les envoyer à la Chambre et plus tard au Trésor.

Quant aux autres droits et revenus de la Couronne, nous avons déjà dit que la plupart d'entre eux étaient donnés à bail à des fermiers dont nous avons énuméré la liste. Il existait aussi une autre série de sources de revenu pour l'État : les confiscations et les amendes prononcées par arrêts des justiciers ou de la *Magna curia*; l'exploitation directe des haras, des *masseries* et des forêts royales; la part réservée à la Couronne dans les concessions des mines, part égale au tiers de la production annuelle[1]; les successions mobilières en deshérence; les droits de sceau et de chancellerie; enfin certaines rentrées qui s'effectuaient hors du royaume, etc. Les dépenses qui se faisaient dans les diverses provinces se soldaient au fur et à mesure, au moyen de mandats tirés sur les justiciers ou sur les fermiers des revenus publics. Il restait à prélever sur les sommes ainsi réunies toutes charges du pouvoir central, l'entretien du souverain, de sa famille et de son *Hôtel*, c'est-à-dire de sa Maison, les frais des constructions ordonnées par le roi, en un mot les dépenses mentionnées dans les *Comptes du Château de l'Œuf*. On avait aussi à solder la paie des troupes permanentes, des garnisons des châteaux et places fortes et des corps détachés dans les pays où le souverain étendait son protectorat; et enfin à acquitter le tribut annuel de huit mille onces d'or, soit vingt mille livres tournois, dû au Saint-Siège, en signe de sa vassalité, aux termes de la bulle d'inféodation du 28 juin 1265[2].

Le trésor était conservé au Château de l'Œuf, « chastel

[1] Minieri-Riccio, *Il regno di Carlo I^o d'Angiò, anno* 1274, p. 45.
[2] Del Giudice, *Codice diplom.*, I. pp. 174-179.

Digitized by Google

de l'Uef[1] », que sa position exceptionnelle sur un rocher, fouillé de tous côtés par la mer, et ses grosses murailles, garantissaient contre les surprises du dehors. Trois trésoriers, deux français et un italien, en avaient la garde. Les fonctionnaires de l'État leur remettaient, à partir de 1277, les sommes jadis apportées à la Chambre. Dès que ces sommes étaient versées, les trésoriers délivraient à l'officier qui effectuait le paiement une quittance ou *appodixe*, signée de leurs mains et scellée de leurs trois sceaux, qui remplaçait l'ancienne apodixe au nom du roi. L'officier remettait, en échange, aux trésoriers, un bordereau indiquant le montant de la somme déposée. Ce bordereau, qui devait être conforme à l'apodixe, portait le nom d'*antapoque*[2]. Nous renvoyons le lecteur à l'intéressant ouvrage de M. Paul Durrieu, où il trouvera des détails complets sur les comptes des trésoriers et les apodixes, sur les registres de mandements et sur les autres documents en français, etc., qui constituent, avec les *Comptes des greffiers de l'Hôtel*, les plus précieuses des archives angevines[3]. Certaines pièces contiennent des indications fort curieuses concernant les constructions ainsi que l'histoire du costume et des arts industriels. C'est le *vice-maître justicier* qui, conjointement avec un autre familier du roi, payait la solde des troupes royales au moyen de fonds remis à cet effet par les trésoriers.

Les *familiers du roi*, qui composaient l'*Hôtel* de Charles Ier, comprenaient quatre catégories : *Chevaliers*, *Clercs*, *Valets*, *Domestiques* ou *Serviteurs*[4]. En sus de

[1] On l'appelait aussi le « chastel de Salvateur en Mar. »
[2] *Les Archives angevines de Naples*, t. I. p. 98.
[3] *Ibid.*, pp. 101 et suiv.
[4] *Ibid.*, p. 122. — On voit, d'autre part, que les textes signalent une autre division hiérarchique des gens de l'hôtel en trois degrés. Elle s'appliquait exclusivement à quelques familiers qui, le 9 janvier 1275, vinrent s'établir à Lucera. Charles Ier les y envoyait pour remplacer les Sarrasins de Frédéric II et en attendant 140 ménages qu'une ordonnance du 23 octobre 1274 avait enjoint d'amener de

Digitized by Google

leurs gages, fixés à deux ou à quatre taris, les chevaliers recevaient des robes, deux fois par an, à la Pentecôte et à la Toussaint. Pour les clercs, le maximum est de quatre chevaux ou seize grains ou deniers par jour. On assignait, en effet, à chaque clerc, un nombre fictif de chevaux qu'il était censé avoir à employer pendant la durée de son service. Ce chiffre servait à établir le montant des gages[1]. Deux manteaux, valant deux onces quinze taris chacun, leur étaient distribués à la Pentecôte, à la Toussaint et à Noël.

Chaque clerc avait ordinairement un service déterminé. Les mieux traités étaient les *clercs médecins*, les *chapelains* et l'*aumônier* du roi. Des cardinaux et évêques figuraient parmi ces clercs. Les valets formaient la catégorie la plus nombreuse. Le maximum de leurs gages était de douze grains équivalant à deux chevaux. On leur donnait aussi des robes à Pâques et à la Toussaint. Plusieurs étaient des fils de grands seigneurs, reçus à l'Hôtel avant l'âge requis pour être armés chevaliers. Généralement les valets n'avaient aucune fonction spéciale. Certains, cependant, remplissaient différents offices ou dirigeaient les services intérieurs tels que les *cuisiniers*, les *fruitiers*, les *huissiers*, les *sauciers*, etc. A l'exception des chefs de services, ils étaient choisis, de préférence, parmi les valets à un cheval, les moins rétribués, appelés aussi *demi-valets*[2]. C'est parmi ces derniers que se rangeaient les *sommeliers* (sommeliers de la Chambre, des armures, de la cuisine), ainsi que la lavandière de l'Hôtel. Il faut y joindre également les *portiers à pied*, qui ne touchaient que deux grains par jour. Les muletiers étaient payés à raison de cinq taris par mois. Ce qui distinguait les domestiques des autres fami-

Provence et d'Anjou (*Ibid.*, p. 127). Les nouveaux colons devaient cultiver eux-mêmes les terres qu'ils recevaient. Parmi eux, on remarque un personnage qualifié « Angevin de la cuisine ».

[1] *Ibid.*, p. 123.

[2] *Ibid.*, p. 126.

Digitized by Google

liers, c'est q'uils n'avaient pas de gages quotidiens. Ils recevaient seulement deux robes ou deux cottes, deux fois par an, à Pâques et à la Toussaint. Chacun d'eux avait son emploi particulier : *porte-chapes de la paneterie*, *gardes des escueles*, *pages de la cuisine*, *garçons des estables*, etc. [1].

La direction intérieure de l'Hôtel appartenait au *sénéchal*. Son autorité était absolue [2]. Le vice-chancelier était le chef du personnel. Deux greffiers, *valets establis sur l'office du greiffe de l'Ostel*, étaient chargés des comptes généraux. On les choisissait le plus souvent parmi les chambellans du roi. La Maison de Charles Ier, comme celle du roi de France, se divisait, en six offices ou services, dont cinq avaient une existence indépendante : la *paneterie*, l'*échansonnerie* ou le *vin*, la *cuisine*, l'*écurie* ou *maréchalerie*, la *fruiterie* [3]. Le sixième service, celui de la *Chambre*, était placé sous la direction des greffiers de l'Hôtel. Parmi les domestiques, on distinguait ceux du *tinel*, c'est-à-dire ceux qui s'occupaient de servir les gens de l'Hôtel.

Un tableau très curieux des six services, inséré dans le premier volume de l'ouvrage de M. Paul Durrieu, constate que, vers la fin de mars et le commencement d'avril 1278, le personnel de l'Hôtel comptait plus de trois cents personnes [4]. On remarque dans cette liste : 14 portiers à pied; 5 clercs médecins, 1 clerc chirurgien; parmi les valets : 1 ménestrel, 1 épicier ; puis : 1 valet du scel, ayant deux garçons sous ses ordres, 1 parcheminier, 1 valet de la charterie (les archives) avec 4 garçons. La chapelle du roi comprenait 3 chapelains (clercs), 2 sommeliers pour la chapelle du roi (valets), et 1 sommelier pour la chapelle de la reine (également valet). Sous Robert, en 1324, on

[1] *Les Archives angevines de Naples*, *ibid.*, p. 127.
[2] Minieri-Riccio. *De'Grandi Uffiziali del regno di Sicilia*, p. 196.
[3] Comptes de 1278.
[4] *Les Archives angevines de Naples*, *ibid.*, pp. 130 et suiv.

Digitized by Google

trouve un histrion et un joueur de viole, tous les deux Allemands[1]. Au-dessous d'eux, un véritable orchestre, 2 joueurs d'orgue, dont l'un touche aussi du psaltérion, un second joueur de viole, 2 timbaliers ou tambours, 4 trompettes[2]. Le roi entretient alors une ménagerie sous la surveillance d'un gardien des lions, avec deux acolytes[3]. Il y a un gardien des oiseaux, un gardien qui élève les lapins, etc. Mais, à cette époque, les familiers du roi sont presque tous des Italiens. Les familles amenées par Charles d'Anjou au XIIIe siècle sont éteintes ou sont rentrées en France.

Nous ajouterons que, quand le roi quittait ses États, il était remplacé par un ou deux *capitaines et vicaires généraux du royaume*, choisis presque toujours parmi les princes de la famille royale. Le *Liber Donationum* contenait la liste des droits suzerains que le roi conservait sur chacune des terres données en fief[4].

III

LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES. — LEUR HISTOIRE DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE JUSQU'A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE. — LEUR ÉTAT ACTUEL.

Le lecteur trouvera dans les chapitres IX, X, XI, XII et dans l'Appendice du tome Ier du bel ouvrage que nous analysons une série de renseignements précieux sur les premiers registres de Charles d'Anjou, sur leur état matériel,

[1] *Reg. ang.* 256, f° 40.
[2] *Ibid.*, f° 41.
[3] *Ibid.*, f° 54.
[4] La publication intégrale du *Liber Donationum* a été presque menée à bonne fin par M. le duc de Luynes. L'ouvrage a été imprimé à Paris, chez Plon, en 1864, mais le travail a été suspendu au moment où il touchait à son terme et le livre n'a jamais paru.

Digitized by Google

sur le format, l'écriture, l'ornementation, la numérotation, la signature des feuillets, sur la diplomatique de ces Registres et des actes du roi des Deux-Siciles, sur la Chancellerie et les Archives sous le règne de ce monarque, sur les modes de scellement, la transcription des actes sur les registres, les formules initiales, les titres portés par Charles Ier, les dates des pièces, la langue, sur les *Fascicoli*, les *Arche in pergameno* et les *Arche in carta bambagina.* L'indication des restes de Registres angevins et de cahiers de comptes remontant au règne de Charles Ier, tels qu'ils subsistent aujourd'hui dans les cinquante-six volumes dépouillés par le studieux archiviste, est très instructive[1].

Le tome II renferme la restitution des registres primitifs, ou rétablissement dans leur ordre originel probable de tous les fragments de registres remontant au règne de Charles Ier, tels qu'ils existaient à la mort du frère de saint Louis, en 1285. L'Appendice est consacré à l'itinéraire diplomatique du roi Charles Ier depuis son avènement jusqu'à sa mort, à la liste des grands officiers du royaume de Sicile pendant le règne de ce prince et à la liste des justiciers de chaque province. Des tableaux méthodiques et une table générale des Français dans le royaume de Sicile sous le règne de Charles Ier, un index bibliographique des ouvrages généraux et spéciaux relatifs aux Archives de Naples et aux Archives angevines et susceptibles de faciliter les recherches, une addition contenant l'analyse du Nouveau Registre angevin remontant au règne de Charles Ier et le classement des fragments qui le composent, terminent ce second volume qui est orné de quatre planches intéressantes. Ces fac-simile représentent divers spécimens des anciens registres, des essais de décoration, ainsi que des comptes des trésoriers du Château de l'Œuf et des greffiers de l'Hôtel[2].

[1] Voir *les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 155-249. — Trente-sept registres appartiennent dans leur entier au règne de Charles Ier.

[2] Ce second volume, plus considérable que le premier, qui a seulement 324 pages, en compte 420.

Digitized by Google

L'histoire des Registres angevins depuis leur origine jusqu'à nos jours mérite d'être connue, car ces archives, qui vont du dernier tiers du XIIIe siècle aux premières années du XVe, sont dignes d'être rangées « parmi les plus importants recueils de documents que nous ait légués le moyen âge[1]. » Ces recueils sont, avant tout, « précieux pour les annales particulières du royaume, l'étude des institutions, la biographie des princes et des grands personnages, la généalogie des familles illustres. Mais leur intérêt ne s'arrête pas aux limites de la monarchie angevine. Tout au contraire, il dépasse les frontières d'Italie pour toucher, en quelque sorte, le monde du moyen âge tout entier...[2]. » Au point de vue français, les *Registres angevins* occupent une place considérable dans la collection des documents italiens utiles à notre histoire. Les actes administratifs relatifs à l'Anjou et aux autres provinces y sont nombreux. C'est une mine inépuisable. Dès les premières années, Charles Ier s'occupait de la conservation de ces registres qui, dans le principe, le suivaient pendant ses voyages[3] A Naples même, ces pièces étaient dispersées au Château-Neuf, au Castel-Capuano et au Château de l'Œuf. Elles furent placées tour à tour au palais Fieschi, dans un immeuble situé près la Porta-Petrazzola, dans un palais spécialement acheté à cet effet, près de l'église des Pères Augustins, enfin dans l'ancien monastère de San-Severino, où elles sont conservées aujourd'hui dans la salle diplomatique[4].

Malheureusement cette belle collection a subi des dommages réitérés. En 1336, une partie était détruite déjà par l'humidité. Puis, en 1345, les archives de la *Summaria*, qui

[1] Voir le tome I, *Introduction*, p. 5.
[2] *Ibid.*, p. 6.
[3] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, pp. 9 et suiv.
[4] *Ibid.*, p. 10. — Le transfert de ces registres dans les bâtiments de l'ancien monastère de San-Severino a été ordonné par un décret royal de 1835.

Digitized by Google

comprenaient la comptabilité générale du royaume, furent brûlées et mises en pièces par la populace qui, pour venger la mort d'André de Hongrie, mari de la reine Jeanne, saccagea la demeure de Charles d'Artois, grand chambrier, accusé de complicité avec les assassins. Pendant la peste de 1526 et 1527, beaucoup d'autres registres furent volés et jetés dans la rue. Au XVIe siècle, sous l'administration du duc d'Albe, vice-roi de Naples, et en 1556, pour sauver les restes de ces mémorables documents, on les relia en une série de gros volumes[1]. Toutefois, le travail fut mal fait et les divers cahiers confondus les uns avec les autres. Ces débris forment ce qu'on nomme aujourd'hui les *Registri angevini*. En 1585, on comptait 444 registres, suivant Bolvito; en 1653, selon Borrelli, on n'en trouvait plus que 436, par suite des désordres causés en 1647 par la révolte fameuse de Masaniello. Depuis Borrelli, le total des registres a continué à diminuer notablement. En 1677, le chiffre était seulement de 428. En 1701, lors de la conspiration du prince de Macchia, le peuple soulevé dévasta le Castel-Capuano, pilla les archives et incendia le dépôt. On évalue à 153 le nombre des Registres angevins qui disparurent dans la tourmente. Aujourd'hui l'ensemble des volumes conservés est de 378 répartis entre les règnes de Charles Ier (1268-1284). — Charles II (1288-1309). — Robert et son fils Charles l'Illustre (1309-1343). — Jeanne Ire (1343-1352). — Charles III (1381-1384). — Ladislas (1390-1410). — Jeanne II (1415-1423)[2].

Plus on étudiera de près, sans parti pris, à l'aide des documents nouveaux, les événements qui ont accompagné la conquête du royaume de Naples, par Charles Ier d'Anjou et ses hardis auxiliaires, plus on sera amené à reconnaître

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, pp. 11 et 12.

[2] Le classement et la numérotation de ces volumes sont dus au marquis Angelo Granito, prince de Belmonte, surintendant des Archives du royaume, et remontent à l'année 1854.

Digitized by Google

que les résultats de cette audacieuse expédition méritent d'être admirés et que cette période a été, pour l'Italie méridionale, brillante et féconde[1].

L'auteur dit, au début de son premier volume, en parlant de son travail : « Puisse-t-il attirer l'attention des érudits, surtout des érudits français, sur un tel trésor de documents ! Puisse-t-il, en facilitant l'emploi, contribuer à faire éclore un jour quelque grand ouvrage consacré à l'histoire de la Maison d'Anjou à Naples, histoire aussi glorieuse pour la France, patrie d'origine du roi Charles Ier et de ses descendants, que pour l'Italie, leur patrie d'adoption. » Nous voulons nous associer, ici, de tout cœur, à ce noble vœu, si bien exprimé et si digne d'être exaucé. Nous espérons que ce généreux appel sera entendu. Qu'il nous soit permis, en terminant cette trop courte analyse, de remercier l'éminent archiviste et de le féliciter d'avoir su mener à bonne fin la tâche laborieuse qu'il avait entreprise. Grâce à lui, chacun comprendra toute l'importance et toute la richesse des collections dont il a dressé le magnifique inventaire avec tant d'habileté et de persévérance. Ceux qui s'intéressent au souvenir de nos grandeurs nationales et qui ont conservé le culte du passé doivent lui être sincèrement reconnaissants de leur avoir révélé le contenu des *Archives angevines de Naples*. M. Paul Durrieu a rendu ainsi à l'histoire et à l'érudition un service dont il a le droit d'être justement fier.

[1] M. Paul Durrieu se demande s'il ne serait pas équitable de tenter de sauver de l'oubli les noms de ceux qui ont participé à la conquête du royaume de Sicile, et « de donner un pendant aux *Familles d'outre-mer* de Du Cange, en composant ce que l'on pourrait appeler d'un titre heureux, qui n'a que le tort d'avoir été défloré par une compilation sans valeur, une *Naples française*. » (*Ibid.*, t. II, p. 221.) Nous approuvons pleinement, quant à nous, cette idée et nous souhaitons qu'elle soit prochainement réalisée.

Digitized by Google

IV

RÈGLEMENT INÉDIT DU 28 AOUT 1275 RELATIF AUX JUIFS ÉTABLIS A ANGERS. — ANALYSE ET NOMENCLATURE DES ACTES DU ROI CHARLES Ier RELATIFS A L'ANJOU. — LISTE ALPHABÉTIQUE ET BIOGRAPHIE SOMMAIRE DES DIVERS PERSONNAGES ORIGINAIRES DE L'ANJOU ET VENUS EN ITALIE, OU CITÉS COMME AYANT REMPLI DES FONCTIONS EN ANJOU, QUI SONT MENTIONNÉS DANS LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Paul Durrieu, nous pouvons ajouter à notre étude un chapitre qui intéressera tout particulièrement les lecteurs de cette *Revue*. L'éminent archiviste a eu, en effet, la délicate courtoisie de nous fournir les éléments des pages qui suivent et nous voulons lui en exprimer ici notre très sincère gratitude. Après avoir reproduit le texte inédit d'une pièce fort curieuse, nous donnons l'analyse et la nomenclature des actes du roi Charles Ier relatifs à l'Anjou. Nous terminons par la liste alphabétique et la biographie sommaire des divers personnages originaires de l'Anjou et venus en Italie, ou cités comme ayant rempli des fonctions en Anjou, qui sont énumérés dans les Archives angevines de Naples.

Dans le chapitre consacré aux *Extravagantes extra regnum*, M. Paul Durrieu mentionne un règlement du 28 août 1275 (et non 1274, comme on l'a imprimé par erreur), daté de Lagopesole et relatif aux juifs établis à Angers, qui étaient alors astreints, comme tous leurs coreligionnaires de France, à porter un costume spécial et à payer une lourde taxe[1]. Nous avons pu faire copier à

[1] *Les Archives angevines de Naples*, t. I, p. 65.

Digitized by Google

Naples, grâce à l'aimable complaisance de M. le commandeur Bartolomeo Capasso, surintendant des Archives, le texte inédit de ce curieux document, que nous reproduisons intégralement :

« Scriptum est Gaufrido de Bresi, Ballivo in Andegavia, et magistro Radulfo de Vemarcio [1], clerico, dilectis ecc :

« Olim, inter nos et nuntios judeorum civitatis Andegavie in nostra presentia constitutos, fuit eis volentibus et consentientibus ordinatum ut pro persona qualibet judeorum ipsorum, utriusque sexus, cujuscumque foret etatis, decem solidi thurronenses, singulis annis, in festo beati Michaelis usque ad octo annos, nostre Curie solverentur. Ita quod ipsi judei sic solventes essent numero saltem mille, et si ex hoc numero deficeret aliquis, vel forsan ex paupertate aliqui ex eis solvendo non essent, defectum hujusmodi supplere judeorum universitas teneretur; quod si excresceret judeorum numerus ultra mille, quilibet hujusmodi excrescentium decem solidos ejusdem monete secundum formam solveret supradictam [2]. Postmodum autem, ipsi judei, per suos nuncios, voluntarie, promiserunt se, nobis, ultra predictos decem solidos solvendos, pro persona qualibet, ut premictitur, ducentas libras thurronenses, usque ad predictos octo annos, in memorato termine, singulis annis, soluturos. Demum vero, Moyse sindico et procuratore universitatis judeorum ipsorum ad nostram presentiam accedente et petente, ipsis concedi licentiam deponendi habitum, sive insignia, quibus a cristianis cogebantur distingui [3]. Nos eorum petitionibus annuentes, voluimus et mandavimus ut, pro hujusmodi gratia eis facta, quilibet judeorum ipsorum, utriusque sexus, natus jam et etiam nasciturus, qui videlicet esset supra decennium constitutus, duos augustales; qui vero infra decennium, augus-

[1] Ce « Radulfus de Vemarcio » avait été antérieurement chanoine de Saint-Cloud.

[2] Voir, sur la condition des juifs au moyen âge, le *Dictionnaire historique des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France*, t. II, pp. 628-630.

[3] Les juifs étaient tenus, dès le XIIe siècle, de porter un signe distinctif appelé *rouelle* (pièce de drap jaune en forme de roue). — Voir, sur les juifs d'Angers, notre étude sur les *Invasions anglaises en Anjou aux XIVe et XVe siècles*, Angers, 1872, E. Barassé. — Il existe encore à Angers une *rue de la Juiverie*, dont le nom perpétue le souvenir du séjour des juifs dans notre ville.

Digitized by Google

talem unum, videlicet medietatem in festo Navitatis Dominice et reliquam in festo Pentecostes, nostre Curie solvere, annis singulis, usque ad decennium, teneretur. Verum, quia in nostris litteris confectis ultimo, super hiis que inter nostram Curiam et dictum Moysen sunt habita, continetur quod dictus Moyses cum curia nostra convenitur de septingentis libris thurronensium, medietate videlicet in festo Navitatis Dominice et reliqua medietate in festo Pentecostes solvendis, usque ad decem annos, Curie nostre, annuatim, et quod hujusmodi pecunia in ipsis terminis, annis singulis, exigatur ab eis, nec aliqua mentio in ipsis ultimis licteris facta fuit de predictis decem solidis solvendis, pro persona qualibet judeorum ipsorum et de memoratis ducentis libris, quas ultra decem solidos voluntarii promiserunt, Guillelmus Morrier, tunc Ballivus in Andegavia, et Guillelmus decanus Sancti Martini Andegavensis, credentes hujusmodi septingentas libras esse additas decem solidis et ducentis libris atque augustalibus supradictis ipsas septingentas cum eisdem decem solidis ducentis libris et augustalibus ab eisdem judeis exigere nitebantur, nosque, ad omnem in hoc dubietatis materiam amputandam, litteras nostras omnes super hujusmodi confectas negotio facientes inspicii diligenter, quia constitit per eosdem judeos ipsos septingentas libras thurronenses et prèdictos augustales, tantum prout in predictis licteris nostris exprimitur, Curie nostre teneri. Volumus et districte vobis precipiendo mandamus quatenus memoratas septingentas libras thurronenses et predictos augustales, tantum et nihil aliud, secundum formam predictarum litterarum nostrarum, quas dictus Moyses, syndicus, ultimo super hoc negotio impetravit, exigentes a judeis eisdem, si forsan predicti Guillelmus et decanus precessores vestri aliquod ultra hec ab ipis exegerit, illud totum sic exactum curetis in solutiones alias faciendas per eos integre computare.

« Datum apud Lacumpensulem, XXVIII Augusti, IIIe indictionis (1275)[1]. »

M. Paul Durrieu a inséré dans son ouvrage le texte d'un mandement en langue française, daté du 19 octobre 1278 et

[1] *Reg. Ang.* 20, f° 54.

Digitized by Google

adressé par le roi Charles Ier au « bailli d'Anjo[1]. » Dans l'état actuel des choses, dit l'auteur, c'est la seule des pièces de ce genre qui existe pour le règne du prince angevin.

Voici l'analyse des autres actes inédits contenus dans le *Registre angevin* 20 :

« Lagopesole, 18 juillet 1274. — Mandement du roi Charles Ier ordonnant au bailli d'Anjou de faire justice à l'abbé[2] et au couvent « Sancti Florentii Saumoriensis », au diocèse d'Angers, qui se prétendent lésés dans leurs droits de propriété sur le bourg de Saint-Florent[3].

« Lagopesole, 7 ou 8 août 1274. — Mandement de Charles Ier nommant un nouveau préposé à la garde de la forêt de « Baugeio[4]. »

« Precina, 26 novembre 1274. — Mandement de Charles Ier remplaçant « Hugo de Mesnilio-Renardi » par « Hugo de Alumpna » comme châtelain du château d'Angers[5].

« Naples, 14 janvier 1275. — Charles Ier nomme « Johannes de Blenesco », chevalier, professeur de droit civil, bailli d'Angers en remplacement de « Guillelmus Morrier[6]. »

« Monteforte, 17 juillet 1275. — Charles Ier nomme « Gaufridus de Bresi » bailli d'Angers[7].

Le même jour. — « Magister Radulfus de Vemarcio » est chargé de l'administration des droits (*administratio*

[1] *Reg. Ang.* 34, f° 43. — *Les Archives angevines de Naples*, t. Ier, p. 207, note 2.

[2] La consécration de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur eut lieu le 15 octobre 1040. L'abbé du monastère, en 1274, était Guillaume de la Couture, Poitevin.

[3] *Reg. Ang.* 20, f° 46, v°.

[4] Le pays de Baugé était autrefois composé de forêts et de landes. L'ancienne forêt domaniale contenait à elle seule 235 hectares 49 ares sur les communes de Baugé et d'Echemiré. — *Reg. Ang.* 20, f° 46, v°.

[5] *Reg. Ang.* 20, f° 48.

[6] *Reg. Ang.* 20, f° 49.

[7] *Reg. Ang.* 20, f° 52.

Digitized by Google

jurium) du roi Charles Ier en Anjou, au lieu de Guillaume, doyen de Saint-Martin d'Angers[1].

« Rome, 8 mars 1276. — « Johannes de Villa Marolii » (appelé dans les textes français Jehan de Villemaroi) est chargé de l'administration des droits du roi Charles Ier en Anjou, en remplacement de feu « Radulfus de Vemarcio[2] ».

C'est à Jehan de Villemaroi que le roi Charles Ier adressait le mandement daté du 5 février 1277, si curieux pour l'histoire du costume, « qui nous atteste, à la fois, et la vogue dont jouissaient déjà les modes françaises, et la facilité de relations qui devait exister entre Naples et le nord de la France pour que la reine de Sicile fît venir de si loin ses guimpes, ses coiffes, ses gants et autres menus objets de toilette et de lingerie[3]. »

Toutefois, ces différents documents ne constituent qu'une partie relativement minime de ce que l'on pourrait tirer des Archives angevines de Naples au sujet de l'Anjou. Il faudrait dépouiller tous les feuillets des *Extravagantes extra regnum* qui sont groupés, indiction par indiction, dans les petits tableaux de référence placés dans la troisième partie (tome II) de l'ouvrage de M. Paul Durrieu. Parmi ces feuillets, l'auteur veut bien nous signaler les suivants, qu'il trouve indiqués dans ses notes manuscrites, comme pouvant servir à l'histoire de notre province :

Reg. Ang. 3, ff. 50, 61-65 et 106.
Reg. Ang. 4, ff. 202 et 210.
Reg. Ang. 6, ff. 150 et 234.
Reg. Ang. 10, ff. 146-157 et 160.
Reg. Ang. 13, ff. 49-50.
Reg. Ang. 14, ff. 112-114.
Reg. Ang. 15, ff. 68-80.
Reg. Ang. 17, ff. 50, 57-60 et 63.
Reg. Ang. 18, ff. 14-19.
Reg. Ang. 28, f. 306.

[1] *Reg. Ang.* 20, f° 52.
[2] *Reg. Ang.* 20, f° 54, v°.
[3] *Registrum Francie et Provincie*, aujourd'hui *Registre angevin* 20, f° 67. — *Les Archives angevines de Naples*, t. I, pp. 65-66.

Digitized by Google

Nous publierons, dans un travail spécial, le texte inédit des sept actes du Registre angevin 20 dont nous avons donné l'analyse et nous y ajouterons celui des pièces dont nous venons d'énumérer les feuillets. Enfin, il convient de rappeler que quatre pièces analogues ont été imprimées par Del Giudice dans son excellent *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò*. Ces documents sont datés de 1269[1]. Le plus intéressant commence ainsi : « Karolus, etc., Ballivo (Andegavie) et Guillelmo Decano ecclesie sancti Martini Andegavensis. Cum nos de fidelitate et prudentia Riccardi de Madereio dilecti familiaris nostri ab experto confisi, custodiam castri nostri de Ponteserii[2] propre Andegaviam ac Garonnarum Nemorum molendinorum et aliorum jurium ipsius Castri prout custodiri consueverint hactenus, eidem Ricardo duxerimus commictendam..... » L'acte est daté de Trani, le 15 décembre 1269. Les publications de Del Giudice sont toujours faites avec un grand soin, nous pourrions même dire avec un soin exagéré, puisque cet auteur pousse le respect des originaux jusqu'à reproduire autant que possible l'aspect des manuscrits, avec l'absence totale de régularité dans l'emploi des lettres majuscules et des signes de ponctuation.

La liste dont nous avons parlé précédemment contient les noms suivants :

Alumpna (Hugo de), nommé châtelain du château d'Angers en remplacement de « Hugo de Mesnilio - Renardi ». — 26 novembre 1274. (Reg. Ang. 20, f° 48.)

Angevinus (Matteus) de coquina, valet de l'Hôtel. — 1272-1275. (Reg. Ang. 29, f° 116 *b*; Reg. Ang. 22, f° 70.)

[1] *Archives de Naples. Reg. Ang.* 4, f° 98. — Voir Del Giudice, *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò*, t. II, pp. 227-249, et *ibid.*, en note.

[2] Le château-fort des Ponts-de-Cé avait été reconstruit par le sénéchal Guillaume des Roches, occupé dans l'année même par Jean-sans-Terre, rasé par Philippe-Auguste, puis relevé tout aussitôt sans doute; Saint-Aubin avait le droit d'attacher quatre moulins aux quatre premières arches, domaine propre et réservé des moines. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, pp. 153-156.)

Digitized by Google

Angevinus de forreria (la fourrerie), domestique de l'Hôtel, envoyé comme colon à Lucera. — 1275. (Reg. Ang. 21, f° 275.)

Angiers (Raulus ou Radulfus de), homme d'armes. — Gages payés pour service militaire dans la province de la Terre de Bari. — 1276-1279. (Reg. Ang. 9, f° 235 *b*; Reg. Ang. 33, f° 166 *b*.)

(Anjou), Andegavia (Benedictus de), homme d'armes. — Gages payés pour service militaire dans la garnison de Lucera. — Mars 1280. (Reg. Ang. 34, f° 173.)

(Anjou) Andegavia (Henricus de), homme d'armes, armiger. — Gages payés pour service militaire dans l'île de Sicile. — Juillet 1272. (Reg. Ang. 29, f° 109.)

Anjou (Jehannot d'), domestique de l'Hôtel, garçon de charterie. — 1278. (Reg. Ang. 225, f° 297 *b*.)

(Anjou), Andegavia (Petrus de), valet de l'Hôtel. — 1274. (Reg. Ang. 14, f° 218 *b*.)

Baugi[1] (Johannes de), homme d'armes à cheval. — 1282. (Reg. Ang. 46, f° 111.)

(Beaufort) Belloforti[2] (Guillelmus de), chevalier. — Gages payés comme châtelain du château de Presenzano (Terre de Labour). — 1269. (Reg. Ang. 4, f° 100.)

(Beaulieu) Belloloco[3] (Johannes de), valet de l'Hôtel. — 1283. (Reg. Ang. 48, f° 43 *b*.)

(Beaulieu) Belloloco (Robertus de), chevalier, châtelain de château. — 1269. (Reg. Ang. 4, ff. 55 et 63.)

(Beaulieu) Belloloco (Thomas de), chevalier, châtelain de château. — 1269. (Reg. Ang. 4, f° 59 *b*.)

(Beaumont) « Isabella de », fille de Guillaume de Beaumont, mariée en Anjou à Guy de Laval, qui perdit le comté de Caserte pour n'être pas venu se fixer dans les États de Charles d'Anjou. (Reg. Ang. 3, f° 2, etc.)

[1] Baugé, chef-lieu d'arrondissement et de canton (M.-et-L.). — *Baugi* 1150-1154 (Cartulaire du Ronceray, Rot. 2, ch. 44).

[2] Beaufort, chef-lieu de canton, arr. de Baugé. — *Bellus fortis* 1119-1159 (Liv. N., ch. 197). — Louis VIII, en 1225, attribua en dot la terre de Beaufort, qui dépendait du domaine d'Angers, à la fille de Pierre de Monclerc, comte de Bretagne, qui devait épouser un fils de France, mais le mariage n'ayant pas eu lieu, le roi en fit don à son troisième fils Charles, comte d'Anjou. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 244.)

[3] Beaulieu, canton de Thouarcé, arr. d'Angers.

Digitized by Google

(Blenesco) « Johannes de », chevalier, professeur de droit civil, nommé bailli d'Angers, le 14 janvier 1275, en remplacement de « Guillelmus Morrier ». (Reg. Ang. 20, f° 49, v°.)

Bodin ou Boudin (Pierre), d'Angers. — C'était un des trésoriers royaux du Château de l'Œuf, au moment où fut promulguée l'ordonnance de réorganisation du 27 octobre 1277; et, à ce titre, son nom se trouve dans tous les mandements en français adressés à ces trésoriers pendant la fin du règne de Charles Ier, tels que la pièce publiée par M. Paul Durrieu dans son ouvrage, t. Ier, p. 106. Il avait d'abord été employé comme trésorier en Albanie et à Durazzo. — 1275-1283. (Reg. Ang. 23, f° 21 *b;* Reg. Ang. 26, ff. 42 et 234; Reg. Ang. 34, f° 98), et la majeure partie des feuillets groupés dans la Restitution des registres primitifs sous les nos CIII, CXIII, CXXIV, CXXX, CXXXVI — CXXXIX, etc. — Ce personnage est aussi mentionné avec le titre de « magne regie curie magister rationalis » (maître des comptes). — 1295. (Fasicoli 12, f° 143 *b.*)

(Bois-Giraud) Bosco Giraldi[1] (Johannes et Robertus de), chevaliers dans les troupes royales. — 1266-1272. (Reg. Ang. 29, f° 122 *b;* Reg. Ang. 13, f° 220 *b.*)

(Bois-Guillaume) Bosco Guillelmi[2] (Droynus et Johannes de), hommes d'armes. — 1277. (Reg. Ang. 2, f° 53.)

(Bois-Guillaume) Bosco Guillelmi (Goffridus de), chevalier feud. — 1275-1277. (Reg. Ang. 24, f° 34 *b;* Reg. Ang. 9, f° 89; Reg. Ang. 31, f° 110.)

(Bois-Guillaume) Bosco Guillelmi (Guillelmus de), valet de l'Hôtel. — 1275. (Reg. Ang. 19, f° 196.)

(Bois-Renault) Bois Regnast ou de Bois Renout[3] (Enguerrand de), châtelain de place forte[4]. — 1278-1280. (Reg. Ang. 34, ff. 46 et 64; Reg. Ang. 46, f° 198 (2e) *b.*)

[1] Bois-Girault (le Grand), ham. avec château, commune de Saint-Philbert-en-Mauges (Maine-et-Loire). Ancienne terre fieffée dont le château seigneurial relevait du Breil.

[2] Bois-Guillaume, f., commune de Saint-Michel-et-Chanvaux.

[3] Bois-Renault (le) ham., commune d'Allençon.

[4] Le titre de *châtelain* était porté par les commandants de places fortes; celui de *concierge* par les personnages préposés aux palais royaux. Les émoluments de ces officiers variaient suivant qu'ils étaient chevaliers ou écuyers, et qu'ils possédaient ou non des terres dans le royaume de Sicile. Ils étaient tous placés sous la surveillance d'espèces d'intendants appelés *pourvoyeurs des châteaux*,

Digitized by Google

(Bois-Renault) Bosco Renoldi ou Bosco Raynaldi (Petrus de), chevalier, capitaine de la forteresse de Lucera. — 1283-1284. (Reg. Ang. 49, f° 179 *b*; Reg. Ang. 45, f° 109.)

Bresi[1] (Gaufridus de), nommé bailli d'Angers par le roi Charles Ier, le 17 juillet 1275, par un acte daté de Monteforte. (Reg. Ang. 20, f° 52.)

Cantin (Emericus), d'Angers, valet de l'Hôtel. — 1278. (Reg. Ang. 32, f° 308 *b*.)

Chemeilli[2] (Estievenot de), valet de l'Hôtel, fils et héritier de Henri, feudataire. — 1276-1280. (Reg. Ang. 22, f° 108 *b*; Reg. Ang. 225, f° 292; Reg. Ang. 34, f° 216; Reg. Ang. 8, ff. 158 *b* et 167 *b*.)

Chemeilli ou Chemilli (Henri de), chevalier terrier de l'Hôtel, revêtu successivement de divers commandements militaires. — 1274-1279. (Reg. Ang. 19, ff. 70 *b* et 113 *b*; Reg. Ang. 22, f° 108 *b*; Reg. Ang. 225, f° 131; Reg. Ang. 34, f° 216.)

Chouses, de Chaorces ou de Chaourses (Hervé de), banneret, chevalier terrier de l'Hôtel, avait servi en Anjou avant de passer dans le royaume de Sicile. — 1271-1281. (Reg. Ang. 10, f° 186 *b*; Reg. Ang. 17, f° 58 *b*; Reg. Ang. 29, f° 86 *b*; Reg. Ang. 30, f° 12; Reg. Ang. 40, f° 27.)

Clariaco (Johannes de). — Ce personnage est qualifié de « miles marescallus noster » dans un acte du 24 octobre 1269, daté de Naples et adressé au bailli d'Angers. (Reg. Ang. 4, f° 98.)

Colant ou Culant (Renoldus ou Harnulfus de), originaire d'Anjou, conseiller du roi, chevalier terrier de l'Hôtel. — 1269-1276. (Reg. Ang. 4, f° 187 *b*; Reg. Ang. 10, f° 126; Reg. Ang. 17, f° 21 *b*; Reg. Ang. 18, f° 38, etc.) — Son fils, Janottus de Culant, valet de l'Hôtel, feudataire, succède à son père en 1276, hérite de Ruvo et de San Nicandro, mort sans postérité en 1278. (Reg. Ang. 26, f° 98 *b*, etc.)

qui vérifiaient l'effectif des garnisons ou le nombre des gardiens inférieurs et réglaient en conséquence le total des soldes à payer. (*Les Archives angevines de Naples*, t. II, p. 226.) — L'expression de *chevalier terrier*, que l'on rencontre souvent dans notre liste, indique que le personnage avait reçu des fiefs dans le royaume de Sicile.

[1] Brézé, canton de Montreuil-Bellay, arr. de Saumur. — *Brezi* 1160 (Ch. or. de Brézé). La terre forme un fief important dès le XIIe siècle, qui donne son nom à une famille de la chevalerie. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 493.)

[2] Chemillé, chef-lieu de canton, arr. de Cholet. — *Chemilleiun* 1152 circa (1er Cart. de Saint-Serge, p. 96).

Digitized by Google

(La Forest) Foresta (Guido de), originaire d'Anjou, chevalier terrier de l'Hôtel. — Gages payés comme châtelain « castri Acherontie ». — Juillet 1277. — Nommé justicier de la Terre d'Otrante. — 19 mars 1278. — Il laissa deux filles : Ysabella, mariée à « Petrus de Hugoto », et Bellona, encore mineure en 1280. Cette dernière avait pour tuteur « Philippotus de Foresta », valet de l'Hôtel, qui avait eu déjà la tutelle d'Ysabella. En 1281, Ysabella avait recueilli dans la succession de son père des terres sises en Basilicate. En 1284, elle était mariée à « Petrus de Miliaco ». Le roi lui donna en cadeau la terre de Vasto-Aimone, dans les Abruzzes, qui valait quatre-vingts onces de revenu, en échange des terres concédées à son père en Basilicate, qui n'en rapportaient que soixante-dix. (Reg. Ang. 20, f° 48 *b;* Reg. Ang. 25, f° 130 *b;* Reg. Ang. 31, ff. 32 et 180; Reg. Ang. 28, f° 212 *b;* Reg. Ang. 30, f° 98 *b;* Reg. Ang. 28, f° 214; Reg. Ang. 30, f° 99 *b;* Reg. Ang. 8, f° 99; Reg. Ang. 41, f° 97; Reg. Ang. 45, f° 124.)

Guillaume (Guillelmus), doyen de Saint-Martin d'Angers, remplacé par « Radulfus de Vemarcio », en qualité d'administrateur des droits du roi Charles Ier en Anjou, par acte du 17 juillet 1275, daté de Monteforte. (Reg. Ang. 20, f° 52.)

Guillaume (Guillelmus), qualifié de « cantor sancti Johannis Andegavie » dans un acte du 24 octobre 1269. (Reg. Ang. 4, f° 98.)

Leve (Yvo de), appelé aussi Yvo de Aqua, venu d'Anjou, chevalier de l'Hôtel. — Gages payés pour service militaire en Anjou. — Mars 1271. — Mentionné comme capitaine du château de Lucera. — Avril et mai 1280. — Remplacé dans le grade de capitaine de la forteresse de Lucera par « G. de Malaassisia ». — 14 et 17 février 1281. (Reg. Ang. 29, f° 102; Reg. Ang. 8, f° 93; Reg. Ang. 39, f° 33; Reg. Ang. 38, f° 32 *b;* Reg. Ang. 41, f° 85 *b.*)

Madereio (Riccardus de), qualifié de capitaine chargé de la garde des Ponts-de-Cé, dans un acte daté de Trani, le 15 décembre 1269. (Reg. Ang. 4, f° 98.)

(Mesnil) Mesnilio ou Menelio[1] (Johannes de), originaire

[1] Menil ou Ménil, canton et arrondissement de Château-Gontier (Mayenne). — *Johannes de Mesnillo*, xiie siècle (abbaye de la Roë, H. 151, f° 73). — Voir, dans la *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XX, 340, notre *Histoire de Menil et de ses Seigneurs* (1040-1885).

Digitized by Google

d'Anjou, successivement maître rational et archidiacre, puis archevêque de Palerme, chapelain, conseiller et familier du roi, clerc de l'Hôtel, vice-chancelier du royaume de Sicile, 1268-1273. — Il était attaché à la chancellerie dès l'époque de Jean d'Acy, car c'est lui qui avait entre les mains le sceau royal quand Geoffroy de Beaumont, nommé chancelier, vint prendre possession de son poste, le 30 novembre 1268. Il continua le rôle de suppléant pendant la maladie de Simon de Paris, successeur de Geoffroy de Beaumont. C'est après la retraite de Simon de Paris qu'il fut choisi comme vice-chancelier. Il fut élu archevêque de Palerme entre le 8 mai et le 5 juin 1273. Il abandonna ensuite, vers le milieu du mois de novembre, la charge de vice-chancelier, qui fut transférée à Guillaume de Faronville. (Reg. Ang. 4, ff. 19, 87 *b* et 189; Reg. Ang. 21, f° 41; et les autres sources mentionnées dans le tome Ier des *Archives Angevines de Naples*, pp. 233-235, et dans Minieri-Riccio, *De'Grandi Ufflziali*, pp. 189-190.)

(Mesnil-Renard) Mesnilio Renardi (Hugo de), chevalier terrier de l'Hôtel, gouverneur du prince Charles, fils ainé du roi, servant tantôt en France, où il fut châtelain du château d'Angers, et tantôt dans le royaume de Sicile. Il épousa « Suavis », fille de feu « Philippus Chinardus ». Il possédait la terre d'Airola dans le Principat. — Il fut remplacé le 26 novembre 1274, dans le commandement du château d'Angers, par « Hugo de Alumpna ». — 1269-1274. (Reg. Ang. 4, f° 95*b;* Reg. Ang. 10, f° 169; Reg. Ang. 29, f° 40; Reg. Ang. 3, f° 41 *b;* Reg. Ang. 18, f° 69; Reg. Ang. 14, f° 250; Reg. Ang. 20, f° 48.)

Morrier (Guillelmus), remplacé dans les fonctions de bailli d'Angers par « Johannes de Blenesco », par un acte du roi Charles Ier, daté de Naples, le 14 janvier 1275. (Reg. Ang. 20, f° 49.)

Le Peletier (Maciot), d'Angers, valet de l'Hôtel. — 1278. (Reg. Ang. 32, f° 350 *b;* Reg. Ang. 225, f° 293.)

(Du Plessis), du Pleseis ou de Pleisseit (Mathe ou Maci), ou, dans les textes latins, Matheus de Plexiaco, originaire d'Anjou, conseiller du roi, chevalier terrier de l'Hôtel. — 6 janvier 1271. — Capitaine des troupes employées au siège du château de Macchia, dans les Abruzzes. — 1er août 1272.

Digitized by Google

— Mentionné dans le *Liber donationum Caroli Primi*, comme ayant reçu des fiefs pour un revenu total de trois cents onces d'or par an, et notamment Manoppello ou Manupello, dans les Abruzzes, rapportant cent onces. — Chevalier; rappel de ses services au siège de Macchia. — 6 août 1276. — Banneret. Gages payés comme chevalier terrier de l'Hôtel. — Avril 1278. — Banneret, chevalier de l'Hôtel, chargé d'une mission relative au ravitaillement des places fortes. — Juillet 1278. — Sa femme avait nom « Aloysia ». — Était mort récemment, laissant ses fiefs des Abruzzes à son fils « Matheus », chevalier de l'Hôtel. — Mai 1279. — Ce dernier épousa « Lodoysia de Bellovidere ». Il avait un droit dans une forêt d'Anjou appelée vulgairement « Li foillous [1] ». — 11 décembre 1289. (Reg. Ang. 10, f° 186; Reg. Ang. 13, f° 212; Reg. Ang. 7, f° 89; Reg. Ang. 23, f° 123; Reg. Ang. 225, f° 301; Reg. Ang. 1, f° 61 *b*; Reg. Ang. 33, f° 23 *b*; Reg. Ang. 32, f° 196; Reg. Ang. 52, f° 190 *b*.)

La Roche (Morise de), du diocèse d'Angers, valet de l'Hôtel. — 1274-1278. (Reg. Ang. 19, f° 196; Reg. Ang. 225, f° 292 *b*.)

La Valle (Guido de), cité dans un acte adressé au bailli d'Angers et daté de Naples, le 24 octobre 1269. (Reg. Ang. 4, f° 98.)

Vemarcio (Radulfus de), chargé de l'administration des droits du roi Charles Ier en Anjou, en remplacement de Guillaume, doyen de Saint-Martin d'Angers, par acte daté de Monteforte, le 17 juillet 1275. (Reg. Ang. 20, f° 52.)

Villa Marolii (Johannes de), chargé de l'administration des droits du roi Charles Ier en Anjou, en remplacement de feu « Radulfus de Vemarcio », chanoine de Saint-Cloud, par acte daté de Rome, le 8 mars 1276. (Reg. Ang. 20, f° 54, v° [2].)

[1] Le vaste bois du Fouilloux s'étendait, jusqu'au XIVe siècle, sur les paroisses de Beaucouzé, Saint-Martin-du-Fouilloux, Bouchemaine et Savennières. Les chanoines de Saint-Laud et les moines de Saint-Nicolas s'y disputaient les droits d'usage. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 187.)

[2] Ces renseignements sont extraits des notes inédites qui nous ont été communiquées par M. Paul Durrieu et de la *Table générale alphabétique par noms de famille des personnages français mentionnés dans les Registres angevins comme ayant passé dans le royaume de Sicile sous le règne de Charles Ier*, qui compte près de quatre mille cinq cents noms et présente un intérêt exceptionnel au point de vue de l'histoire de France.

Digitized by Google

Il restera à joindre, plus tard, à cette énumération, les noms des personnages indiqués dans les autres feuillets des Registres Angevins de Naples dont nous avons donné précédemment la nomenclature.

On lit dans le *Dict. hist. de M.-et-L.* que le roi Charles Ier « s'inquiéta peu de l'Anjou, au milieu des entreprises lointaines dont sa vie fut remplie ». L'auteur ajoute : « Les titres de l'Université d'Angers mentionnaient pourtant un règlement rendu par ce prince sur la police et les privilèges des étudiants (1269). On lui attribue aussi quelques chansons éparses dans les divers Mss. de la Bibl. Nationale, 7,222 (Anc. fonds franc.), 65, 66 et 67 du fonds Cangé, 59 du fonds Lavallière. » Les diverses pièces dont nous venons de donner soit l'analyse, soit l'indication, prouvent que le reproche formulé contre Charles Ier est immérité et que, loin de se désintéresser de tout ce qui touchait à l'Anjou, ce prince vigilant s'occupait activement de l'administration du riche comté qui était un des plus beaux fleurons de sa couronne.

André Joubert.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DE FERNAN CABALLERO

Le récit que nous empruntons, au moins en substance et avec une liberté de traduction pour laquelle nous réclamons toute l'indulgence du lecteur, à ce gracieux écrivain andalous qui a caché son nom et son sexe sous le pseudonyme de *Fernan Caballero*, est intitulé :

Un Servilon y un Liberalito
Tres Almas de Dios

Le servilon (nom donné, paraît-il, jadis en Espagne par leurs adversaires aux partisans de la monarchie traditionnelle) est un vieux maître d'école, type de bon sens, de loyauté et de désintéressement, et le *liberalito*, un jeune étourdi de libéral, gentilhomme de haut parage fourvoyé dans un mouvement révolutionnaire, à l'humeur fantasque, aux idées fort extravagantes, mais dont le cœur vaut mieux que la tête, et qu'on retrouve, à la fin de la nouvelle, heureusement transformé, grâce à l'influence d'une femme chrétienne.

L'un et l'autre se rencontrent, en 1823, au *Puerto de Santa Maria*, pendant le siège de Cadix par le duc d'Angoulême qui, après avoir uni ses forces à celles du général espagnol Cordova, venait terminer sa rapide campagne d'Espagne, en rendant à la liberté le roi Ferdinand VII, retenu comme otage, dans cette place de guerre, par les cortès insurgées contre leur prince.

Digitized by Google

Les portraits si vivants du vieux fidèle de Ferdinand VII et du jeune libéral espagnol de 1823 ne nous offrent pas seulement un intérêt rétrospectif : en faisant abstraction des circonstances accessoires de temps et de lieu particulières au *servilon* et au *liberalito* de Fernan Caballero, pour s'en tenir à ce qu'il y a véritablement d'essentiel dans l'opposition d'idées et de sentiments qui les distingue, on peut dire que ces deux personnages sont encore en présence, dans la lutte actuelle, à cela près que le *servilon* s'appelle aujourd'hui le réactionnaire et que, comme toute chose progresse en ce monde, le *liberalito* est devenu le jeune radical.

Sous la dénomination d'*almas de Dios*, Fernan Caballero dépeint merveilleusement, et avec la pittoresque originalité que donne en Espagne la couleur locale fidèlement reproduite d'après nature, ces bonnes physionomies populaires des pays chrétiens, âmes du bon Dieu, douces, humbles, calmes, résignées, qui ne se troublent et ne s'inquiètent de rien, ayant pour les tirer de peine, grâce à l'intercession des saints, leur avocat auprès de la Providence, saintes âmes infiniment supérieures dans leur simplicité à celles des philosophes qui n'ont que leur philosophie, ou des savants qui n'ont que leur science ; car elles possèdent la véritable science de la vie qui se résume si bien dans cette parole du poète :

> Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
> Qui nous met en repos.

Cependant, absolument comme si elles constituaient un péril pour la société dont elles sont au contraire l'une des meilleures sauvegardes, un enseignement sceptique obligatoire tend à les remplacer, dans les générations nouvelles par de prétendus esprits forts qui, après avoir appris dans les écoles publiques tout autre chose que la résignation à leur sort et le respect de la hiérarchie sociale,

Digitized by Google

feront peut-être un jour que l'anarchie devienne le dernier mot d'une civilisation qui, en rejetant le Christianisme, a perdu le principe de toute vraie civilisation.

I

LE CATTILLO DE MNESTEO

L'antique castillo de Mnesteo, propriété des ducs de Medinaceli, est situé dans la ville du *Puerto de Santa Maria.* Construit par le prince phénicien Mnestée dont il a gardé le nom, il subit ensuite la domination des Romains, puis celle des Maures, sur lesquels, en 1264, il fut conquis par le roi Alphonse le Sage qui, en témoignage de sa reconnaissance pour la patronne des chrétiens, dont une apparition l'avait encouragé dans son entreprise, donna le saint nom de Marie à la ville où il se trouve.

Si le lecteur désire le visiter, nous lui servirons volontiers de cicerone; seulement, dans la crainte de nous écarter de la vérité, nous ne lui parlerons que de l'état actuel de ce colosse aux pieds phéniciens, au corps romain et aux bras espagnols, que le *Puerto*, bâti jadis sous sa sauvegarde, le long de la rive du Guadalète, montre avec orgueil comme un noble et vieux blason de quatre quartiers.

Une église occupe le centre de l'édifice; elle consiste en une vaste salle voûtée supportée par d'énormes piliers, où le jour ne pénètre que par une seule ouverture donnant sur une cour intérieure. Quelle fut la destination primitive de cette église? Servit-elle anciennement de douane, de mosquée, ou de magasin de subsistances? Nous l'ignorons complètement : ce que nous savons seulement, c'est qu'elle forme aujourd'hui un pieux sanctuaire richement orné et

Digitized by Google

fréquenté avec empressement par les habitants de la ville.

Une vaste terrasse, qui fut et s'appelle encore aujourd'hui *la place d'armes*, s'étend au-dessus de l'église; elle est bordée par de vieilles constructions, anciennement destinées à la garnison du castillo et actuellement réparties entre le chapelain, le sacristain, un maître d'école et une vieille veuve, tous gens les plus pacifiques que l'on puisse imaginer : si bien que l'une des plus formidables tours s'est transformée en oratoire, une autre en cuisine, une autre en colombier; une autre enfin est surmontée d'un délicieux parterre.

L'enclos, qui servait jadis de cimetière en temps de guerre, forme maintenant un riant petit jardin. Quant aux antiques ossements qu'il renfermait, la terre leur étant devenue légère, au point de ne plus les recouvrir du tout, les habitants actuels du castillo les ont priés de vouloir bien céder la place aux choux, aux raves, au baume et au persil, et les ont entassés dans une tour voisine, où de superbes lapins domestiques vivent, jouent, croissent et se multiplient, sans se soucier le moins du monde de ce lugubre voisinage.

Comment donc songer aux scènes de carnage dont l'ancienne forteresse fut autrefois le théâtre, aujourd'hui que des chaînes de *chorizos* [1] et de longues files de *pimientos* [2] s'alignent paisiblement le long des murailles, que les créneaux, recouverts de fleurs, ont complètement perdu, sous cette gracieuse parure, le souvenir des javelots, des flèches et des arquebuses, et qu'aux menaces de mort et aux gémissements ont succédé les plus suaves prières ? Il faut véritablement toute la puissance d'abstraction d'un historien, ou d'un antiquaire, pour se

[1] Espèce de saucisson.
[2] Plante potagère donnant une sorte de poivre rouge très usité dans l'alimentation espagnole.

Digitized by Google

représenter le terrible passé de ce charmant séjour du soleil, des fleurs, du silence, de la paix, de gentils animaux domestiques et d'excellents voisins, où le son belliqueux des trompettes et des clairons est remplacé par le chant du coq, le roucoulement des pigeons, le cri peu harmonieux des canards et le joyeux gazouillement des canaris.

Aussi bien, du sommet de ces hautes tours qui, avec leur couronne de créneaux, se dressent encore, malgré leur ancienneté et leur abandon, belles, droites et majestueuses, comme au temps où elles étaient à la fois les souveraines et les protectrices du pays, l'âme prend volontiers son essor vers les hautes sphères, charmée et pour ainsi dire éblouie par la vue qui s'offre aux regards. L'atmosphère, le ciel et la mer brillent d'un tel éclat! Quel panorama gracieux dans ses détails, grandiose dans son ensemble! Au sud, la mer, avec toute son immensité et sa splendeur, déploie, au delà de la barre du Guadalète, la grâce de ses flots et la blanche écume de ses vagues. En face, Cadix dessine nettement, malgré les deux lieues qui nous en séparent, ses brillants et harmonieux contours. A gauche, Puerto-Real déploie ses verdoyants pâturages; plus loin, dans la même direction, San-Fernando aligne les blancs monticules de ses salines et Médina, enfin, se dresse sur sa colline, comme pour veiller à la garde de ses nombreux troupeaux. A droite, la grande route gravit un délicieux coteau recouvert de vignes et de vergers et traverse ensuite de riches champs de blé, jusqu'à San-Lucar de Baraméda. Au nord, les montagnes de Ronda, aux pieds du San-Cristobal, dont la cime se perd dans les nuages, ferment l'horizon.

Le regard charmé d'un tel spectacle, après avoir contemplé la terre que Dieu a faite si belle, s'élève vers le ciel plus ravissant encore, et, plein d'admiration et de reconnaissance, offre l'un et l'autre en hommage au créateur.

Digitized by Google

Descendons maintenant, avec précaution, de peur de perdre pied, les degrés usés et délabrés d'un escalier qui nous ramène à la place d'armes, la plus pacifique du monde, dont le nom, véritable anachronisme, ne s'explique que par la force de la tradition.

Nous signalerons simplement, sans les décrire, de crainte de lasser l'attention du lecteur qui ne partage pas sans doute notre culte pour le castillo de Mnesteo, l'habitation du sacristain avec sa tour peu élevée, aux créneaux couronnés de fleurs par les soins de la nièce du maître de la maison; celle de la veuve, dont dépendent la cour aux volailles et la tour aux pigeons, brave et digne tour qui ne dédaigne pas de défendre ses timides habitants actuels de la griffe de l'oiseau de proie, comme elle sauvait autrefois de vaillants hommes de guerre des coups de leurs ennemis; enfin le presbytère du chapelain, flanqué d'une belle tour octogone qui lui sert d'oratoire, où Notre-Dame de la Paix la répand abondamment dans les cœurs.

Mais au moins devons-nous nous arrêter quelques instants en face du presbytère, pour visiter la maison, où vit, avec son excellente femme doña Escolastica et son excellentissime sœur doña Liberata, le maître d'école don José Mentor; car c'est là que doit se passer la plus grande partie de notre récit.

Après avoir traversé l'agréable et tranquille place d'armes, où, en guise de soldats, nous voyons se pavaner de superbes pigeons, nous entrons dans un petit vestibule ou passage, puis en laissant à gauche la chambre de doña Liberata dont la fenêtre ouvre sur la place d'armes, nous passons dans le salon, très agréable à cause de son accès sur une plateforme. d'où l'on domine le quai, le fleuve et la verdoyante végétation de la rive opposée. Cette pièce est simplement, mais décemment meublée : une natte sur le sol, des fauteuils d'acajou dont les housses de coton blanc recouvrent des crins que l'on dirait contempo-

Digitized by Google

rains de ceux de Bucéphale, et qui, fatigués d'un long aplatissement, s'efforcent, non sans succès, de sortir de leur prison; au fond une table, dépourvue de tout ornement, mais supportant, soigneusement renfermée dans une niche de bois précieux et de cristal, une statuette de la Vierge. A la muraille pend un vieux tableau de peu de valeur comme œuvre d'art, mais on ne peut plus précieux comme objet de dévotion, car il représente saint Gaëtan, le patron vénéré de père en fils dans la famille; au-dessous de ce tableau, dans un cadre noir, se voit une mauvaise croûte qui passe pour être le portrait du roi Ferdinand VII : don José l'avait mis là pendant la guerre de l'indépendance.

La chambre des époux, qui fait suite au salon et donne sur la plate-forme dont nous venons de parler, ne nous offre rien de particulier, si ce n'est un vieux bureau, sur lequel on aperçoit un crucifix et quelques livres, et, au-dessus de ce bureau, un nouveau portrait de saint Gaëtan. Un couloir mène de cette chambre à la formidable tour, convertie en cuisine, et à une petite pièce avec fenêtre sur la place d'armes, qui sert de salle à manger.

Telle était l'habitation où vivait depuis un temps immémorial la famille de notre maître d'école.

Après avoir décrit la maison, il nous reste à en faire connaître les habitants, successeurs, dans l'antique manoir, des Phéniciens, des Maures, des Romains et des guerriers d'Alphonse le Sage, comme ces passereaux ou ces colombes qui ont pris possession du nid abandonné de l'aigle ou du milan.

Digitized by Google

II

TROIS BONNES AMES DU BON DIEU

Don José était, comme nous l'avons dit, un maître d'école. Le pauvre homme fut singulièrement desservi par les progrès du jour : le collège, la gratuité, l'école mutuelle lui enlevèrent tous ses élèves ; mais, sans se laisser décourager, il continua sa tranquille existence, dans son pacifique castillo, avec sa femme et sa sœur. Tous les trois vivaient dans la paix et dans la grâce de Dieu et avec une telle confiance en leur bien-aimé saint Gaëtan, l'avocat de la Providence, que leur revers de fortune n'avait ravi à aucun d'eux le moindre quart d'heure de sommeil.

Pour faire vivre le ménage, don José disposait d'une rente viagère d'une *peseta* (un franc) par jour, qu'il avait jadis obtenue en échange d'une vieille masure et que, dans son imprévoyance enfantine, il avait fait reposer sur sa tête, sans songer que sa femme et sa sœur étaient probablement appelées à lui survivre. Il avait aussi deux autres ressources dont l'une consistait à donner le bras à une vieille dame aveugle pour la conduire à la messe, service qui lui valait une rétribution de *trois quartos* (dix centimes environ), et l'autre à donner quelques leçons de lecture et d'écriture.

Don José était laid, il faut bien le reconnaître, car l'affection que l'on porte aux gens n'empêche pas de les voir tels qu'ils sont ; sa laideur était même de celles qui attirent l'attention. Son énorme nez avait besoin de l'extrême longueur de son visage pour vivre en bonne harmonie avec le front et la bouche, ses voisins ; non moins longues étaient

Digitized by Google

ses oreilles, ni moins grosses ses lèvres, dont l'inférieure pendait comme un pavillon. Ses petits yeux, cachés sous de grosses paupières, exprimaient toute la bonté de son âme, en même temps qu'un certain sentiment d'étonnement et de curiosité provenant de sa surdité ; ils étaient ombragés par des sourcils dont le formidable froncement aurait été d'un bel effet dans le buste de Jupiter, mais qui étaient complètement déplacés sur le visage du bon don José. Son grand corps s'était contourné de la façon la plus lamentable, avec l'une des épaules très haute et l'autre très basse, comme pour prouver qu'il n'y a rien d'égal en ce monde, pas même les deux épaules d'un même individu !

Cependant, lorsque, pendant la semaine sainte ou le jour de la Fête-Dieu, il endossait son frac noir datant du commencement du siècle et qu'il s'en allait majestueusement et à pas comptés, sa femme et sa sœur, après l'avoir suivi du regard sur la place d'armes, échangeaient un sourire de satisfaction qui semblait dire : ce n'est plus le même homme !

Doña Liberata offrait en petit la même laideur que son frère et la même surdité ; mais elle était moins lourde et s'informait avec plus d'empressement de ce qu'elle désirait savoir, ou de ce qu'on voulait bien lui communiquer. Alerte, active, laborieuse, d'un pas précipité elle courait pourvoir à tout et, avec son gain de couturière, elle aidait à faire vivre le ménage. Elle ne s'était pas mariée, parce que l'occasion ne s'en était pas présentée et qu'elle ne l'avait jamais cherchée.

Doña Escolastica était un peu forte, très rustique, sans le moindre fiel, comme les pigeons qui se promenaient sur la place d'armes, d'une laideur moins saisissante, mais d'une simplicité plus naïve que sa belle-sœur.

Ces trois personnes, si bien assorties, vivaient heureuses et en parfaite intelligence dans leur humble condition, sans se plaindre du présent, ni s'inquiéter de l'avenir, le

Digitized by Google

cœur content et l'âme en paix ; c'est qu'en effet rien ne vaut la joie et le calme que donnent une conscience pure et une foi inébranlable ; l'âme véritablement soumise à la volonté de Dieu et pleine de confiance en sa providence ne connaît ni le désespoir ni les excès de sensibilité ; les épreuves de la vie, les injustices des hommes la laissent sans fiel : c'est le chef-d'œuvre du christianisme.

Aussi bien, la grandeur ne s'estime pas de la même manière selon Dieu et selon les hommes, car elle était bien infime la place que leur assignaient sur la terre, leur rang social, leur pauvreté, leur physique disgracieux et jusqu'à leurs vertus elle-mêmes, que le monde dédaigne.

Or, une certaine nuit de l'été de 1823, dans la grosse tour située à l'un des angles du castillo et qui, comme nous le savons, servait de cuisine au ménage du maître d'école, doña Liberata travaillait, avec la plus grande ardeur, à piler la mie de pain, les tomates, l'ail et le sel destinés au gaspacho [1]. L'extrême attention qu'elle mettait à l'accomplissement de sa tâche et les vigoureux coups de pilon qu'elle assénait sans relâche, c'était plus qu'il n'en fallait, avec sa surdité, pour l'absorber complètement. Quel ne fut donc pas son effroi, quand elle se vit tout-à-coup en face d'un inconnu, dont la présence en ce lieu et à pareille heure était absolument inexplicable. Ses sourcils, non moins impressionnables que ceux de don José, s'élevèrent brusquement, entraînant à leur suite les paupières et laissant ses petits yeux noirs démesurément ouverts ; son pilon à la main, elle se tint immobile, la bouche toute grande, sans pouvoir dire le moindre mot. La rencontre d'un voleur dans ce castillo, où il n'y avait rien à voler n'était pas en effet un phénomène moins étrange, moins

[1] Sorte de soupe faite avec de l'huile, du vinaigre, de l'ail et autres ingrédients. selon le goût de chacun, qui constitue l'aliment ordinaire du paysan espagnol.

Digitized by Google

surnaturel que l'apparition d'un Maure ou d'un Romain des anciens temps.

Rien pourtant dans cet individu ne justifiait un tel effroi : c'était un jeune homme d'une vingtaine d'années; un peu de duvet juvénil, auquel le rasoir n'avait pas touché depuis plusieurs jours, donnait seulement quelque semblant de virilité à son visage de collégien. Ses manières distinguées contrastaient avec l'habillement misérable dont il était affublé et dans lequel il paraissait se trouver fort mal à l'aise.

« Mais...., fit au bout d'un instant doña Liberata, qui ne put en dire davantage.

— Señora, poursuivi par des Sbires cruels, j'ai escaladé le vieux mur de cette tour, dans l'espoir de rencontrer ici des cœurs libres et indépendants, pour donner asile à une victime du despotisme.

— Señor! s'écria toute tremblante doña Liberata qui n'avait rien entendu, par la Vierge du Carmel! nous sommes de pauvres gens. Mon frère a été obligé de fermer son école. Mon chapelet et mon étui d'argent, c'est tout ce que je possède. Les voulez-vous? »

La pauvre fille mit, avec une profonde douleur, la main dans sa poche.

L'inconnu, s'apercevant de la surdité de son interlocutrice, s'approcha d'elle et lui dit en élevant la voix : « Je ne suis pas un voleur.

— Non? demanda doña Liberata un peu rassérénée. Mais alors, comment se fait-il que vous entriez à pareille heure par la fenêtre?

— Pour échapper aux poursuites d'un pouvoir tyrannique. »

Les sourcils de doña Liberata qui avaient commencé à descendre, remontèrent précipitamment.

« Que dites-vous? s'écria-t-elle. On veut vous arrêter...

Digitized by Google

Ave Maria purissima! (Sans doute, ajouta-t-elle intérieurement, il aura tué quelqu'un! Dieu ait pitié de moi!) »

Son interlocuteur devinant sa pensée, reprit aussitôt, pour la rassurer : « je n'ai commis aucun crime; je suis un *profugo* (proscrit) politique. »

Cette expression de *profugo* qui signifie fugitif, errant, et a été appliquée par la loi au conscrit réfractaire, a été adoptée par le langage populaire, avec la variante de *préfulo*, pour désigner exclusivement celui qui essaie d'échapper par la fuite au tirage au sort. Un semblable *préfulo* inspire toujours de l'intérêt et de la pitié [1].

« Un *préfulo?* dit la bonne doña Liberata, dont la physionomie reprit sont état normal. N'ayez pas peur : nous ne vous dénoncerons pas. Mais je veux aller prévenir Escolastica et José; car il ne faut pas les effrayer. »

Cela dit, elle s'en fut de son petit pas précipité, sans prendre soin de fermer ni la fenêtre par laquelle était entré le fugitif, ni la porte par laquelle elle s'en allait elle-même, tant était grande maintenant sa confiance en celui dont la vue l'avait tant effrayée.

Don José, quelque peu défiant et revêche (l'un et l'autre, d'ailleurs dans les proportions les plus inoffensives) se montra moins disposé à cacher chez lui cet inconnu et à croire, sur sa parole, qu'il avait pris la fuite pour échapper à la conscription.

« *Un profugo!* grommela-t-il de sa grosse voix : Mais il n'y a pas maintenant de conscription! C'est bien un *profugo* en effet, mais un *profugo* de bagne. Pourquoi donc l'as-tu laissé entrer chez nous?

[1] Le sentiment public semble avoir été tout particulièrement hostile, en Espagne, à l'établissement de l'institution moderne de la conscription : « Le paysan, dit ailleurs Fernan Caballero, ne s'afflige ni du travail qu'il désire, ni des privations qui le touchent peu, ni des nombreux enfants dont il aime à s'entourer : le drame de sa vie, c'est le tirage au sort, si bien nommé la *contribution du sang*. La main du ministre qui signe le décret qui l'ordonne tremblerait, s'il savait les torrents de larmes qu'il va faire couler, les cœurs qu'il va déchirer et les existences qu'il va briser. »

Digitized by Google

— Avec cela, qu'il m'en a demandé la permission!

Mais songe donc, José, qu'il n'a pas mauvaise figure et que l'on dirait presque un enfant.

— Un enfant qui, la nuit, escalade les murs et force les maisons. Bah! bah! qu'il s'en aille au plus vite, ou bien, je vais aller chercher la garde.

— Et, par où veux-tu donc qu'il s'en aille? La porte du castillo est fermée et, pour la faire ouvrir, il faudrait aller réveiller le sacristain, fit observer doña Escolastica.

— Qu'il s'en aille par où il est venu. Je ne veux pas avoir maille à partir avec la justice, ni entrer en discussion avec les Français, encore que ce ne soient plus les mécréants du temps de Napoléon.

— José, je ne te reconnais plus! comme tu es impitoyable! Il ne saurait pourtant descendre par où il est monté. »

Pendant que don José, sa femme et sa sœur discutaient ainsi, sans d'ailleurs se départir du calme qui leur était habituel, le fugitif, lassé d'attendre, avait suivi le chemin qu'il avait vu prendre à doña Liberata, et il se présenta lui-même, de l'air le plus dégagé du monde, devant nos trois interlocuteurs.

Don José fronça ses terribles sourcils, et se redressa en levant l'épaule gauche plus haute que jamais. Mais celui qu'il avait en face de lui n'était pas homme à se laisser ainsi intimider. Après avoir ôté son affreuse casquette et découvert un front intelligent orné de jolies boucles noires, il se dirigea vers son hôte avec un sourire qui fit briller l'éclatante blancheur de ses dents et lui dit, sans la moindre façon :

« C'est donc vous qui êtes don José, le frère de cette señora à laquelle j'ai fait une si fière peur?

— Don José Mentor, votre serviteur, fit doña Escolastica ne vous a pas entendu, parce qu'il a l'oreille un peu paresseuse.

Digitized by Google

— Mentor! s'écria l'inconnu, en éclatant de rire. Vous êtes donc les Calypso de cette grotte où je viens, fort à propos, jouer le rôle de Télémaque.

— Que dit-il? demanda don José à sa femme.

— Qu'il se nomme Télémaque.

— Mais non! je m'appelle Leopoldo Ardaz, reprit le jeune fugitif en riant de plus en plus fort. Oh! ajouta-t-il en se frappant le front, Ramon m'avait surtout recommandé de cacher mon nom.

— Ne vous inquiétez pas de cela, repartit don José : il ne sortira jamais de nos lèvres de parole qui puisse nuire ni à vous ni à qui que ce soit. Au surplus... je ne vous ai pas entendu. »

Doña Liberata, qui se vantait de mieux entendre que son frère, dit à l'oreille de ce dernier : Il se nomme don *Deopolvo* Ardaz.

Don Leopoldo rit encore de bon cœur, et comme le rire est contagieux, surtout entre gens dont le cœur est sans fiel, l'un après l'autre, tous ne tardèrent pas à suivre son exemple.

« Mais allons au fait, reprit au bout d'un instant don José; permettez-moi de vous demander, señor Ardaz, ce que vous êtes, ce que vous avez fait, et pourquoi vous vous cachez.

— Ce que je suis? un homme libre. Ce que j'ai fait? défendre la liberté. Pourquoi je me cache? parce que nous en sommes revenus au temps où l'on se nourrissait de chair humaine.

— Dieu du ciel! un national de Madrid! s'écria don José.

— Jésus! un révolutionnaire! murmura toute tremblante doña Escolastica.

— Sainte Vierge Marie! un insurgé! fit douloureusement doña Liberata.

— Allons, dit Leopoldo, qui s'aperçut du mauvais effet de ses paroles, je comprends que vous devez concevoir

Digitized by Google

quelques doutes sur mon compte. Mais je vais écrire à quelqu'un qui saura répondre de moi, et vous porterez la lettre, señor Mentor.

— Que je porte une lettre à dix heures du soir! » grommela don José, pendant que son hôte écrivait.

Celui-ci, après avoir fermé son billet, demanda à don José :

« Connaissez-vous le gouverneur?

— Don Juan de Soto? je ne le connais pas.

— Allez chez lui; demandez son aide de camp Valverde, et remettez-lui ce billet en sa propre main.

— L'aide de camp du gouverneur! s'écria don José. Ce malheureux, pensa-t-il, veut se pendre et va nous compromettre. Señor, il est trop tard, ajouta-t-il d'une voix forte.

— Cela ne fait rien, allez toujours.

— Mais la porte du castillo est fermée.

— Faites-vous-la ouvrir.

— Peste! comme ce jeune garçon sait commander! On dirait qu'il n'a jamais rien fait que cela pendant toute sa vie, grommela don José.

— José, fais donc comme il le désire. On voit bien que c'est un jeune homme bien élevé, dit doña Liberata.

— Cela m'importe peu, s'il a commis quelque délit.

— Mon ami, peux-tu donc ainsi repousser celui qui se met sous ta protection? Accorde-lui charitablement ce qu'il te demande. Il sait bien lui-même ce qui lui convient; il est si gentil!

— Belle recommandation pour un conseil de guerre! » grommela encore don José, et il sortit à pas lents, précédé de sa sœur qui tenait à la main le *velon* [1] pour l'éclairer.

[1] Ancienne lampe espagnole à plusieurs becs, d'une forme aussi élégante qu'originale.

Digitized by Google

III

UN SERVILON ET UN LIBERALITO

Un quart d'heure s'était à peine écoulé, depuis la scène que nous venons de raconter, quand des pas précipités se firent entendre sur la place d'armes, et on vit entrer le destinataire de la lettre qui se jeta au cou de Leopoldo, en s'écriant :

« Leopoldo ! Leopoldo ! toi ici ! toi caché ! Quel a donc été ton malheur, ou quelle a été ta folie ? »

Doña Escolastica et doña Liberata se retirèrent par discrétion et s'en furent, avec une lumière, attendre don José dans l'escalier du castillo.

Leopoldo, resté seul avec son ami, lui raconta ce qui suit :

« Lorsque mon régiment se fut rallié aux troupes du roi, furieux, nous désertâmes, deux autres officiers et moi. Nous pûmes ensemble pénétrer jusqu'à Gibraltar, où les Anglais nous accueillirent comme des héros ; puis, sous un déguisement, munis de faux passe-ports et en compagnie de quelques autres passagers de très mauvaise mine, nous nous embarquâmes pour Cadix ; mais faits prisonniers par une canonnière, nous fûmes emmenés ici. Comme il faisait nuit, je parvins à me dissimuler sous les plis d'une voile roulée dans la chambre de notre embarcation. Mes compagnons furent conduits à terre et moi je restai dans ma cachette pendant toute la journée ; la nuit venue, je me fis connaître à deux matelots qui étaient restés à bord, pour la garde du bâtiment ; ces derniers me débarquèrent dans le plus grand mystère. Comme je traversais la place de la Pescaderia, je fus hélé par des douaniers ; mais je jugeai prudent de ne m'exposer à aucun genre de visite et je continuai mon chemin. M'apercevant ensuite, au bruit

Digitized by Google

de leurs pas, qu'ils étaient sur le point de me rejoindre, je courus, à perdre haleine. Je ne savais où me réfugier, quand j'avisai la fenêtre ouverte et éclairée de la grosse tour de ce castillo. Tu sais que, depuis le collège, j'ai toujours été fort sur la gymnastique ; j'ai donc pu, en me cramponnant aux vieilles pierres disjointes, parvenir jusqu'à cette fenêtre, et je me suis trouvé tout-à-coup, face à face avec l'une des châtelaines du castillo, à qui, sous la visière de mon casque (vulgairement parlant de ma casquette), je dus faire l'effet de quelque nouveau Roland-le-Furieux.

— Et que comptes-tu faire maintenant? demanda Valverde impatienté.

— Respirer tout d'abord, pour ne pas étouffer, répondit Leopoldo avec un calme imperturbable. Tu es tellement infecté des idées et des maximes tyranniques de ton entourage actuel, qu'il te semble voir suspendu au-dessus de ma tête, en guise d'épée de Damoclès, un nœud coulant tout prêt pour me pendre.

— Déserter son drapeau, être pris sous un déguisement, muni d'un faux passe-port, au moment de pénétrer dans une place assiégée, avec toutes les apparences d'un espion, et montrer tant d'insouciance et d'impassibilité!

— Que veux-tu donc que je fasse? que je me lance dans le pathétique? Allons donc! Je hais le pathétique et je ne me sens pas d'humeur à changer de caractère : serais-je condamné à mort, tu me verrais encore monter sur l'échafaud en chantant. Leopoldo qui avait une jolie voix, chanta :

Se levanto Merino [1] mil veces,
Se reuna la turba servil,
Me designen por victima suya,
Me preparen mil muertes y mil!... [2]

[1] Ancien chef de partisans, pendant la guerre de l'indépendance, qui combattait alors sous les ordres du duc d'Angoulême et fut, après la mort de Ferdinand VII, l'un des fidèles du premier don Carlos.

[2] Qu'il se lève Merino mille fois, qu'elle s'assemble la foule servile, qu'ils me désignent pour leur victime, qu'ils m'apprêtent mille et mille morts !

Digitized by Google

— Tu n'es menacé ni de mille morts, ni même d'une seule, interrompit Valverde, en souriant. Il s'agit seulement de sauver ton honneur, de ne pas livrer le nom illustre que tu portes aux tribunaux et de t'éviter les ennuis d'une longue captivité. Tu dois, pour le moment, demeurer bien caché.

— Je n'y vois pas grand inconvénient, pourvu que cela ne dure pas trop longtemps, car ce Castillo et ses habitants sont bien faits pour complètement m'abrutir. Si donc tu ne me donnes pas bientôt les moyens d'en sortir par la porte, je m'en irai, comme je suis entré, par la fenêtre, au risque de rencontrer, en descendant, à ma droite les moustaches noires de ton fier-à-bras de Soto, et à ma gauche les moustaches blondes, le duc d'Angoulême, cette insipide fleur de lis.

— Quelle confiance dans ta bonne étoile, dans le dévouement de tes amis, et aussi dans la générosité de ceux que tu te plais à qualifier de tyrans. Enfin ton insolence et ton audace font notre éloge. Je ne reviendrai pas te voir aussi souvent que je le désirerais, de crainte d'éveiller les soupçons; mais je ferai en sorte de te retirer d'ici avec honneur et sécurité. Promets-moi seulement, en attendant, de prendre patience et d'être prudent.

— Procure-moi tout d'abord mes bagages, ô excellent Pylade, car mon vêtement d'emprunt me pèse et m'étouffe comme une écaille de tortue. »

Valverde promit ce que Leopoldo lui demandait et s'en alla, après avoir recommandé le plus grand secret aux hôtes de son ami.

Pendant la conversation que nous venons de raconter, doña Liberata et doña Escolastica avaient disposé de leur mieux la petite pièce servant de salle à manger. Elles avaient emprunté au chapelain un pliant qu'elles avaient garni de draps un peu gros, il est vrai, mais d'une blan-

Digitized by Google

cheur éclatante. Elles servirent à leur hôte un frugal repas composé d'œufs frais et du *gazpacho*, dont la préparation avait été si brusquement interrompue. Leopoldo le dévora avec un appétit de vingt ans, excité par un jour de jeûne, et s'endormit ensuite, comme un bienheureux.

« Don Deopolvo, dit, le lendemain matin, doña Escolastica qui, comme femme, avait sa dose de curiosité et dont le bon cœur s'intéressait au sort de son hôte, don Deopolvo, avez-vous une mère?

— Oui certes, et de plus un père, une grand'mère, des tantes, des oncles, des frères, des cousins germains, des beaux-frères et des neveux.

— Et votre père est sans doute militaire?

— Oui, il est garde du corps du père Tranquille, par ordre supérieur du général La Goutte.

— S'il ne mange que ce qu'il gagne au service de ce père-là, il n'a qu'à s'engager dans le régiment des meurt-de-faim, fit don José d'un air qu'il s'efforçait de rendre aussi gracieux que possible.

— Il a pour vivre de bonnes rentes, sans compter ce que lui paie le gouvernement, avec l'argent des contribuables.

— Mais qu'est-ce donc *Sa Grâce*[1]? reprit la curieuse doña Escolastica.

— Dites plutôt *Sa Seigneurie*, monsieur le comte et marquis.

— Marquis! tous mes compliments! dit respectueusement doña Escolastica qui s'empressa de répéter à haute voix la nouvelle à son mari et à sa belle-sœur.

— Saint-Gaëtan aussi, fit doña Liberata, était le fils d'un homme de qualité, le comte Gaspard *Tiene*. Recevez donc mes félicitations.

— Cela n'en vaut vraiment pas la peine, s'écria Leopoldo

[1] Simple formule de politesse en Espagne, à l'égard de la première personne venue.

Digitized by Google

impatienté, et il se leva pour entonner ce chant alors en grande vogue :

Todo conde o marques nace hombre [1].

— Que dit-il ? demanda don José.

— Que tout comte ou marquis naît homme, répondit doña Escolastica.

— Et comment donc naîtrai'-il femme ? »

En ce moment Leopoldo, qui avait terminé le couplet, chantait le refrain :

A las armas corred, ciudadanos !
A lidiar, à morir o vencer [2] !

Don José secouait la tête avec impatience.

Leopoldo poursuivit :

Guerra à muerte à la tirania [3] !

— Et qui donc est le tyran ? demanda don José.

— C'est ce Néron-là, répondit Leopoldo, en montrant le portrait de Ferdinand VII.

— Jeune homme, ne parlez pas ainsi du roi d'Espagne, pendant que fume encore le sang noble et généreux des braves qui se firent tuer pour lui ; un tel langagé ferait rougir tout véritable Espagnol.

— Vous êtes donc un fieffé *servilon ?*

— Et vous un franc *liberalito ?*

— De ce que je suis je me fais gloire.

— De ce que je suis je me fais grand honneur.

— Comment osez-vous parler ainsi, devant un martyr de la sainte liberté !

— Jeune homme, vous dites une double sottise.

— Et vous, toute sorte d'absurdités.

[1] Tout comte ou marquis naît homme.
[2] Aux armes ! citoyens ! pour combattre, mourir ou vaincre !
[3] Guerre à mort à la tyrannie !

Digitized by Google

— Je sais ce que je dis, jeune homme. Où donc avez-vous vu canoniser cette sainte des émeutiers? Saint, veut dire parfait et exempt de toute faute. Prétendez-vous l'avoir cette perfection ? Vous n'êtes pas non plus un martyr ; car les saints Pères nous enseignent que ce qui fait les martyrs, ce n'est pas le supplice, mais la cause pour laquelle il est enduré.

— Je n'y tiens plus ! il faut que je le tue ou que je le quitte ! fit Leopoldo hors de lui, et il sortit en s'écriant :

— Vous êtes un ignorant, un fanatique, un halluciné, un... un... ostrogoth !

— A-t-on jamais vu semblable impudence ! dit don José, quand Leopoldo eut disparu.

— Le pauvre petit ! dit doña Liberata. Laisse-le donc tranquille. Il est malheureux : ce n'est pas bien d'aigrir les gens dans la peine.

— Je n'ai fait que lui répondre et, comme n'importe quel libéral, j'ai aussi une voix, quoique moins criarde que la sienne, pour dire ma façon de penser.

— Mais, songe donc, José, fit observer doña Escolastica, qu'il est le fils d'un marquis.

— Serait-il le fils d'un duc, il n'aurait pas le droit de me traiter comme il le fait. »

Leopoldo, comme on le conçoit sans peine, éprouva bientôt un ennui extrême ; il devint tellement irritable, qu'il serait trop long de raconter les scènes qu'il fit aux paisibles habitants du castillo, sans cesse victimes de ses éclats, de ses colères, de ses dédains et de ses insolences.

Toutefois, comme il était jeune, qu'au fond il n'était pas méchant, et qu'enfin ceux qui l'entouraient étaient la bonté même, ces derniers éprouvèrent pour lui non seulement un grand intérêt, mais encore une sincère affection.

Quand doña Liberata le voyait dans ses accès de désespoir, elle lui disait :

« Don Deopolvo, recommandez-vous à saint Gaëtan,

Digitized by Google

l'avocat de la Providence; ses dévots n'arrivent pas à la fortune, mais aussi ils ne manquent jamais du nécessaire. »

Leopoldo, alors malheureusement imbu des maximes irréligieuses que le libéralisme avait importées en Espagne, la repoussait avec humeur, en criant au fanatisme et à la superstition.

Chaque fois que les deux sœurs entraient au salon, elles trouvaient toujours leur bien-aimé protecteur la tête tournée contre la muraille.

« Voyez donc, disait alors Leopoldo qui leur avait joué ce mauvais tour, voilà votre saint qui vous tourne le dos. Miracle! allons, vite un ex-voto, en souvenir du peu de cas qu'il fait de vous. »

Un jour, qu'il était plus désœuvré que jamais, il entra dans l'oratoire du chapelain, alors absent. Ce dernier, grand amateur de peinture, avait laissé, sur un chevalet, une toile inachevée représentant sainte Anne instruisant la Vierge. Dès que Leopoldo l'eut aperçue, sans le moindre instant de réflexion, il saisit un pinceau avec de la peinture noire et écrivit sur les pages du livre que la sainte tenait entre les mains : *Code de la Constitution.* Puis, de l'air le plus sérieux du monde, il partit en sifflant, monta sur une des tours du Castillo et se mit à contempler le panorama de la baie, ayant déjà oublié ce qu'il venait de faire.

Lorsque don José, sa femme et sa sœur récitaient, selon leur habitude, la prière pour le roi : « Que vous importe le roi? interrompait vivement Leopoldo : c'est un homme pécheur comme moi, et de plus un insensé, comme ceux qui prient pour lui. »

Les deux sœurs se cachaient alors le visage dans leurs mains, en s'écriant :

« Pour Dieu! ne parlez pas ainsi, même en plaisantant, car il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu : c'est l'Évangile qui le dit. »

Don José ajoutait :

Digitized by Google

« Le roi a été mis par Dieu sur le trône. Nous devons donc respecter son autorité. A toute société il faut un chef, et voilà pourquoi nous avons un roi légitime, par droit de naissance. Cela vaut mieux que cent petits tyranneaux, tous plus méchants les uns que les autres, possédés de la rage de la destruction, et qui, s'ils parvenaient à être les maîtres, auraient bientôt déchaîné sur nous des maux sans nombre.

— Quand j'aurai mes vingt-cinq ans, répliquait avec colère Leopoldo, si nous avons alors une Constitution, je me ferai nommer député aux Cortès, pour vous bâillonner ainsi que tous les autres maudits partisans du servilisme.

— Je ne doute nullement que vous n'agissiez de la sorte, vous et les vôtres, si vous parvenez à ressaisir le pouvoir ; mais vous aurez beau faire, vous n'empêcherez pas la vérité de se faire entendre et, si elle ne parle pas par la bouche des hommes, elle parlera par les événements. Soyez-en bien convaincu, mon garçon.

— Que ne puis-je sortir de cet affreux castillo ! s'écriait enfin Leopoldo, de ce séjour de la sottise, de ce quartier-général des abrutis, de cette forteresse du *satu quo !!!* »

P. Henry.

(*A suivre*)

Digitized by Google

UNE ILE OUBLIÉE

Le mot d' « *îles lointaines* » n'a plus aujourd'hui le prestige mystérieux et poétique qu'on lui trouve dans l'Iliade. Il n'est personne qui n'ait vu, au moins en photographie, les sites et les villes d'Australie et plus ou moins connu quelque récidiviste de la Nouvelle. Les explorateurs doivent rabattre de leurs illusions et se contenter de découvrir les îles de nos côtes, comme ce peintre contemporain qui avait, à son dire, découvert les monts du Jura.

Il y a peu d'années, l'île d'Yeu n'était guère connue que des élèves des classes de géographie, qui l'apprenaient au même titre que Nossi-Bé ou Mayotte. Depuis lors, une vingtaine d'artistes, épris de ses rochers, ou de pêcheurs, attirés par ses lubines, se sont risqués vers les parages de Port Joinville [1], laissant aux baigneurs de profession les marais et le maigre bouquet de chênes verts de Noirmoutier.

L'île d'Yeu, insula Ogia (ce qui a fait dire à un savant local que sa patrie était peut-être l'Ogygie des anciens), l'île d'Yeu est formée par un soulèvement granitique, qui de la côte ouest, rocheuse et sauvage, s'abaisse en pente

[1] Port-Joinville, chef-lieu du canton de l'île d'Yeu et principal port de l'île.

Digitized by Google

douce vers les plages d'un sable très fin qui composent uniquement la rive orientale. Au centre, des landes, des dunes aux teintes plates et mélancoliques, où croissent les immortelles aux fleurs jaunâtres et les tiges sèches des fougères marines. Çà et là quelques clos de vigne, un champ de pommes de terre et des pacages stériles où broûtent des chèvres. En somme, peu de culture, la terre étant de plus en plus délaissée pour la pêche au thon.

C'est vers la fin du printemps que Port-Joinville voit sortir, déployant ses voiles rouges, grises ou bleuâtres, la flottille des *thonniers* : huit à dix hommes d'équipage montant de grandes chaloupes et commandés par un simple matelot, capable seulement de *faire le point*, se dirigent vers les côtes d'Espagne. Ils affrontent les tempêtes du golfe de Gascogne, perdent de vue la terre pendant près d'une semaine, commencent la pêche et reviennent, suivant toujours le banc des thons qui remontent vers le nord jusqu'à la hauteur des fiords norvégiens.

L'été, la pêche a lieu dans les parages même de l'île. Chaque soir, les matelots rentrent au port et boivent du *tafia* dans les auberges qui rappellent trop souvent la taverne décrite par Horace dans le voyage à Brindes.

Puis, aux rixes et aux cris succèdent des chants et des danses.

Un chroniqueur de La Rochelle qualifie ces chants d'airs gaëliques. Nous avouons, hélas! n'avoir guère entendu que la *Grosse caisse sentimentale* ou *En rev'nant de la revue.*

Le même auteur avance que l'île d'Yeu pourrait bien avoir été le siège d'un collège de druidesses situé, selon Strabon, dans une île à l'embouchure de la Loire. Du moins reste-t-il un grand nombre de monuments mégalithiques à demi ensevelis sous le flot montant des sables. De plus, une légende curieuse et relatée par quelques

Digitized by Google

auteurs latins vit encore dans le souvenir de la population dieusaine. Il s'agit des deux corbeaux qui rendaient la justice. Chaque plaideur déposait sur un rocher un gâteau de blé noir ; les corbeaux dévoraient celui du gagnant et dispersaient l'autre. On montre encore les rocs où se tenaient ces oiseaux et le nom de *Pointe aux corbeaux* figure sur les cartes marines pour désigner la pointe méridionale de l'île.

Une autre légende, une légende exquise, se rattache à l'histoire du vieux château. Nous en devons un exemplaire manuscrit à l'obligeance du docteur Robuchon, l'aimable et fin causeur que connaissent les rares *habitués* de l'île d'Yeu. Trop longue pour être rapportée ici, cette légende garde le souvenir des luttes séculaires que soutinrent les Dieusains contre les Chaumois ou habitants de la côte olonnaise. Des lettres patentes de Henri II accordèrent des privilèges aux insulaires pour leur belle contenance en face d'actes incessants de piraterie, et c'est sans doute pour arrêter ces déprédations que fut construit le château, peut-être par Olivier de Clisson.

Dans une anse perdue et séparée de tout lieu habité par une lande où le roc perce partout les maigres ajoncs, au centre d'un immense éboulement de falaises granitiques, se dresse une ruine demantelée, noire, construite en galets énormes et sans ciment. Rien de lugubre comme ces tours éventrées, que la côte abrupte domine d'un côté et que rongent de l'autre les hautes vagues du large. A marée haute, la mer entoure de toutes parts cet amas rocheux où les murailles frustes se distinguent à peine de l'écueil qui les porte.

Il y a peu d'années, une partie du donjon fut démolie par l'administration des ponts-et-chaussées pour édifier les jetées de Port-Joinville. Ce vandalisme est bien de nature à révolter toute âme d'artiste ou de rêveur, n'en déplaise à P.-L. Courier qui soutient, non sans quelque

Digitized by Google

raison, que « ne jamais détruire, c'est ne jamais renouveler » et lance cette spirituelle boutade à Lamennais et à tout amateur d'antiquailles : « Le jour de la création, quel bruit n'eût-il pas fait ? Il eût crié : Mon Dieu, conservons le chaos ! »

Du château au phare des Corbeaux, la côte occidentale n'est qu'une ligne de hautes et pittoresques falaises coupées d'anses perdues et creusées çà et là de grottes où nichent les goëlands. Le petit port de la Meule se blottit entre deux collines granitiques, abritant au fond d'un fiord aux eaux vertes et sans ride une vingtaine de barques et quelques feux de pêcheurs ensevelis sous des ormeaux étiques que courbent les rafales. En haut, la lande, sans un buisson, sans une hutte de pâtre. A peine quelques oiseaux de mer retracent-ils l'image de la vie parmi ce désert d'ajoncs et de blocs granitiques couverts de lichens rougeâtres. Au loin une crête de rochers s'élève et brise la ligne immense de l'Atlantique. C'est la *Pierre branlante*, monolithe oscillant jeté au sommet d'un pic escarpé par la nature selon les uns, par les druides selon les autres. Quelques soldats du fort se sont amusés cette année à la caler avec des cailloux. De là d'humiliantes déconvenues pour les cicerones empressés à démontrer aux étrangers que la main d'un enfant suffit pour mettre en branle la table de granit.

Un peu plus loin, dans un creux de vallée, une petite chapelle au toit de briques, offre à l'âme, effrayée par la grandeur physique de tant d'horizons infinis, un abri mélancolique pour se replier sur elle-même et mesurer sa propre existence. Des murs nus, blanchis à la chaux, supportent quelques ex-voto, peut-être offerts par des marins échappés aux naufrages, fréquents sur les écueils de cette côte. Les gardiens des phares ont nombre d'histoires lugubres à conter et, devant ces caps terminés en récifs, devant ces vagues profondes que la tempête et le

Digitized by Google

crépuscule rendent si fantastiques, les strophes sublimes d'*Oceano Nox* vous reviennent obstinément à l'esprit :

Où sont-ils, les marins sombrés dans les nuits noires?
O flots, que vous savez de lugubres histoires,
Flots profonds, redoutés des mères à genoux!
Vous vous les racontez en montant les marées,
Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous!

Si nous étions encore aux jours glorieux des bousculades d'*Hernani*, nous dirions que cette côte offre partout l'énorme et le violent chéris du Cénacle, tandis que la rive orientale est faite à souhait pour le plaisir des yeux classiques. Ici, c'est l'*Odyssée* et la *Vision antique* qui reviennent en mémoire. Des lignes douces et reposantes, un horizon de mer bleue et calme borné par les dunes vertes du continent; au premier plan, des vignes, quelques moissons, un bois de pins semé de fleurs dorées, des maisons blanches aux toits rouges et, devant nous, une longue plage au sable très fin, à la pente insensible, où l'on s'apprête à voir Ulysse et ses Grecs tirer leurs noirs vaisseaux et se reposer à l'ombre des figuiers et des myrtes, nombreux et florissants sur cette côte heureuse. Mais de Nausicaas, il n'en faut point attendre. Le beau sexe est fort laid à l'île d'Yeu, horriblement salé et boucané par la mer et le vent.

« L'innombrable tribu des oiseaux au long cou » égaie ces rives charmantes, comme au temps d'Aristophane ils ornaient la prairie de Marathon, « dévorant les insectes au dard aigu dans les vallées marécageuses, ou volant au-dessus des flots gonflés de la mer. »

Ce sont des milliers de mouettes, qui s'enlèvent et s'abattent, se retournent vivement en l'air, offrant tour à tour au soleil leurs dos bleuâtres ou leurs gorges d'un blanc pur. Puis les barges et les courlis, rasant au loin les vagues avec un cri plaintif, et les pluviers qui, de rocher

Digitized by Google

en rocher, entraînent le chasseur déconcerté par leur fuite brusque et les crochets de leur vol.

Dans les terres, on ne rencontre que quelques alouettes, des traquets, des merles à collier blanc et çà et là, au-dessus des landes, un faucon qui dort dans l'air calme, les ailes toutes grandes, et soudain plonge, inerte et rapide, vers une proie blottie sous quelque ajonc.

Nous pourrions compléter cette nomenclature ornithologique en signalant deux passages de tourterelles : en mai et en août, ces oiseaux s'abattent à l'île d'Yeu sur les bois de sapins et séjournent un ou deux jours, à la grande joie des chasseurs, sevrés de tout autre gibier sérieux. Mais pour plus de détails, on peut s'adresser aux gardiens du Sémaphore, chargés de signaler et de consigner sur des registres spéciaux le passage des volatiles de toute sorte et d'indiquer *exactement* le nombre, la rapidité de vol, l'itinéraire, le genre et l'espèce de ces oiseaux.

Quant au moyen de recueillir ces informations, la formule administrative n'en dit mot. Les gardiens entendent vaguement, durant les nuits d'hiver, les cris lugubres et le vol sifflant des pétrels ou des oies sauvages. Ils recueillent au pied du phare les cadavres de quelques voyageurs ailés, qui, attirés par la lueur de la lanterne, viennent se briser contre les vitres. Et avec cela, fournissez des documents à la statistique et à la zoologie !

Les quadrupèdes indigènes sont en petit nombre. La faune se restreint aux chiens de bergers, à de petits chevaux nerveux et aux chèvres ou moutons qui paissent sur la lande. En fait d'animaux sauvages on n'a, de mémoire d'homme, vu autre chose que quelques mulots et un tigre. Les mulots creusent le sable des dunes et s'y tapissent. Quant au tigre, il s'en allait vers une ménagerie, lorsque le navire qui le portait échoua sur les *Chiens Perrins*, écueils redoutés au nord de l'île. Quinze hommes périrent. Seule, la bête fauve survécut. La cage se brisa sur les

Digitized by Google

roches et le tigre échappé ne fut exterminé qu'à grande peine.

Un lieu sinistre, ces *Chiens Perrins!* Des récifs bas, séparés de la côte, dont ils continuent l'arête au loin sous une mer souvent furieuse. Là ont eu lieu presque tous les naufrages dont on ait gardé mémoire à l'île d'Yeu. Ce sont bien ces parages, sombres, lugubres d'aspect et de souvenir, suivant l'admirable expression de Tacite: *Mœstos locos, visuque ac memoria deformes.*

Dans l'église de Port-Joinville, une plaque funèbre rappelle l'héroïsme de deux pêcheurs dieusains, morts à la mer, en allant recueillir des naufragés avec le bateau de sauvetage. On y voit encore comme ex-voto un navire sculpté par les marins de l'île et qu'ils portent sur leurs épaules aux processions.

L'église n'offre, du reste, aucun intérêt artistique. Elle est très récente, comme la ville elle-même, qui arrondit autour du port intérieur un étroit demi-cercle de maisons et de jardins Ces maisons, basses et nues, ont un air d'aisance et de propreté que leur donnent surtout des lavages à la chaux, répétés chaque année vers la Fête-Dieu.

Derrière la ville s'allongent les cheminées rouges de deux usines à conserves et les bastions de la forteresse. L'île d'Yeu est très fortifiée : sur tous les points de la côte, des batteries émergent, reliées entre elles par des fils électriques. Le terrain militaire qui avoisine ces défenses est le dernier espace où la végétation ait pu se réfugier ; l'État y a planté des bois de pins et de chênes verts. Partout ailleurs le sol est nu : çà et là quelques ormeaux rachitiques, des tamaris et des pourpiers blancs, tels sont les piètres vestiges d'une vaste forêt qui jadis couvrait le pays, au dire des *anciens*.

Trois phares étagés dans la petite ville indiquent l'entrée du port. Deux belles jetées l'abritent et offrent un lieu de rendez-vous aux *notables* de l'île. Vous y rencontrez le

Digitized by Google

soir, fumant leur pipe mélancoliquement, de vieux capitaines au long cours qui regrettent les tempêtes d'autrefois, des patrons de barques qui vous jettent des nouvelles de leur pêche, parfois quelque ancien gabier, le maître Goëllo de Coppée, sentant le tafia, la chique et l'horreur de l'Anglais. Du reste, pas un mot de politique. On cause de ses affaires et pas de celles du pays, ce qui est double avantage.

Deux races ont peuplé l'île d'Yeu : les gens de la Fouras et les Gruzelands, ceux-ci venus de la Gascogne et les premiers de la côte bretonne. Une fusion heureuse s'est opérée : la population actuelle est à la fois honnête et propre. Les chambres qu'on loue aux étrangers sont fort convenables et à vil prix et, moyennant une somme dérisoire, ils font des festins pantagruéliques.

A ceux donc qui rêvent, avec le héros de Rabelais, « bon lit, bon vin, le dos au feu, le ventre à table et escuelle bien profonde », comme aux âmes éprises des mélancolies d'une côte sauvage ; aux adeptes de l'Art comme aux amateurs de natation, nous recommandons ou les falaises abruptes, ou les langoustes, ou les grèves lentes et fines de l'île d'Yeu.

Et, sans prétendre jouer le rôle d'un Améric Vespuce de vaudeville, nous bénissons le hasard qui nous conduisit, il y a trois ans, vers ce rivage presque inconnu sans doute à cause de la difficulté des communications.

Le plus archaïque des services maritimes relie, en effet, Port-Joinville à la Barre de Monts, village éloigné lui-même d'environ six lieues de la gare la plus proche. Une diligence vous conduit jusqu'à Beauvoir, d'où l'on gagne la Barre de Monts à ses frais et risques. Mais la diligence arrive souvent après le départ du bateau et il faut séjourner dans un hameau de trois cabanes, à l'entrée du goulet de Fromentine. Ce séjour peut se prolonger, si le bateau est retenu à l'île d'Yeu par le mauvais temps ou fait répa-

Digitized by Google

rer sa chaudière, ce qui arrive régulièrement deux fois par mois. Les malheureux voyageurs se réfugient alors dans un étroit cabaret, dont une salle se transforme en dortoir et, en attendant la nuit, on erre, comme jadis les âmes au bord du Styx, le long des dunes couvertes de pins. Rien de plus désolé que cette rive plate, entièrement déserte et que ces collines de sable, où çà et là, rompant la monotonie des sapins, trois poutres goudronnées soutiennent un triangle de bois noir qui sert de point de repère aux navires.

Du reste, ne nous plaignons pas. Si les locomotives venaient un jour troubler les goëlands et les courlis de ces parages, ne regretterions-nous point la diligence tardive, l'auberge borgne et le séjour mélancolique de ces dunes, d'où l'on regarde au loin pour chercher le bateau impatiemment attendu ? Et Théophile Gautier n'a-t-il pas raison de dire : « A l'époque où le réseau de fer sera terminé, l'on pourra aller partout ; il n'y aura plus rien à voir nulle part ? »

André Godard.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(suite)

DEUXIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE IV

Les spectacles de l'an VI. — Théâtre d'amateurs aux Ursules. — Sa fermeture. — Difficultés de la dame Deschamps avec ses artistes. — Nogaret, dit Devilliers, au théâtre de la place du Ralliement. — Spectacles à la salle de la place de la Commune. — Représentations du citoyen Granger du Théâtre Français.

Au mois de vendémiaire an VI, Ross quitte la salle de la Place de la Commune pour aller exploiter les théâtres de Laval et du Mans.

Deschamps part également pour aller diriger, à Orléans, une troupe particulière ; mais il laisse sa femme à la tête de celle qui occupait la salle de la Place du Ralliement.

L'agent national continue à surveiller de près le répertoire des spectacles, pour empêcher que l'on ne joue des pièces contraires à l'esprit de la Révolution. C'est ainsi qu'il écrit, le 29 vendémiaire, à la femme Deschamps, pour lui interdire de représenter la tragédie d'*Agamemnon* et autres œuvres dans lesquelles se trouveraient des rôles de rois ou de tyrans.

Digitized by Google

A la même époque, il fait fermer un théâtre particulier ouvert dans l'ancien couvent des Ursules par une troupe d'amateurs. Le 27 vendémiaire, ce fonctionnaire écrit à son collègue du District.

« Sur l'avis qui m'a été donné, le 24 du présent, que des jeunes gens des deux sexes représentaient des pièces de théâtre dans la maison des ci-devant Ursules, ce qui donnait lieu à des rassemblements nombreux ; qu'ils se permettaient d'y représenter *Mérope*, *Zaïre*, et autres pièces dans le même sens, je m'y rendis de suite, accompagné du juge de paix de la section et d'un commissaire de police. J'apprends que le citoyen Miet, entrepreneur, propriétaire de cette maison, leur y prêtait gratuitement un appartement pour ce genre de récréation et il me fut dit qu'un membre de l'administration municipale en avait accordé la permission qui avait été remise au Commandant de la Place.

« Néanmoins, comme il est à craindre que le royalisme et le fanatisme, à qui tous les moyens sont propres pour la propagation de leurs principes, n'aient dirigé celui-ci, j'ai recommandé le lendemain, au citoyen Miet, de refuser le local qu'il a accordé pour ces représentations.

« Deux femmes qui sont venues me trouver m'ont témoigné le désir de les continuer. Pour les détourner de ce dessein, je leur ai signifié qu'elles devaient se conformer aux ordonnances de police sur le fait des spectacles : 1° En faisant leur déclaration en forme; 2° En se pourvoyant d'une patente; 3° En fournissant le répertoire; 4° En acquittant les droits de timbre sur leurs billets; 5° En se soumettant à la surveillance de la police ; 6° En consignant le dixième des recettes. J'espère que toutes ces formes à remplir les guériront de cette affaire à laquelle je crois nécessaire de couper pied d'autorité s'ils s'y obstinent. » [1]

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des corresp. de l'agent national de la Commune.

Digitized by Google

Privés de leur amusement, ces artistes amateurs, qui n'avaient jamais eu la prétention de faire de la politique, s'empressèrent de protester contre la fermeture de leur salle et adressèrent, le 2 brumaire, à l'administration municipale une pétition tendant à obtenir l'autorisation de continuer leurs représentations.

Mais cette Administration, pressée par l'Agent national, repoussa leur demande par un arrêté, en date du 17 brumaire, ainsi conçu :

« Vu la pétition des citoyens Juin, Clouard fils, Grégoire, Guittet, Poirier et autres.

« Au moyen de ce qu'il résulte, même de la pétition et de l'aveu des pétitionnaires, qu'ils perçoivent des droits d'entrée à leur spectacle. L'administration municipale, ouï le Commissaire du Directoire exécutif, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'exemption demandée. Arrête au surplus qu'ils ne pourront ouvrir leur salle de spectacle, sans au préalable s'être soumis aux lois auxquelles sont assujettis les entrepreneurs de spectacles [1]. »

Dans de semblables conditions, les acteurs du théâtre des Ursules se décidèrent à cesser provisoirement leurs représentations.

Nous ne pensons pas que les spectacles donnés par ces artistes amateurs aient pu causer quelque préjudice à l'entreprise de la dame Deschamps. Cependant celle-ci se trouvait, à ce moment même, dans une situation peu prospère. Malgré ses efforts pour attirer le public à son théâtre, cette directrice, demeurée seule à la tête de la troupe qui exploitait la salle de la Place du Ralliement, ne pouvait arriver, bien qu'elle n'eût pas à ce moment de concurrent occupant celle de la Place des Halles, à couvrir ses frais. A la fin du mois de vendémiaire, elle se trouvait dans l'impossibilité absolue de payer les appointements de

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des pétitions et arrêtés.

Digitized by Google

ses pensionnaires. Le 5 brumaire, ceux-ci refusèrent de jouer, « à cause de la maladie de l'un d'eux et du mécontentement des autres qui ne sont pas payés », dit l'agent national de la Commune en informant son collègue du District de cet incident.

La femme Deschamps proposa un arrangement à ses pensionnaires. Elle consentait à ce que ceux-ci touchassent des mains du buraliste les recettes qui pourraient être faites, jusqu'au 14 dudit mois, pour être divisées entre eux par égales portions, frais prélevés, ainsi que la somme de 12 francs par représentation pour le loyer de la salle. Ils remettraient à la dame Deschamps un bordereau exact des recettes et du partage de celles-ci. Ils supporteraient les abonnements existants, fixés au plus à une trentaine, et donneraient main-levée de la signification faite par eux, la veille, à ladite femme Deschamps.

Cet arrangement est signé de la femme Deschamps et de plusieurs artistes, Prévost, Picard, Rézicourt, J. F. Decourty, Lemoine, Duval, Cauvin et femme, Duval, Vautrain dit Volnys, Cochèze [1].

Mais le plus grand nombre des acteurs refusèrent de signer ce traité et firent afficher sur les murs d'Angers qu'ils joueraient, le 8 brumaire, à la salle de la Place de la commune, *La mère coupable* et *Crispin médecin*.

La femme Deschamps s'empressa de faire afficher le même spectacle. Le Conseil général de la commune la fit appeler ainsi que les artistes dissidents. Ces derniers déclarèrent qu'ils persistaient à jouer pour leur compte à l'ancienne salle, et non au théâtre de Deschamps; et que, voyant les nouvelles affiches apposées par l'ordre de ladite femme Deschamps, ils avaient fait publier leur spectacle à son de caisse, afin que le public ne fût pas trompé.

La femme Deschamps exposa que les artistes qui

[1] *Arch. Mun.*

Digitized by Google

voulaient quitter sa troupe étaient liés envers elle par des traités non rompus, et qu'elle avait fait annoncer le même spectacle qu'ils se proposaient de jouer, dans l'espoir qu'ils consentiraient à donner leur représentation à la salle de la Place du Ralliement, reconnaissant toutefois n'avoir pas le moyen de jouer sans leur concours.

L'Assemblée, pour ne pas tromper le public, qui ne doit être pour rien dans les débats existant entre la femme Deschamps et ses artistes, ordonne que les affiches au nom du citoyen Deschamps seront lacérées sur le champ [1].

Les acteurs réunis en société avaient du reste fait insérer dans les *Affiches d'Angers* dudit jour (n° 19) une annonce ainsi conçue :

Spectacle.

« Les artistes dramatiques et lyriques réunis, dans l'espoir de faire honneur aux engagements qu'ils ont contractés avec les habitants de cette commune, préviennent qu'ils ouvrent aujourd'hui leur spectacle à l'ancienne salle, Place de la Commune, par *La Mère coupable ou l'autre Tartufe*, comédie en 5 actes de Beaumarchais, suivie de *Crispin médecin*, comédie en 3 actes.

« Au premier jour, L'*Avare*, comédie de Molière, et le *Petit matelot*, opéra. Le cit. Rézicourt aîné, artiste du Théâtre Feydeau, jouera l'Avare dans la première pièce et le Capitaine Sabord dans la seconde [2].

« En attendant *Le Directeur dans l'embarras* et *les Dettes*.

« Les artistes préviennent qu'il est certain qu'ils joueront à l'ancienne salle, Place de la Commune, quoique le citoyen Deschamps ait fait afficher le contraire.

[1] *Arch. Mun.*, Reg. des délib., t. VII, f° 222.
[2] Cet artiste est sans doute le même qui avait fait jouer, en 1794, au théâtre Feydeau, de société avec Lemoine, *Les vrais sans-culottes ou l'hospitalité républicaine.*

Digitized by Google

« Entre les deux pièces il sera prononcé un discours sur la paix. »

Le public accourut en foule à cette représentation. La nouvelle de la paix, conclue par le général Bonaparte avec l'empereur d'Autriche, était parvenue le même jour à Angers et avait été reçue avec enthousiasme[1]. Aussi le discours prononcé au théâtre par le cit. Rézicourt obtint-il le plus grand succès et fut-il interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements des spectateurs. Les *Affiches d'Angers* du 10 brumaire (n° 20) font l'éloge de Rézicourt « Quand on songe, dit le journaliste, au peu de temps qu'il eut pour se préparer, on ne peut que concevoir une idée très avantageuse de ses talents, en même temps que l'on applaudit à son zèle et à l'à-propos de son discours. » Pour le 10 brumaire, on annonce, *Le Mariage secret* et *la Belle fermière*, comédies en 3 actes. Le lendemain on jouera *La Fête de la Paix*, comédie nouvelle en 2 actes.

Cependant Deschamps, averti de ce qui se passait à Angers, était accouru en cette ville. Il apportait sans doute assez d'argent pour payer à ses pensionnaires leurs appointements arriérés, ou tout au moins leur verser un fort acompte, car l'entente paraît s'être faite entre eux sans difficulté. Et cet arrangement dut se conclure d'autant plus facilement que les artistes en société se voyaient sur le point d'être forcés de quitter la salle de la Place de la Commune où Ross allait venir s'installer avec sa troupe.

Deschamps écrit, le 15 brumaire, aux administrateurs de la Commune, pour les prévenir, aux termes de la loi, qu'il va continuer son spectacle à la Place du Ralliement, lequel n'a pas cessé, mais seulement a été suspendu par des artistes mis en contestation devant les tribunaux. On

[1] La paix de Campo-Formio, signée le 27 octobre 1797-6 brumaire an VI.

Digitized by Google

donnera le dit jour, *La Servante Maitresse*, *Sylvain*, et un Ballet d'enfants.

La salle de la Place du Ralliement rouvrit donc ses portes au public, mais la direction de la troupe paraît être passée aux mains de la femme Deschamps. Le 14 brumaire an VI, celle-ci déclare à la Municipalité qu'elle va reprendre pour son compte l'entreprise du spectacle, avec offre de payer la valeur d'une demi-représentation pour obtention de la patente de la partie de l'an V qui n'a pas été acquittée. Sa pétition est admise. Elle a ouvert son spectacle le 1er prairial. A partir de cette époque, elle paiera 120 livres par chaque demi-année; le droit de patente ayant été fixé à 240 livres par an pour le citoyen Ross qui occupe l'autre salle. Elle sera tenue en outre de se conformer aux règlements de police alors en vigueur.

Elle devra commencer ses représentations à 5 heures 1/2 en été et 5 heures en hiver, et ne mettra pas plus de 15 minutes entre les actes, temps nécessaire pour les changements de décorations et de costumes, et pas plus de 20 minutes entre les deux pièces.

Elle ne donnera sur son théâtre aucune pièce qui pourrait servir de prétexte à troubler la bonne intelligence qui doit régner entre tous les citoyens. Elle ne jouera aucune œuvre nouvelle sans l'avoir soumise à l'Administration municipale et avoir été autorisée par celle-ci à la donner au public. Elle remettra à la fin de chaque décade le nom des pièces qu'elle compte jouer dans la décade suivante et se concertera avec ses artistes pour qu'il ne survienne aucun retard dans l'exécution dudit arrêté, à peine d'en être rendue responsable, aux termes de la loi. Cet arrêté est conforme à celui qui a été pris, le 19 thermidor précédent, en faveur de Ross.

Les Archives Municipales possèdent le répertoire soumis à la Municipalité par la femme Deschamps pour les représentations du 12 au 28 vendémiaire an VI. La troupe donnait tous les genres, tragédies, opéras et comédies.

Digitized by Google

Ce répertoire nous fournit les titres suivants :

Médée, *La mort d'Abel*, de Legouvé, tragédies.

Le médecin malgré lui, *Les victimes cloîtrées*, de Monvel; *Le Sourd*, de Desforges; *Le château du Diable; Les femmes; Guerre ouverte; La chaste Suzanne; La mort de Malbrouck; Les trois sultanes; La soirée orageuse*, comédies.

Le Corsaire; Les prétendus; Fanfan et Colas; Aucassin et Nicolette; Le petit matelot, opéras.

Nous avons également le répertoire de la première quinzaine de brumaire, comprenant :

La belle fermière; *Charles et Caroline*, de Pigault-Lebrun; *Le Bourru bienfaisant; Le mariage secret*; *Tom Jones à Londres; Le Conciliateur; Mediocre et rampant*; *Les amis de Collège; Les conjectures; La brouette du vinaigrier*, de Mercier; *L'habitant de la Guadeloupe; L'incertitude maternelle; Le brigand par amour; L'avare;* etc., comédies.

Robert chef de brigands, mélodrame, de la Martelière.

La caravane; La Matrone d'Ephèse; *Blaise et Babet; Raoul-Barbe-Bleue; Le jugement de Midas; Les deux Hermites; La famille suisse;* etc., opéras.

La mort et la résurrection d'Arlequin; Le lever des marchandes de mode; Lindor et Mirza; Le Capitaine Cook, pantomimes.

Sauf *Les victimes cloîtrées* et *Robert chef de brigands*, nous ne trouvons plus de pièces révolutionnaires dans ces répertoires.

Deschamps avait des raisons sérieuses pour laisser sa femme à Angers et ne pas reparaître en cette ville. En effet, au mois de nivôse an VI, l'agent national de la Commune était informé qu'une artiste de la troupe de Rochefort-sur-Mer, nommée Adelaïde Médier, allait intenter une poursuite en bigamie contre Deschamps, son époux. Il demandait aussitôt au juge de paix de lui procurer l'acte

Digitized by Google

de mariage de Deschamps avec la citoyenne Thierry, et de rechercher s'il n'existait pas un acte de divorce avec sa première femme. Nous ignorons quelles furent les conséquences de cette poursuite, mais la citoyenne Deschamps paraît avoir elle-même quitté Angers vers cette époque pour n'y plus revenir [1].

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Ross avait ouvert son spectacle à la salle de la Place de la Commune, le 17 brumaire. Le 24 de ce mois, ses artistes, réunis à ceux de Deschamps, représentent l'*Apothéose du Général Hoche*, avec toute la pompe qu'exigeait un pareil spectacle. « Le moment où le général Hoche, couronné de lauriers par la Victoire, a paru sur un nuage, entre la Liberté qui lui présentait une palme, et la gloire qui le conduisait au Temple de Mémoire, a produit le plus grand effet et a excité des applaudissements unanimes et prolongés. La belle musique du célèbre Chérubini, et l'ensemble avec lequel elle a été exécutée, ont rendu cette scène aussi brillante dans son exécution que touchante dans son but » [2].

Cette troupe joue à la fois des drames, comme *La femme jalouse*, drame en 5 actes et en vers, des comédies, telles que *Les Brigands de la Calabre*, comédie nouvelle en 3 actes, et des opéras, *Le Baiser*, opéra en 3 actes, de Florian, orné de tout son spectacle; *Le Jockei*, opéra nouveau ; *Ambroise*, opéra nouveau ; *Tom Jones*, etc...

Les *Affiches d'Angers* nous ont conservé les programmes de quelques-unes de ces représentations. On joue, le 4 frimaire, *Le Parisien dépaysé* et *le Journaliste*. Le cit. Saint-Aubin, artiste de Paris, ne faisant à Angers qu'un séjour de peu de durée, doit jouer dans ces deux pièces dont il est l'auteur et y remplir quinze rôles différents. Dans l'intermédiaire on donnera l'*Épreuve villageoise*, opéra.

[1] Le 6 germinal an VI, la femme Deschamps prend un passeport pour se rendre à Nancy, avec sa belle-mère.
[2] *Affiches d'Angers*.

Digitized by Google

Le 6 frimaire, Madame *Angot ou la poissarde parvenue*, opéra-vaudeville en 2 actes, avec le cit. Saint-Aubin dans le rôle de Madame Angot et le cit. Courcelles dans delui de Nicolas. Le spectacle sera terminé par *la Fête de la Paix*, divertissement orné de danses, par le cit. Blanche-Barbe, artiste de la troupe.

Le 8, *La Maison isolée ou le vieillard des Vosges*, opéra en 2 actes, suivi de *Blaise et Babet*, opéra, avec le cit. Platel dans le rôle de Blaise.

Le 10, *Raoul-Barbe-Bleue*, opéra en 3 actes, suivi de *La nuit champêtre ou le mariage par dépit*, comédie en 3 actes mêlée de vaudevilles, dans laquelle le cit. Saint-Aubin jouera le rôle du Bailly.

Le 14, au bénéfice du citoyen Auguste, *La belle esclave*, *L'amour filial*, opéras, et *la Fête de la Paix*.

Le dernier spectacle dont le journal ait donné la composition est celui du 22 frimaire.

Cependant Ross avait demandé et obtenu, le 17 de ce mois, l'autorisation d'établir un réverbère à la porte du théâtre, à charge par lui de l'entretenir en bon état, ce qui tendrait à prouver qu'il comptait faire à Angers un séjour un peu prolongé. Il est vrai que, quelques jours après, le 22 frimaire, l'agent national de la Commune lui réclamait le répertoire des pièces qu'il entendait jouer, lui reprochant sa négligence à cet égard, en même temps qu'il prévenait le Commandant de Place de surveiller avec soin les acteurs de la troupe de Ross, pour les empêcher de se parer de signes contre-révolutionnaires, ainsi qu'ils le faisaient tous les jours. Il est possible que le directeur de la troupe, craignant que l'Administration ne lui créât des difficultés, se soit décidé tout à coup à quitter la ville, si même il ne fut pas invité officiellement à le faire, ce que nous n'avons pu vérifier [1].

[1] Dans les premiers jours de nivôse, nous trouvons de nombreux passeports délivrés à des artistes dramatiques, musiciens et machinistes, pour Laval et Le Mans, J.-B. Laville, 39 ans ; Antoine Veizau,

Digitized by Google

Les artistes dramatiques et lyriques de la salle de la Place du Ralliement, après avoir quitté Angers quelque temps, soit seuls, soit avec leur directrice, la citoyenne Deschamps, reparaissent à Angers, le 3 nivôse, sur le théâtre de la Place de la Commune. Ils sont de nouveau réunis en Société et se sont adjoint quelques nouveaux artistes, parmi lesquels se trouve le citoyen Folly, premier rôle du grand spectacle de Nantes, où il jouit depuis longtemps d'une réputation méritée.

Cette troupe joue à la fois la tragédie, le drame et la comédie. Les *Affiches d'Angers* donnent les programmes des représentations, en indiquant pour chaque pièce le rôle rempli par Folly. Nous nous bornerons à citer ceux des représentations à bénéfices, les seules qui nous paraissent contenir des nouveautés.

On donne, le 14 nivôse, au bénéfice du citoyen Rézicourt, *Épicharis et Néron* ou *Conspiration pour la liberté*, tragédie en cinq actes et en vers, du citoyen Legouvé, ornée de tout son spectacle et costumes analogues, suivie de *La Matinée d'une jolie femme*, comédie en un acte et en prose du citoyen Vigée, pièce qui n'a jamais été jouée dans cette commune.

Le 28, au bénéfice du citoyen Folly, *Le Conciliateur* ou *l'Homme aimable*, comédie en cinq actes, de Demoustier, suivie de l'*Impatient*, comédie en un acte.

Le 4 pluviôse, au bénéfice du citoyen Picard, *Médiocre et rampant* et *Le Mort marié*, comédies.

Le 27 pluviôse, au bénéfice du citoyen Decourty, *Iphigénie en Tauride*, tragédie en cinq actes, suivie d'*Anaxi-*

dit Duchâteau, 34 ans, Marie-Gabrielle Varin, femme Humbert, 26 ans ; Charlotte Cloquin, veuve Sircourt, 33 ans, accompagnée de deux enfants, etc....., qui appartiennent évidemment à la troupe de Ross. Un autre artiste de cette compagnie, Pierre Cénédor, âgé de 48 ans, né à Saint-Germain-en-Laye, fut ensuite attaché au théâtre de l'Ambigu-Comique, à Paris, où il créa, le 21 mai 1801, le rôle d'Omar dans la comédie de Aude : *Madame Angot au Sérail de Constantinople*.

Digitized by Google

mandre ou le *Sacrifice aux Grâces*, comédie nouvelle. Le directeur de la troupe, Devilliers, doit jouer Oreste dans la première pièce et Anaximandre dans la seconde.

Cette représentation faillit causer quelque embarras au citoyen Devilliers. L'agent national de la commune surveillait attentivement les représentations données au théâtre, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue moral. Le 11 ventôse, il apprend que la citoyenne Rosembert a joué la veille le rôle d'*Iphigénie*, vêtue uniquement d'une robe de gaze, ce qui a soulevé d'énergi ¡ues protestations. Il mande aussitôt à l'Hôtel de Ville le directeur du théâtre pour lui demander des explications. Les réponses de celui-ci satisfirent l'agent national, qui s'empresse d'en informer son collègue du district par la lettre suivante, en date du 12 ventôse :

« Nous avons reçu du directeur du théâtre des renseigne-
« gnements satisfaisants sur le costume de la citoyenne
« Rosembert, artiste dramatique, dans la représentation
« d'*Iphigénie*. Sous sa robe de gaze, elle était vêtue d'un
« pantalon, ainsi que d'une pièce de poitrine, le tout cou-
« leur de chair. C'est le costume qu'exigeait son rôle, c'est
« le même qu'à Paris. »

L'agent national nous semble s'être contenté de peu. Même avec un maillot, le costume de la citoyenne Rosembert devait être quelque peu..... indiscret. Il est vrai que les modes de l'époque et les robes fendues sur le côté des Merveilleuses n'offraient pas un spectacle plus décent.

Le 4 ventôse, on donne, pour le bénéfice de la citoyenne Cauvin, *L'Intrigue épistolaire*, comédie nouvelle en cinq actes et en vers, suivie de *La chaste Suzanne*, comédie-vaudeville en deux actes, et, le 18 du même mois, au bénéfice du citoyen Rézicourt, *Calliste* ou la *Belle Pénitente*, tragédie, et *La Descente en Angleterre*, comédie.

Le dernier spectacle annoncé est celui du 2 germinal,

Digitized by Google

composé du *Mariage secret* et de *Claudine de Florian*, comédies.

Le 14 germinal, la même troupe de comédie, sous la direction du sieur Nogaret, dit Devilliers, et de la citoyenne Saint-Hilaire [1], fait son début par *Eugénie*, drame en cinq actes, de Beaumarchais, et *Le Dépit amoureux*.

La citoyenne Dauteuil a été revue avec plaisir. Les citoyens Deville et Lesage ont plu généralement. Un nouvel acteur, le citoyen Langlade, a obtenu les suffrages du public. « Quant au citoyen Berger, des applaudissements réitérés lui ont prouvé que c'était avec satisfaction qu'on le voyait reparaître sur ce théâtre, dont il avait autrefois fait l'ornement, par ses talents consommés, dans les rôles de valets, » sous la direction de Mlle Montansier [2].

Le 15 prairial, Devilliers demande à la Municipalité et obtient l'autorisation de jouer tous les jours, alternativement, dans les deux salles de spectacle, pendant la durée de la foire, qui doit commencer le 18 de ce mois et amènera à Angers un grand nombre d'étrangers.

Les *Affiches d'Angers* ne publient le programme d'aucune des représentations données par cette troupe.

Après une nouvelle absence, Devilliers et la citoyenne Saint-Hilaire viennent occuper de nouveau la salle de la Place de la Commune. Ils débutent, le 5 fructidor, par *La Femme jalouse* et *La Gageure imprévue*. Le citoyen Granger, qui, quinze ans auparavant, avait déjà paru sur la scène angevine, dans une des troupes dépendant de la direction de Mlle Montansier et avait obtenu le succès le plus complet, notamment dans le rôle du *Glorieux* et dans celui de Vendôme d'*Adelaïde Duguesclin*, fait partie de

[1] Nous avons déjà rencontré, en 1779, une actrice de ce nom, dirigeant une troupe de comédie pour le compte de Mlle Montansier.

[2] Nous n'avons trouvé le nom de cet artiste cité nulle part avant 1791, et n'avons pu, par conséquent, le mentionner dans la première partie de notre travail. Mais nous avons déjà signalé un artiste du même nom, attaché depuis l'an III à la troupe de Deschamps.

Digitized by Google

la nouvelle troupe [1]. Il vient d'obtenir un nouveau succès dans le rôle de Dorsan de *La Femme jalouse*. Les *Affiches d'Angers* rappellent que cet acteur a été attaché au Théâtre Français et remercient Devilliers d'avoir procuré aux Angevins le plaisir de l'entendre de nouveau.

Le journal ne manque pas d'annoncer les spectacles donnés par cet artiste. Il joue, le 8 fructidor, *Paméla* et *Le Français à Londres ;* le 10, *Tom Jones à Londres* et *Le Legs*. Ce jour était celui de la Fête de la vieillesse. Les vieillards, héros de la cérémonie, assistaient à la représentation. Avant le lever du rideau, l'orchestre joua l'air de la *Fête des bonnes gens* et celui de *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, tandis que les actrices allaient couronner ces vieillards dans leur loge et leur donner l'accolade fraternelle.

Le citoyen Granger joue, le 12 fructidor, *La Surprise de l'amour* et *Le Barbier de Séville ;* le 14, à son bénéfice, *Le Philinte de Molière* et *Les Femmes* ; le 15, *Le Menteur* et *La Feinte par amour ;* le 18, *Le Cercle ou la soirée à la mode* et *Paméla* ; le 20, *Tom Jones et Fellamar* et une seconde fois *Les Femmes*. Dans cette dernière représentation, les artistes de la troupe remirent au citoyen Granger une couronne de myrte et de laurier, aux applaudissements et aux acclamations de toute la salle.

Les *Affiches d'Angers* du 20 fructidor contiennent une poésie signée P., adressée au citoyen Granger [2]. Cet artiste

[1] Nous ignorons à quelle époque Granger avait pu venir jouer à Angers. Nous n'avons rencontré son nom nulle part, au cours des recherches que nous avons faites pour préparer la première partie de cette étude.

[2] Granger, Philippe-Pierre, né à Paris en 1744, mort à Vernon, le 25 octobre 1825. C'était un artiste d'un grand talent. Dès l'âge de 19 ans, il avait été reçu au Théâtre Français. Mais, réduit par la jalousie des chefs d'emplois à ne jouer que des rôles insignifiants, il ne tarda pas à quitter ce théâtre pour retourner en province. C'est alors, sans doute, qu'il fut attaché à la troupe de Mlle Montansier et eut l'occasion de paraître sur le théâtre d'Angers. De 1782 à 1790, il figura dans la troupe du théâtre Italien de Paris. Lors de la suppression de ce théâtre, il parcourut de nouveau la province jus-

Digitized by Google

se rendait à Nantes, où il devait rester un an et d'où il revint donner à Angers une nouvelle série de représentations. Devilliers paraît avoir quitté Angers, avec sa troupe, en même temps que lui [1].

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre)

qu'à ce qu'il prît la direction du théâtre de Rouen. Il quitta cette ville en 1819, époque à laquelle il entra au théâtre de l'Odéon et fut nommé professeur de déclamation au conservatoire de Paris.

[1] Nous trouvons des passeports délivrés les 19 et 21 fructidor, pour Laval et Le Mans, à divers artistes de cette troupe : Pierre Berger, 38 ans et Anne Gallerand, 28 ans, sa femme ; François Hubert, 31 ans et Catherine Blattez, 23 ans, sa femme ; Pierre Cochèze, 25 ans ; Jean-Baptiste Langlade, 31 ans ; Antoine Bailly, 31 ans ; Cécile-Eléonore Gabouin, 37 ans ; Marie-Philippine Fréchon, 17 ans ; Antoinette Servan, 20 ans ; Elisabeth Pinaud, femme Patté, 48 ans ; Etienne-Marie Galliot-Lesage, 23 ans, etc....

Digitized by Google

SONNETS

I

IMITÉ DE ✽

Il est un nom charmant que tout bas je murmure
A l'heure ténébreuse où je sens la douleur
Me saisir et m'étreindre ; un nom d'heureux augure
Dont, aux plus mauvais jours, la secrète douceur

Rend la paix à mon âme et ferme sa blessure ;
Que j'y porte caché quand je m'en vais, songeur,
Par les chemins déserts, et qu'aucune torture
N'en pourrait arracher ; et ce nom, mon bonheur,

Et depuis si longtemps mon espoir et ma joie,
Qui dans mon ciel obscur étincèle et flamboie
Comme un soleil ; ce nom, ma force et mon soutien,

Parfum suave et pur que dans le sanctuaire,
Comme un encens bénit je mêle à ma prière,
Ce nom cher à mon cœur, mon amour, c'est le tien !

29 septembre 188...

II

Dans les champs dépouillés tout se courbe ou résonne
Sous l'âpre effort du vent ; battu comme un écueil,
Le toit tremble et gémit ; un pâle jour d'automne
Étend son voile gris sur la nature en deuil.

Digitized by Google

Tandis qu'autour de moi l'ouragan tourbillonne,
Je songe à vous, chers morts couchés dans le cercueil.
Dans la nuit dont la froide horreur vous environne,
Quel destin vous a fait la mort, et quel accueil ?

Y connait-on toujours l'angoisse et la souffrance
Des maux de notre monde, ou son morne silence
De vous en affranchir aurait-il la vertu ?

Puissiez-vous y dormir tranquilles dans l'attente
Du jugement, comme un soldat qui sous sa tente
Repose en paix après avoir bien combattu !

Novembre 188...

Ernest Faligan.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La statue de Dumnacus aux Ponts-de-Cé

« Je ne veux pas me reposer, disait David en 1855, avant d'avoir vu Dumnacus sur la roche de Mûrs, comme pour défier l'ombre des anciens Romains qui dorment au camp de César. » Trente ans après la mort de notre grand statuaire, son vœu vient d'être en partie réalisé, grâce aux soins de M. Ch. Bodinier, notre sympathique compatriote, secrétaire de l'administration au Théâtre-Français, assisté d'un groupe de nos concitoyens désireux de perpétuer le glorieux souvenir de l'un des plus intrépides champions de l'indépendance nationale. Toutefois, ce n'est pas à Mûrs que la statue a été érigée, comme le souhaitait David, mais aux Ponts-de-Cé, au centre du grand pont Saint-Maurille. Cet emplacement nous semble d'ailleurs bien choisi. Il serait cependant inexact de prétendre que Dumnacus fera face au *camp romain de Frémur*, puisqu'il est aujourd'hui prouvé « qu'il n'existait de camps à demeure, *castra stativa*, tout au moins avant Aurélien, nulle autre part que le long de la frontière du Rhin. Le seul fait constaté à Frémur est l'existence d'un vaste établissement de bains. Le reste est encore laissé à la conjecture [1]. »

C'est en l'an 51 avant Jésus-Christ que Dumnacus, l'un des chefs gaulois du pays des Andes ou Angevins, se mit à la tête de la confédération des peuples soulevés contre la domination étrangère. César nous apprend, dans ses *Commentaires*, que Dumnacus assiégea le traître Duratius dans la ville de Poitiers. Après avoir repoussé les attaques de C. Caninius, il ne réussit pas, néanmoins, à s'emparer du camp retranché qui abritait les ennemis. Menacé bientôt d'être

[1] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 206 et t. III, p. 355.

Digitized by Google

enveloppé par l'arrivée de C. Fabius, qui venait prêter à Caninius le secours de ses légions, Dumnacus fut réduit à lever le siège. Il voulait repasser la Loire, mais Fabius le gagna de vitesse et, après deux jours d'une lutte acharnée, les Gaulois furent vaincus. Douze mille d'entre eux jonchèrent le champ de bataille. On ne connaît pas le lieu précis de cette terrible mêlée. La tradition populaire et les récits des historiens désignent les Ponts-de-Cé comme le théâtre de ce combat sanglant. Cependant, un auteur moderne pense que « Dumnacus, partant de Poitiers, dut remonter vers Angers la route de Doué dont les vastes plaines ou peut-être les environs de Montreuil-Bellay ont pu se prêter à ce carnage [1]. »

Dumnacus s'échappa, avec quelques fidèles, et se retira d'abord chez les Carnutes, qu'il essaya de soulever contre les Romains. Il organisait une petite armée et se préparait de nouveau à repousser les envahisseurs. L'arrivée subite de C. Fabius déjoua les projets du chef gaulois. Les Carnutes se soumirent au vainqueur; ils lui donnèrent des otages, et Dumnacus, seul, sans secours, fut obligé de s'enfuir au fond des forêts sauvages de l'Armorique pour y chercher un refuge contre les poursuites des conquérants. Sa fin reste ignorée.

L'inauguration solennelle de la statue de Dumnacus aux Ponts-de-Cé a eu lieu le dimanche 28 août, en présence d'une nombreuse assistance. Tous nos lecteurs connaissent la statuette du héros angevin, qui figure au nombre des douze sujets dont l'ensemble décore le socle du monument élevé en l'honneur du roi René, en 1846, à Angers, sur la place du Château. C'est ce modèle qui a été choisi et grandi par M. L. Noël, l'auteur du *David* qui orne la place de Lorraine. La statue mesure deux mètres soixante-dix centimètres de hauteur. Le piédestal, en granit bleu de Bécon, qui a été exécuté par M. Beignet, l'éminent architecte, atteint deux mètres cinquante centimètres d'élévation. L'ensemble du monument a donc une hauteur totale de cinq mètres vingt centimètres. Sur le socle on a gravé ces mots : « A Dumnacus, » et, au-dessous, la phrase de David que nous avons reproduite au commencement de cette chronique.

Peut-être eût-il été plus conforme à la vérité historique de substituer au nom latin de Dumnacus, emprunté aux *Com-*

[1] *Ibid.*, t. II, p. 76.

Digitized by Google

mentaires de César, celui de *Dumnak* ou *Dum-Nac'h ?* Ce nom gaulois sonne hardiment à l'oreille. Il a une allure sauvage et fière qui s'harmonise bien avec le souvenir du brenn farouche que l'artiste nous montre debout, dans son accoutrement barbare, coiffé d'un casque de forme conique, brandissant d'une main la framée et étreignant de l'autre le bouclier triangulaire, tandis qu'il foule aux pieds l'aigle romaine. La longue moustache, le nez arqué, les traits accentués caractérisent le chef de race. L'air est froidement résolu, les lèvres sont fièrement dédaigneuses et le regard exprime le plus profond mépris. Nous devons également féliciter M. Rubin, qui a très habilement et très fidèlement reproduit l'œuvre de David et de Noël.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. J. Boutton, maire des Ponts-de-Cé, a parlé en fort bons termes de cette fête, « dont le but, étranger à toute idée de parti, est de rendre un solennel hommage à celui qui, alors même que notre beau pays ne s'appelait pas encore la France, personnifiait déjà ces vertus si françaises : le courage, l'indépendance et l'amour du foyer. » M. J. Dauban, conservateur du Musée des Beaux-Arts de la ville d'Angers, délégué du ministre, a rendu un légitime hommage au désintéressement de M. Louis Noël, qui, « faisant abnégation de sa personnalité, » a voulu si noblement « mettre son talent à réaliser une généreuse pensée du maître. » « Vous avez bien fait, Noël, a dit l'orateur, d'associer le nom de David à celui de Dumnacus, et la postérité vous saura gré de votre modestie, en ajoutant votre nom aux leurs. D'ailleurs, semblable aux grands interprètes de nos poètes français dans la réalisation de cette conception de David, vous avez su être vous, tout en restant lui. Vous avez su aussi vous associer, pour la partie architecturale, un véritable artiste, qui, lui aussi, honore la patrie angevine : l'œuvre est complète. » Enfin, M. Ch. Bodinier a salué en Dumnacus le premier défenseur des libertés de l'Anjou. « Saluons en lui, s'est-il écrié dans un élan vraiment lyrique, le vieux Brenn gaulois, autour duquel nous saurons nous grouper le jour où il faudra défendre le sol de notre France. Mais que jusque-là l'ombre de Dumnacus, élevant dans le ciel sa silhouette hardie, abrite l'union et la concorde de tous les partis ; que nos Beaurepaires s'unissent à nos Bonchamps. C'est, je vous l'avoue, Messieurs, mon vœu le plus cher ;

Digitized by Google

c'est aussi celui de nos vaillantes et laborieuses populations. Unissons-nous donc par le travail, par la science, par les arts et surtout par l'amour commun de notre beau pays d'Anjou. » M. le Préfet de Maine-et-Loire a également pris la parole.

Voici le texte du remarquable sonnet composé par notre compatriote, M. Henry Jouin, qui devait être récité devant la statue :

DUMNACUS

Halte ! Sur ce granit fixons bien le regard.
Ancêtre d'une race aux grands combats nourrie,
Qui t'a fait chef ? — Les Francs ! — Ton ennemi ? — César !
Ton cri ? — La liberté ! — Tes autels ? — La Patrie !

De cette terre auguste, invisible rempart,
Toi qui sauvas l'honneur d'une armée amoindrie,
Que César, harcelé, n'atteignit nulle part,
Va ! chez tes descendants, ta foi n'est point tarie.

Jamais sur notre sol l'étranger ne parut
Sans qu'un Français de vaincre ait gardé l'espérance ;
Et toujours parmi nous la valeur prévalut.

Nous t'acclamons, soldat vaillant ! Que ta présence
De nos succès futurs soit le gage ! — Salut
A Dumnacus ! Salut à l'âme de la France !

Après les discours, la Société de Sainte-Cécile a chanté *la Française*, marche patriotique de Jolly. Les régates, qui ont eu lieu en amont du grand bras de la Loire, ont été très joyeuses et très intéressantes. Les fêtes du soir et la représentation dramatique, donnée avec le concours de la Comédie-Française, ont clos gaiement cette belle journée. Toute la ville était brillamment illuminée, pendant que sur le fleuve des flotilles étincelaient de lueurs variées. Le superbe feu d'artifice a été accueilli par de longues acclamations. Nous devons donc remercier, en terminant, les organisateurs de cette inauguration si attrayante, et en particulier M. le maire des Ponts-de-Cé, « dont l'administration vigilante a eu ce résultat inestimable de partout concilier l'ordre et la sécurité avec la libre expansion des joies populaires, » selon la juste réflexion de l'un de nos confrères.

Digitized by Google

Nous sera-t-il permis de rappeler, en notre qualité d'historien, que, contrairement à la croyance populaire, dont nous avons retrouvé l'écho dans les discours prononcés par les orateurs, on ne doit pas attribuer l'origine et le nom même des Ponts-de-Cé à César. Cette invention singulière, due aux lettrés du XVIe siècle, a pris rang aujourd'hui parmi les légendes, et les savantes investigations des érudits modernes en ont amplement démontré la fausseté.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Œuvres choisies de Victor Pavie, précédées d'une notice biographique, par René Bazin. — Premier volume : Voyages. — Critique. — Fantaisies. — Deuxième volume : Souvenirs de Jeunesse et Revenants. — Poésies. — Deux volumes in-8°. Paris, Librairie Académique Didier, Perrin et Cie, libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, 1887.

Après avoir adressé, dans cette *Revue*, un suprême et respectueux hommage à la mémoire vénérée de M. Victor Pavie, nous avions ajouté : « Dignes héritiers du beau nom qu'ils portent, ses enfants, nous en avons le ferme espoir, voudront réunir en une seule gerbe la moisson des œuvres éparses et, en y joignant les pages inédites, qui sont nombreuses, ils auront contribué à enrichir, dans une large part, le trésor littéraire de notre Anjou ». Nos vœux ont été exaucés. La famille de M. Victor Pavie a considéré comme un devoir pieux de ne pas réserver pour elle seule ce précieux héritage et elle a généreusement ouvert à tous cet admirable trésor. Elle a droit à la sincère gratitude de ceux qui ont conservé le culte de la saine poésie et la passion de l'idéal. Il nous sera permis de la féliciter également d'avoir voulu consacrer le produit de la vente de l'ouvrage au soulagement des misères que la Société de Saint-Vincent-de-Paul s'efforce chaque jour d'adoucir avec un zèle et une persévérance qui méritent les plus grands éloges. Les âmes chrétiennes ont déjà apprécié la noble délicatesse de cette charitable pensée.

Notre excellent confrère et ami, M. Eusèbe Pavie, a présenté, au nom de tous les siens, l'œuvre paternelle aux lecteurs, dans un avant-propos empreint d'un touchant sentiment d'affection filiale. Il a parlé avec une émotion pénétrante de « cette nature aussi riche qu'originale, où dominaient l'imagination, la hardiesse et l'enthousiasme. » En

Digitized by Google

quelques pages caractéristiques, il a résumé très fidèlement la vie et les écrits « de ce fervent adepte du *Cénacle* romantique, que Sainte-Beuve dépeint avec « la flamme au front et le perfectionnement des années ». De son côté, M. René Bazin, l'auteur de tant de récits attrayants et de tant de poésies charmantes, a eu l'honneur de placer, sur le seuil de ce monument littéraire, comme une couronne de fleurs printanières, la remarquable notice dont les membres de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers avaient eu la primeur dans la séance du 14 décembre 1886. Il a su trouver dans son cœur et dans son esprit les termes qui convenaient pour louer dignement « dans un homme la supériorité du talent unie à celle de la vertu ». Ce qu'il appelle, trop modestement, une esquisse est une étude très intéressante, que les lettrés estimeront à sa juste valeur et qui prendra place parmi les meilleures productions du jeune écrivain.

Le premier volume des œuvres choisies de M. Victor Pavie comprend trois parties distinctes : *Voyages — Critique — Fantaisies ;* le second, deux parties seulement : *Souvenirs de jeunesse et revenants — Poésies.*

Un matin de l'année 1828, David dit à son ami : « Allons voir Gœthe ! Je pars pour Weimar et tu viens avec moi ». Le sculpteur angevin désirait faire le buste du patriarche de la littérature allemande, dont la tête olympienne était digne d'inspirer le ciseau d'un artiste de génie. Voilà nos deux Angevins en route. C'est le récit de ce pèlerinage qui ouvre le premier volume. Il fut écrit peu après la guerre de 1870-71. Un demi-siècle n'avait pas refroidi le lyrisme du visiteur qui réunit ses impressions sous le double titre de : *Gœthe et David. Souvenirs d'un voyage à Weimar.* L'auteur a voulu associer dans une même apothéose triomphante « le poète le plus incontesté de son temps » et le « statuaire pétri de l'argile de notre sol, éminent dans son art, et d'une physionomie personnelle inséparable de son œuvre ». Après avoir salué les splendeurs gothiques de la cathédrale de Strasbourg et évoqué au pied des ruines du merveilleux château d'Heidelberg les souvenirs des jours « où les cerfs venaient boire sous le balcon des électeurs », les voyageurs écoutent à Carlsruhe la musique fantastique de *Freyschutz.* Puis la ville de Herder, de Wieland, de Kotzebue, de Schiller et de Goëthe

Digitized by Google

leur ouvre les bras. Ils sont reçus par le chantre de *Faust* : « *En Deus, ecce Deus !* Il s'avance vers nous dans tout l'éclat « de sa gloire, rehaussée de la majesté de l'âge et du prestige « lointain des lieux... » Bientôt David est aux prises avec l'argile qu'il pétrit d'une main fiévreuse. Il commence à travailler au buste de Goëthe, assis dans son grand fauteuil et dissertant avec ses auditeurs, sur la poésie et la littérature, comme un des sages de la Grèce antique. Par une conception hardie, le sculpteur donnera à cette tête glorieuse, d'où tant de chefs-d'œuvre avaient jailli, une forme colossale, comme pour mieux exprimer la puissance surhumaine de cet immortel génie ! La rencontre fortuite de Mickiewiez, la soirée musicale chez Hummel, la visite au champ de bataille d'Iéna, les anecdotes sur Goëthe captivent l'attention du lecteur sans la fatiguer.

Le 26 juin 1846, notre poète est à Rome, en compagnie du séraphique abbé Gerbet. Tour à tour, il parcourt les palais, les églises, les basiliques, les musées, le Panthéon, le Colisée, Saint-Pierre, la chapelle Sixtine et les cent autres monuments de la Ville Éternelle, enivré par le spectacle des beautés que l'art et la nature étalent à ses regards éblouis. Les paysages des environs de Rome le séduisent par leur aspect pittoresque, leurs lignes graves « le bleu des ombres projetées sur les plans ras », leurs longues rangées de « tombeaux sans nombre » et leur végétation fiévreuse. La vue « des chars attelés de buffles » et « des voies de pouzzolane torride » lui rappelle les tableaux de Léopold Robert. « Rien, dit-il, n'est touchant, en soi, comme une présentation au Pape. Le miracle de la perpétuité de l'Église, dans la succession des pontifes, acquiert, par le fait de la présence et du contact, son évidence décisive et comme sa vivante sanction ».

Revenons en France, suivons, avec le fidèle Letellier, l'intrépide voyageur atteignant, en pleine marée d'équinoxe, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où « le fond sombre de ce granit faisait ressortir, avec l'éclat du diamant, les falaises lumineuses ». Hélas ! cette merveille architecturale n'avait alors pour cloîtrés que des détenus. Une émotion d'indicible tristesse saisit l'âme du voyageur, « à l'heure où la marée fait au Mont-Saint-Michel une si étroite ceinture que l'antique devise du monastère, *in periculo maris*, semble bruire dans ses vagues ». Faisons maintenant une excursion

Digitized by Google

rapide à Arzanno, le pays de *Marie*, en traversant la lande embrasée. « Les bruyères crépitaient comme dans un foyer de plâtre ; les lézards réjouis fouettaient les menhirs de leurs queues, et les cigales chantaient midi ». « Nous avions doublé la colline, et l'horizon renouvelé nous montrait, sur l'une de ses crêtes, un village, ou mieux une église précédée d'une avenue d'arbres verts. L'église d'Arzanno, car pour le coup c'était bien elle, enlacée dans une touffe de hauts arbres, ne se trahissait de loin que par la flèche de son clocher, émergeant de cette touffe comme une tige ». Terminons nos courses par Rouen et le Havre. L'écrivain contemple avec amour la sève lapidaire des basiliques normandes, les tours de Jumièges, « blanches encore après tant de siècles, » qui « apparaissent en ruines entre les ruines de deux forêts », et la route de Barentin, aux collines « les plus boisées, les plus fourrées, les plus précieusement enchevêtrées qui se puissent voir ». A leur pied, « des rivières sans nom, humbles affluents de la Seine », rampent en décrivant des sinuosités semblables à celles de la vipère.

Ces diverses citations ont permis au lecteur de connaître et de goûter les idées et le style de M. Victor Pavie. A chaque ligne, la vie, le mouvement, la fantaisie, le pittoresque, le sentiment de l'idéal se manifestent avec une intensité et une verve prodigieuses. L'horreur du banal, du convenu, du vulgaire lui inspire d'éloquentes protestations. Il est l'ennemi juré des inventions modernes qui détruisent, métamorphosent et font table rase du passé. La chute d'un arbre lui cause un véritable chagrin. La nature le séduit et l'émeut sans cesse. Il vibre à toutes les plaintes qu'il entend. il rêve, et, en rêvant, il échappe au supplice que lui cause le spectacle attristant de la prosaïque réalité. Sa langue puissante, éblouissante, originale, parfois même un peu singulière, un peu obscure, adopte une forme elliptique et bondissante qui lui imprime un caractère tout particulier. Comme on l'a remarqué avec raison, « c'est en prose qu'il excelle et qu'il se montre grand poète ». Sa conversation n'était pas moins attrayante. Tour à tour passionnée, élevée, gaie, doucement ironique, elle éblouissait ou charmait les auditeurs. Sa foi profonde lui suggérait également les plus touchantes consolations, quand il voulait apaiser les cruelles douleurs de ses proches ou de ses amis. Qui n'admirerait ces magnifiques

Digitized by Google

paroles, que l'aïeul adressait à un de nos compatriotes, écrivain distingué, après la mort foudroyante de ses petits enfants : « Dieu bénit les grandes familles ; je le sens à ce bruissement d'ailes d'élus et de prédestinés sur nos têtes. Les prières de ces chers petits, dont la brusque échappée vers le ciel a fait tant de ravages dans le foyer de notre famille, seront plus efficaces que celles de leurs pères pour la paix de l'Église et la résurrection de la patrie. »

Sous le titre de *Critique* se groupe un ensemble de notices consacrées à différents sujets. C'est d'abord l'étude sur *le Logis Barrault*, dont notre auteur souhaite la prompte restauration artistique, en évoquant les souvenirs des fêtes pompeuses qui animèrent jadis ces vastes salles aujourd'hui silencieuses. Il passe en revue les musées de peinture et de sculpture, analysant d'un trait rapide et sûr les œuvres qui ont le don de lui plaire.

Le *Discours prononcé à l'inauguration solennelle du buste de David d'Angers dans la galerie de sculpture* est un superbe dithyrambe en honneur de l'œuvre gigantesque de l'illustre statuaire : « Messieurs, ajoute en terminant l'orateur, le dernier mot n'a pas été dit sur David..... Il faut attendre. Ceux qui entreprendront son histoire avec les documents contemporains, auront à étudier l'action si remarquable de sa génération sur lui et de sa réaction sur elle. Ce qu'il aima, ce qu'il tenta, ses rêves de citoyen en regard de ses rêves de poète, son cœur si déchiré, sa vie si traversée, tout cela s'éclairera des considérations générales dont quelques-unes déjà se laissent pressentir par nous ».

Dans *Bonchamps et sa statue*, nous voyons revivre tout entier le héros vendéen, l'ange du pardon immortalisé par le ciseau de David. *La statue de Sainte Cécile* est comme un hymne pieux à la gloire de la musique sacrée. Nous pénétrons ensuite dans les ateliers d'*Eugène Delacroix* et de *Paul Huet*, chez le fougueux auteur du *Massacre de Scio* et chez le peintre dramatique de l'*Inondation de Saint-Cloud*, tous les deux unis au poète par les liens d'une amitié fraternelle. Les portraits des deux maitres sont vigoureusement brossés et ces « panégyriques enflammées » éclairent d'une vive lumière les mérites propres à chacun d'eux.

Les *Fantaisies* ne sont pas moins originales. Louis XI apparait, dans *la Chapelle de Sainte-Emérance*, avec son nez

Digitized by Google

« longuet et un peu hault », avec « ses lèvres en museau », ses petits yeux profonds « sournoisement tapis derrière deux touffes sourcilières », coiffé d'un « vieux chapeau de forme basse, ceint d'un chapelet de reliques et de madones de plomb » et drapé dans « sa jaquette de futaine noire, assujettie sur ses hanches par un ceinturon de peau de buffle. » Il porte une trompe de corne, des houzeaux usés et un couteau de chasse sans ornements. En face de lui se dresse René d'Anjou, le prince chevaleresque, « né pour être le point de mire et le plastron de cette école machiavélique, aux yeux de laquelle les dupes sont incontestablement des niais ». Autour d'eux, sur la lisière de la forêt, à l'ombre des tours du Plessis-Macé, Jean Bourré, le trésorier et le compère du roi, maître Olivier le Daim, Angelo Catto, l'homme triple, à la fois médecin, chapelain et astronome, ainsi que d'autres personnages devisent à leur aise, tandis que Louis XI promet à sainte Emérance de lui bâtir une chapelle neuve, si elle le guérit des cuisantes douleurs d'entrailles qui le torturent.

Sibylla, c'est l'histoire tragique du maître de chapelle Mooser et de sa fille infortunée. Le père a placé son enfant au berceau sous l'invocation de sainte Cécile. Il a entrepris de fabriquer un orgue, dans la cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg, et d'en faire un chef-d'œuvre d'harmonie. Le travail touche à sa fin et Sibylla va gagner ses quatorze ans. Un soir que, « toute pâle des dernières lamentations de Jérémie, » la jeune fille répétait, à genoux, au clavier, l'office de ténèbres sous la dictée de l'apôtre, « elle voulut appeler à son secours l'effet du tonnerre. J'amenai le registre, c'était la première fois que nous l'essayions. La détonation fut terrible. Elle crie, chancelle et tombe. Dieu Sauveur! l'ange était foudroyée!... »

Les *Tribulations d'un botaniste* racontent les tristesses du studieux promeneur, du dernier homme des champs, désolé par ces envahissements de la culture et gémissant de l'anéantissement des trésors de notre Flore. Le *Mois de Marie* nous transporte en pleine campagne, sous le ciel de Naples, « ciel de soleil et de foi », au bruit des cantiques et des hymnes, accompagnés par la voix du rossignol lançant « une fusée de vocalises qui ne s'éteignirent qu'avec le chant des religieux ».

La *Sainte Famille* retrace les souvenirs d'une des premières conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, entendue, après une messe, dans la chapelle souterraine de Saint-

Digitized by Google

Sulpice. « Il y a cela de merveilleux dans la religion catholique, que toutes les fondations réalisées par les hommes ne sont que les reproductions, sous une forme incomplète et tardive, de quelque idée émise implicitement par elle, réalisée partiellement aux jours de son berceau, et destinée à régner sur la société tout entière ».

Les *Souvenirs de jeunesse* ont une incomparable fraîcheur. Les *Écoles et Lycée d'Angers* ainsi que les *Processions et foires d'Angers* retracent, avec un relief saisissant, le tableau familier des mœurs du passé et la description curieuse des scènes de la vieille cité, au temps de la Restauration. Le narrateur se complaît dans cette évocation des impressions foraines de son enfance, dont il dresse avec amour la copieuse nomenclature. La fibre vibre toujours en lui. Elle frémit à une rencontre inattendue « de couleurs ou de nuances sur le pourpoint usé du bateleur », au son « que le souffle d'un enfant tire d'un chalumeau de seigle », à l'aspect « d'un reflet de forge sur le désordre d'un chantier ». L'orgue de barbarie ravit le poète. La vue, au carrefour d'un chemin, d'une carriole dételée, « véhicule et logis tout ensemble, âne broutant, chef de famille rôdant à pas de roi sur la lande, femme au teint brun trônant sur l'herbe dans un cercle d'enfants hagards et qui regardent avec de l'Orient dans les yeux », le captive et l'enchante.

Le défilé des *Revenants*, ressuscités comme par une baguette magique, remplit une partie de ce second volume Lamartine, le chantre de Dieu, « le Dieu de nos foyers et de nos temples », Ch. Nodier, le conteur fantaisiste, Alexandre Dumas, le grand amuseur, le causeur sempiternel, aux cheveux crépus, à la lèvre haletante, aux regards de feu, figurent dans la collection auprès d'Émile et d'Antony Deschamps, de Boulay-Paty, d'Ingres, le styliste impeccable, si rude aux exubérances du romantisme, de Gros, homme de génie plus faible de caractère qu'un enfant, de Devéria et de Louis Boulanger. Saluons Villemain, le maître en critique et en littérature, Gustave Planche, si absolu dans ses doctrines, mais si sincère dans ses jugements, Eugène Boré, le voyageur d'Orient, Charles Dovalle, le poète dont les lèvres effleurèrent la coupe des folles ivresses. M. Grille, le type des antiquaires, dont les notes « formaient autour de lui une forteresse sans issue, où il se trouvait littéralement muré », l'organiste Boyer, Faribault, le chanteur oublié, Sainte-Foi, le curé Pasquier et d'autres sont dessinés d'une touche légère et humoristique.

Digitized by Google

Dans ces portraits successifs, composés à l'aide de souvenirs personnels, l'esprit le plus fin étincelle et réjouit comme un feu pétillant qui réchauffe sans brûler. La fiction s'y marie à la vérité avec une aisance piquante qui donne un charme singulier à cette série de croquis toujours variés et toujours intéressants. C'est un vrai régal pour les lettrés et les délicats, car, là encore, le critique et le biographe s'effacent pour laisser la place au poète. « Je ne serai jamais un savant, disait-il lui-même, mais simplement un dilettante. »

Enfin, les *Poésies*, échos sonores et brillants du *Cénacle* romantique, ont l'allure fière, le rythme harmonieux, le souffle majestueux, la coupe élégante, la pureté de forme, la richesse éclatante des vers de Lamartine et de Victor Hugo. Parfois aussi, comme nous l'avons déjà remarqué en analysant les œuvres en prose et comme on l'avait dit avant nous, « l'ellipse est forcée ». L'absence de transition déroute quelquefois le lecteur qui a peine à suivre le vol audacieux de la pensée du poète, mais l'accent est toujours puissant. Écoutons le promeneur, épris des beautés de la nature et marchant d'un pied libre, *Pede libero :*

« Voir, dit-on, c'est avoir. Mais pour voir, il faut vivre.
— Ni lacets, ni verroux ! A toute âme qu'enivre
L'arôme des saisons,
Il faut un corps dispos, souple et libre, comme elle ;
Ici d'ouvrir, et là de replier son aile
Au gré des horizons.

« A qui Dieu mit au cœur cette soif salutaire,
Tout parle et rit ; le sol résonne comme une aire,
Fume comme un pressoir.
Marche, puisque l'oiseau garde pour lui ses ailes !
Mais sur un char, fût-il mené par des gazelles,
S'accouder, c'est déchoir. »

En dehors des œuvres choisies que nous venons d'analyser, M. Victor Pavie laisse une série d'ouvrages dont la liste complète serait longue à dresser. On sait aussi qu'il entretenait des relations suivies avec les chefs les plus éminents de l'école romantique et avec les artistes les plus célèbres de son temps. Il était lié principalement avec Victor Hugo, avec Sainte-Beuve et avec David, trois grands amis, dignes tous les trois de l'aimer et de le comprendre. La correspondance

Digitized by Google

qu'il échangea avec eux est d'un prix inestimable pour l'histoire littéraire de la première moitié de ce siècle[1]. Nous souhaitons donc vivement que les lettres du poète soient publiées.

C'est aux sources les plus pures que M. Victor Pavie puisait les inspirations de son merveilleux talent. Sa haute piété, son ardente passion du beau et du vrai dans les lettres et dans les arts, sa soif inextinguible d'idéal, son amour de la famille et du pays natal, son culte de l'amitié, lui dictaient ces pages prodigieuses qu'anime un souffle généreux et vaillant. Toutes les productions sorties de sa plume sont irréprochables au triple point de vue de l'orthodoxie, de la morale et de la vérité. « Si l'on peut y trouver des ombres, a dit M. René Bazin, on n'y trouve pas une tache ». Aussi son biographe a-t-il raison de comparer l'œuvre littéraire de notre auteur à l'alouette de falaise dont parle Michelet. « Elle a des ailes ; elle chante en plein azur ; elle s'adresse au nid ; elle dit aussi : Montez ». M. Victor Pavie a mérité, par l'admirable unité de sa vie, d'être appelé un grand chrétien et un grand poète.

André Joubert.

⁂

Le Génie artistique de Toulouse, par Élie Sorin. Pièce couronnée par l'Académie des Jeux Floraux. — Gray, Bouffaut frères, 1887, gr. in-8°.

I

Notre compatriote, M. Élie Sorin, vient de publier un de ses derniers poèmes : *Le Génie artistique de Toulouse*. C'est une œuvre d'une inspiration élevée, où l'auteur a déployé, à un haut degré, les qualités de son talent poétique qui, depuis

[1] Voir l'intéressant ouvrage intitulé *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires*, un volume in-8°, Angers, imprimerie P. Lachèse et Dolbeau, 4, chaussée Saint-Pierre. 1887. Ce beau livre, qui a pour épigraphe : *Ab auditione mala non timebit* (Ps. CXL), est l'œuvre de M. Théodore Pavie, l'éminent orientaliste, le savant voyageur, le conteur ingénieux, l'habile écrivain que la *Revue de l'Anjou* s'honore de compter au nombre de ses collaborateurs les plus justement appréciés de nos lecteurs. L'auteur a retracé successivement les années d'enfance, la jeunesse, les études, les liaisons, la vie édifiante de son frère. Tout en payant un légitime tribut à l'affection fraternelle, il a tenu à honneur d'observer les règles de la plus stricte impartialité.

Digitized by Google

plusieurs années, ne cesse de croître et de s'affirmer. Plusieurs prix remportés dans les concours académiques en ont, pour ainsi dire, marqué les étapes et sanctionné les progrès. La nouvelle récompense que l'Académie des Jeux Floraux vient de décerner au *Génie artistique de Toulouse* en consacre une phase nouvelle. Méritée à tous égards, elle est venue trouver le poète au moment où, dégagé des tâtonnements du début, maitre de son sujet et de ses idées, sachant les disposer avec assez d'habileté pour en tirer tout le parti dont ils sont susceptibles, il donne à son style une ampleur, une fermeté de plus en plus accusées, bien qu'elles soient loin d'être arrivées à toute la perfection qu'elles sont destinées à atteindre.

Ces sujets de concours sont toujours beaucoup plus difficiles qu'on ne l'imagine. Il faut, dans un cadre qui ne varie guère, traiter un sujet qu'on n'a pas choisi, selon des règles ou des formules convenues dont on ne saurait s'écarter sans courir le risque de dérouter, peut-être de froisser ses juges, et de manquer le but qu'on poursuit. Empêché par tant d'obstacles de s'abandonner à son imagination, obligé de parcourir à pas comptés un espace étroitement délimité, le poète a besoin, bien plus qu'en d'autres occasions, de s'imprégner fortement de son sujet et d'en marquer nettement les divisions, afin de n'en oublier ni dépasser aucune. Il doit enfin, dans le fond comme dans la forme, se plier à certaines convenances dont nous ne contestons point la légitimité, mais qui rendent difficile, lorsqu'on s'y soumet, d'échapper à la déclamation et de ne pas tomber dans le lieu commun.

M. Élie Sorin a très heureusement surmonté ces difficultés. Esquivant celles qu'il ne pouvait aborder directement, il a dissimulé les défauts inhérents à ces sortes de poèmes avec assez d'art pour que nulle part ils ne soient sensibles. Il les a même rachetés à force de talent en plus d'un passage. On ne pouvait disposer le sujet plus heureusement, en équilibrer les différentes parties avec plus d'entente de la composition. L'exécution, en bien des parties, répond à la conception, quoique l'on sente parfois que le poète, obligé de régler son essor, ne lui donne ni l'étendue ni la portée auxquelles il pourrait s'élever, et condense alors les images et les pensées en son vers trop concis et trop plein.

Digitized by Google

II

Le sujet était fait pour plaire à l'auteur et il l'a bien inspiré. Il était même assez beau pour l'entraîner au-delà des limites dans lesquelles il devait s'enfermer. Mais M. Élie Sorin a su se garder de ce péril, et ce poème est un des mieux conçus qu'il ait écrits.

Toulouse est une des villes du Midi où l'art et les lettres ont été cultivés avec le plus d'éclat. Elle a, comme cité municipale et comme ville historique, un passé glorieux, et entre tant de souvenirs et d'illustrations, il était certes difficile de choisir.

M. Élie Sorin a fait ce choix avec beaucoup de tact et de mesure. Il n'a rien oublié de ce qui devait être rappelé, tout en accordant à l'époque contemporaine la large part à laquelle elle avait droit.

L'inspiration poétique, qui anime tout le poème de son souffle puissant, éclate dès le début de l'apostrophe à Toulouse :

« Athènes du Midi! Capitale d'Isaure,
Reine par ton soleil et reine par tes fleurs... »

Le poète nous apprend ensuite que, parmi les Gaulois qui pillèrent jadis le temple de Delphes, se trouvaient des Tectosages, ancêtres des Toulousains. Il prétend même — ce sont là des licences permises aux poètes, des hardiesses qui plaisent quand ils savent, comme M. Élie Sorin, s'en tirer avec esprit — il prétend que de cette époque date le génie artistique de Toulouse, Apollon s'étant vengé de l'affront en Dieu généreux :

« Il leur laissa pour toi dérober, ô Toulouse,
Une branche de son laurier. »

Puis, rappelant le vif éclat dont les lettres brillèrent dans la Toulouse des Romains :

« Ausone, dit-il, te nommait la Fille de Pallas,
Hellénique cité sous la toge latine,
Et la Muse accourut, lorsque tu l'appelas,
De Mantoue et Tibur, héroïque et mutine. »

Digitized by Google

Il a trouvé plus loin, pour célébrer la phase si brillante des troubadours, une des strophes les mieux venues et les plus poétiques de sa pièce :

« La voix du pays d'Oc, aux syllabes brûlantes,
A tous les vents du ciel a redit tour à tour
Les âpres cliquetis des lames fulgurantes
Avec les doux appels, troublants, des *lais* d'amour.
D'où viennent ces chansons ?... Ces chansons, où vont-elles ?
Des genêts du ravin aux ruisseaux de l'étang,
D'où viennent les chansons que s'en vont répétant
Les fauvettes aux hirondelles ? »

Puis, après avoir énuméré les gloires et les vertus des vieilles familles municipales de la cité des capitouls, les admirables monuments dont elles ont paré leur ville :

« Le palais d'Assézat, dit-il, et la Maison de Pierre
Sont des chefs-d'œuvre purs à Florence ravis ;
Ils ont le flamboiement de ligne et de lumière
Que Venise projette aux canaux assoupis... »

M. Élie Sorin arrive aux gloires littéraires et artistiques de Toulouse :

« Art, Patrie et Prière — essor de grandes ailes
Frémissantes ensemble autour de nobles fronts,
Suprêmes flamboiements d'ardentes étincelles,
Éclairs entrechoqués et paisibles rayons ;
Le pinceau, le ciseau, le chant et la parole ; —
Tout idéal rêvé par le génie humain
Jaillit avec le cœur et l'esprit toulousain
Des anciens murs du Capitole ! »

Parmi les noms célèbres, il cite seulement les plus illustres, caractérisant en quelques vers les œuvres ou les artistes les plus remarquables.

« ..... Mercié sur la porte du Louvre
Fait cabrer le Pégase et sur l'alérion
Voguant vers le zénith, dont tout le bleu s'entr'ouvre,
Un jeune Dieu s'étale aussi beau qu'Arion,
Le chantre couronné de corail et d'arbouse,
Que la vague balance au roulis d'un dauphin ;
Le feu du flambeau d'or qui brille dans sa main
Est un feu qu'alluma Toulouse.

... Benjamin Constant qui calcine l'arène
De torrides lueurs qu'à peine vient franger
Un léger filet d'ombre, étendu sur la plaine
Par le feuillage étroit des cactus de Tanger.

Digitized by Google

... Jean-Paul Laurens, ainsi que Velasquez
Qui mêle les tons gris argentés d'une gamme
Dont les jaillissements, dans l'ombre démasqués,

Ont le subit éclat que projette une flamme,
Soit qu'il montre Robert, sous un antique arceau,
Terrassé du grand coup des sacrés anathèmes [1],
Ou fasse auprès du lit funèbre de Marceau
Pleurer ses ennemis eux-mêmes. »

Enfin Rixens, Cot et bien d'autres. Mais nous ne pouvons tout citer.

Ce que nous venons d'emprunter au poème de M. Élie Sorin suffit d'ailleurs à montrer qu'il a les qualités et l'imagination d'un véritable poète, et permet d'attendre de lui des œuvres encore plus achevées et d'une imagination plus libre et plus originale.

Ajoutons, pour rendre justice à tous, que MM. Bouffaut frères ont imprimé le poème avec autant de soin que de goût, et que les yeux sont charmés à l'égal de l'esprit, quand on lit le *Génie artistique de Toulouse* dans leur belle édition.

Ernest Faligan.

Le Mendiant de la Coudraie, roman par E. Faligan. Paris, lib. Blériot, H. Gautier, successeur, 1887. 1 vol. in-18, prix : 2 fr.

Ce nouveau roman de notre collaborateur, qui avait été publié par le *Monde* avant de paraître en volume, se recommande par l'intérêt des situations, l'originalité des caractères et de sérieuses qualités littéraires.

Son action, très dramatique, se déroule au milieu de scènes de la vie rustique prises sur le vif : les unes attendrissantes et touchantes, les autres comiques.

L'auteur, ainsi que l'a fait remarquer M. Rastoul dans le supplément littéraire de l'*Univers*, aurait pu intituler son récit : *Le Dernier des Chauffeurs*. L'intrigue repose en effet sur les *alibis* que se ménage, avec beaucoup d'adresse et de vraisemblance, un misérable, dernier débris des bandes d'in-

[1] *Excommunication du roi Robert-le-Pieux*. — Musée du Luxembourg.

Digitized by Google

cendiaires et d'assassins qui, pendant si longtemps, ont terrorisé la Bretagne et la Vendée.

Déguisé en mendiant, ce chauffeur commet des crimes qu'il trouve moyen de rejeter sur des innocents, et ces malheureux en porteraient la peine si la vérité n'était découverte par l'héroïne du roman, une intrépide fillette qu'il a failli tuer et qui l'en punit en dévoilant son repaire.

Bien qu'il soit écrit pour le grand public, ce roman est de nature à plaire tout spécialement à la jeunesse et à l'adolescence. Son action se passe dans une région de la Loire-Inférieure presque limitrophe de nos contrées.

Z.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1588-87.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES AVOCATS D'ANGERS

DE 1250 A 1789

Par GONTARD DE LAUNAY

Cinquième fascicule

Cette publication mensuelle formera environ 12 fascicules

Prix du fascicule : **1 franc**

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Par André JOUBERT

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

LE COMTE DE FALLOUX

Par André JOUBERT

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

2e édition, une brochure in-8° — 1 fr.

ORAISON FUNÈBRE

DU

GÉNÉRAL DE SONIS

Par Mgr FREPPEL, évêque d'Angers

Une brochure in-8°, **1** fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVIe-XVIIe SIÈCLES

Par André Joubert

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures, broché. — 5 fr.

OUVRAGES NOUVEAUX

Chemin de France, par Jules Verne, in-18	3	»
Napoléon et ses détracteurs, in-18	3	50
En Corse, par Paul Bourde, in-18	3	50
La France sous l'ancien régime, par le vicomte de Broc, in-8°.	7	50
La doctrine catholique, par l'abbé Portais, 2 vol. in-18	6	»
Les météores, par Guillemin, in-18	1	25
Nord contre Sud, par Jules Verne, in-18	3	»
Propos d'exil, par Pierre Loti, in-18	3	50
Les Bonnes Femmes, par Louis Ulbach, in-12	3	50
Choses Vues, par Victor Hugo, in-8	7	50
Paris et ses environs, illustré par Fraipont, in-18	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie 2 in-18	6	»
Soixante ans de Souvenirs, 2 vol. in-8°, par E. Legouvé	15	»
Frédéric II et Louis XV, 2 vol. in-12, par le duc de Broglie	7	»
Le Cabinet noir, par le comte d'Hérisson, in-18	3	50
Vices Français, par H. Malot, in-18	3	50
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
L'Allemagne actuelle, in-18	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°.	3	50
Noir et Rose par Georges Ohnet, in-18	3	50
Le Châtiment, par Louis Esnault, in-18	3	50
Histoire de la Civilisation Française, tome II, par Rambaud, in-18	3	50
La Renaissance en France, 13e livraison (Maine et Anjou), par Léon Palustre, illustrée	25	»
Tartarin de Tarascon, par A. Daudet, in-18, illustré, broché.	3	50
La France Juive devant l'opinion, par E Drumont, in-18	3	50
Souvenirs d'un vieux Critique, par A. de Pontmartin, 8e série, in-18	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-18	3	50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

11e et 12e Livraisons — Novembre et Décembre 1887

TOME QUINZIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1887

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les Prussiens en Touraine et en Anjou.* — H. Faye.

2° *La Mer et ses Légendes, d'après un ouvrage nouveau.* — André Joubert.

3° *L'Hôtel Besnardière.* — V. Godard-Faultrier.

4° *Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire (suite et fin). — Appendice. Votes populaires et plébiscites.* — Guillaume Bodinier.

5° *Notice sur le Théâtre d'Angers (suite). — Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution.* — E. Queruau-Lamerie.

6° *Une nouvelle de Fernan Caballero (suite).* — P. Henry.

7° *Nécrologie : M. Charles Ménière.* — A. J.

8° *Chronique.*

Nominations de MM. Élie Sorin, Célestin Port, Ernest Faligan. — La statue de Joachim du Bellay. — A. J.

9° *Chronique bibliographique.*

Poèmes et pièces de vers, par Élie Sorin. — Le phare du cap Gris-Nez. — Le mont Saint-Michel. — L'âge de pierre. — Thabor. — La Hogue. — La Pyramide. — Millet. — Ernest Faligan.

Histoire de Saint-Denis d'Anjou (xe-xviiie siècles), deuxième partie, par André Joûbert. — S. de N.

Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1086), par le même auteur, orné de huit gravures. — S. de N.

Étude historique sur le Rosaire. Confrérie du Bosaire. Rosaire perpétuel. Rosaire vivant dans le diocèse d'Angers, par le R. P. Fr. Marie-Bernard, des frères prêcheurs. — V. P.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

LES

PRUSSIENS EN TOURAINE ET EN ANJOU

(1815)

Tandis que les alliés, devenus maîtres de Paris aux termes de la convention militaire signée par le maréchal Davout, faisaient, le 7 juillet 1815, leur entrée triomphale dans la capitale, l'armée française se retirait en frémissant au-delà de la Loire. Toute résistance était devenue impossible, et les vaillants soldats, qui avaient tant de fois vaincu l'Europe coalisée, n'avaient plus qu'à attendre, la mort dans l'âme, le décret de licenciement. Chaque jour, les armées envahissantes grossissaient, comme si les puissances victorieuses voulaient entretenir à nos frais les soldats qu'elles avaient levés. Successivement, plus d'un million d'hommes passèrent la frontière et se répandirent sur le sol français. En moins d'un mois, les trois quarts de la France étaient occupés par l'étranger.

Cependant il fallait donner à l'occupation une forme régulière. Le règlement se fit sans que le gouvernement français y eût part ; on se contenta de lui communiquer le 24 juillet les résolutions prises. Une ligne de démarcation détermina les cantonnements de chaque armée ; un gouverneur militaire étranger fut mis à la tête de chaque groupe de départements assigné à une armée et chargé d'assurer l'entretien des troupes ; une commission administrative supérieure fut formée à Paris. D'après cette convention, les Anglais, les Hollandais, les Belges, les Hanovriens et les Brunswickois occupèrent la région au

Digitized by Google

nord de la Seine jusqu'à la frontière belge; les Autrichiens, Bavarois, Wurtembergeois et Hessois, occupèrent le Dauphiné, la Bourgogne, le Nivernais et le Bourbonnais; les Russes campèrent en Champagne et en Lorraine; les Badois en Alsace; les Prussiens enfin s'établirent dans le pays entre la Seine et la Loire et s'étendirent jusqu'à la Bretagne[1].

I

Les troupes prussiennes envahirent le département d'Indre-et-Loire le 19 juillet, pénétrant à la fois par le Loir-et-Cher et par la Sarthe.

Le 22 juillet, Champigny-Aubin, député du département d'Indre-et-Loire à la Chambre des Cent jours, revenant de Paris après la dissolution de la Chambre, écrivait à son ami Joûbert-Bonnaire, adjoint au maire d'Angers[2] :

Langeais, 22 juillet 1815.

Je m'empresse, mon cher Joûbert[3], de t'annoncer notre heureuse arrivée à Langeais... Parlons maintenant de ce que j'ai vu en route. A Écomoy, il n'y avait encore, lors de mon passage, aucune troupe de Prussiens; nous y avons seulement vu trois ou quatre chefs de chouans, dont un est venu très poliment nous demander des nouvelles du Mans et nous dire qu'on attendait dans le jour un détachement de cavalerie prussienne. A Château-du-Loir, il n'y avait ni chouans ni Prussiens. Pas un drapeau blanc ne flottait dans la ville. Au moment où nous montions en voiture, seulement, sont arrivés

[1] Dareste. *Histoire de la Restauration.*

[2] Les lettres que nous reproduisons font partie des archives de M. André Joûbert, qui a bien voulu nous les communiquer.

[3] Joseph-François Joûbert-Bonnaire, né à Angers, le 10 août 1756, fils de Joseph Joûbert, capitaine, et d'Anne Girard, de Saint-Philbert de Noirmoutiers, marié le 20 mars 1777, dans l'église des Minimes, à Angers, à Françoise-Marie Bonnaire. Voir dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, pp. 411-412 la liste des fonctions qu'il a remplies. Après avoir été maire d'Angers de 1802 à 1808, il était adjoint en 1813.

Digitized by Google

quatre lanciers prussiens, qui ont mis pied à terre dans un bouchon. Leurs chevaux étaient encore à la porte lorsque nous sommes passés. Je présume que c'étaient les éclaireurs de quelque détachement qui venaient prévenir de leur prochaine entrée. Au relai de La Roue, qui est un petit bourg, rien n'avait encore paru. Nous comptions de là nous rendre à Château-Lavallière, lieu de la destination de nos passeports, pour ensuite arriver à Langeais ; mais, informés à La Roue que les Prussiens n'avaient encore qu'un avant-poste de cinquante hommes à Monnaye, sur la route de Vendôme, nous avons laissé Château-Lavallière sur notre droite et nous sommes tout bonnement rendus de La Roue à Tours, et de Tours à Langeais.

En passant à Tours, nous y avons remarqué que cette ville, qui est située sur la rive gauche de la Loire, n'est point du tout dans l'intention de livrer passage à l'armée prussienne, si celle-ci avait l'envie de violer la convention qui a posé la Loire pour limite aux armées alliées. Deux fortes pièces de canon, de 24 chacune, sont à l'entrée du pont du côté de la ville ; on y a construit une espèce de redoute pour la sûreté des canonniers, et on a en outre pris la mesure de miner une arche du pont, et il y a deux barils de poudre tout prêts à faire sauter une arche de ce pont, si l'armée prussienne faisait quelque tentative pour le passer. La ville est remplie de soldats qui sont logés et vivent chez les habitants, comme les Prussiens vivent chez les habitants des villes où nous avons passé, mais avec plus de méthode et sans vexer les citoyens, vu que les généraux français maintiennent la discipline. Il y a donc probabilité que les Prussiens ne tenteront pas de pénétrer par Tours. On ignore si, d'après cela, ils vont filer le long de la Loire sur la levée. Il nous serait bien agréable qu'ils n'en fissent rien et qu'ils nous dispensassent de leur visite, mais il est à craindre qu'ils n'y dirigent au premier jour une forte colonne. Tout le monde est sur le qui vive à cet égard.

Ton véritable ami,

CHAMPIGNY-AUBIN [1].

[1] Plusieurs biographes ont confondu Champigny-Aubin avec son homonyme Champigny-Clément.

Le premier fut successivement élu suppléant à la Législative, où il ne siégea pas, et à la Convention où il fut appelé à siéger en rem-

Digitized by Google

Toutefois, si la population de Tours et les débris de l'armée de la Loire qui occupaient encore cette ville, témoignaient à l'égard des Prussiens une animosité qui ne demandait qu'à se traduire par des actes de violence, les administrateurs du département et de la commune étaient au contraire résolus à tous les sacrifices pour éviter une sanglante collision. Le 14 juillet, deux délégués du Conseil municipal sont députés auprès du prince d'Eckmülh, commandant l'armée de la Loire, en son quartier général à Bourges, pour l'inviter à faire suspendre les travaux de défense entrepris au pont[1]. Non content de ses promesses, le Conseil municipal fait une nouvelle démarche auprès du ministre de la guerre, Gouvion Saint-Cyr[2], qui donne l'ordre d'enlever immédiatement les fourneaux de mine et de remettre les ponts dans leur état primitif.

Le 19 juillet, deux nouveaux membres du Conseil sont députés auprès du commandant prussien qui vient d'occuper la ville de Château-Renault, afin de lui témoigner l'attachement des habitants à la personne du roi et à ses alliés. Toutes les mesures sont prises pour éviter qu'une rencontre n'ait lieu entre les deux armées, et le commandant du détachement prussien s'engage à n'occuper la rive droite de la Loire, en face de Tours, que lorsque les troupes françaises, stationnant encore sur cette rive, l'auront évacuée.

placement de Jacob-Dupont, au cours de l'année 1794. Il eut l'honneur de présenter, le 20 janvier 1795, un projet de loi portant abolition de la peine de mort. La Convention, estimant que l'heure de la clémence n'était pas encore venue, passa à l'ordre du jour. — Il n'appartint à aucune assemblée politique pendant le Directoire, le Consulat et l'Empire. Il fut nommé membre de la Chambre des Cent jours.

C'est Champigny-Clément et non Champigny-Aubin qui vota dans le procès du roi pour la réclusion, contrairement à ce qui est dit dans la Table alphabétique du *Moniteur* D'autre part, c'est Champigny-Aubin et non Champigny-Clément qui présenta le projet de loi portant abolition de la peine de mort, contrairement à ce qui est dit dans le *Dictionnaire historique d'Indre-et Loire*, par Carré de Busserolles.

[1] *Registre des délibérations du Conseil municipal de Tours.*

[2] Giraudet. *Histoire de Tours.*

Digitized by Google

Le 25 juillet, un détachement de 90 Prussiens pénètre dans le village de Saint-Symphorien qui forme faubourg, au nord de la ville, sur la rive droite du fleuve, à l'extrémité du pont. Des mesures d'ordre sont adoptées d'accord avec l'autorité municipale ; la ville prend à sa charge l'entretien des troupes d'occupation. Au surplus, tout se passe sans le moindre trouble ; un habitant de la ville, un nommé J.-P. Say, s'étant seul permis d'insulter les alliés, est condamné par le tribunal de l'arrondissement de Tours à un mois de prison et deux cents francs d'amende[1], mais le commandant du détachement prussien intervint lui-même pour obtenir en sa faveur une réduction de peine.

Bien plus, les Prussiens ayant célébré le 3 août la fête anniversaire de leur souverain, une partie de la population tourangelle, plus avide de plaisirs que soucieuse de sa dignité, se transporte dans la soirée à Saint-Symphorien pour assister à la fête. « Cinquante individus, dont majeure partie de femmes, dit le rapport officiel de la Mairie, ont oublié l'heure de la fermeture définitive des barrières et ont été obligés de bivouaquer sur le pont jusqu'à cinq heures du matin, les postes français et prussiens ayant respectivement refusé de laisser passer qui que ce soit. » Il n'en fallut pas davantage pour exciter la malignité publique ; les dames de Tours, dont plusieurs appartenaient à la bourgeoisie, eurent le triste honneur d'être chansonnées et bafouées en termes où l'indignation supplée à la poésie. La chanson des *Bons alliés*, qui fit à cette époque son tour de France, est parvenue jusqu'à nous, conservée dans les souvenirs populaires depuis plus de soixante-dix ans.

Toute la nuit bivouaquer sur le pont,
Ah ! pour des dames quelle triste affaire !
Et dont plusieurs étaient grosses, dit-on ;
Mais pour le sûr, la femme d'un notaire !
Elle veut leur offrir de l'argent

[1] *Journal politique et littéraire d'Indre-et-Loire.*

Digitized by Google

Pour qu'on lui ouvre la barrière :
— Mes amis, mon mari m'attend !
— Madame, il n'est pas encor temps ;
Il faut rester la nuit entière,
Sur la rivière !

Cependant l'invasion continuait sans relâche ; les Prussiens suivaient la rive droite de la Loire, ayant pour objectif Angers. Le 3 août, ils faisaient leur entrée à Langeais, ainsi, que nous l'apprend une lettre de Champigny-Aubin à Joûbert :

Langeais, 3 août 1815.

.... Dieu veuille qu'une paix générale et prompte nous délivre au plus tôt de ce déluge d'étrangers dont je ne m'accommode point du tout. Il n'y en a point encore ici. Il y en a seulement quelques centaines à Monnaye, près Tours, et dans le faubourg Saint-Symphorien de la ville de Tours, qui se trouve sur la rive droite ; mais aucun n'a encore pénétré dans la ville même. Il y a toujours deux canons braqués à l'entrée du pont, où les Français montent constamment la garde, tandis que les Prussiens la montent à l'autre bout du pont, sur la rive droite de la Loire. Des patrouilles de Prussiens, composées de cinq à six cavaliers, sont venues trois à quatre fois à Luynes et à Langeais; ils ont demandé l'étape à la Mairie qui la leur a fait donner à l'auberge, mais ils n'ont logé chez aucun habitant, et n'ont d'ailleurs point couché. Nous voudrions bien que cela se bornât à ces simples visites, et que bientôt on entendît dire que toutes les armées étrangères reprennent le chemin de leurs pays respectifs.... Ma lettre était écrite ce matin. Il est présentement une heure après-midi et, dans ce moment, il nous arrive une patrouille de sept cavaliers prussiens qui ont demandé à être couchés et logés chez les habitants. On présume que c'est pour nous annoncer la prochaine arrivée d'une garnison prussienne. J'ai le cœur serré en voyant arriver ces gens-là. Je ne crois pas qu'ils y viennent commettre d'excès, mais la présence de l'étranger, qui vient dicter des lois, a quelque chose de pénible et d'humiliant pour de vrais Français...

CHAMPIGNY-AUBIN.

Digitized by Google

L'ordre ne fut pour ainsi dire pas troublé pendant toute la durée de l'occupation. A Saint-Patrice et à Langeais, des rixes sans gravité se produisirent le 5 et le 7 août, mais, grâce à l'énergique attitude des autorités, la collision fut conjurée. La ville de Langeais fut seulement frappée par l'intendant général de l'armée prussienne d'une contribution de guerre de 30,000 francs[1]. Enfin, le 24 septembre, les Prussiens évacuèrent définitivement le département d'Indre-et-Loire.

II

Le 24 juillet, une patrouille de sept cavaliers prussiens se présentait à Angers et, après l'avoir parcouru, se retirait aussitôt[2]. Ce ne fut que le 4 août que le corps de troupes qui devait occuper la ville en prit possession ; il se composait du 30e régiment d'infanterie prussienne et d'un détachement de lanciers, sous le commandement du colonel baron de Ditfourth. Vingt jours plus tard, on y ajouta un régiment de landwerhr et plusieurs compagnies de chasseurs volontaires, ce qui porta la garnison à 5,218 hommes[3], commandés par le général baron de Thielmann.

Des mesures sévères furent prises pour éviter toute manifestation hostile. Le 9 août, le colonel de Ditfourth ordonne à tous les habitants ne faisant pas partie de la garde nationale (sous cette dénomination on doit comprendre ceux qui forment la cohorte urbaine, la cohorte mixte et la compagnie de pompiers) de déposer à la citadelle, dans le courant de la journée pour tout délai, les armes dont ils sont possesseurs ou dépositaires.

Tous les militaires, retirés du service, qui se trouvent à

[1] Lettre de Champigny-Aubin à Joûbert (4 septembre 1815).
[2] *Journal politique et littéraire de Maine-et-Loire* (1er août.)
[3] *Registre des délibérations du Conseil municipal d'Angers.*

Digitized by Google

Angers, sont priés de se présenter sur l'heure au bureau du baron de Steinnecker, commandant de place, pour y recevoir des ordres. Lui seul a autorité pour le logement des étrangers, le visa des passe-ports et les réquisitions de toutes sortes.

La ville est soumise à un état de siège rigoureux et les autorités françaises sont dessaisies par l'autorité militaire prussienne, qui traite, la ville en pays conquis.

Ce que furent les conflits d'attributions entre ces pouvoirs rivaux et hostiles, on le comprend sans peine ; mais force est de céder à la violence. Le préfet du département, le baron de Wismes, dont la résistance aux demandes réitérées des généraux prussiens met le comble à leur irritation, est brutalement enlevé et emmené jusqu'aux frontières de l'Allemagne. Il ne fut remis en liberté que le lendemain du départ des Prussiens et rendu à ses administrés qui lui firent une véritable ovation[1].

Le maire d'Angers, M. Papiau-Verrie, et l'adjoint, M. Joûbert-Bonnaire, de caractère plus conciliant, rivalisent de zèle pour ramener le calme dans les esprits et pour vivre en bonne intelligence avec les autorités prussiennes, tout en résistant avec beaucoup de fermeté à leurs prétentions souvent excessives[2]. Les habitants subissent des réquisitions de toutes sortes, suivant les besoins ou le caprice des envahisseurs. Ce n'est que le 31 août qu'une convention, conclue entre les ministres du roi de France et ceux du roi de Prusse, intervient pour régler les conditions de l'occupation. Les généraux et intendants prussiens remettent l'administration aux mains des magistrats français. Les réquisitions en argent, chevaux, effets d'habillement et autres, cessent ; les troupes prussiennes ne peuvent exiger

[1] *Journal politique et littéraire de Maine-et-Loire.*

[2] Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 septembre 1815, reconnut les soins et services rendus par M. le maire Papiau en lui votant une épée d'honneur.

Digitized by Google

aucune fourniture d'habillement, d'équipement et de remonte qu'en les payant comptant ; elles n'ont plus droit de rien prétendre autre chose que la nourriture et l'entretien journalier.

La charge ne laisse pas d'être lourde encore pour les habitants. La dépense journalière ne s'élève pas à moins de 6,500 francs[1] et la ville, déjà frappée d'une contribution de guerre de 300,000 francs, a recours successivement à l'impôt et à l'emprunt pour se procurer les fonds nécessaires dont elle fait l'avance au département. Aussi l'occupation, bien que limitée à une période de deux mois, n'en fut-elle pas moins désastreuse pour les pays occupés. Dès le commencement de septembre, l'irritation causée par les vexations répétées en était venue à un point tel que le moindre prétexte eût suffi pour mettre le feu aux poudres et déterminer une grave collision.

[1] Évaluation de la dépense de nourriture de la garnison d'Angers, *pour une journée.*

RATION SUIVANT LE TARIF :

2 livres pain évaluées.	0,30 centimes.	
1 — viande —	0,40	
Sel et légumes —	0,15	
3 onces lard —	0,10	
1 litre bière —	0,30	
1 décil. eau-de-vie —	0,15	
Total.	1,40	

La ville doit fournir chaque jour 4,000 rations, soit 5,600 francs.

FOURRAGES :

12 livres avoine évaluées. . . .	0,60 cent.		
6 — foin. } N'est point à la charge de la ville.	» »		
6 — paille. }	» »		
	0,60		
500 rations, ci..		300 francs.	

Ajoutant à cela pour dépense de la table de l'intendant, de celle de quelques autres officiers stationnés à Angers ou passant par cette ville, pour réquisitions de subsistances extraordinaires. . . . . 600 francs.

Dépense journalière. . . . . 6,500 francs.

Digitized by Google

Champigny-Aubin ne dissimule pas ses inquiétudes à son ami Joûbert :

Langeais, 4 septembre 1815.

J'ai reçu, en son temps, mon cher Joûbert, ta dernière lettre du 5 août. Elle m'entretenait de l'occupation de votre ville par les Prussiens et de la portion qui t'en était advenue, c'est-à-dire celle d'un colonel et sa suite, lequel colonel avait accepté ta table en famille et qui, par bonheur pour toi, parlait fort bien le français et paraissait fort bien élevé. Tout cela serait tolérable si on voyait du moins le terme d'un état de choses qui ne peut que blesser au vif des cœurs français comme les nôtres ; mais quand verrons-nous la fin de cet état d'oppression et de ruine ! car, il ne faut pas se le dissimuler, la France se mine et se consume à tel point que, si cela ne change pas bientôt, le désespoir s'emparera de toutes les têtes et, si l'on en venait là, Dieu sait quel en serait le résultat.

J'ai à cette occasion à te faire part d'un rapport que vient de me faire un officier prussien logé chez moi, pour je ne sais combien de jours. Il y est venu avec un détachement pour assurer la rentrée d'une somme de trente mille francs, dont se trouve frappée, par l'intendant général de l'armée prussienne, notre malheureuse petite ville de Langeais. Il vient de me dire que l'on a mis à l'ordre du jour, au quartier général prussien dans nos départements, qu'un certain nombre de militaires prussiens étaient morts presque subitement dans la ville d'Angers, qu'on attribuait cela à l'empoisonnement que quelques habitants de cette ville se seraient portés à faire contre les Prussiens logés chez eux et qu'en raison de cela, des renforts prussiens s'étaient portés sur Angers. J'ai cherché, autant qu'il a dépendu de moi, à dissuader mon officier prussien d'un pareil traitement de la part des habitants d'Angers. J'ai dit, comme je le crois, que les vins violents et généreux d'Angers, dont se bourrent les Prussiens, du matin au soir, ainsi que les eaux-de-vie, étaient la seule cause de la mortalité de ces intéressants soldats. J'ai ajouté que j'étais tellement confiant dans cette idée que j'allais en écrire à un de mes amis d'Angers pour avoir des détails là-dessus....

CHAMPIGNY-AUBIN.

Digitized by Google

Tout porte à croire que le rapport du quartier général prussien relativement au prétendu empoisonnement des soldats était empreint d'une grande exagération, car rien, dans les documents officiels ni dans les registres des administrations publiques ne vient confirmer les mesures de rigueur annoncées dans la lettre de Champigny-Aubin.

Au surplus, l'épreuve ne devait plus être de longue durée ; le 23 septembre, les troupes prussiennes évacuaient Angers et se dirigeaient sur Le Mans, pour de là regagner Versailles, où le quartier général de Blücher venait d'être établi. Le général de Borck, en quittant Angers, crut devoir témoigner à la population sa satisfaction pour la bonne conduite qu'elle avait tenue pendant tout le séjour des troupes. De son côté, l'administration municipale se plut à reconnaître les soins apportés par les officiers prussiens pour faire régner, parmi leurs soldats, une exacte discipline.

La population qui avait si impatiemment supporté leur joug, les vit partir avec joie.

Un demi-siècle plus tard, la France, hélas ! devait éprouver les mêmes désastres dont le souvenir toujours vivace n'est pas près de s'éteindre. Les souffrances et les humiliations qu'ont subies nos pères, moins récentes et plus oubliées, méritent que l'histoire les recueille et les transmette avec ses ressentiments aux générations nouvelles de la patrie française.

H. Faye.

Digitized by Google

LA MER ET SES LÉGENDES

D'APRÈS

UN OUVRAGE NOUVEAU

Dans un article publié l'an dernier, nous avons analysé le remarquable travail de M. Paul Sébillot sur les *Légendes, Croyances et Superstitions de la Mer*[1]. Ce premier volume avait pour titre *la Mer et le Rivage*. Notre étude a eu la bonne fortune de plaire à l'auteur, qui nous a fait l'honneur de nous en remercier et de nous offrir la seconde partie de son intéressant ouvrage, intitulée *les Météores et les Tempêtes*. Nous avons pensé que nos lecteurs seraient heureux de connaître cette deuxième série destinée à compléter les indications antérieures. L'écrivain a condensé son sujet dans trois chapitres principaux : *la Météorologie, les Vents, les Tempêtes*. Nous allons les passer successivement en revue et essayer d'en extraire « la moelle », comme nous l'avons tenté dans notre précédent résumé. La méthode employée par M. Paul Sébillot est excellente. Après avoir soigneusement interrogé les paysans, les laboureurs, les marins et les pêcheurs sur les diverses croyances relatives aux régions où ils demeurent

[1] Voir dans la *Revue de l'Anjou*, novembre-décembre 1886, pp. 290-314, notre article sur *la Mer et ses Légendes, d'après un ouvrage nouveau.*

Digitized by Google

et aux pays qu'ils ont visités, il classe ces récits multiples, les coordonne, les commente et les compare à ceux des contrées voisines. Il cherche à en interpréter le sens, souvent caché, il veut remonter aux origines anciennes de ces curieuses légendes et retrouver leur berceau commun. Il s'efforce de ressaisir les fils mystérieux qui les unissent les unes aux autres à travers le temps et l'espace. On peut donc dire avec raison que toute la poésie du monde des marins est condensée dans ce livre, à la fois si instructif et si intéressant.

I

Les traditions populaires parlent d'un océan aérien. On dit dans le pays de Tréguier que la mer baignait autrefois le firmament et qu'elle s'en retira à une certaine époque. Les légendes celtiques mentionnent l'existence de cette mer dans les nuages. « Si nos pères n'ont pas menti, répètent les paysans de la Vendée, il y a des oiseaux qui savent le chemin de la mer supérieure et peuvent porter des messages aux bienheureux du Paradis. » Cette idée n'est-elle pas charmante et empreinte d'une délicate poésie. Chez les Arabes, en Perse, au Japon, chez les Esquimaux, on trouve la trace de cette curieuse croyance.

Les sorciers se servaient des nuages pour se transporter et faire la grêle. On pensait que certains hommes pouvaient produire à volonté la grêle et le tonnerre par des enchantements mystérieux ; on les nommait des tempestaires. Agobard, archevêque de Lyon du temps de Charlemagne, affirme qu'il a vu lui-même quatre personnes que l'on montrait et qu'on disait être tombées des navires aériens. Dans les légendes, les nuages sont parfois aussi solides qu'un rocher, on peut s'y attacher. On trouve en Océanie

Digitized by Google

l'épisode des vaisseaux halés dans les nuages, mais c'est un dieu qui les pêche à la ligne. M. Paul Sébillot a inséré dans un de ses contes (*Le Vieux Marin et Sans-Peur*), l'histoire suivante : « Un navire à bord duquel est le diable est entouré par des vaisseaux pirates. Le diable fait paraître de petits hommes, dont l'un prend dans sa hotte une petite échelle, la plante sur le pont et se met à grimper. A mesure qu'il avançait, l'échelle s'allongeait devant lui ; deux autres petits hommes le suivirent à la hune où ils attachèrent un cartahu, puis ils le prirent dans leurs mains et continuèrent leur ascension ; l'échelle s'allongeait toujours. Enfin ils arrivèrent à un nuage du ciel. Ils y attachèrent une poulie, y passèrent le cartahu et se mirent à hisser le navire, jusqu'au moment où ses mâts touchèrent le nuage. De cette hauteur, les vaisseaux pirates paraissaient à peine gros comme des coques de noix. Les pirates s'en allèrent et, au moyen du cartahu, les petits hommes firent en douceur redescendre le navire sur la mer. »

On croit dans certains pays que les nuages sont des outres énormes qui vont se gorger à la mer et répandre partout ensuite l'eau qu'elles ont puisée. Les nuages sont aussi assimilés à des oiseaux malfaisants, que l'on peut transpercer avec des flèches ou avec des coups de fusil. C'était jadis l'usage en Normandie de tirer sur les nuages de pluie avec une balle d'argent. Dans les contrées du Nord, on considère les nuages comme les coursiers des dieux ou des génies. Les noms et surnoms des nuages sont très nombreux. On les compare à des moutons, à des toisons de laine, à un œil de chèvre, à des queues de jument, à des barbes de chats, à des lits de vent, etc. Leurs formes et leurs couleurs prêtent aux présages variés. Les marins disent : « Le ciel est noir comme le chapeau du commissaire, il va pleuvoir du goudron ou de l'encre » ; Quand une éclaircie est petite : « On voit du bleu grand comme la culotte d'un gendarme ».

Digitized by Google

Les croyances relatives aux étoiles sont également intéressantes. Selon les marins trécorrois, ce sont des rochers de diamants laissés à sec quand la mer s'est retirée et a cessé de baigner le firmament. En Irlande, ce sont des yeux de morue et, à Terre-Neuve, des yeux de serpents.

Les Groenlandais supposent que certaines étoiles ont été autrefois les unes des hommes, les autres des animaux marins ou des poissons. D'après les anciens, quand les étoiles semblaient disparaître dans la mer, on pensait qu'elles allaient s'y baigner et s'y nourrir. L'astrologie s'appliquait jadis aussi aux choses de la mer. On étudiait la position des astres avant de commencer un voyage ou de débarquer ; il en était de même pour la pêche. Notre auteur énumère la série des croyances relatives aux étoiles et aux constellations dans les temps antiques. Quant aux étoiles filantes, les Bretons assurent qu'elles vont se noyer dans la mer. Au moyen âge, on les regardait comme la nourriture à moitié digérée des mouettes blanches. En l'an 519 de notre ère, une étoile filante amena une pluie de poissons. La voie lactée et les comètes sont l'objet de légendes singulières. Les comètes présagent des tempêtes, des catastrophes, des bouleversements terribles.

En Bretagne, on est persuadé que le soleil se plonge dans la mer. L'aspect du soleil sert à prédire le temps. Quelques légendes se rattachent à la lune dans ses rapports avec la mer et aident à expliquer les phénomènes qui paraissent incompréhensibles. La lune commande à la mer qui lui obéit comme une servante à sa maîtresse. Plusieurs proverbes comparent la lune au vent et aux femmes et les accuse tous les trois d'inconstance. L'examen de la lune fournit aux marins des indices précieux pour la navigation et pour la pêche. En Chine, lors des éclipses de lune, on allume sur les maisons et les bateaux des lanternes et des verres coloriés et l'on se met à frapper les gongs et à faire du bruit, pour effrayer le monstre qui,

Digitized by Google

d'après une croyance populaire, répandue aussi dans d'autres régions, s'apprête à la dévorer.

L'arc-en-ciel, disent les Bretons, va boire dans la mer. Son apparition est d'un augure favorable. Le tonnerre et les éclairs sont moins redoutés des matelots que les tempêtes. Pour se préserver de la foudre, les marins ont recours à mille pratiques, telles que l'emploi des pierres à tonnerre, du fer à cheval ou à mule cloué sur l'étrave, sur le mât de poupe, sur le pont, de la branche de laurier, etc. En Haute-Bretagne, on affirme que, s'il vient à pleuvoir, la mer devient droite et qu'il n'y a plus de lame. A Saint-Cast, la pluie est prochaine si les corneilles voltigent sur la grève. La rosée détache le goémon mûr des bas-fonds. Une légende orientale raconte que l'huître remonte tous les matins du fond de la mer à sa surface, afin d'ouvrir sa coquille et d'aspirer une goutte de la rosée du ciel, que la nature congèle et change en perle. L'aurore boréale de couleur jaune et rouge est le présage d'une tempête violente, selon les marins du golfe Saint-Laurent.

Les Bretons donnent à la brume le nom de brouillard de mer. Dans certains endroits, les brumes sont d'une nature spéciale. Il flotte quelquefois sur la mer du Nord des brouillards qui glacent et gèlent les marins jusqu'à la moelle des os. Quand la brume est très épaisse, on dit qu'elle est à « couper avec un couteau ». Sur la côte de la Manche, si la brume vient de la mer, il y aura beau temps; si elle vient de la terre, c'est signe de pluie. La brume de terre est poison, elle rouille le blé et apporte du venin à la mer. Les matelots anglais qualifient l'homme ivre de *foggy*, brumeux, ce qui correspond assez exactement à l'expression française : « être dans les brouillards ». On attribue à la brume une origine surnaturelle. Si la lune est fâchée avec la mer, répètent les Bretons, elle la couvre de brume pour la punir. Les démons, les lutins, les dieux sont les auteurs des brouillards malfaisants. Dans le pays

Digitized by Google

de Tréguier, quand les bateaux ou les navires sont pris en pleine mer par des brumes si épaisses qu'il leur est impossible de reconnaître leur route, de petits démons noirs dansent autour d'eux pour amuser les marins, pendant que tout doucement ils poussent les barques vers les écueils.

Au temps des sorciers, on assurait que Satan faisait se lever la brume en jetant dans la mer quelque chose qui ressemblait à une balle de jeu. Les sorcières pouvaient aussi produire les brouillards. Selon les Islandais, le brouillard est une fille de roi ensorcelée. Sur la côte de la Cornuaille anglaise, le *hooper* ou le *hooter* (hurleur) de l'anse Sennen est un esprit qui prend la forme d'une bande de vapeur brumeuse et couvre la baie d'un voile impénétrable. On sait que dans l'Iliade les dieux font surgir de la brume pour dérober à leurs ennemis les héros qu'ils chérissent et qui sont en danger. Les bruits mystérieux et stupéfiants qui s'élèvent du milieu de la brume sont les cris des âmes en détresse. Les Finnois avaient une divinité des brouillards. Chez les Esquimaux, les tornits, génies puissants, chassent sur mer pendant le brouillard et ces habitants fabuleux de l'île se servent des brumes en guise de canot.

On se sert de divers moyens pour se préserver des périls qu'engendrent les brumes. Autrefois, à Granville, on sonnait les cloches à toute volée. Pendant le brouillard, on se guidait sur certaines vagues. On utilisait les conjurations et on brandissait l'épée pour effrayer les esprits maudits. Dans le *Kalevala*, le héros Wainamoinen frappe les eaux de la mer avec son glaive, le brouillard se dissipe et le ciel redevient serein. Les Bretons chantent :

Brume, disparais de sur la mer,
Afin que les marins voient la terre ;
Brume, va t'en aller,
Ou tu seras coupée par la moitié
Avec un sabre d'acier.

Digitized by Google

L'aspersion d'eau bénite et les vœux pieux sont également efficaces. Le mirage en mer ou sur la côte précède ordinairement la brume ou la suit. Il figure des vaisseaux, des châteaux, des forêts, des villes. Le vendredi 15 août 1873, les habitants de Flessingue virent tout à coup une ville entière émerger du sein de la mer. Au milieu de la brume légère, on distinguait les maisons et les arbres. C'est sans doute au mirage qu'il faut faire remonter l'origine des îles imaginaires et des terres qui semblent fuir.

Le feu Saint-Elme a un grand nombre de noms, chez les nations européennes, dont M. P. Sébillot donne la curieuse liste. Toutes ces appellations se rattachent à un saint personnage légendaire, dont le nom a subi des transformations multiples. On a beaucoup disserté sur son origine et on a fourni des explications très diverses qui sont énumérées dans l'ouvrage que nous analysons. En Bretagne, les feux Saint-Elme sont des âmes en peine qui implorent de leurs parents ou amis des prières ou des messes. Ce sont aussi des matelots noyés qui viennent à bord du navire où ils ont servi, pour solliciter un souvenir dans les prières de leurs anciens compagnons. Cette croyance se retrouve sur les côtes de l'Océan Atlantique. C'est aussi un feu follet qui parait sur le rivage pour fasciner les gens. En Allemagne, ce sont les âmes errantes des trépassés qui n'ont pas reçu la sépulture chrétienne et qui ne peuvent, pour cela, obtenir le repos éternel. Aux XVIe et XVIIe siècles, on voyait des sorciers ou des diables dans le feu Saint-Elme. « Depuis tant de siècles que Saint-Elme est mort, dit M. Pitré, à la prière de ceux qui l'invoquent, il monte au ciel avec une lanterne allumée, et sauve les marins qui sont sur le point de faire naufrage. » Ce feu est de mauvais augure. On dit en Haute-Bretagne :

Le feu Saint-Elme porte malheur
A tous les navigateurs ;
Il fait tellement peur aux marins
Qu'ils aiment toujours le savoir loin.

Digitized by Google

La venue de la chandelle errante annonce la tempête, le navire va sombrer. En Chine, si les feux s'élèvent, le présage est funeste ; s'ils descendent, c'est bon signe. On croit le contraire en Europe. Au moyen âge, le feu Saint-Elme apparaissait sous forme de cierges. Les marins italiens pensaient que, quand il se montrait sur les mâts pendant l'ouragan, c'était une faveur du ciel. On le nommait : « Monseigneur saint Elme ». Quand le feu est double, ce sont saint Elme et saint Nicolas, disent les matelots français ; quand il est triple ou quadruple, ce sont avec eux une sainte Anne ou une sainte Barbe qui viennent à bord. Le beau temps est proche. L'aspect du feu annonce aussi la mort, d'après les Bretons. On le chasse par des prières ou par des cris. Les matelots grecs tirent dessus des coups de fusil ou font du bruit. S'il y a des cochons à bord, ils leur tirent la queue et les tourmentent pour que leurs grognements mettent en fuite les génies du mal. Les feux qui dansent sur le rivage sont l'objet de superstitions analogues. Ils attirent la nuit les voyageurs pour les égarer et les noyer.

La mer phosphorescente a un grand nombre de noms. Quand ces lueurs ondulent sur les flots, on dit : « Voilà les éclairs du hareng », « la mer brûle ». Les matelots de la Manche pensent que le « brasi » est produit par de petits poissons bleuis par les étoiles, ou bien qu'une sorte de phosphore se soulève du fond de la mer et monte sur l'eau quand il vente de gros vents. En Haute-Bretagne, on croit ouïr alors de sourds gémissements. Les vieux pêcheurs murmurent : « Le feu de l'enfer des noyés est en pleine activité et l'on entend les âmes se plaindre ». Pour les marins, ces flammes que l'on rencontre sur le mer sont les joyaux des sirènes ; mais ils ne reluisent que dans l'eau, à l'air ils se ternissent et s'évaporent. C'est le groupe des diamants et des pierres précieuses qui ornent le jardin magique des dieux des eaux, où vont les âmes des noyés morts dans la foi. On raconte aussi que c'est la longue

Digitized by Google

traînée de feu rouge laissée par le navire du diable fuyant devant l'ange de saint Houardon. La mèche soufrée brûle encore. Un énorme poisson produit ces étincelantes lumières. Les gens des côtes de la Manche y reconnaissent la lanterne du sorcier qui cherche au fond de l'eau son moulin magique. En Basse-Bretagne, lorsque la mer est phosphorescente, c'est le signe des vents de sud-est ou de nord-est et parfois une promesse de beau temps. En Normandie, quand la mer brasille, on ne prend pas de poisson, parce que les filets sont éclairés et que le poisson les voit. En Ecosse, c'est le contraire. On donne le nom de *Mer de lait* à un aspect particulier de la mer qu'on observe surtout dans l'Océan Indien.

Les trombes d'eau sont, pour les Chinois, des dragons à longues queues fuyant dans l'air avec une impétueuse rapidité. Cette croyance existe au Japon. Elle était connue des marins musulmans du moyen âge. En Bretagne, ce sont les mauvais génies qui forment les trombes. On avait recours, pour les dissiper, aux prières, aux coups de canon et aussi à certains moyens superstitieux, en les menaçant de couteaux, en frappant les épées l'une contre l'autre, en essayant de leur faire peur. Les Chinois et les Japonais battent du tambour et font résonner les gongs. Les matelots italiens du commencement du XVIIe siècle étaient persuadés que le cilone se dissipait si l'on prenait un couteau à manche noir ; il fallait de plus réciter l'Évangile de saint Jean et le *Paternoster*, mais sans dire *et in terra*. Il fallait faire trois croix en l'air avec le couteau et, à chaque croix, ficher la pointe du couteau dans le bordage du navire. Une formule spéciale est usitée pour la continuation des trombes. Le pouvoir de couper la queue des trombes n'est pas donné à tout le monde ; on ne l'acquiert que pendant la nuit de Noël ; en tout autre temps, la formule est sans vertu.

Digitized by Google

II

Selon certaines légendes, les vents n'auraient pas toujours soufflé sur la mer. Jadis, ils demeuraient dans un pays éloigné où de hardis marins allèrent les chercher. Avant leur venue, on naviguait avec l'aide de la marée et des rames. Voici un récit relatif à l'origine des vents emprunté aux contes de la Haute-Bretagne: « Il y avait une fois un capitaine qui fut envoyé pour chercher les vents dans le pays où ils se trouvaient et les mettre à souffler sur l'Océan. En ce temps-là, il ne faisait ni vent ni vague, et les marins étaient obligés d'aller toujours à la rame, ce qui était bien fatiguant pour les pauvres matelots. Le capitaine débarqua tout seul au pays des vents les enferma dans des sacs bien clos et les apporta à bord de son navire, où il les mit à fond de cale. Les matelots ne savaient point quel chargement ils avaient et le capitaine leur avait bien défendu d'y toucher ; mais un jour qu'ils s'ennuyaient parce qu'ils n'avaient point d'ouvrage, l'un d'eux dit à ses camarades: « Il faut que j'ouvre un des sacs pour voir quel est le chargement du navire ; dès que je le saurai, je le fermerai bien vite et le capitaine ne s'apercevra de rien ». Le matelot descendit à fond de cale et ouvrit un des sacs. C'était celui ou était Surouâs (sud-ouest), qui s'échappa aussitôt et se mit à souffler si fort, qu'en un clin d'œil le navire fut enlevé en l'air et brisé en mille pièces. Les autres sacs furent crevés et les sept vents sortirent de leur prison. Ils se dispersèrent sur l'Océan et, depuis, ils y ont toujours soufflé. » C'est évidemment un souvenir des vents enfermés dans une outre par Éole, donnés par lui à Ulysse, et ouverts par des matelots auxquels leur curiosité coûta la vie.

Digitized by Google

Dans une autre version, c'est le diable qui indique à un armateur où sont les îles habitées par les vents. Celui-ci les conduit sur le vaisseau, en leur promettant de le leur faire visiter, puis il se met en route. Mais les vents, irrités d'avoir été emmenés à leur insu, en pleine mer, brisent le navire. Les matelots se sauvent à terre et les vents, n'ayant pas de barque pour s'en retourner chez eux, restent sur la mer, où ils soufflent toujours. Enfin, dans un dernier récit, c'est saint Clément qui, sous la forme d'un naufragé recueilli à bord d'un vaisseau, apprend au capitaine à siffler pour appeler les vents pour les obliger à le suivre. Débarqués à terre, les vents se dispersent bientôt sur l'Océan, où ils sont restés. Le roi de France récompensa le capitaine en lui donnant son plus beau navire. Retiré plus tard à Saint-Cast avec sa famille, celui-ci fit placer la statue de saint Clément dans l'église paroissiale, en souvenir du service qu'il lui avait rendu.

Les dieux et les génies des vents jouent un rôle important dans le polythéisme des diverses races. Les vents eux-mêmes, surtout les quatre vents soufflant des quatre points cardinaux, prennent souvent le nom et la forme de divinités personnelles. Certains dieux du vent, de la tempête, etc., déchaînent les ouragans. Selon les Grecs, les vents étaient fils des dieux; dans la mythologie hindoue, Rudra, le chef des vents et des orages, devient, sous le nom de Siva, le dieu de la destruction. Les Ribhus étaient les démons des tempêtes et aussi les Maruts, enfants de Rudra. Dans les poèmes scandinaves, Balder, maître des vents, apaise l'Océan et le feu; on l'invoque sur la mer et à la pêche. Chez les Finnois, en Russie, au Japon, on rencontre des croyances analogues. Il en est de même en Amérique, où le vent de l'ouest est le père des vents. Au Groenland, les Sillaginfortok, c'est-à-dire ceux qui soufflent le bon vent, habitent dans les montagnes appelées Jisfield. On montre encore les ruines de la hutte d'Annorasouak, la

Digitized by Google

mère des vents. On a retrouvé le mythe encore vivant et bien constaté en Océanie. En Polynésie, le père des vents a nom Tawhiri-ma-tea.

Les fables montrent les vents luttant entre eux. A Janina, on croit que, la veille de l'Épiphanie, les vents engagent entre eux un combat formidable et que celui qui souffle le jour même de la fête est vainqueur et reste maître du champ de bataille. Un conflit semblable est indiqué dans les légendes océaniennes. Les dieux des vents avaient dans l'iconographie de la légende des attributs emblématiques, une figure, une forme, un costume particulier. On assignait, chez les Anciens, à chaque vent, des signes spéciaux du Zodiaque. On attribuait aussi les vents à chaque signe. Chez les chrétiens, les saints du vent ont remplacé les divinités antiques. On cite : saint Valentin, saint Clément, saint Antoine, saint Marc, qui ont le pouvoir de commander aux vents. Au moyen âge, on croyait les tempêtes produites par de mauvais démons. En Sicile, on affirme que c'est le diable qui déchaîne les tempêtes. Lorsqu'un assassinat a lieu, le Mazzamareddu, vent fort, montre sa joie du sang répandu en son honneur en soufflant de toute sa force. On dit en proverbe : *Venti forti, amazzatini*, vents forts, assassinats. Le Macingo, autre vent impétueux, est aussi un diable qui porte avec lui certains esprits malins et qui doit s'incorporer aux femmes ; dès qu'il commence à souffler, il faut faire le signe de la croix et respirer avec force, pour ne pas l'avaler. Victor Hugo a dit dans la *Légende des siècles :*

> Le diable était caché dans le vent qui soufflait.
>
> (*Les pauvres gens*).

On lit dans Rabelais : « Que tous les diables de coups de mer voici ! » Dans une mosaïque du Giotto au Vatican, les diables figurés par les vents cherchent à faire chavirer le navire de l'Église. Chez les peuples du Nord, les vents

Digitized by Google

étaient des génies, des lutins, des elfes, des géants. Cette conception existe en Afrique comme chez les Hurons. En Haute-Bretagne, on croit que les vents sont des habitants de la mer qui ont été maudits pour s'être révoltés contre elle et, pour leur punition, ils sont condamnés à souffler jusqu'au jugement dernier.

Les vents ont été personnifiés. D'après les Égyptiens, l'air mâle est le vent ; l'air femelle est celui qui est nébuleux et stagnant. Le rôle que les vents jouent dans les récits maritimes est considérable. Ce sont des personnages en chair et en os, sortes d'incarnations dernières de divinités de second ordre, qui habitent ordinairement sur les montagnes. Ils y mènent, selon les Bretons, une vie très prosaïque, sous le commandement de Nord, le capitaine, qui leur ordonne d'aller souffler sur la terre; parfois leur mère loge avec eux. Ils jouent aux cartes, comme les matelots, pour se distraire, et l'un d'eux fait le quart; la tâche terminée, ils rentrent chez eux, harassés comme des journaliers qui ont accompli une dure besogne. Chez les Anciens, l'existence des vents est moins vulgaire. Quand Iris s'approche du palais de Zéphyre, elle trouve les vents autour d'un festin et, quand ils la voient, ils quittent tous la table. En Bretagne, les vents sont assez poltrons, puisqu'ils capitulent devant les menaces des simples matelots. Dans les *Contes des Marins*, M. P. Sébillot a mis en scène les vents personnifiés dans une intéressante série de huit contes empruntés au même mythe. Les récits norwégiens mentionnent aussi des visites du vent. Parfois les vents indiquent aux héros les endroits difficiles à trouver où ils doivent se rendre. Dans un conte de la série des vents, *Comment le bonhomme Gonnevé tua Nordée*, un pêcheur prend un bâton et va s'escrimer contre le vent ; lorsque celui-ci cesse de souffler, le pêcheur croit l'avoir tué. Parfois, on représente les vents sous la forme de bêtes, d'oiseaux, de reptiles.

Digitized by Google

On sait que le culte des vents était très répandu dans l'antiquité. On retrouve ce culte au Brésil, au XVIe siècle, chez les indigènes. Dans la Souabe, le Palatinat et le Tyrol, le paysan jette une poignée de farine à la face du vent en disant dans ce pays : « Voilà pour ton fils, mais va-t-en ». Les épithètes et surnoms des vents forment une liste fournie et curieuse. On le nomme M. Hardi, parce qu'il entre partout. « La fenêtre était ouverte, il y avait un courant d'air et le vent engouffré dans le corridor poussait la porte par légères secousses. — C'est M. Hardi, disait la petite fille ; entrez donc, monsieur Hardi, donnez-vous la peine d'entrer. Et elle faisait la révérence devant la porte, elle saluait le vent. » Ainsi parle E. Zola dans l'*Assommoir* où, comme dans ses autres ouvrages, tant de jolies pages fleurissent délicatement à côté des obscénités inutiles et des brutalités systématiques.

III

En argot, le gris, c'est le vent ; la brise est la sœur du gris. Le vent est aussi « le brisant ». En Bretagne, le vent est nommé *Kroz-uc'hel*, Gronde-Haut, ou *Kroz-isel*, Gronde-Bas, selon qu'il est plus ou moins bruyant. Surcouf insultait les vents : « Voilà la clique, disait-il. » A Saint-Cast, on entend les marins interpeller et injurier le vent de bout qui empêche les terreneuvats de revenir. Les marins nomment « éternueurs » certains coups de vent. Dans l'Edda, le vent a aussi des épithètes variées. On assimile également le vent à des coups de corde ou à des coups de fusil. Sur les côtes d'Amérique, un ouragan nord-ouest, qui dissipe les nuages, est le « Balayeur du ciel, *Sweeper of the sky* ». En France, on emploie le terme de « balai du ciel » pour désigner le même vent et cette appella-

Digitized by Google

tion se retrouve dans d'autres contrées. En Angleterre, on comparait le vent à un coup de canon. Lorsqu'un grain menace, les matelots disent qu'une fameuse chique est en train de couver, qu'il va y avoir un coup de tabac. Voici quelques locutions relatives à la brise : « Elle est violente à décorner le diable, à décorner les bœufs, à déralinguer la peau, à chavirer les morues, à faire ployer mon pouce, à enlever les oreilles des ânes du pays, à renverser les femmes enceintes et à les faire accoucher sur place à la secousse, etc... » L'embellie est un changement favorable du temps. Saisir l'embellie, c'est profiter de l'occasion. L'accalmie est une diminution sensible et soudaine du vent ou de la grosse mer qui *calmissent*. Une folle brise qui augmente sur l'eau s'appelle une peau de chat, et la risée de vent à la surface de la mer des pattes du chat.

Cueillons quelques proverbes et devinettes :

Belle brise,
Ça fait rire.
Vent arrière et mer belle,
Voilà ce que j'aime,
Dit le pêcheur,
Lorsqu'il est en sueur
Et qu'il est fatigué
D'avoir ramé.
(*Haute-Bretagne*).

« Il n'est pas au pouvoir du pilote d'empêcher le vent de souffler (Espagnol). — Navigue, dit le roi, attends, dit le vent (Écosse.) — Il faut prendre le vent comme il vente (La Landelle). — Labourer sans avoir semé, donner sans recevoir et mettre à la voile sans vent sont trois choses inutiles (Norvégien). — A grand vent petite voile (Basse-Bretagne). — Il n'y a pas de mauvais pilote quand le vent est bon. — Même avec le vent en poupe, il faut savoir naviguer (Sicile). — C'est un mauvais vent que celui qui ne profite à personne (Shakespeare). »

Digitized by Google

Nul vent ne se fait
Pour qui n'a point de port destiné.
(*Prov. français*).

Temps, vent, femme, fortune,
Tournent et changent comme lune.
(XVIe *siècle*, *Leroux de Lincy*).

« L'esprit d'une femme et le vent d'hiver changent souvent (Anglais.) — S'il n'y avait pas de vent ni de femme méchante, on ne saurait ce qu'est la mauvais temps ou la mauvaise journée (XVIe siècle, Pasqualigo). — Marie-toi, vent, et tu t'endormiras (Espagnol.) »

Marin, pour bien naviguer,
A grand vent il faut céder ;
Car tu n'es pas fort
Comme capitaine Nord
Ni comme les autres vents
Qui pourraient te mettre dedans.
(*Haute-Bretagne*).

« Celui qui crache contre le vent se salit la figure (Ottoman). — Acheter des nuages et vendre du vent (Proverbe annamite). — Il est de la cour comme de la mer, le vent qu'il y fait décide de tout (Chinois). — Vent au visage rend un homme sage (Français). — Regarde au bout de ton nez d'où vient le vent, disent les farçeurs. — En argot : Être dans la rafale, c'est être dans la misère. »

Passons aux devinettes :

Qui va de branche en branche,
Et de Paris en France ?

— Le vent (Sébillot, Litt. orale de la Haute-Bretagne.) — Léger, léger comme une plume, et qui atteint d'ici Rome. — Le vent (Bladé). — Devine ce que l'on sent, sans qu'on le voie. — Le vent. — Sans bras ni pieds, qui fait la guerre ? — Le vent (Russe). — N'a ni pieds ni mains, et souvent arrache les forêts ? — Le vent (Limousin). — Vole sans

Digitized by Google

ailes, siffle sans bouche, frappe sans main, et on ne le voit ni le touche ? — Le vent (Espagnol).

La rose des vents se compose de trente-deux aires différentes. Il y a lieu de distinguer les vents qu'on pourrait qualifier de scientifiques, de ceux qui sont des vents populaires.

Les coups de vent de la Saint-François
Ramènent les terreneuvats.
(*Haute-Bretagne*).

On a observé que certains vents correspondaient à certaines fêtes. Quelques vents sont périodiques, tels que les vents étésiens, les alizés et les moussons. En plusieurs pays, on prétend pouvoir prédire, d'après l'aspect du ciel ou de l'aire du vent, à un certain jour de l'année, le vent qui dominera pendant un an. Voici une formulette rimée de la Haute-Bretagne, où figurent les vents dont Nord est le capitaine :

Le vent du Nord
Fait gagner l'or :
Le vent de Nordée
Ruine les maisonnées ;
Le vent du Su'
Donne des écus ;
Le vent d'Este
Est bon pour la pêche ;
Le vent de l'Ouâst
Fait rouler la monnâ ;
Le vent de Surouâs
Fait tomber les bois ;
Le vent de Suète
Est maudit des coiffes (les filles) ;
Le vent de Norouâs,
Ramène les terreneuvats,
Qui apportent de la morue,
Du flétan et de l'argent
Pour leurs femmes et leurs enfants.
Vent, saute don' au Norouâs,
Disent les femmes des terreneuvats,
Et ramène nos pauv' pouilloux
Qui sont sur la mer à manger ès poux.

Digitized by Google

Une légende raconte qu'un jour les sept vents se révoltèrent contre Nord. Mais le roi de France ordonna à ses soldats de tirer contre les rebelles qui eurent peur et se soumirent à leur capitaine. Puis tous les vents mirent les Espagnols en déroute. — « Quand le gars au gilet rouge (le rouge-gorge) chante le soir, le vent de Cornouaille est proche. — Vent du Sud, pluie sans tarder. — Lorsque le vent est au sud, il souffle l'appât dans la bouche du poisson, disent les Anglais. — Clair comme vent d'Est. — Quand souffle le vent d'Ouest, beaucoup de badauds sont pris, selon les Bretons. — Sec comme Nordée (Nord-Est.) — En Angleterre, le vent de Nord-Ouest est appelé « nez de chat. » — Brutal comme Mistral. — Plutôt manquerait la fille à sa mère que le vent de Nord-Ouest à la Saint-Jean. — Une « assuaiée », c'est la brise de Sud-Est. — « Suroit (Sud-Ouest), est un charretier pour tous marins. »

Le vent présage le temps qu'il fera. L'aspect des flots fournit des indices également. Le changement de couleur annonce un changement de temps. « Si la mer est rouge, il y aura du vent ou de la pluie (Mistral). — Rougeurs à la mer, les vieilles à se promener (Espagne). — Mer blanche, sirocco dans la plaine (Sicile). » En Basse-Bretagne, deux ou trois jours avant le gros temps, les poissons mordent comme des affolés ; le jour où le temps doit changer, ils n'approchent plus des lignes. Quand le marsouin souffle, c'est signe de tempête, selon les Danois. Un saut de baleine signifie tempête. Quand les langoustes sautent, c'est signe que le mauvais temps approche, d'après les marins des Asturies. Lorsque les conques s'attachent fortement aux roches, ou que les cancres saisissent des pierres entre leurs serres ou s'enferment dans le sable, c'est l'indice « de quelque tempête pluvieuse, » prétend le P. Fournier. Quand le marsouin sort de la mer tout à coup et se lance en l'air, les Bretons disent qu'il précède le beau temps ; c'est au contraire mauvais signe quand il ne sort

Digitized by Google

presque pas de l'eau et qu'il s'y replonge lentement. Quand on trouve des tortues au cap Fréhel, c'est le présage d'un beau temps durable. Les mouvements et les cris des oiseaux de mer annoncent l'approche des tempêtes. Malheur à ceux qui tuent les goélands, ils sont la cause des catastrophes qui surviennent. Le pétrel est surnommé l'oiseau-tempête parce qu'il vole bas et rase les eaux ou se penche sur les navires quand l'ouragan est imminent. On croyait jadis que les alcyons apaisaient les ouragans et prédisaient le beau et le mauvais temps. En Bretagne, il n'y a jamais de grands vents sans que les animaux ne le pronostiquent par quelque signe : les chats aiguisent leurs griffes, les porcs grognent, éparpillent leur litière et la transportent au loin, les moutons deviennent folâtres et se plaisent à *cosser* (se heurter). Une série de dictons constate la relation du chat et du vent :

Quand le chat, au bas de la maison,
Avec la patte se nettoie le nez,
Le marin peut rester chez lui,
Car, sans tarder, il y aura un coup de vent.

Quand le chat se nettoie la face,
Il ne fait pas beau traverser le chenal de Batz ;
S'il se passe la patte par dessus l'oreille,
Le patron de la barque ne pourra plus gouverner.

Quand le chat tourne le dos au feu,
Presque sûrement chavire la barque ;
Et, si le chat vient à se brûler le poil,
Les marins ne sont plus en vie.

Quand le chat commence son credo (son ronron),
Le mauvais temps est près de se casser ;
Alors, barque aussi bien que marin
Ont la chance d'atteindre le rivage.

Voici que le chat va et vient dans la maison,
Avec toute chose il cherche à jouer,
Et, quand son maître rentrera,
Vite, sur ses genoux il viendra.

Digitized by Google

En Cornouaille, rencontrer un lièvre blanc la nuit sur le quai est un présage de tempête. « Si les rainettes chantent après souper, tu n'as pas besoin de t'inquiéter. » Quand les hannetons volent sur la mer, c'est signe de calme. « Quand la fumée monte droit, temps paisible. » En Haute-Bretagne, si on rêve de chats, c'est signe qu'il ventera le lendemain. Si on rêve, en Allemagne, de chevaux ou de filles, on peut être sûr qu'il y aura quelque chose ; plus les femmes sont vieilles et laides, et plus la bourrasque arrivera avec fracas. Les marins n'aiment pas le calme qui entrave leur voyage ; souvent aussi, il est précurseur de mauvais temps. « Après un ouragan, vient le calme. — Bonace d'hiver et promesse de gentilhomme, dit un proverbe écossais, qui s'y fiera sera pauvre homme. » Les sorciers enseignaient le moyen d'avoir du vent ou de l'apaiser.

Dans un conte assez plaisant, un bonhomme fait changer le vent par ses prières. Les matelots Espagnols suppliaient saint Laurent de leur envoyer le vent nécessaire. Quand il n'obéissait pas, ils pendaient la statue, l'attachaient ou la menaçaient de la jeter à la mer. Les corsaires français, à l'imitation des Portugais, baignaient dans les vagues une statuette en ivoire de saint Antoine. Au XIVe siècle, on lançait un os de martyr dans la mer et le vent favorable s'élevait. Dans les légendes du moyen âge, la Vierge intervient et souffle la brise. Les magiciens antiques commandaient à la mer. Certains individus avaient le pouvoir de calmer le vent ou de le déchaîner. Entre Saint-Malo et Saint-Brieuc, on croit qne c'est le curé de Cancale qui tient la corde à tourner le vent. Les marchands de vent faisaient jadis de brillantes affaires. En Suède, un chat noir volé à bord donne bon vent et navigation heureuse. En Chine, on obtient un vent propice en attachant un chapeau au haut du mât au rebours du vent. Diverses pratiques superstitieuses étaient pratiquées pour obtenir le vent qu'on désirait. Dans beaucoup de pays, on dit qu'on peut

Digitized by Google

exciter le vent en sifflant. En Bretagne, on fouette un mousse pour faire venir la brise. La présence des œufs à bord amène les vents contraires. Les femmes des marins brûlent un balai neuf pour que les vents *ouetissent.*

On balaye les chapelles des saints pour faire changer la brise. A Saint-Quay, les femmes prenaient de la poussière et la jetaient sur la statue du saint qui passe pour avoir la vertu de faire tourner le vent. A la chapelle de la Joie en Penmarch, on balaie aussi la chapelle pour que les marins aient un bon vent, mais, au lieu de jeter la poussière dehors, on a soin de l'amonceler dans un coin. L'usage des neuvaines est aussi répandu. Au Groenland, une femme qui est sous la loi du jeûne peut apaiser le vent. Elle sort dehors, avale autant de vent qu'elle peut, rentre à la maison et souffle le vent qu'elle a avalé. Le calme renaît.

IV

Beaucoup de proverbes sont relatifs aux tempêtes. « Un marin voit un marin de bien loin dans la danse (Russe). La bonace menace bourrasque (Toscan). — Le silence se fait après la tempête (Prov. Norvégien). — Dans la tempête on jette à la mer ce qu'on a de plus cher. (Prov. Danois.) — Vœux de marins, serments de joueurs (Sicile), etc. » Toute tempête dure trois, six ou neuf jours, selon les matelots des côtes de la Charente. Dans le pays de Tréguier, lorsqu'il y a une tempête, on allume des cierges dans les maisons : leur manière de brûler, la couleur, la forme, le mouvement de la flamme sont autant de présages que l'on consulte ensuite pour connaître le sort des marins embarqués et surpris par un ouragan. Le chant de la sirène précède le mauvais temps. L'apparition de certains génies ou du vaisseau-fantôme a la même suite. A l'île de Sein,

Digitized by Google

les portes des maisons ne se ferment qu'aux approches de la tempête; des feux follets, des sifflements l'annoncent. « Fermons les portes ; écoutez les *Crierien*, le tourbillon les suit. » Ces *Crierien* sont les ombres, les ossements des naufragés qui demandent la sépulture, désespérés d'être depuis leur mort ballottés par les flots. Les marins anglais n'aiment pas à voir un chat à bord, cet animal étant employé par les sorcières tempestaires. Un lièvre mort à bord était jadis regardé comme un signe de tempête. Dans le pays de Galles, quand l'ouragan menace, on entend au fond de la mer le son des cloches du sire de Bottreaux roulant l'une contre l'autre.

Les prodiges qui se manifestent pendant la tempête sont attribués aux esprits, aux plaintes des noyés qui ont besoin de prières, aux gémissements des fantômes. La tempête a été souvent personnifiée. C'était un dieu ou un génie, qu'on honorait d'un culte spécial. L'ouragan était attribué, dans l'antiquité, au courroux des dieux de la mer. Les sirènes sont assimilées aux génies. Elles jouent tantôt un rôle bienfaisant, tantôt un rôle malfaisant. Si la rame d'un marin ou d'un pêcheur frappe, même involontairement, une sirène, la tempête éclate avec fureur.

Les marins de Tréguier disent que la tempête est excitée par des nains de la mer, petits démons noirs, très redoutables. Dans l'archipel malais, au contraire, les tempestaires sont des géants énormes ; de même chez les Esquimaux et aux Célèbes. Les Chinois croient que les tigres causent les tempêtes. Au moyen âge, c'est le diable qui soulève les ouragans. Ce sont les démons de la quatrième classe qui agitent les flots et submergent les navires. Les anciens navigateurs appelaient les Bermudes îles du diable. A Edimbourg, une association veille à ce que la chaîne des prières reconnues indispensables ne soit jamais interrompue pour conjurer le démon des tempêtes. Les Cochinchinois, les Hurons, les Caraïbes, regardent les mauvais

Digitized by Google

esprits comme les auteurs de ces désastres terribles. Les druidesses de l'île de Sein pouvaient par leurs chants exciter des tempêtes. Les sorcières avaient le même pouvoir magique. Shakespeare nous montre dans *Macbeth* trois sorcières dialoguant et s'entretenant de leur infernale puissance : « Regardez, dit l'une d'elles, ce que je tiens. C'est le pouce d'un pilote naufragé à son retour dans sa patrie. »

Au commencement du XVIIe siècle, il y eut de nombreux procès de sorcellerie en Ecosse. Des juges condamnèrent à mort les sorcières, cause des tempêtes. La sorcière de Fraddam croise encore dans son cercueil sur les côtes d'Angleterre et elle soulève des ouragans. En 1642, Marianne Peebles prenait la forme d'un marsouin et noyait un bateau monté par cinq hommes. En 1716, M. Hicks et sa fille furent accusés d'avoir excité des tempêtes et naufragé des navires en ôtant leurs souliers et en faisant avec eux de la mousse de savon. Cette croyance existait aussi en France. En Angleterre, on brise les coques d'œufs pour que les sorcières ne puissent pas s'en servir comme de bateaux. Les peuples de l'Océan Pacifique ont leurs magiciens qui emploient des incantations et des prières pour déchaîner les tempêtes.

Autrefois, on attribuait la tempête à la présence à bord d'une personne criminelle. L'histoire de Jonas en fait foi. Les Hollandais croient que les coups de vent sont dûs à quelqu'un qui n'a pas payé ses dettes, à la présence de certain passager qui aura sur la conscience un péché trop gros à porter, à un meuble nouveau, à un bout de câble, à une barbe, à un regard de travers. Certains actes étaient formellement prohibés. Il n'était pas permis de se couper les cheveux quand le temps était beau. Il en était de même des ongles qu'on ne devait couper qu'au moment du naufrage. On considérait certaines cargaisons comme dangereuses. Il fallait les jeter à la mer, comme on y jetait des gens suspects. Le prince de Radzville, dans son voyage

Digitized by Google

à Jérusalem raconte une histoire singulière. « Il avait acheté deux momies d'Egypte, un homme et une femme, et les avait enfermées fort secrètement dans des caisses qu'il fit mettre dans son vaisseau lorsqu'il s'embarqua à Alexandrie pour revenir en Europe. Il n'y avait que lui et deux domestiques qui le sussent. Lorsqu'on fut en mer, il s'éleva une tempête qui revint à plusieurs reprises avec tant de violence, que le pilote désespérait de sauver son vaisseau. Tout le monde était dans l'attente d'un naufrage prochain et inévitable. Un bon prêtre polonais, qui était en la compagnie du prince, récitait les prières convenables à une telle circonstance, le prince et sa suite y répondaient. Mais le prêtre était tourmenté, disait-il, par deux spectres, un homme et une femme, noirs et hideux, qui le harcelaient et le menaçaient de le faire mourir. On crut d'abord que la frayeur et le danger du naufrage lui avaient troublé l'imagination. Le calme étant revenu, il parut tranquille, mais la tempête ayant recommencé, il fut tourmenté plus fort qu'auparavant et ne fut délivré de cette infestation que quand on eut jetté dans la mer ces deux momies qu'il n'avait pas vues et qu'il ne savait ni lui, ni le pilote, qui fussent dans le vaisseau. »

Le peuple croit que la mort de pécheurs endurcis ou d'individus célèbres, le suicide, le supplice des criminels, amènent la tempête. Les druides avaient une croyance semblable. La tempête, selon les légendes, est en relation avec les oiseaux. La mer en face de Saint-Jean-du-Doigt, dans le Finistère, entre en fureur dès qu'elle aperçoit femme ou fille. En jetant à l'eau certains objets ou certains animaux, on pouvait même, sans être soi-même sorcier, susciter des tempêtes. Si on lance un chat dans les flots, la tempête se déchaîne subitement. Jamais une femme de marin breton ne noie un chat quand son mari ou ses parents sont en mer, parce qu'elle craindrait en le faisant de porter malheur aux siens. Il ne faut ni chanter ni jouer

Digitized by Google

des instruments à bord, ni pêcher le dimanche ou le vendredi ou le 13 du mois, si on veut éviter le mauvais temps.

Les saints et la Vierge ont le pouvoir d'apaiser les tempêtes. Les reliques avaient aussi le privilège de calmer les orages. Les femmes de l'île de Batz, à la vue d'un navire en danger de périr, le vouent à la Vierge et à sainte Anne, et les prient de venir à son secours. L'usage de faire des vœux en mer remonte à une haute antiquité. A Notre-Dame de la Cour en Lantic, le 15 août, affluent des marins de tous les pays qui viennent acquitter leurs vœux. Les conjurations, les invocations et les sacrifices avaient la vertu d'apaiser les tempêtes les plus furieuses. Chez les peuples du nord, c'était une science qui faisait partie de l'éducation des vikings. Les matelots des États barbaresques immolaient des moutons, jetaient à la mer des cruches pleines d'huile, ou des objets précieux, allumaient des centaines de chandelles attachées sur les canons. On mettait soit une épée nue, soit des images ou des amulettes sur le mât du vaisseau, on s'arrachait les cheveux, qu'on offrait aux démons familiers, on chantait, on criait, on sonnait les cloches, etc.

Les femmes des pirates d'Alger s'en allaient à une petite fontaine en dehors de la ville, sortant par la porte de Babaloy. Elles allumaient un petit feu, où elles brûlaient de l'encens et de la myrrhe, puis elles coupaient la tête à un coq, dont elles faisaient couler le sang, en éparpillant au vent les plumes de la victime qu'elles découpaient par morceaux. La meilleure partie était jetée dans la mer. C'était une manière de conclure un pacte avec le diable qui protégeait les marins algériens contre les ouragans. Les insulaires des Andaman, au moment d'une tempête, jettent au feu des feuilles de *Mimusops indica*, pour que la détonation qu'elles produisent calme la fureur de Puluga et que le mauvais temps cesse. S'ils voient approcher un nuage sombre, ils crient au dieu de détourner sa course. Aux

Digitized by Google

îles Hervey, une pierre ponce noircie par les pluies était regardée comme le dieu des vagues et des tempêtes. Au moment d'un orage sur mer, on lui faisait des offrandes de nourriture, en prononçant des incantations. Pour calmer les flots irrités, les habitants des îles Kouriles jettent à la mer leurs idoles. Les Siamois attachent à tous les agrès des papiers écrits suivant les règles de l'art cabalistique.

Au moyen âge, on frappait, au moment de l'orage, deux cailloux l'un contre l'autre, et on criait sept fois le *Credo*, pour éviter l'ouragan. On embrassait aussi trois fois la paume de chacune de ses mains, en disant à chaque fois: Sainte plaie du Christ ! D'après les *Admirables secrets du grand Albert*, le corail est un préservatif souverain contre les périls de la mer. Les coquillages sont également des talismans populaires parmi les indiens d'Amérique. Les nègres de la Côte d'Or portent comme fétiches de petits sacs remplis de coquilles. Au Pérou, les yeux de la sèche, aux îles Fidji, les dents de requin et de baleine sont des charmes non moins efficaces. Le marin russe, pour apaiser le mauvais génie qui troublait les eaux de la mer blanche, jetait dans les flots un gâteau fait de farine et de beurre. Les Chinois jettent dans la mer une pluie de petits morceaux de papier sacré pour apaiser les dieux courroucés. Nous avons déjà constaté qu'on avait l'habitude de lancer dans la mer les objets les plus précieux et que souvent des victimes humaines étaient sacrifiées. « Dans un chant populaire suédois, dit M. Paul Sébillot, en terminant, Adeline, qui s'était embarquée malgré le pilote, fait jeter successivement dans l'onde blanche comme l'hermine son coffre d'or, son cheval gris et plusieurs objets précieux. Comme malgré cela la tempête ne s'apaise pas, elle recommande au pilote de dire à son fiancé qu'elle célèbre son mariage avec la mer d'Aland et elle se jette à la mer. » Ce récit est emprunté aux *Chants du Nord*, de M. X. Marmier. Enfin, on croyait qu'en jetant à l'eau certains animaux, on calmerait la tempête.

Digitized by Google

L'ingénieux et fin chroniqueur du *Temps*, Hugues le Roux, a parlé en termes excellents du « coup de vent des morts », qui est aussi du nombre des légendes de la mer les plus curieuses. Nous lui laissons la parole :

— Comment! pas de poisson, un jour de Toussaint?

— On ne peut pas en approcher. Les poissardes disent que c'est comme ça tous les ans. A cause du « coup de vent des morts. »

— Le coup de vent des morts... ?

— Parfaitement, madame. Vous pouvez prendre quelqu'un des trains qui vous ont porté, cet été, aux bains de mer, et vous faire conduire sur une plage de la Manche ou de l'Océan. Du Tréport à l'embouchure de la Loire, vous ne verrez pas une voile de pêcheur sur la mer, pourtant presque apaisée après l'effrayante bourrasque de l'autre nuit. Devant l'église, sur les estacades, sous les porches des petits cabarets, les hommes sont assis, la pipe aux dents, leurs bonnets de laine sur l'oreille, les bottes et les vareuses sèches. Ils ne se fient pas à cette accalmie, d'après la tempête. Ils savent à quoi s'en tenir sur ces invites du flot.

Les « terriens » qui, eux, ignorent toutes choses, ne soupçonnent pas que la mer « caveau de Dieu, cimetière des marins », comme disent les litanies bretonnes, abrite tant de morts sous ses vagues et qu'à la fin du monde, elle devra fournir à Dieu une âme de plus que la terre.

Les bonnes gens de Tréguier croient bien que le fond de la mer est béni et que les corps des marins y reposent en des places aussi saintes que les cimetières. C'est là qu'a été enterré l'un des trois vêtements de la Véronique, le voile sur lequel s'imprima, pendant la Passion, la face de Notre-Seigneur Jésus. Ces cimetières sous-marins sont confiés à la garde des « évêques de la mer. » Ils officient en l'honneur des trépassés dans des cathédrales admirables, qui apparaissent souvent sur les flots. Vous trouverez partout la légende du pêcheur qui rencontre en mer une grande

Digitized by Google

maison semblable à une église. Elle semble aussi solide que si elle s'appuyait à un rocher. Un escalier mène à son porche. Le pêcheur attache son bateau à la dernière marche, il entre dans la cathédrale silencieuse et obscure.

Il trouve là des marins qui ont fait naufrage, dans les habits qu'ils portaient au moment de leur mort. Le pêcheur a peur et il se hâte de sortir. Il n'est que temps : la maison s'enfonce, l'amarre du canot est déjà au-dessous de l'eau, il faut couper la corde et fuir au plus vite.

Le jour des morts, les cloches de toutes ces églises sous-marines sonnent au fond de la mer. Chaque port a sa légende particulière pour expliquer l'origine de ces carillons, que l'on entend distinctement sous les vagues.

Or, la nuit de la Toussaint, arrachés à leurs tombes par ces sonneries, les noyés montent à la surface de la mer. Par procession, par théories, ils errent sur la crête des vagues. La légende est vieille comme le sol lui-même : elle remonte aux croyances druidiques.

Dans cette nuit du 1er novembre, les Celtes croyaient que le juge des morts, Samhau, venait s'asseoir sur son tribunal pour juger les âmes des trépassés de l'année. Les âmes des noyés devaient aller le trouver au fond de l'Occident. Alourdies par ce qui leur restait de l'enveloppe terrestre, elles ne pouvaient franchir les mers sans le secours de l'ouragan.

Il se levait donc, il les poussait comme des voiles, vers le promontoire de Plagoff, jusqu'à l'île sainte. Le poète Claudien raconte que ces nuits-là les pêcheurs de la côte entendaient frapper à leur porte, qu'ils trouvaient la plage chargée de barques inconnues. Elles gémissaient, chargées jusqu'au bord de passagers invisibles. Toute la flottille faisait voile vers le couchant avec une rapidité surprenante, puis, lorsque les barques touchaient à la côte de Bretagne, subitement elles s'allégeaient : les âmes étaient débarquées.

Ce « coup de vent des morts », qui fait encore aujourd'hui

Digitized by Google

trembler dans leurs cabanes les pêcheurs de l'Océan et de la Manche, qui dépeuple la mer de voiles et prive la halle de poissons, c'est toujours cette même tempête que Claudien a décrite et où les vieux Celtes, dans leur épouvante, croyaient entendre les cris des âmes tourmentées.

Nous avons aujourd'hui, dans le plus petit port de pêche, à la porte du sémaphore, le bulletin affiché des sociétés météorologiques. Les marins le consultent ; ils ont vaguement entendu parler de l'équinoxe ; ils ne croient plus à Samhau, juge des âmes. Pourtant, vous les verrez secouer la tête, si vous leur parlez de mettre barque à la mer un jour de Toussaint. Ils laissent causer les savants ; ils savent bien à quoi s'en tenir, eux qui passent toutes les nuits de l'année entre la mer et la lune, penchés sur les vagues, et ils sont sûrs que, le 2 novembre, les noyés, les « crierien » remontent à la surface de la mer, qu'ils courent sur les vagues, les cheveux au vent, les orbites vides, en tordant leurs bras et en demandant la sépulture.

Les pêcheurs restent donc au port à conter des histoires d'impies qui ont tenté la mer, au lieu d'aller prier pour le soulagement des trépassés.

Et, dans toutes les langues, dans tous les dialectes, comme morale de ces aventures tragiques, les marins répètent ce proverbe où ils ont mis toute leur résignation et toute leur foi :

— On ne peut rien contre la mer ni contre Dieu.

Notre besogne est achevée. Ce voyage autour du monde des marins est long, puisqu'il embrasse à la fois tous les siècles écoulés et tous les pays connus, mais le sujet est, à nos yeux, aussi savant qu'intéressant. Nous espérons que le lecteur aura pris plaisir à nous suivre et qu'il n'aura éprouvé ni fatigue ni ennui. Le cadre restreint de cette étude nous interdisait de nous étendre davantage et nous devions nous contenter de glaner ici et là, chemin faisant,

Digitized by Google

les divers épis qui composent notre gerbe. Il faut lire dans son entier le bel ouvrage de M. Paul Sébillot. Cette seconde partie est digne de la première. On y retrouve le même soin de l'exactitude, la même science, la même érudition, la même application à varier les exemples successifs extraits des auteurs, la même précision dans les détails. Les légendes et les récits y alternent avec les proverbes et les devinettes. Les réflexions philosophiques et les observations ingénieuses y trouvent également leur place. Certaines saillies gauloises, d'un sel fort piquant, que la nature de notre recueil ne nous a pas permis d'insérer, ont leur saveur particulière que les amis du franc rire se plairont à déguster. Puisse cette trop rapide analyse contribuer au succès que méritent d'obtenir ces attrayantes recherches sur les *Légendes, Croyances et Superstitions de la Mer*. C'est le vœu que nous exprimons en déposant la plume et en adressant à M. Paul Sébillot nos plus respectueuses félicitations.

André Joubert.

Digitized by Google

L'HOTEL BESNARDIÈRE

Un célèbre diplomate, assure-t-on, se plaisait à dire :

« Qui n'a pas vécu avant 1789, n'a point connu le bonheur de vivre. »

Telle est la phrase qui revient, quand on visite, même aujourd'hui, l'hôtel Besnardière, malgré sa décadence : oui, c'est bien le type de l'hôtel où il faisait bon vivre, vers la fin du XVIIIe siècle, avec son luxe artistique, ses boiseries élégamment sculptées que le père de notre David n'aurait pu désavouer.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que cette belle demeure fut l'œuvre d'un talent hors ligne.

Bardoul de la Bigottière, d'une honorable famille de robe, né à Angers vers 1735, eut une vocation prononcée pour les études d'architecture ; nous le trouvons à Paris dès 1752, assistant aux leçons de l'Académie, dite présentement École des Beaux-Arts : il s'y distingua d'une manière éclatante, remporta le premier prix au grand concours, avantage qui lui valut l'honneur d'aller passer trois années à l'École française de Rome aux frais de l'État.

De retour, il vint se fixer à Paris, où il séjourna jusque vers 1781. A cette époque, l'un de ses amis, fort au courant de ses mérites, lui fait visite, dans le but de le décider à revenir en Anjou et de lui confier la construction de l'hôtel qu'il projetait de faire bâtir, auprès de l'abbaye bénédictine de Saint-Serge, sur un vaste terrain, superbe quant au point de vue, mais alors très marécageux.

Digitized by Google

Cet ami, nous ne tarderons pas à le faire connaître, mais, pour ne point rompre le fil du récit, achevons d'exposer ce qui nous reste à dire de l'architecte et de son ouvrage, l'un des mieux réussis à Angers de la fin du XVIIIe siècle, véritable monument artistique que l'on peut craindre de voir passer des mains de la ville dans celles de démolisseurs.

Bardoul y mit tous ses soins, tout son talent, car ce fut de sa part, autant œuvre d'amitié que de renommée, mais œuvre d'amitié qui ne fut pas stérile. En effet, l'hôtel projeté valut à son auteur d'autres constructions d'édifices, non moins remarquables et, par exemple : l'hôtel *Livois*, autrefois orné de précieux tableaux ; l'hôtel *Maquillé*, au coin de la rue du Cornet et de la rue du Canal ; l'hôtel *Lantivy*, près de la mairie ; puis deux châteaux aux environs d'Angers, celui de *Châteaubriant*, près de la Baumette, et celui de *Pignerol*, en Saint-Barthélemy, son chef-d'œuvre.

Cette dernière construction achevée, Bardoul, devenu vieux, sentit le besoin de songer à la retraite, mais, sans trop s'éloigner de son plus bel ouvrage, il se bâtit aux environs de Trélazé une modeste habitation et y mourut en 1806[1].

Et, puissance de l'oubli ! cet architecte qui fut, pour le XVIIIe siècle en Anjou, ce que Jean de l'Espine y avait été au XVIe, a laissé si peu de souvenirs après lui, que l'éminent auteur du dictionnaire historique de Maine-et-Loire « n'a pu trouver trace aucune de son décès à Angers, « Trélazé, Andard, Brain, Le Plessis-Grammoire, La « Daguenière ou Saint-Barthélemy, ni nulle part aux envi- « rons d'Angers » ; *sic transit !*

Le musée Saint-Jean, pour revenir à l'hôtel Besnardière, possède deux dessins au lavis de cet édifice, l'un fait en

[1] *Répert. archéologique de l'Anjou*, années 1858-1859, page 28.

Digitized by Google

décembre 1789 par le sieur Miroir, architecte, l'autre par Binet qui écrivit au bas : « Hôtel *construit* par Bardoul « en 1781; » il aurait dû dire : « *commencé* en 1781 et « achevé vers 1784[1]. »

Par ailleurs, le directeur et son collègue adjoint du musée Saint-Jean comptent faire photographier par M. L. Cerveau cet hôtel sous ses divers aspects les plus élégants, sans oublier la reproduction des plus fines boiseries[2].

Après l'architecte, parlons de son ami.

Pierre Boreau naquit le 8 mai 1733 à Thorigné[3] (arrondissement de Segré). Il épousa, vers 1754, à la Jaillette (près Louvaines), demoiselle Lucie-Anne Faultrier, née audit lieu[4]. En 1758, ils possèdent la Haute-Besnardière, commune de Miré[5]; ensemble ils habitent Chanteussé où leur naquit, le 27 mai 1760, un fils dont il sera parlé ci-après[6].

Sans plus de détails, disons de suite que Pierre Boreau de la Besnardière était à la tête d'une manufacture de toile à voile, dans le faubourg Saint-Samson, mais qu'il s'enrichit surtout par la ferme de riches domaines ecclésiastiques, notamment de ceux de l'évêché d'Angers, sous Mgr de Grasse, et de l'île Saint-Aubin[7]. Aussi prenait-il la qualité de négociant, ce qui n'empêcha pas que, pour ses grands services en agriculture et industrie, il avait été anobli, ou mieux à cause de cela, par le duc d'Orléans. Un arrêt de la Cour des aides, du 19 décembre 1779, lui confirma la noblesse et le Conseil de ville d'Angers conclut

[1] *Livret de Famille*, page 28.
[2] D'un autre côté, M. Gustave de Mieulle, appréciant la valeur artistique de l'hôtel, en a pris, lui-même, quelques photographies, sans oublier le pavillon-coupole faisant face d'une manière si plaisante et originale à la prairie de Saint-Serge.
[3] Généalogie manuscrite dressée par M. Robert-Moreau.
[4] Généalogie, *id.* — *Livret de Famille*, page 21.
[5] Port, au mot Besnardière.
[6] *Id.* au mot Boreau.
[7] *Dict. hist. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

à ce que ses lettres de provision fussent enregistrées dans son greffe [1].

Il eut le bon esprit de ne pas répugner à joindre son ancienne qualité de négociant au titre d'écuyer. Ses armes sont décrites, avec celles de son fils, dans l'*Armorial général de l'Anjou*, par Joseph Denais, IIIe fascicule, page 224.

Environ deux années après son anoblissement, M. de la Besnardière acquit les terres des Noyers et de Martigné-Briant que sa descendance, la famille de Monticourt, possède encore.

Ce fut vers la même époque qu'il fit commencer son superbe hôtel, s'obligeant, en même temps, à faire construire la levée qui porte son nom, devant l'église Saint-Serge ; mais la mort le surprit et cet hôtel ne fut complètement achevé que par sa veuve. Il mourut à l'âge de 50 ans, vers la fin de mai 1783, dans une maison qu'il possédait près de la porte Saint-Nicolas d'Angers.

Les *Affiches* du temps [2] ne tarissent pas en éloges. On y lit :

« Le 31 mai (1783), a été inhumé en la paroisse Saint-« Jacques M. Pierre Boreau de la Besnardière, écuyer de « S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans.

« Qu'il nous soit permis de consacrer, dans nos feuilles, « les regrets universels qu'a causée dans cette province la « perte de ce citoyen utile et respectable.... Si nous osons « ici nous faire les interprètes de la douleur de nos conci-« toyens, c'est que les témoignages n'en ont pas été équi-« voques et, qu'en cette occasion, la perte d'un particulier « a été regardée comme une calamité publique.

« Animé du désir d'être utile, il avait fait connaître à « cette province des richesses et des ressources qu'elle

[1] Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou*, page 340.
[2] *Affiches d'Angers* (6 juin 1783), publiées chez Mame, imprimeur de Mgr l'évêque d'Angers, rue Saint-Laud. Bibliothèque d'Angers.

Digitized by Google

« ignorait. Partout où son activité a pu se porter, l'agri-
« culture, le commerce en ont ressenti les effets.... »

La poésie ou plutôt la versification s'en mêla et, dans les les mêmes *Affiches* (1er août 1783), nous lisons :

« Éloge de feu M. de la Besnardière en vers libres. » (Pas n'était besoin de le dire).

Le poète débute ainsi :

Muses, quittez vos brillantes couleurs,
Mes yeux obscurcis par les pleurs, etc.
. . . . . .

Le reste sur ce rythme-là.

Les quatorze derniers vers, sans valoir beaucoup mieux, ont cependant le mérite de faire connaître M. de la Besnardière par le côté de ses sérieuses qualités :

Humble, vertueux et sensible,
Au malheureux, il se montra l'appui.
Il ne trouvait rien d'impossible,
L'obstacle fuyait devant lui.
Une heureuse et noble industrie
Fit fleurir sous ses mains le commerce et les arts ;
Les ressources de son génie
Brillaient à travers les hasards.
Un sens droit, un esprit solide,
Lui firent accueillir et juger les talents.
Et ce qui fait son éloge en tout sens,
Jamais l'envie au teint livide,
N'a de son haleine fétide
Flétri la fraîcheur de ses ans.

Dix mois après la mort de M. de la Besnardière, sa veuve et leur fils Pierre-Urbain-Lezin, alors âgé de 23 ans, purent habiter l'hôtel de leur nom, en continuant de l'embellir de perspectives agréablement ménagées sur les prairies de Saint-Serge, des Fours-à-Chaux, de Reculée et de l'île Saint-Aubin.

A cet effet, ils obstinrent d'une voisine, moyennant d'assez grands sacrifices, que ses arbres seraient arrachés et que désormais il ne lui serait permis, non plus qu'à ses

Digitized by Google

héritiers et ayants droit, de construire, si ce n'est à hauteur limitée [1].

Mme de la Besnardière vécut en son hôtel environ dix années, c'est-à-dire jusqu'en octobre 1794, paroisse Saint-Samson [2], laissant au milieu de nos plus grands troubles civils, son fils alors âgé d'environ 33 ans. Un témoin de ces temps malheureux existe au fond de la salle à manger dudit hôtel ; en effet, durant le siège d'Angers (2-5 décembre 1793), un boulet de canon, parti de la rive droite de la Maine (tour de la Haute-Chaîne), contre les Vendéens placés sur la rive gauche, traversa l'une des fenêtres, puis alla se fixer dans le mur intérieur de ladite salle ; on l'y conserve avec soin.

Vous le voyez, en ces jours tristes, *le bonheur de vivre*, selon les termes de Talleyrand, *n'existait plus comme avant 1789*. Néanmoins il s'en retrouva sous le gouvernement impérial quelque reflet pour le fils de M. et de Mme de la Besnardière ; nous devons d'ailleurs en parler ici, puisqu'il aida sa mère à terminer l'hôtel en question.

Pierre-Urbain-Lezin, malgré la situation relativement élevée que ses parents lui laissaient, ne se soucia pas de vivre en désœuvré et, dès 1784, il prend aussi dans un acte la qualité de négociant [3]. Il devint fournisseur de la marine avant 1789 et, le 21 mars 1797, il épousa à Bordeaux demoiselle Marie Douazan.

Besnardière avait l'esprit des affaires et de l'ouverture pour l'administration ; dès 1791, on l'avait remarqué dans ses fonctions d'officier municipal et personne ne s'étonna

[1] D'un acte de transaction du 18 mars 1784, *devant Le Duc* et *Fourmont, notaires*, contrôlé à Angers, le 27 mars, même année, passé entre dame *Lucie-Anne Faultrier*, veuve de Pierre Boreau de la Besnardière, écuyer de la chambre de Mgr le prince duc d'Orléans et négociant, d'une part, et dame *Marie Boivin, etc.*

Une copie est en nos mains ; nous en devons la teneur à M. Théobald Bellouis, ancien magistrat.

[2] *Champ-des-Martyrs*, 4e édition, page 200.

[3] Acte du 27 mars 1784 précité.

Digitized by Google

de le voir, par décret du 18 mars 1808, nommé maire d'Angers, où il fut installé le 12 mai.

« La même année, il eut l'honneur de haranguer à « Angers l'empereur et l'impératrice (11 août) et obtenait « d'eux la confirmation de l'arrêté ministériel de 1807 qui « avait autorisé la démolition des vieux remparts, « demandée depuis longtemps par la ville[1]. »

Ces remparts formaient pourtant une bien curieuse enceinte de courtines épaulées de tours d'une fière allure! Mais les temps n'étaient pas aux vieilles murailles; en revanche, ils étaient à l'idolâtrie du souverain. A peine une année s'était écoulée depuis sa harangue à l'empereur, que Besnardière haranguait son portrait peint par Mme Benoist, femme d'un Angevin, alors chef de division au ministère de l'intérieur. Ce portrait qui doit être, je crois, quelque part au musée de peinture, n'aurait coûté pas moins de six mille francs. C'était le 15 août 1809, qu'avec l'assistance du sénateur Lemercier, Besnardière inaugura ce chef-d'œuvre[2]. L'encens y brûla comme devant une Madone et les paroles suivantes montèrent comme une invocation.

« Qu'un mortel ordinaire cesse de vivre, on cherche en « vain, après quelques lustres, la trace de son passage. « Cet incomparable héros, quoique jeune encore, compte « déjà plusieurs siècles; ils se pressent autour de lui; « notre imagination peut à peine le suivre; il servira « d'épopée à l'univers; nous, ses contemporains, à peine « osons-nous croire aux merveilles qu'il enfante. »

Style du temps!

Besnardière, qu'à tort on confondit quelquefois avec son père, méritait bien, en sa qualité de maire, d'aller avec MM. de Villebois et Parent d'Émery, délégués du Conseil municipal, porter, à l'occasion de la naissance du roi de

[1] Port, au mot Boreau.
[2] *Angers* et *le département*, Blordier-Langlois, page 168, t. II.

Digitized by Google

Rome, les félicitations de la ville d'Angers à l'empereur [1]. Il n'était guère possible qu'il attendit longtemps l'honneur d'être comte de l'Empire [2].

Quoi qu'il en soit, la terre de Martigné-Briant qu'il n'acheta point, comme on l'a dit, mais qu'il tenait de son père et de sa mère, véritables acquéreurs et *communs en bien* [3], la terre de Martigné, dis-je, lui formait, vers 1810, son majorat [4]. Il se démit du mairat en 1813 et mourut à Angers, dans son hôtel, le 8 janvier 1823, laissant de son alliance avec Marie Douazan, une fille nommée Raymonde, mariée à M. Étienne-Félix Duplat de Monticourt [5].

Si cette honorable famille est toujours propriétaire des anciens domaines de MM. B. de la Besnardière, elle ne l'est plus du magnifique hôtel de ce nom, qu'elle a vendu et qui, successivement, est passé de ses mains dans celles de divers acquéreurs, parmi lesquels je retiens M. Hossard, auteur de nombreuses brochures et notamment d'un ouvrage intitulé *Le Chemin du bonheur*, qu'il ne rencontra guère malgré l'organisation de son bel établissement orthopédique « où il sut appliquer, dans l'hôtel Bes-
« nardière, une pratique particulière de son invention,
« pour le redressement des déviations de taille, système
« ingénieux, même élégant par comparaison aux antiques
« corsets de force, mais dont la valeur reste contestée [6]. »

Ce qui ne l'est pas, c'est l'esprit qu'il apportait durant les longues soirées d'hiver à préparer de petites pièces, délicatement choisies, que ses aimables pensionnaires jouaient à ravir et, je l'assure, sans claudication ni malaise.

[1] Voir son discours dans *Angers et le département*, t. II, p. 173, Blordier-Langlois.
[2] Port, au mot Martigné-Briant.
[3] Dans l'acte du 27 mars 1784 précité, la veuve de P. B. de la Besnardière, écuyer, prend la qualité de commune en biens avec le défunt.
[4] Port, au mot Martigné-Briand.
[5] Raimbault, page 226.
[6] Port, au mot Hossard.

Digitized by Google

Le théâtre se dressait au fond de la grande salle polygonale et le public invité refluait jusque dans la salle ronde ; c'était comme un souvenir des théâtres particuliers nombreux et en vogue de la fin du XVIIIe siècle, si bien décrits par Taine.

Après M. Hossard, l'hôtel passe à la famille Carriol. L'aspect change, mais l'industrie en respecte les belles et grandes lignes. Puis il est acheté par la ville le 24 février 1883, moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs ; on projetait alors d'y installer une école d'enseignement primaire supérieur.

Près de quatre années s'écoulent à réfléchir sur ce que l'on doit en faire et, finalement, on se décide à le mettre en vente. En quelles mains tombera-t-il ? Pourtant il serait regrettable que ce beau type de la fin du XVIIIe siècle disparût.

Tout, il est vrai, est ici sacrifié au luxe. La cour d'honneur, en fer à cheval, se présente avantageusement ; le point central de l'hôtel avec ses salons en rotonde, a bon air. La façade, vers le jardin, est du meilleur effet avec son belvédère, ses balcons, ses balustrades à l'italienne[1] ; luxe même à l'entrée des caves, où pampres et raisins sont sculptés sur pierre, comme emblèmes ; luxe sous les balcons vers Ouest, où trois sujets, en bas-reliefs, paraissent se référer à l'agriculture, l'industrie et l'horticulture, principales sources de la fortune et de la renommée de Pierre Boreau de la Besnardière, qui, sans la mort trop tôt venue, aurait pu dire de son intelligent labeur :

..... DEUS NOBIS HÆC OTIA FECIT

[1] Récemment abattues.

V. GODARD-FAULTRIER.

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS
ET
LES REPRÉSENTANTS
DE MAINE-ET-LOIRE
Depuis 1789

(*Fin*)

APPENDICE

VOTES POPULAIRES ET PLÉBISCITES

I

Ratification de la Constitution de 1793 par les assemblées primaires.

Il existe aux Archives nationales (B' II. 17) sous le titre : *République française une et indivisible. Recensement des votes des assemblées primaires pour l'acceptation des Droits de l'homme et du citoyen et de l'Acte constitutionnel*, un gros registre divisé par départements.

Chaque département comprend un certain nombre de tableaux divisés en huit colonnes, savoir : 1° chefs-lieux de district ; 2° chefs-lieux de canton ; 3° dates et lieux des assemblées primaires ; 4° nombre des votants ; 5° votants contre l'acceptation ; 6° votants pour l'acceptation ; 7° assemblées primaires qui ont voté à l'unanimité sans appel ; 8° noms des citoyens envoyés à Paris, le 10 août 1793, à la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

En ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, la deuxième colonne paraît indiquer 109 cantons. Nous avons expliqué précédemment que le nombre des cantons, en 1793, ne devait être que de 70 ; il est probable que plusieurs des localités citées en plus dans cette colonne n'étaient que des sections de vote. Toujours est-il que le chiffre des votants et la répartition des voix ne sont indiqués, dans la colonne en

Digitized by Google

question, que pour 58 cantons seulement auxquels il convient d'ajouter les six cantons (Thouarcé, La Pommeraye, Les Ponts-de-Cé, Mozé, Saint-Aubin-de-Luigné et Saint-Laud) qui figurent, sans indication de chiffres, sous la rubrique : *Assemblées primaires qui ont voté l'unanimité sans appel* (7e colonne).

Les cantons pour lesquels les résultats manquent sont les suivants :

La Ferrière, Vern, Challain et Combrée, pour le district de Segré ;

Querré, Baracé et Cheffes, pour le district de Châteauneuf ;

Montigné, Clefs, Geneteil, Parcé, Bauné, Lasse, Jumelles et Fontaine-Guérin, pour le district de Baugé ;

Saint-Lambert, Villebernier, Denezé, Chacé, Courchamps et Distré pour le district de Saumur ;

Saint-Lambert-du-Lattay, Chavagnes, Trémont, Passavant, Coron, Gonnord et Vihiers, pour le district de Vihiers ;

Tous les cantons du district de Cholet ;

Tous les cantons du district de Saint-Florent-le-Vieil, moins La Pommeraye et Chaudefonds.

Le vote des assemblées primaires eut lieu généralement les *21 et 28 Juillet 1793*. Exceptionnellement il eut lieu au mois d'août à Rochefort et à Chalonnes ; le 10 novembre, aux Ponts-de-Cé ; le 28 novembre, à Saint-Aubin-de-Luigné ; le 10 décembre, à Chaudefonds ; le 11 mars, à la Pommeraye ; le 30 mars, à Mozé. L'absence de votes dans un certain nombre de cantons était due à l'occupation d'une partie du département par les troupes vendéennes. Les quelques cantons qui ne votèrent que longtemps après la date fixée avaient été évacués, dans l'intervalle, par les Vendéens.

Il résulte des chiffres portés dans les colonnes 4, 5 et 6, que le nombre de votants dans le département de Maine-et-Loire aurait été de 15,551 (sans compter les votes unanimes des six cantons sus-mentionnés). Sur ces 15,551 votants, il y aurait eu 15,509 votes pour l'acceptation, et 42 contre. Les abstentions furent très nombreuses, car il ne faut pas perdre de vue qu'il y avait, dans le département de Maine-et-Loire, en 1791, 68,002 citoyens actifs, et que, par les décrets des 11 et 21 août 1792 supprimant le cens électoral et abaissant à

Digitized by Google

21 ans l'âge de l'électorat, le nombre des électeurs primaires en 1793 devait être bien plus considérable encore.

On ne doit pas non plus s'étonner du nombre insignifiant des votes négatifs ; il n'était pas sans danger, à cette époque, d'émettre un vote désapprobatif. Les violents et les exaltés en imposaient à la masse.

La Constitution de 1793 fut ratifiée en France par 1,801,918 suffrages contre 11,610 [1].

Le registre que nous analysons donne, dans la huitième colonne, les noms des délégués envoyés à Paris par les cantons de Maine-et-Loire pour les représenter, le 10 août 1793, à la Fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Il nous a paru intéressant de relever les noms de ces *députés d'un jour*.

DISTRICTS	CANTONS	NOMS DES DÉLÉGUÉS
SEGRÉ	Segré	Pierre Beaudoin, fils.
	Pouancé	Etienne Blanchet.
	Bouillé-Ménard	Jean Chollet.
	Saint-Martin-du-Bois	Jacques Drouin.
	Le Lion-d'Angers	Pierre Castonet, fils.
	Candé	Jacques Roussier.
CHATEAUNEUF	Châteauneuf	Simon Rémond-Balan.
	Contigné	André Mordret.
	Morannes	Jean-Germain Coustard.
	Durtal	Beaufort.
	Champigné	François Mesnier.
	Tiercé	Hervé.
	Feneu	François Foucauld.
BAUGÉ	Baugé	François Cailliot. Jean Ardouin.
	Fougeré	Porché.
	Noyant	Laurent Chicoisne.
	Vernoil	René Courtigné.
	Longué	René Criloup.
	Beaufort	Jean Vaslin. Charles Raboneau. André Auger.
	Mazé	Marie-François Santerre.
	Seiches	Louis-Michel Beauvais.
	Jarzé	Claude Bonichon.
	Mouliherne	Louis Bureau.

[1] *Bull. des Lois*, 3e série, I, n° 20. Rapport présenté aux Consuls de la République par le ministre de l'intérieur sur l'acceptation de la Constitution (18 pluviôse an VIII). — Ce rapport résume les votes antérieurs de 1793 et de l'an III.

Digitized by Google

DISTRICTS	CANTONS	NOMS DES DÉLÉGUÉS
SAUMUR	Saumur (6 sections)	Michel Bernard. Louis Coutard. Louis Commeau. Charles Tessié, et, à son défaut, Martin. Louis Fontaine. Nicolas Bouvet.
	Les Rosiers	Marie Gautier-Rogeron.
	Coudray-Macouard	Henry Joly.
	Ambillou	Jean Pieau.
	Brain	Drouyneau.
	Fontevrault	Jean Souché.
	Montreuil-Bellay	Michel-Joseph Bourlard.
	Le Puy-Notre-Dame	Renard, père.
	Doué	Moriceau.
	Brezé	Dominique Gautier.
	Gennes	René de Lalande.
	St-Georges-des-Sept-Voies	Henry Moron.
VIHIERS	Nueil	Antoine Grolleront.
	Brissac	Pierre Gauthier.
	Martigné-Briand	Noël Hétreau.
	Thouarcé	Humeau.
ANGERS	Angers (7 sections)	Félix Regnard. F. Moriceau. Mathieu-Henry Refleau. Jean-François le Duc. Chedevergne. Mame père, imprimeur. Bougère.
	Le Louroux	René Duhoux.
	Saint-Clément-de-la-Place	Jean Bouy.
	Avrillé	Louis Dupré.
	Saint-Samson	René Bigot. René Desé.
	La Trinité	Joseph Boniface.
	Pellouailles	Pierre Faisant.
	Trélazé	Ch. Aussant.
	Blaison	Le Breton.
	Rochefort	Jean Benoît.
	Chalonnes	Antoine Vial.
	Champtocé	Joseph le Cerf, père.
	Saint-Georges-sur-Loire	Joseph le Mée.
	Bouchemaine	Louis-Joseph Mahot.
	Saint-Laud	Jean Aussan.

Naturellement il n'avait pas été nommé de délégués dans les cantons où le vote n'avait pu avoir lieu qu'après le 10 août.

Digitized by Google

II

Vote des assemblées primaires sur la Constitution de l'an III, et sur les décrets des 5 et 13 fructitor an III

Voici en quels termes le conventionnel Gomaire, au nom du Comité des décrets, rend compte, à la séance du 1er vendémiaire an IV [1], du résultat des votes des assemblées primaires :

« *Résultat du recensement des votes sur la Constitution présentée au peuple français, et les décrets des 5 et 13 fructidor, soumis à sa sanction.*

« Les procès-verbaux d'assemblées primaires sont au nombre de 6,337.

« 6,068 constatent un nombre de votants de 958,226, y compris 18,326 faisant partie des armées.

« 269 n'ont pas constaté le nombre des votants. La majeure partie des procès-verbaux des armées ne contiennent pas le nombre des votants.

« Sur les 958.226 votants connus, 914,853 ont voté pour l'acceptation de la Constitution ; 41,892 l'ont refusée. Le nombre des acceptants surpasse celui des refusants de 872,961.

« Celles des assemblées primaires qui se sont formellement prononcées sur les décrets des 5 et 13 fructidor, relatifs à la réélection des deux tiers des membres de la Convention nationale, présentent un nombre de 263,131 votants constatés.

« 122 n'ont pas constaté le nombre de votants. Sur les 263,131 votants connus, 167,758 ont accepté les décrets des 5 et 13 fructidor ; 95,373 les ont refusés.

« Le nombre des acceptants surpasse celui des refusants de 72,385. »

On pourrait désirer avec le conventionnel Pelet, qui en fit l'observation à la séance même, que le « rapport sur les décrets fût plus méthodique. »

[1] *Moniteur Universel*, 4 vendémiaire an IV — 26 septembre 1795.

Digitized by Google

Les assemblées primaires, dans un seul et même scrutin, votèrent tantôt pour la Constitution « sans réclamation contre les décrets des 5 et 13 fructidor, » tantôt pour la Constitution, sans qu'il ait été fait mention des décrets. Dans la plupart des assemblées primaires, il n'y eut pas de vote distinct pour la Constitution et pour les décrets.

Le rapport [1], adressé en l'an VIII aux Consuls par le ministre de l'intérieur, constate que la Constitution de l'an III fut ratifiée par 1,057,390 acceptants contre 49,977 refusants.

Le seul document que nous connaissions sur ce vote dans le département de Maine-et-Loire, figure aux Archives nationales (B. 667, Maine-et-Loire), sous le titre : *Dépouillement et recensement du vœu des assemblées primaires pour l'acceptation de la Constitution présentée au peuple français par la Convention nationale en fructidor an III.* C'est une liste des cantons ou sections où se réunirent les assemblées primaires. Elle est incomplète et ne donne aucun renseignement sur les abstentions qui furent, comme toujours à cette époque, très nombreuses.

Il y est seulement indiqué le nombre des votants, et celui des *acceptants* et des *refusants.*

En Maine-et-Loire, le chiffre des acceptants est d'environ 16,000 ; celui des refusants ne dépasse guère 350, et encore faut-il noter que ces voix d'opposition ne proviennent que de quelques rares assemblées : Blaison, La Meignanne, Baugé, Longué, et surtout Mouliherne.

Partout ailleurs, c'est l'unanimité approbative, parfois même sans scrutin, par assis et levés.

Dans un grand nombre de cantons, le résultat du vote est en blanc : le scrutin ne put avoir lieu par suite des guerres vendéennes. C'est ainsi que, dans les procès-verbaux des assemblées primaires annexés à cette liste, on voit « vingt-cinq citoyens de Pouancé, réfugiés à Craon pour se soustraire à la fureur des brigands connus sous le nom de chouans, actuellement maîtres de leur canton », comparaître devant notaire pour « accepter ladite Constitution comme devant faire à jamais le bonheur de la nation française. »

[1] *Bulletin des Lois*, 3e Série, I, n° 20.

Digitized by Google

III

Plébiscite sur la Constitution de l'an VIII (Consulat.)

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) fut présentée à l'acceptation du peuple français par l'arrêté des Consuls du 24 frimaire.

Des registres furent ouverts aux secrétariats des municipalités, aux greffes des tribunaux civils et de commerce, chez les juges de paix et chez les notaires, pour recevoir l'acceptation ou la non-acceptation des électeurs. Ces registres furent clos le 1er nivôse (22 décembre).

Les *Affiches d'Angers* (n° 47, quartidi 4 nivôse an VIII) ne contiennent que la mention suivante :

Angers, 4 nivôse.

« Avant-hier, les registres pour l'acceptation de l'acte constitutionnel, clos la veille, ont été apportés à la municipalité ; lorsque les formalités voulues par la loi ont été remplies, on les a envoyés au ministre de la justice. Le nombre des signataires était beaucoup plus considérable que ne l'a été celui des votants dans les précédentes assemblées primaires. Deux citoyens seulement ont ouvert le registre de non acceptation et ont consigné leur vœu... »

A ces registres, conservés aux Archives nationales (série B), est jointe une récapitulation, faite à la date du 6 pluviôse an VIII, qui paraît incomplète. Cette récapitulation attribue au département de Maine-et-Loire :

9,447 votes affirmatifs
2 votes négatifs

La Constitution de l'an VIII fut ratifiée par :

3,001,007 votes affirmatifs
contre 1,562 votes négatifs

(*Bulletin des Lois*, 3e Série, I, n° 20).

Digitized by Google

IV

Plébiscite sur le Consulat à vie (an X — 1802).

Par délibération du Sénat conservateur du 18 floréal an X (8 mai 1802), Napoléon Bonaparte avait été réélu Premier Consul « pour les dix années qui devaient suivre immédiatement les dix ans pour lesquels il avait été nommé par l'article 39 de la Constitution. »

Le lendemain, 19 floréal, le Premier Consul, dans un message adressé au Sénat, s'exprimait ainsi [1] : « Le suffrage du peuple m'a investi de la magistrature suprême. Je ne me croirais pas assuré de sa confiance si l'acte qui m'y retiendrait n'était encore sanctionné par son suffrage..... Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice; je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Un arrêté des Consuls du 20 floréal [2] décidait que le peuple serait consulté sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie? » Conformément à cet arrêté, des registres furent ouverts dans chaque commune, aux secrétariats de toutes les administrations, aux greffes des tribunaux, chez tous les maires et chez tous les notaires, afin que les citoyens pussent y consigner leur vœu sur la question posée.

Le délai pour voter dans chaque département était de trois semaines, à compter du jour où l'arrêté des Consuls serait parvenu à la préfecture.

Les registres de vote du département de Maine-et-Loire sont conservés aux Archives Nationales et le résultat est

[1] *Affiches d'Angers*, 24 floréal an X.
[2] *Bulletin des Lois*, 3e série, n° 1449.

Digitized by Google

ainsi résumé sur la chemise qui sert d'enveloppe à ces registres :

Nombre de registres	799
Nombre de votes.	47.003
Votes affirmatifs	46.932
Votes négatifs	71

Les *Affiches d'Angers* (12 messidor an X — 1er juillet 1802), contiennent l'extrait d'un rapport du préfet Montault-Desisles, qui donne des chiffres presque identiques à ceux qui précèdent :

NOMS DES ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DES VOTES	
	AFFIRMATIFS	NÉGATIFS
Segré.....	11.190	4
Baugé	6.966	23
Saumur	10.081	26
Beaupréau	10.326	»
Angers.....	8.346	18
Totaux....	46.909	71

« En outre, dit le rapport, 225 votes affirmatifs reçus aux greffes des tribunaux et transmis au ministère de la justice, portèrent le total des votes affirmatifs à 47,134. »

Les résultats généraux du plébiscite sur le Consulat à vie donnèrent les chiffres suivants :

3,568,885 votes approbatifs
8,374 votes négatifs.

Le sénatus-consulte du 14 thermidor an X (2 août 1802) [1] proclama Napoléon Bonaparte Consul à vie.

[1] *Bulletin des Lois*, 3e série, n° 1875.

Digitized by Google

V

Plébiscite sur le Sénatus-Consulte de l'an XII établissant l'hérédité impériale dans la famille de Napoléon Bonaparte

Le décret du 29 floréal an XII (19 mai 1804), rendu conformément au Sénatus-Consulte de la veille, posait ainsi la question de l'hérédité impériale : « Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon Bonaparte et dans la descendance directe, naturelle et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte, ainsi qu'il est réglé par le Sénatus-consulte du 28 floréal an XII. »

A dater du 8 prairial (28 mai) jusqu'au 20 prairial (9 juin), des registres destinés à recevoir les votes furent ouverts, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, aux secrétariats des sous-préfectures et des municipalités, aux greffes des tribunaux, chez tous les juges de paix et chez tous les notaires.

Les *Affiches d'Angers* (28 thermidor an XII — 16 août 1804), publiant un communiqué de la préfecture, constatent que le relevé général des votes émis dans le département de Maine-et-Loire, s'élève à *40,655 votes affirmatifs* et *10 votes négatifs* [1].

D'après la récapitulation manuscrite (Archives Nationales, série B), jointe aux registres de vote, le nombre des suffrages dans le département aurait été de :

Nombre de registres	706
Nombre de votes.	49.715
Votes affirmatifs.	49.704
Votes négatifs.	11

Le Sénatus-Consulte du 28 floréal an XII, fut ratifié par :

3.572.329 votes affirmatifs
contre 2.569 votes négatifs.

[1] V. aussi les *Affiches d'Angers* des 28 prairial an XII (17 juin 1804) ; 4 messidor (23 juin) ; 2 thermidor (21 juillet.)

Digitized by Google

VI

Ratification de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, en mai 1815.

La députation du Collège électoral de Maine-et-Loire chargée de présenter à l'Empereur, dans la cérémonie du Champ de Mai, l'adresse des électeurs et le résultat des votes du département était ainsi composée : Cailleau (Alexandre-Jean-Baptiste), architecte-entrepreneur à Saumur, président de la députation ; Duboys (Jean-Jacques), substitut du procureur général à la Cour d'Angers ; Delorme (Jean-Baptiste-Michel), conservateur des eaux-et-forêts ; le lieutenant-général comte de la Ferrière, chambellan de l'Empereur, commandant de l'école de cavalerie de France ; Gautret (Jacques), conseiller à la Cour impériale d'Angers ; Desmazières fils (Thomas-Louis), président du tribunal de première instance d'Angers, et Papiau-Verrie, maire d'Angers.

Les cahiers des votes n'arrivèrent pas à Paris à temps pour la cérémonie du Champ de Mai (1er juin) ; le dépouillement des votes ne put avoir lieu que le 3 juin.

Le tableau suivant donne le relevé des votes émis dans le département de Maine-et-Loire sur l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire présenté à l'acceptation du peuple.

NOMS des ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE REGISTRES	NOMBRE DE VOTES		
		PAR *Oui*	PAR *Non*	TOTAL
ANGERS (y compris la commune de Saint-Florent-le-Vieil)	85	2.959	5	2.964
BAUGÉ	96	4.343	12	4.355
SAUMUR	431	9.312	1	9.313
BEAUPRÉAU (à l'exception de la commune de Saint-Florent-le-Vieil)	Néant	»	»	»
SEGRÉ	Néant	»	»	»
TOTAUX	613	16.614	18	16.632

Digitized by Google

Nota. — « Outre les deux arrondissements de Beaupréau et de Segré qui n'ont pas voté, il est également plusieurs communes des arrondissements d'Angers et de Saumur, qui ne l'ont pas fait.

Certifié véritable, par nous président soussigné,

A Paris, le 3 juin 1815.

CAILLEAU, président.

DE BEAUVOYS DES FAVERIES, secrétaire. »

« Le nombre des votes paraîtra sans doute à Votre Excellence, écrivait le préfet Galéazzini au ministre de l'Intérieur, bien inférieur à celui que l'on devait attendre d'une population qui s'élève au-dessus de 400,000 âmes, mais l'esprit de rébellion qui désole quelques-unes de nos contrées, le découragement où languissent les autres, n'ont pas permis aux habitants d'exercer leurs facultés morales et leurs droits politiques. »

L'acte additionnel fut ratifié par :

1,286,637 votes affirmatifs
contre 4.971 votes négatifs.

Digitized by Google

VII

Élection à la Présidence de la République (10 décembre 1848)

Le décret du 28 octobre 1848 [1] convoquait les électeurs au chef-lieu de canton pour élire le Président de la République. Le scrutin eut lieu le 10 décembre 1848 et donna, en Maine-et-Loire, les résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS	ÉLECTEURS INSCRITS	MILITAIRES ou marins admis A VOTER	TOTAL des ÉLECTEURS	VOTANTS
Angers.....	47.021	1.313	48.334	36.369
Baugé.....	22.764	9	22.773	18.846
Beaupréau	33.559	426	33 985	20.559
Saumur	28.817	849	29.666	23.457
Segré.....	17.135	6	17.141	14.013
Totaux.....	149.296	2.603	151.899	113.244

Louis-Napoléon Bonaparte.	82 980	voix
Général Eugène Cavaignac.	26.565	—
Ledru-Rollin, représentant	1.255	—
Lamartine, représentant.	120	—
Général Changarnier.	106	—

Voici les chiffres des résultats généraux de la France :

Électeurs inscrits.	9.977.452
Votants	7.327.345
Louis-Napoléon Bonaparte	5.434.226
Général Cavaignac	1.448.107
Ledru-Rollin	370.119
Raspail	36.920
Lamartine	17.910
Changarnier	4.790
Voix perdues	12.600

(Rapport de la commission du recensement des votes, présenté à l'Assemblée nationale, dans la séance du 20 décembre).

[1] *Bulletin des Lois*, 10e série, n° 822.

Digitized by Google

VIII

Plébiscite des 20 et 21 décembre 1851

Les décrets des 2 et 4 décembre 1851 soumettaient au peuple français le projet de plébiscite suivant :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. »

Le scrutin eut lieu au chef-lieu de chaque commune les 20 et 21 décembre 1851.

La commission du recensement général des votes, composée de MM. de Marcombe, de Contades et Tessié de la Motte, conseillers généraux, après trois jours de travail, proclama ainsi les résultats du vote dans le département de Maine-et-Loire [1].

ARRONDISSEMENTS	INSCRITS	VOTANTS	OUI	NON	NULS	ANNEXÉS
Angers.....	45.069	36.291	33.293	2.643	167	188
Baugé.....	23.233	19.709	18.776	789	64	80
Beaupréau....	33.786	20.664	19.181	1.237	12	234
Saumur.....	28.871	24.070	23.101	880	12	77
Segré.....	17.290	12.101	11.436	405	29	231
Totaux...	148.249	112.835	105.787	5.954	284	810

Maine-et-Loire : 105,787 *oui* contre 5,954 *non*.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCE

Électeurs inscrits	9.833.576
Votants [2]	8.116.773
Oui	7.439.216
Non	640.737
Voix perdues.	36.820

(*Moniteur Universel*, 10 juillet 1857.)

[1] Archives de Maine-et-Loire, série M.

[2] « Seul, le département des Basses-Alpes, où le scrutin avait dû être retardé jusqu'au 28 décembre, n'était pas compris dans ce rélevé. » *Histoire de la Seconde République française*, par P. de la Gorce, II, 597.

Digitized by Google

IX

Plébiscite sur le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, portant proclamation de l'Empire

Le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852 proposait, dans les termes suivants, le rétablissement de la dignité impériale, à l'acceptation du peuple : « Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis-Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte, ainsi qu'il est prévu par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852. »

Le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 donna, dans le département de Maine-et-Loire, les résultats ci-après :

ARRONDISSEMENTS	INSCRITS	VOTANTS	OUI	NON	NULS	BLANCS
Angers.....	46.230	28.007	26.684	1.006	11	306
Baugé.....	23.031	17.459	16.952	381	17	109
Beaupréau....	34.077	15.608	14.813	640	39	121
Saumur.....	28.660	20.413	19.931	383	15	91
Segré.....	17.235	10.519	9.859	513	18	129
Totaux...	149.233	92.006	88.239	2.923	100	756

Maine-et-Loire : 88,239 *oui* contre 2,923 *non*.

RÉSULTATS GÉNERAUX DE LA FRANCE [1]

Électeurs inscrits	9.833.576
Votants	8.140.660
Oui	7.824.189
Non	253.145
Bulletins nuls	63.326

[1] Décret du 2 décembre 1852 et *Moniteur Universel* du 10 juillet 1857.

Digitized by Google

X

Plébiscite du 8 mai 1870

Le décret du 23 avril 1870 convoqua le peuple français dans ses comices pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands Corps de l'État et ratifie le Sénatus-Consulte du 20 avril 1870. »

Le tableau suivant donne la récapitulation des votes dans le département de Maine-et-Loire.

ARRONDISSEMENTS	INSCRITS	VOTANTS	OUI	NON	NULS
Angers.....	46.874	39.510	32 179	6.416	937
Baugé.....	23.017	20.404	19.298	858	248
Cholet.....	37.612	24.925	20.437	3.736	752
Saumur	28.549	24.433	21.480	2.657	296
Segré.....	18.028	14.506	13.568	581	357
Totaux généraux	154.080	123.778	106.962	14.248	2.590

Maine-et-Loire : 106,962 *oui* contre 14,248 *non*.

(*Recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire*, année 1870.)

La proclamation des résultats généraux du plébiscite en France donna les chiffres ci-après :

Oui	7.350.142
Non	1.538.825
Nuls.	112.975

Digitized by Google

Résultats des votes des armées de terre et de mer.

	INSCRITS	VOTANTS	OUI	NON	NULS
Armée de terre ...	300.684	299.528	254.749	41.782	2.997
Armée de mer .. .	32.037	30.410	23.895	6.009	506

(*Journal officiel* du 19 et du 22 mai 1870.)

Il y a donc eu en France, depuis 1793 jusqu'à 1870, dix plébiscites ou votes populaires.

Les renseignements fournis par les documents de l'époque n'ont pas toujours, au moins pour les premiers votes, toute la précision désirable. Nous n'avons cependant rien négligé, en consultant les Archives Nationales et celles du département de Maine-et-Loire, le *Bulletin des Lois*, le *Moniteur Universel* et la collection si précieuse des *Affiches d'Angers*, pour donner ici les résultats les plus complets et les plus exacts.

Guillaume Bodinier.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE THÉATRE D'ANGERS

(suite)

DEUXIÈME PARTIE

LE THÉATRE D'ANGERS PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE V

Les spectacles de l'an VII. — Devilliers et la citoyenne Saint-Hilaire au théâtre de la place de la Commune. — Représentation au bénéfice de Langlade. — La Société du *Lycée Dramatique*. — Le tragédien Larive en représentations à Angers.

Le 20 vendémiaire an VII, les artistes dramatiques et lyriques de Tours, parmi lesquels se trouvait la citoyenne Desbrosses, artiste du théâtre Italien de Paris, ouvrent leur spectacle à la salle de la place du Ralliement par *Éléonore ou l'amour conjugal*, opéra en deux actes, paroles du citoyen Bouilly (de Tours), musique du citoyen Gaveaux, et *le Tableau parlant* de Grétry. Nous ignorons le nom du directeur de cette compagnie; mais les *Affiches d'Angers* font l'éloge des artistes et particulièrement du citoyen Durancy et des citoyennes Garnier et Hénique.

La citoyenne Desbrosses débute, le 25 vendémiaire, par *Marianne*, opéra. Le 18 brumaire, on donne, pour son

Digitized by Google

bénéfice, *Sargines ou l'élève de l'amour*, opéra en quatre actes de Dalayrac, suivi de *Barogo ou le prince ramoneur*. Le 16, *Les prétendus*, grand opéra du théâtre des Arts, et *Le Secret*. Le 18, au bénéfice de la citoyenne Hénique, *Le Défi*, opéra en deux actes, suivi de *Paul et Virginie*, opéra en trois actes de Lesueur.

Le même jour, les artistes dramatiques, sous la direction de Devilliers, font leur début à la salle de la place de la Commune, par *Abufar ou la Famille arabe*, tragédie en quatre actes de Ducis, et *Les Folies amoureuses*, comédie en trois actes de Regnard.

Le 20, on joue à la salle neuve, au bénéfice de la citoyenne Desbrosses, *Lisbeth*, opéra nouveau en trois actes, précédé de L'*Amant statue*, opéra en un acte. La bénéficiaire doit jouer dans les deux pièces. Le général Kellermann, en ce moment à Angers[1], assistait à la représentation au milieu des autorités constituées. Après le second acte de *Lisbeth*, deux acteurs s'avancèrent sur la scène et chantèrent deux couplets sur les victoires de la République, « sans oublier le brave général qui avait eu tant de part à ses triomphes et dont la présence faisait naître et confondait dans tous les cœurs les sentiments de l'estime, de la vénération et de la reconnaissance. » Pendant ce temps, la citoyenne Desbrosses, accompagnée des citoyennes Garnier et Hénique, s'était glissée dans la loge occupée par le général et, au moment où son nom était prononcé, plaçait sur sa tête une couronne de lauriers, aux applaudissements et aux acclamations de toute la salle.

Le 21 brumaire, Kellermann s'était rendu au théâtre de la place de la Commune. Le directeur, Devilliers, avait improvisé un couplet en son honneur, reproduit dans les *Affiches d'Angers* du 22 brumaire, qui fut chanté par le

[1] Par arrêté du Directoire exécutif, en date du 29 fructidor an VI, Kellermann avait été nommé inspecteur général de la cavalerie de l'armée d'Angleterre, cantonnée dans les départements de l'Ouest.

Digitized by Google

citoyen Langlade. Mais le général, s'étant aperçu que la scène de la veille allait se reproduire, s'était hâté de quitter la salle.

La troupe lyrique reste au théâtre de la place du Ralliement jusqu'au 20 frimaire. Nous trouvons peu de nouveautés indiquées dans les représentations dont nous connaissons la composition; nous citerons seulement les opéras qui paraissent avoir eu le plus de succès : *Euphrosine et Coradin*, opéra en trois actes de Méhul ; *Le Jaloux malgré lui*, opéra en deux actes; *L'Amour conjugal ou le Prisonnier espagnol*, opéra en deux actes; *Roméo et Juliette*, drame lyrique en trois actes du théâtre Feydeau, orné de tout son spectacle, avec une décoration peinte par un des meilleurs artistes de Paris, représentant la galerie des tombeaux des Capulets ; *Le Prisonnier*, opéra en un acte, etc.

Devilliers continue à jouer à la salle de la place de la Commune où il donne à la fois la tragédie, le drame et la comédie.

On joue, le 6 frimaire, au bénéfice du citoyen Berger, *Les Deux Figaros ou le sujet de comédie*, comédie en cinq actes, et *Les Saturnales modernes*, comédie nouvelle en un acte; le 10, *Le Séducteur*, comédie nouvelle en cinq actes et en vers qui n'a jamais été jouée à Angers, et *Le Galant coureur*, comédie en un acte; le 12, *Céphise ou l'Erreur d'esprit*, comédie ; le 18, *Geneviève de Brabant ou l'Innocence reconnue*, tragédie en cinq actes, et *Le Sculpteur ou la Femme comme il y en a peu*, comédie en un acte ; le 26, *La mort d'Abel*, tragédie en trois actes de Legouvé, et *Les Trois Sultanes*, comédie ; le 6 nivôse, *Victor ou l'Enfant de la forêt*, comédie héroïque en trois actes, suivie de *La feinte par amour*, comédie en trois actes ; le 14, au bénéfice de la citoyenne Dauteuil, *L'Orpheline*, comédie en trois actes, suivie de *La Fille hussard ou le Sergent suédois*, pantomime dialoguée en trois actes.

Digitized by Google

Le 7 nivôse, un artiste de la troupe, le citoyen Langlade, se promenant aux environs de la prairie Saint-Serge, avait aperçu un enfant qui courait sur la glace, briser celle-ci et disparaître sous les eaux. Il s'était précipité au secours de cet enfant et avait failli périr lui-même sans avoir pu le sauver. Informée de cet acte de dévouement, la Municipalité d'Angers décerne au citoyen Langlade les plus grands éloges. Elle arrête qu'il lui sera versé une somme de 30 francs et que le directeur du théâtre sera invité à donner une représentation au bénéfice de son pensionnaire.

L'hiver de cette année avait été des plus rigoureux. Le 16 nivôse, le citoyen Devilliers exposait à l'Agent national de la Commune que le mauvais temps, surtout la pluie et le verglas, empêchaient depuis quelque temps le public de se rendre au théâtre et il demandait à ne pas jouer ce même jour. L'Agent national, toujours disposé à voir partout des manœuvres royalistes ou fanatiques, se persuade que ce directeur ne veut pas jouer le 16, afin de donner plus d'éclat à son spectacle du lendemain, ci-devant dimanche, correspondant au 6 janvier 1799, jour des Rois, et veut l'obliger à jouer. Mais Devilliers revient à la charge. Il prouve que, depuis une décade, il a fait des frais en pure perte et sans pouvoir réussir à attirer les spectateurs. Il offre de supprimer sa représentation du 17 pour ne plus jouer avant le 19 nivôse, jour auquel a été fixé le spectacle qui doit être donné au bénéfice du citoyen Langlade, pour le récompenser de l'acte généreux qui l'a distingué aux yeux de ses concitoyens. L'Agent national se laisse enfin convaincre; il permet de faire relâche le 16 nivôse, mais à la condition que Devilliers renonce en même temps à jouer le lendemain.

La représentation donnée le 19 nivôse au bénéfice de Langlade, « sur la demande des citoyens de la commune et d'après l'offre des artistes », eut un grand succès.

Digitized by Google

Le spectacle était composé de *Tom Jones et Fellamar*, comédie en cinq actes, et du *Chanoine de Milan*, comédie en un acte. Deux membres de la Municipalité se tenaient au bureau du théâtre pour toucher la recette et la remettre au bénéficiaire qui fut l'objet d'une ovation. Celui-ci profita d'un vaudeville qui terminait le spectacle « pour adresser à ses concitoyens un couplet dicté par la modestie, le sentiment et la reconnaissance. »

Le lendemain, Langlade eut les honneurs de la fête décadaire célébrée au temple Maurice. Placé entre les deux présidents des administrations centrale et municipale, il fut accueilli par des applaudissements universels. Le président de la Municipalité monta à la tribune et présenta le trait de dévouement de ce républicain à l'admiration et à la gratitude des citoyens d'Angers. Les acclamations recommencèrent; tous les membres des autorités administratives s'empressèrent de serrer tour à tour Langlade entre leurs bras, « et l'on sentit couler les larmes de la sensibilité et de la reconnaissance[1]. »

Les artistes redoublent d'efforts pour attirer le public à leur spectacle, mais sans pouvoir y réussir. On joue six fois par décade, il y a relâche les quartidi et les nonidi, et des redoutes ou bals parés les duodi et septidi.

On donne, le 25 nivôse, au bénéfice du citoyen Cochèze, *Le Soldat prussien ou Georges le bon Fils*, comédie en trois actes précédée de *Turcaret ou l'agioteur dupé et puni*, comédie en cinq actes; le 28, *La Coquette corrigée*, comédie en cinq actes suivie de *La petite Épreuve*, comédie en un acte; le 1er pluviôse, au bénéfice du citoyen Deville, *Blanche et Moncassin ou les Inquisiteurs vénitiens*, tragédie nouvelle en cinq actes par le citoyen Arnaud, suivie de *Minuit*, comédie en un acte.

Le 2 pluviôse, pour l'anniversaire de la juste punition du

[1] *Affiches d'Angers* du 24 pluviôse an VII.

Digitized by Google

dernier roi des Français, on donne, par ordre, la tragédie de *Brutus*, suivie de *L'Enrôlement supposé*, comédie-parade en un acte.

L'Agent national de la Commune rend compte le lendemain à son collègue du département de la fête célébrée la veille et de la représentation qui a terminé la journée. Le mauvais temps a empêché le public de se rendre au théâtre. « Le parterre était assez bien garni, mais la pluie, les glaçons, les courants d'eau, qui obstaclaient les rues, et le dégel, ont privé les citoyennes, l'ornement de nos spectacles, de pouvoir s'électriser au récit des vertus républicaines. »

Le 10 pluviôse, on donne au théâtre, *Robert, chef de brigands*, avec un artiste de passage à Angers dans le rôle de Robert ; le 25, au bénéfice de la citoyenne Sircourt, *Les Modernes enrichis*, comédie en trois actes, et *Le Malade imaginaire*.

Le 25 du même mois, l'Agent national expose à son collègue du département que l'on a joué plusieurs fois déjà la pièce ayant pour titre *Le Séducteur*. L'immoralité que l'on avait remarquée dans les représentations précédentes, n'a plus existé dans la dernière. Ce qui répugnait, c'était de voir le scélérat impuni. Mais on a ajouté, dans la dernière scène, qu'il était livré aux mains de la justice et l'ironie triviale qui terminait la pièce a disparu. Vous pensez bien, ajoute-t-il, d'où provient ce changement. Cette dernière phrase nous porte à croire que c'est l'Agent national lui-même qui avait daigné corriger la comédie du marquis de Bièvre, pour en sauver la moralité.

N'ayant pas réussi dans son exploitation du théâtre d'Angers et ayant, au contraire, risqué d'assez fortes sommes sans avoir pu parvenir à attirer les amateurs à son spectacle, Devilliers se décide à joindre à sa troupe plusieurs artistes lyriques, afin de varier ses représentations en donnant quelques opéras. Ces nouveaux artistes,

Digitized by Google

parmi lesquels se trouvent deux actrices connues et chéries du public, débutent, le 25 pluviôse, par *Alexis ou l'Erreur d'un bon père.* Ils donnent, le 26, *Philippe et Georgette*, opéra en un acte, et *Pygmalion*, scène lyrique. Le directeur Devilliers, de même que le citoyen Durancy et quelques autres acteurs de la troupe de comédie, jouent également dans l'opéra.

On continue à donner des comédies, telles que *L'École des mœurs*, comédie en cinq actes, *Guerre ouverte ou ruse contre ruse*, comédie en trois actes ; *Les Maris corrigés*, comédie en trois actes, mais en les accompagnant de quelques opéras du répertoire parmi lesquels nous ne rencontrons pas de pièces nouvelles et qui ne semblent pas avoir réussi à attirer la foule au spectacle.

Le 16 ventôse, l'Agent national de la Commune rappelle au citoyen Devilliers que l'arrêté du Directoire exécutif du 23 pluviôse concernant la célébration de la fête de la Souveraineté du Peuple qui doit avoir lieu le 30 ventôse, porte : « Le soir, les théâtres doivent retentir de chants patriotiques et n'offrir que des spectacles propres à inspirer l'horreur du royalisme et de l'anarchie, ces deux éternels ennemis de la souveraineté du peuple. » Il l'invite donc à faire jouer une pièce qui puisse remplir le but de cet arrêté, comme aussi à faire exécuter par l'orchestre beaucoup d'airs patriotiques.

Obtempérant à cette invitation, le directeur du théâtre fait donner, le 30 ventôse, la tragédie de *Guillaume Tell*, et l'Agent national constate, dans une nouvelle lettre, du 4 germinal, adressée à son collègue du département, que les véritables amis de la chose publique se sont rendus à cette représentation et ont applaudi avec enthousiasme aux divers passages frappants de ce spectacle.

Le 10 germinal, jour de la Fête de la Jeunesse, on donne *Le Dissipateur* de Destouches et *La Rencontre en voyage*.

La Société de jeunes gens qui donnait des représenta-

Digitized by Google

tions l'année précédente aux Ursules, ayant vu fermer son théâtre par mesure administrative, n'avait pas tardé à se reformer, mais en prenant ses précautions pour se mettre à l'abri d'une nouvelle fermeture.

Un certain nombre de citoyens, qui s'intéressaient aux efforts de ces jeunes gens, formèrent, sous le nom de *Lycée Dramatique*, une Société d'agrément qui choisit pour lieu de ses réunions un appartement situé place de l'Égalité (ci-devant Monsieur) et dépendant de l'ancien couvent de la Fidélité, acquis comme bien national par un citoyen Marie et revendu plus tard par celui-ci au sieur Beaumanoir, architecte. Les membres de la Société, dont nous avons la liste[1], étaient au nombre de cinquante et devaient, sans doute, se charger de couvrir toutes les dépenses nécessitées par les représentations données par les jeunes artistes dont la Société avait pour but d'encourager les efforts.

Pour éviter l'obligation de prendre une patente, on avait dû renoncer à percevoir un droit d'entrée quelconque et les sociétaires seuls, ou leurs invités, pouvaient être admis à assister au spectacle. L'Agent national avait bien voulu, cette fois encore, imposer à ces amateurs un droit de patente, mais le sieur Beaumanoir, un des membres de la Société, s'empressa de lui répondre, le 19 frimaire an VII, pour lui démontrer que sa prétention n'était pas fondée et en même temps pour établir que la nouvelle Société avait été créée dans un but d'amusement et en dehors de toute idée politique :

« Citoyen commissaire,

« Le *Lycée Dramatique*, qui se réunit chez moi, est trop éloigné par ses principes des anciens usages, pour

[1] On y trouve notamment les noms de MM. Barbot père, Bardoux, Beaufranchet, Beaumanoir, Bourgeois l'aîné, Bourgeois jeune Brouard-Maugars, Delaunay fils, Drouard, Dubois, avoué, Évain, Gastineau, Giraud, Goury, Guinoiseau, Jubin, Latouche, Latulaye, Levastre, Mame père et fils, Ollivier, Papin, etc....

Digitized by Google

chercher à en perpétuer le souvenir. Nous sommes tous attachés au gouvernement républicain et fidèles observateurs de ses lois. Je vous avais prévenu moi-même du jour que nous avions fixé pour notre début et vous ne l'avez pas contrarié. Nous ne pensions pas du tout que ce jour fût une fête de l'ancien régime et nous étions bien éloignés de nous douter que la malignité pût nous supposer une intention dans le choix de ce jour. Nous y songions si peu que, prévenus des difficultés que l'on se disposait à nous faire sur ce prétexte, nous n'avons pas balancé à changer notre résolution, en remettant à un autre jour le début des amusements qui sont l'unique but de notre association.

« Nous ne croyons pas, citoyen commissaire, que l'arrêté du Directoire que vous nous citez nous soit applicable. Notre réunion, formant une Société privée, n'a absolument rien qui puisse la faire assimiler aux spectacles publics et lucratifs, que l'art. 12 de l'arrêté du Directoire concerne seuls. La réunion que nous formons est seulement soumise à la surveillance de la police et c'est par cette raison que nous avons communiqué à l'administration municipale notre règlement et le répertoire des pièces que nous nous proposons de jouer, règlement et répertoire qu'elle a approuvés. Nous l'informerons exactement des jours de nos exercices que nous ne pouvons fixer d'avance et qui dépendront de la commodité des sociétaires.

« Nous pensons que là se bornent nos obligations relativement à la police. Nous serons exacts à y satisfaire.

« Salut et fraternité!

« BEAUMANOIR[1]. »

Une autre lettre, en date du même jour, adressée également au commissaire du Directoire exécutif, contenait une carte d'entrée pour la représentation du lendemain, 20 fri-

[1] *Arch. Mun.*

Digitized by Google

maire. Cette carte est imprimée. Elle porte en tête les mots: LYCÉE DRAMATIQUE. Au-dessous et en plus petits caractères, *Sociétaire....* et plus bas, *par invitation.....* avec des blancs destinés à recevoir le nom d'un sociétaire ou d'un invité.

Enfin elle porte la griffe du citoyen Mame, le président ou au moins un des administrateurs de la Société.

La carte que nous avons eue sous les yeux a été remplie au nom du commissaire du Directoire exécutif, le citoyen Morainville, qui ne paraît pas en avoir fait usage[1].

Toutefois, celui-ci semble dès lors être rassuré sur les tendances de la Société du *Lycée Dramatique.* Loin de chercher à lui nuire, il paraît, au contraire, l'avoir prise, à partir de ce moment, sous sa protection.

Le 4 nivôse an VII, il prévient son collègue près l'administration départementale que l'on doit jouer, le même jour, sur le théâtre dit de la Fidélité, *Pygmalion* et *Les Folies amoureuses.* La Société en a fait la déclaration et l'administration municipale, voyant choisir un autre jour que celui d'un dimanche ou fête et ne trouvant dans le but moral de ces deux pièces qu'un divertissement instructif, a cru devoir en permettre la représentation.

Les sociétaires du *Lycée Dramatique* qui, sans doute, avaient eu plus d'une fois recours à l'obligeance de Devilliers, soit pour lui demander des conseils, soit pour lui emprunter les costumes ou les accessoires dont ils avaient eu besoin pour leurs spectacles et l'avaient toujours trouvé prêt à les aider de son expérience, s'émurent de la situation précaire dans laquelle se trouvait ce directeur et résolurent de donner une représentation à son bénéfice sur le théâtre de la place de la Commune.

Ce spectacle, fixé au 17 germinal, est annoncé dans les *Affiches d'Angers* du 16 (n° 98). Il se composera du *Bar-*

[1] *Arch. Mun.*

Digitized by Google

bier de Séville, comédie en quatre actes, et d'*Arlequin afficheur*, comédie-vaudeville en un acte.

Le citoyen Devilliers, dit le journal, n'a pas cessé d'être utile et d'encourager, par ses soins, les essais du *Lycée Dramatique*. « Aujourd'hui, cette Société désire lui témoigner sa reconnaissance, c'est par les arts que les arts doivent être consolés; ce moyen délicat est celui que les membres du *Lycée* viennent d'adopter. Puissent tous les amis des arts se réunir au spectacle, sourire avec indulgence aux efforts de ces jeunes amateurs de l'art dramatique et surtout ne pas oublier que leur conduite est purement fondée sur la reconnaissance et l'estime! »

Cette représentation avait été autorisée de la Municipalité et l'Agent national de la Commune, revenu de ses anciennes préventions, prend ses précautions pour éviter que le spectacle ne soit troublé par une cabale. Il a été informé que trois habitants d'Angers, Bertrand, Navré et Juigné fils, tous les trois employés à la manufacture de la Vallée-Saint-Samson, se sont donné rendez-vous pour aller siffler les acteurs du *Lycée Dramatique* et il invite le commandant de la gendarmerie nationale à envoyer quelques-uns de ses hommes à la salle de spectacle pour expulser les perturbateurs et les empêcher ensuite de rentrer dans le théâtre.

C'est là le dernier renseignement que nous ayons rencontré sur cette Société d'amateurs qui subsista cependant jusqu'à la fin de l'an IX, époque à laquelle ses membres se séparent et font annoncer la mise en vente de son mobilier[1].

[1] Les *Affiches d'Angers* du 28 fructidor an IX annoncent pour le 4e jour complémentaire de cette année la vente volontaire de tous les effets mobiliers dépendant de la Société du *Lycée Dramatique* et consistant en décorations de théâtre, fauteuils, tabourets, armoires, planches et madriers de différentes longueurs et épaisseurs, un poêle de faïence avec ses tuyaux, etc.... Enfin un avis, inséré dans les *Affiches* du 6 brumaire an XI, invite les membres de cette Société à se présenter chez le notaire chargé de la vente pour toucher la part revenant à chacun d'eux dans le prix de ce mobilier.

Digitized by Google

La représentation donnée par la Société du *Lycée Dramatique* dut être fructueuse, mais son produit était bien modeste, en comparaison des dettes contractées par Devilliers. Celui-ci persiste à lutter contre la mauvaise fortune et continue ses représentations.

Le 16 germinal, il avait donné un spectacle terminé par *La Revue de l'an VI*, opéra nouveau en un acte. Le 18, l'Agent national lui adresse un blâme énergique. L'affiche portait que le citoyen Langlade jouerait six rôles différents dans cet opéra et le peuple a été trompé dans son attente, puisque cet acteur n'en a rempli que cinq. Cette conduite constitue un abus de confiance qui n'est pas excusable. Cependant l'Agent national se borne, pour cette fois, à engager le citoyen Langlade à ne pas récidiver. Devilliers est invité à donner connaissance de cette lettre à son pensionnaire qui devra la considérer comme une correction fraternelle[1].

Le 19 germinal, on annonce pour le lendemain une première représentation de *Misanthropie et Repentir*, drame nouveau en cinq actes, traduit de l'allemand, mis au théâtre français par la citoyenne Molé, lequel venait d'avoir à Paris quarante-deux représentations.

Cette pièce produisit quelques bonnes recettes, mais ne pouvait, à elle seule, rétablir la situation désespérée du directeur.

Le 25 germinal, l'administration municipale, statuant sur une pétition de Devilliers tendant a obtenir une réduction sur le montant de sa patente, prenait un arrêté fixant le chiffre de cette patente à 240 francs, « somme à laquelle a été établie la recette d'une représentation complète, au moyen de ce que le spectacle est peu suivi et que les recettes ont été très modiques dans le cours de cette année, et, que même, différentes fois, le directeur n'a pu donner son spectacle, faute de spectateurs en nombre suffisant[2]. »

[1] *Arch. Mun.* Reg. de correspondances de l'Agent national.
[2] *Arch. Mun.* Reg. des pétitions et arrêtés divers.

Digitized by Google

Le même jour, l'Agent national adresse une nouvelle semonce au citoyen Devilliers dont le spectacle a commencé la veille à 6 heures 20 minutes, par la faute d'un artiste, le sieur Lachaise. Il serait poursuivi si ce fait venait à se reproduire.

Une heureuse circonstance permit à Devilliers de remonter un peu ses affaires. Le célèbre tragédien Larive[1] se trouvait alors en représentations à Nantes. Il consentit à venir à Angers où il devait rester près d'un mois. Bien que le prix des places eût été augmenté et porté à 3 francs pour les premières loges, 1 fr. 80 pour les secondes et 1 franc pour le parterre, le public accourut en foule pour entendre le grand artiste.

Larive débuta, le 28 floréal, par le rôle d'Oreste, d'*Iphigénie en Tauride*. Le 30, il joue *Vendôme*, d'Adelaïde Duguesclin. Le 2 prairial, on donne un spectacle d'opéra pour les débuts de la citoyenne Moulin. Les autres pièces jouées par Larive, annoncées par le journal les *Affiches d'Angers*, sont : le 4 prairial, *Œdipe ;* le 10, *Spartacus*, avec la citoyenne Garnier, du théâtre de l'Odéon, dans le rôle d'Émilie ; le 14, *Mahomet*, de Voltaire; le 17, *Tancrède*, suivi de *Pygmalion*, scène lyrique de J.-J. Rousseau ; le 21, *Alzire ou les Américains* ; le 23, *Philoctète ;* le 24, *La veuve du Malabar ;* le 26, *Le Cid ;* le 28, *Gustave*, de Piron; le 30, *Guillaume Tell*, avec une comédie, *Le Somnambule*, seule pièce de ce genre que cet artiste ait donnée sur la scène angevine[2].

Larive raconte dans son *Cours de déclamation*, publié l'an IX, que, se trouvant en représentations à Angers, au

[1] J. Mauduit de Larive, né à La Rochelle, en 1749, entré en 1771 au Théâtre Français où il succéda à Lekain, mort en 1778. Larive quitta le théâtre vers 1801 et mourut en 1827.

[2] Nous ne connaissons pas les programmes d'un certain nombre de représentations, notamment celles des 6, 8, 18, 20, 22 prairial. Peut-être celles-ci furent-elles données uniquement par la troupe de Devilliers qui, du reste, jouait chaque soir de spectacle une petite pièce, comédie ou opéra, pour accompagner celle dans laquelle avait paru Larive.

Digitized by Google

mois de prairial an VII, il reçut une invitation pour assister à la Fête funèbre célébrée, le 20 de ce mois, en l'honneur des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt. Il se rendit avec le cortège à l'église Saint-Maurice, convertie en temple de la Raison, où se trouvait réunie une foule immense. Après l'exécution de divers morceaux d'une musique lugubre, un citoyen monta à la tribune et prononça un discours. Mais il faisait de vains efforts pour se faire entendre de la foule qui remplissait le temple, sans y parvenir. Larive ne put se retenir de dire à mi-voix : « Si j'étais à sa place, je saurais bien me faire entendre. » Ce propos fut répété et parvint au président de l'administration municipale qui, fendant la foule, s'approcha du tragédien et l'invita à monter à la tribune pour prononcer le discours qu'il avait préparé. Pris au dépourvu, voyant tous les yeux fixés sur lui et ne sachant comment expliquer la méprise, Larive suivit le président ne sachant encore ce qu'il allait dire. Une heureuse inspiration de sa mémoire lui rappela les imprécations d'Œdipe qui pouvaient, à la rigueur, s'appliquer à la circonstance, en prenant soin, toutefois, d'en modifier le premier vers adressé aux dieux Thébains. Sa présence d'esprit lui permit de faire le changement sans hésitation et c'est d'une voix retentissante qu'il déclama ces vers :

Dieu des républicains, Dieu qui nous exaucez,
Punissez l'assassin, vous qui le connaissez.
Etc....

Dès qu'il eut terminé, les applaudissements éclatèrent de toutes parts. Profitant de ce moment, Larive se hâta de descendre de la tribune et de se perdre dans la foule, heureux de s'être tiré facilement d'une situation aussi embarrassante[1].

[1] Cette anecdote a été rapportée par M. A. de Soland dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, année 1870, page 310. Les *Affiches d'Angers*, dans leur numéro 131, du 22 prairial, confirment

Digitized by Google

Pendant son séjour à Angers, Larive s'entremit pour amener un arrangement entre le receveur des droits d'auteurs à Saumur, le sieur Pertuis, et Devilliers. Ce dernier paraît en effet avoir exploité le théâtre de cette ville, où il allait faire de temps en temps un court séjour. Mais il avait quitté Saumur sans payer au sieur Pertuis le montant des droits dus à celui-ci qui, tout en chargeant son collègue, le citoyen Huard, de poursuivre le règlement de ces droits, avait porté plainte à l'Agent national de la Commune d'Angers. Ce fonctionnaire, secondé par Larive, parvint à faire conclure une transaction.

Devilliers quitta Angers avec Larive pour aller donner à Tours une série de représentations que la présence de ce tragédien, dans la troupe, rendit fructueuses. Les *Affiches d'Angers* du 18 messidor contiennent un avis prévenant ceux qui auraient des mémoires à lui adresser ou des réclamations à lui faire, qu'il entend bien payer toutes les dettes qu'il a contractées. Il espère, malgré les dégoûts dont il a été abreuvé à Angers, y revenir un jour, persuadé qu'il n'aura rien perdu de l'estime publique. Nous ne savons si Devilliers réussit à payer tous ses créanciers, mais, malgré sa promesse, il ne reparut plus en cette ville [1].

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre)

ce récit. Après avoir rendu compte de la cérémonie célébrée en l'honneur des plénipotentiaires de Rastadt, le journaliste ajoute : « Le citoyen Larive a bien voulu aussi concourir à l'éclat et à l'effet de la cérémonie en y adaptant, avec beaucoup de justesse, une imprécation d'Œdipe, qu'il a prononcée avec cette chaleur et cette énergie étonnantes qu'on lui connaît ; c'est dire assez qu'il a été couvert d'applaudissements. »

[1] Comme son ancien directeur, Deschamps, Devilliers avait épousé une angevine, Marie-Barbe Chevallier. (Reg. des délivr. de passeports, 30 ventôse an VII.)

Digitized by Google

UNE NOUVELLE DE FERNAN CABALLERO

(suite)

IV

UNE RÉUNION AU CLAIR DE LUNE.

Un soir, à la chute du jour, les habitants du castillo étaient assemblés sur la place d'Armes, prenant le frais. Le soleil avait déjà donné sa dernière caresse à la plus haute tour, la lune commençait sa lente et silencieuse ascension, tandis que les étoiles brillaient joyeusement au-dessus d'elle au firmament.

Les animaux domestiques du castillo ne laissaient plus échapper que ces sons lents et monotones qui précèdent et annoncent le sommeil, quand, tout à coup, on entendit une musique enchanteresse qui semblait descendre du ciel.

Au bruit de ces suaves accents, les échos du sévère et silencieux édifice sortirent joyeusement de leur longue léthargie. Les autres habitants du Castillo partagèrent la même agréable surprise : les pigeons, perchés sur les créneaux, tournèrent leurs petites têtes dans toutes les directions; les lapins, pour mieux entendre, sortirent de leur confortable ossuaire; les chardonnerets et les canaris manifestèrent leur joie en lançant, à plein gosier, leurs notes les plus pures et leurs plus brillantes roulades; le coq sortit fièrement de dessous son figuier, comme jadis Achille de dessous sa tente et, mar-

Digitized by Google

quant le pas en cadence, il se livra à un véritable exercice de haute école ; les poules seules, plus prosaïques, ne se laissèrent pas distraire de leurs occupations ordinaires, qui consistent simplement, comme chacun le sait, à se garnir le jabot et à faire un nid pour y pondre leurs œufs.

— Qu'est-ce que ceci ? demanda la gouvernante du chapelain.

— C'est, répondit doña Escolastica, don Deopolvo....

— Te voilà encore avec ton *Deopolvo*, interrompit don José. Je t'ai pourtant déjà avertie que c'est Leopoldo qu'il faut dire, Leopoldo, est-ce bien compris ?

Doña Escolastica fit un signe d'assentiment et continua : « Don Deopolvo, donc, a reçu ce matin sa flûte avec ses bagages, que son ami a enfin pu lui procurer, et il est allé en jouer au haut de la tour ; et qu'il est charmant à entendre !

— Quel talent ! fit la nièce du sacristain, que l'on aurait pu prendre pour sa tante. Ne dirait-on pas que cette musique descend du ciel comme celle des anges ?

— Dis-moi, José, demanda doña Liberata, après s'être préalablement informée de ce dont il s'agissait, il joue donc un air d'église ?

— Que non. Il joue quelque chose de profane et de gai : des *seguidillas* (séguédilles) [1], mais bien gentilles..., bien gentilles !

— Précieuses, reprit avec recueillement doña Liberata.

Au bout de quelques instants, on entendit sonner la cloche de la prière, et les habitants du castillo, s'empressant de répondre à son appel, saluèrent Marie avec l'ange, et récitèrent le chapelet.

Leopoldo ne le remarqua pas, et, l'eût-il remarqué, il ne se serait probablement pas interrompu. D'ailleurs, les voix graves et monotones de ces personnes en prière, et les

[1] Anciennes chansons espagnoles d'un genre vif et animé.

Digitized by Google

suaves mélodies qui en descendant sur elles semblaient leur répondre, formaient un ensemble plein de poésie. Les choses de ce monde peuvent se considérer de deux manières bien différentes : par le froid regard de la raison, qui glace tout, rabaisse tout, et par le chaud regard du cœur, qui donne à tout, au contraire, de l'éclat et de la vie, comme le soleil du bon Dieu.

Quand se termina la prière, Leopoldo avait cessé depuis un moment de jouer de son instrument ; car, s'il aimait la musique, comme il aimait et haïssait toute chose, c'est-à-dire passionnément, il n'avait pas la patience de faire longtemps de suite la même chose.

Maintenant qu'il a fini de chanter, que va-t-il faire notre canari en liberté ? demanda doña Escolastica.

— Peut-être est-il allé, comme l'autre jour, chercher de la poudre rouge pour colorer l'eau de ma *tinaja*[1], dit la nièce du sacristain.

— Ou bien, comme hier, du poivre pour saupoudrer les rebords de mon *alcarraza*[2], ce qui me brûla terriblement les lèvres. En voyez-vous encore la trace ? fit don José, en déployant la grande lèvre que nous lui connaissons.

— C'est vraiment intolérable, dit le sacristain.

— Il n'a pas mauvaise intention, reprit doña Escolastica.

— Avec bonne ou mauvaise intention, il m'a toujours fait bien mal ! s'écria don José.

— Mais que va-t-il faire maintenant ? redemanda, au bout d'un instant, doña Escolastica.

— Va donc y voir, si tu te mets tant en peine de le savoir, lui répondit son mari.

Mais quel ne fut pas alors l'étonnement de tous de voir

[1] Sorte de cruche vernissée servant pour différents usages et, notamment, comme dans le cas présent, pour la toilette.

[2] Autre spécimen de poterie espagnole conservant fraîche l'eau qu'on aime tant à boire de l'autre côté des Pyrénées.

Digitized by Google

leur hôte élégamment vêtu, une badine à la main, traverser tranquillement la place d'Armes en fredonnant l'hymne de *Riego*[1], les saluer familièrement et se précipiter vers la rue.

Leur saisissement fut tel que, pendant quelques instants, ils demeurèrent la bouche ouverte, sans prononcer une parole.

— C'était bien la peine, dit enfin don José, d'escalader la muraille, au risque de se casser la tête, et d'entrer par la fenêtre, pour sortir si effrontément par la porte.

— Et encore, en s'en allant, il chantait l'hymne de Riego, s'écria avec effroi doña Escolastica.

— Dieu le protège ! soupira doña Liberata ; le chant *del niño de Diego* (du petit enfant de Diègue) annonce toujours quelque malheur.

— Je t'ai déjà dit cent fois qu'on ne dit pas *el niño de Diego*, mais bien l'hymne de Riego, repartit don José.

— Dis-moi, José, demanda sa sœur, qu'est-ce donc au juste qu'un hymne ?

— C'est un chant consacré à la louange de Dieu ou des saints ; on appelait aussi de ce nom, chez les païens, les poèmes dans lesquels ils célébraient leurs dieux ou leurs héros.

— Mais alors, ce nom ne convient guère au chant que nous venons d'entendre.

— Non, évidemment ; mais ils ont, à leur fantaisie, changé le sens des mots. Et qui donc peut y porter remède ?

— Si encore ils n'avaient changé que les mots, soupira le sacristain.

— Mais, si je le dis à ce jeune homme, reprit don José, il me traite d'ignorant et de fou.

— Ce sont là des mots en l'air ! fit doña Liberata. C'est le chagrin qui lui tourne la tête ; il est si jeune !

[1] L'un des chefs du mouvement révolutionnaire.

Digitized by Google

— Soit, dit don José, mais il a la langue trop longue.

— Que le bon Dieu l'accompagne et le préserve de tout mal! reprit doña Liberata.

— Et nous aussi, soupira son frère. Vous allez voir que ce jeune étourdi va nous attirer quelque mauvaise affaire.

— Dieu veuille qu'à son retour il ne trouve pas le castillo fermé! dit doñà Escolastica.

— Il saura bien, s'il le faut, rentrer par la fenêtre, repartit don José avec humeur, à moins qu'il ne finisse la nuit en prison. Après s'être tenu ici complètement caché, aller affronter tous les regards en disant : « Me voilà ! » allons! il faut qu'il ait perdu le peu de bon sens qui lui restait! »

V

UNE PERLE.

Leopoldo parcourut les rues du Puerto fort gaillardement et sans éprouver la moindre inquiétude. Qu'avait-il à craindre, en effet? N'était-il pas complètement inconnu dans cette ville; et, d'ailleurs, comment le reconnaître sous son habit bourgeois?

Il descendit toute la *calla larga* (rue longue), aussi belle que longue, et se rendit au vaste *paseo* (jardin public) de la Victoria.

N'y ayant rencontré personne, il se dirigea vers le *vergel*, autre promenade plus petite et plus centrale, située sur le bord du fleuve, et qui était en ce moment pleine de monde.

Il en avait fait à peine une fois le tour, quand il entendit une petite voix d'enfant, mais forte et vibrante, s'écrier : « *Mamaita* (petite maman)! *mamaita!* voici Leopoldo Ardaz. »

Leopoldo fit la sourde oreille et pressa le pas, mais ce fut en vain : une petite fille de six à sept ans, élégamment

Digitized by Google

vêtue, vint se mettre résolûment en face de lui, et lui dit d'un ton perçant : « Ardaz, pourquoi donc vous êtes-vous habillé de la sorte ? l'uniforme vous va bien mieux ! »

— Chut ! chut ! Margarita, ma bien charmante (mon véritable supplice ! ajouta en lui-même Leopoldo) ; je suis très pressé, j'ai un rendez-vous avec un ami.

— Et vous ne voulez pas voir *mamaita*, qui est là assise sur ce banc ? Venez, venez donc !

Margarita saisissant alors la main de Leopoldo, l'entraîna dans la direction indiquée.

— Vous ici, Ardaz ! s'écria tout étonnée une élégante señora.

— Ma surprise, comtesse, quoique plus agréable, n'est pas moins grande que la vôtre de vous rencontrer au milieu de cette foule asphyxiante de fils de Saint Louis.

— *Mamaita*, qu'est-ce que les fils de Saint Louis ? demanda la petite fille qui avait la mauvaise habitude de se mêler toujours aux conversations.

— Ce sont les Français, ma chérie !

— Oh ! que de fils il a, ce saint-là ! et qu'ils sont gentils ! N'est-il pas vrai, Ardaz ?

— Tu le trouves ! fit Léopoldo, en réprimant son impatience.

— Savez-vous ce que m'a dit l'autre jour le neveu du général Gudin ? Que Margarita voulait dire perle.

— Chose bien digne d'être répétée, mon enfant.

— Et que je suis la perle des Antilles.

— Jusqu'à présent, c'est la Havane qui l'avait été.

— Non, elle est trop grande, pour cela. C'est bien moi qui la suis, n'est-ce pas, *mamaita ?*

— Oui, certes, ma bien aimée, et il n'en est pas de plus précieuse à mes yeux.

La comtesse de Enramada, havanaise aussi aimable que distinguée, n'avait d'autre défaut que celui de gâter sa fille à l'excès.

Digitized by Google

Venue en Espagne pour conduire son fils à l'École d'artillerie, elle avait séjourné quelque temps à Madrid, où elle avait fait la connaissance de Leopoldo. Les troubles politiques l'avaient contrainte de quitter cette ville pour s'en retourner à la Havane, et le siège de Cadix la retenait en ce moment au Puerto de Santa Maria.

— Mais vous, demanda la comtesse à Leopoldo, comment vous trouvez-vous ici ? Avec vos idées guerrières, je me figurais vous voir à Cadix, au pied d'un canon, mèche allumée.

— Et vous auriez vu juste, en effet, si l'embarcation qui me conduisait à Cadix n'avait été prise par une canonnière, véritable cerbère de la baie.

— Vous êtes donc prisonnier ?

— Non señora, car j'ai pu m'échapper ; je suis seulement obligé de me tenir caché.

La comtesse partit d'un joyeux éclat de rire.

— Vous vous imaginez donc, dit-elle, en vous montrant ainsi sur les promenades publiques, être coiffé du chapeau de Merlin ?

— Nullement, comtesse ; si vous me voyez ici, c'est que, comptant bien passer inaperçu au milieu de tous ces Français, je suis sorti quelques instants, à la nuit tombante.

— La lueur des reverbères ne suffit-elle donc pas pour vous faire reconnaître dans l'endroit le plus éclairé de la ville ? Ne voyez-vous pas à quoi vous vous exposez, imprudent que vous êtes ?

— Je m'en retourne donc à ma cachette, où personne ne songera à venir me chercher, car c'est le séjour du servilisme le plus immaculé.

— Et quel est donc ce nid de colombes abritant un faucon ?

— C'est le castillo, répondit Leopoldo, avec son étourderie habituelle.

Digitized by Google

— *Mamaita*, je veux aller voir cecastillo, fit Margarita.

— Ma bien-aimée, cela ne se peut.

— Emmenez-moi, Ardaz.

— Je m'en garderai bien, mon enfant : il y a dans ce castillo un féroce dragon, nommé Don José, qui dévore toutes les perles qu'il rencontre.

La comtesse pressa Leopoldo de s'en retourner au plus tôt et ce dernier, fort ennuyé de ce qui venait de lui arriver, ne tarda pas à regagner sa paisible retraite.

Grâce à l'usage généralement répandu en Espagne, aussi bien à la campagne que dans les villes, de peu dormir, surtout pendant l'été, quand Leopoldo rentra, ses hôtes étaient encore sur pied : don José, pour lui ouvrir la porte du castillo, doña Liberata, pour lui offrir à souper et lui demander s'il n'avait besoin de rien, et doña Escolastica, pour tenir compagnie aux deux autres. Tous les trois lui témoignèrent la plus grande joie de le revoir et lui adressèrent mille félicitations sur son heureux retour.

— Quelles sottises! s'écria Leopoldo, qui revenait de fort mauvaise humeur. En aurez-vous bientôt fini avec tous ces compliments! A vous entendre, on dirait que j'ai été, comme Noé, sauvé d'un déluge universel. Si vous continuez à me torturer de la sorte et à m'obséder de vos avis et de vos conseils, je finirai par aller me livrer moi-même à don Juan de Soto ou au général Cordova, advienne que pourra!

Pour toute réponse, don José, sa femme et sa sœur prirent silencieusement le chemin de la porte.

— Je n'ai pas envie de dormir, ajouta Leopoldo, je suis trop agacé pour cela. N'avez-vous pas quelque livre à me donner à lire?

Ils sortirent tous les trois avec empressement pour se rendre au désir de leur hôte. La première de retour, ce fut doña Liberata; elle apportait, toute fière et joyeuse, deux petits livres brochés très usés.

Digitized by Google

— Voici, dit-elle, en les présentant à Leopoldo : celui-ci, c'est la vie de la Vierge, je ne le lis jamais sans pleurer et sans mourir de joie ; cet autre, c'est la vie des Saints : vous y verrez le récit des miracles obtenus par leur intercession, tandis que Martin Luther n'a pas guéri le moindre mal de dents.

Don José la suivait de près, avec un gros volume dont la reliure était fort endommagée.

— Ce n'est pas, dit-il, par le fourreau qu'il faut juger la lame. Il ouvrit ce livre à un endroit marqué d'avance par une page d'écriture datant de son ancienne école et lut, de sa forte et pesante voix, le passage suivant :

En este tiempo Francia corrompida,
La catolica ley adulterando,
Negara la obediencia al rey debida,
Las sacrilegas armas levantando;
Y con el cebo de la suelta vida
Cobrara la maldad fuerza, juntando
De gente infiel ejercito formado
Contra la iglesia y proprio rey jurado [1].

— Ne vous fatiguez pas davantage, interrompit Leopoldo, à lire ces mauvais vers, œuvre sans doute d'un maître d'école ignorant comme vous, ou de quelque moine fanatique.

— Que dites-vous là, jeune homme ! L'auteur de ce livre était un militaire comme vous, mais il avait plus d'esprit que vous, et c'est pourquoi il s'est acquis un grand renom.

Léopoldo lut sur le frontispice de l'ouvrage :

La Araucana de Arcilla

— Laissez moi tranquille avec cette vieillerie ! s'écria-t-il tout hors de lui, j'en ai bien assez avec vous, votre femme et votre sœur !

[1] En ce temps-là la France corrompue, reniant la foi catholique, refusera l'obéissance due au roi, et engagera une lutte sacrilège. Grâce à l'attrait d'une vie sans frein, les méchants seront les plus forts, et assembleront une armée de traîtres contre l'Eglise et contre le roi.

Digitized by Google

S'élançant ensuite vers doña Liberata pour lui rendre ses chères vies des Saints : « Remportez-les, dit-il, elles sont bonnes à faire des cartouches. »

— Quelle irrévérence ! s'écria douloureusement la bonne et pieuse fille.

— Non, señora, c'est l'absence de préjugés.

— Prenez garde, jeune homme, dit don José, ce que vous appelez absence de préjugés mène tout droit à l'hérésie et à l'apostasie.

En disant cela, don José sortit suivi de sa sœur.

Leopoldo, ne sachant que faire, écrivit à son ami Ramon Ortiz une lettre ainsi conçue :

« Où penses-tu que se trouve en ce moment ton intime? Il gémit, victime du despotisme et de la tyrannie, au Port de Sainte-Marie, que j'appellerais volontiers le port de tous les diables, caché dans le château le moins enchanté du monde et dont les habitants sont tous aussi sots les uns que les autres.

« Te figures-tu ton ami le libéral, l'érudit, l'adorateur de tout ce qu'il y a de moderne et d'élégant, enfermé dans ce vulgaire et servile réduit, avec un chapelain n'ayant d'autre lumière que celle de son cierge pascal, avec un sacristain qui, outre l'éteignoir qu'il tient à la main, en porte un autre sur son esprit borné, avec deux vieilles béates plus laides que Barabbas, voulant me forcer à réciter le chapelet comme un *santurron*[1], et à faire un vœu à saint Gaëtan, leur saint de prédilection ; enfin avec un maître d'école, véritable bourrique au physique et au moral et pourvu des longues oreilles caractéristiques de son espèce.

« Ce vieux rhinocéros me fait tant bouillir le sang avec ses maximes monarchiques et théologiques, qu'il me prend parfois des envies de l'étrangler de mes propres mains.

[1] Cette épithète de *santurron* se donne en Espagne à ceux dont la dévotion affectée et surtout extérieure est plus apparente que réelle.

Digitized by Google

Oh oui! et il viendra un moment où je ne serai plus maître de moi.

« Heureusement que j'ai dans cette ville un ami qui m'a promis de me faire sortir au plus tôt de ce centre d'obscurité, de ce marais infect, de cette cage de chouettes.

« Cette nuit, fatigué de mon odieuse prison et de mes affreux geôliers qui aux autres tourments qu'ils m'infligent ajoutent celui de m'affectionner excessivement, je suis sorti pour faire un tour, et j'ai rencontré, sur une promenade, la ....., que j'allais nommer, oubliant mon récent pacte avec la señora Prudencia (madame la Prudence), dont les exigences me sont fort antipathiques. La ..... m'a appris que tu étais à Madrid, et elle s'est chargée de te faire parvenir cette lettre.

« Elle avait avec elle son insupportable appendice, la petite Margarita, qui, avec ses yeux de lynx, m'a reconnu d'un quart de lieue, et s'est empressée de m'appeler de sa voix de sifflet, au risque de dévoiler mon incognito, tout cela pour me faire savoir que les Français la traitaient de perle, à cause de son nom de Margarita. Les filles d'Ève sont bien toujours les mêmes, pétries de vanité et de présomption. Quelle enfant mal élevée! Que ne puis-je dissoudre cette perle dans du vinaigre, comme le fit jadis, pour une autre perle, la belle Cléopâtre! »

VI

UN QUIPROQUO

Le lendemain, de grand matin, un matelot remit à Leopoldo un billet sans signature, mais qu'il reconnut immédiatement être de la main de Valverde et dont voici le contenu :

« Leopoldo, tu es décidément incorrigible et sembles

Digitized by Google

n'avoir été mis au monde que pour faire le désespoir de tes amis. Tu as eu l'audace de te montrer sur une promenade publique et d'y entretenir une longue conversation avec une señora fort répandue dans le monde. La petite fille de cette señora l'a raconté et a fait connaître le lieu où tu te trouves. Ce matin même on doit aller t'arrêter. Endosse donc au plus vite le vêtement de marin que te présente le porteur de ce billet et suis-le ; il possède toute ma confiance. Cet homme se chargera aussi de mettre tes bagages en sûreté. »

Leopoldo s'empressa de se conformer à ces instructions et, comme don José était alors à la messe avec sa femme et sa sœur, il lui écrivit quelque mots pour l'aviser de son départ, prendre congé de lui et le prier d'acheter un souvenir à doña Escolastica et à doña Liberata, avec dix onces [1] qu'il joignit à sa lettre.

Il ajouta ce post-scriptum à la lettre de Ramon Ortiz : « Je suis découvert, il faut que je me sauve. Margarita, cette jeune perruche de la Havane, cette montre à répétition m'a trahi. Pour le moment, je ne puis t'en dire plus long. Je te raconterai plus tard les aventures qui attendent ton ami plus persécuté, plus errant que jamais. »

Il ferma ensuite les deux lettres, mais, avec son étourderie habituelle, il mit à celle de don José l'adresse de Ramon Ortiz et à celle de Ramon Ortiz, l'adresse de don José. Il posa cette dernière lettre avec les dix onces sur la table du salon et partit avec son guide.

Une demi-heure plus tard, les habitants du castillo s'en revenaient de la messe. « Et don Leopoldo ? demanda don José, qui arriva le dernier.

— Il n'est sans doute pas encore levé, répondit sa femme.

[1] Pièces d'or valant chacune 320 réaux, c'est-à-dire environ 80 francs.

Digitized by Google

— S'il ne s'était pas couché si tard...., grommela don José.

— Le pauvre petit! Laisse-le donc dormir. A son âge on dort longtemps, dit doña Liberata.

— Oui, oui, qu'il dorme! fit doña Escolastica, car quand il dort, il ne s'ennuie pas, il ne se fâche pas, il ne péche pas.

— Le pauvre petit! reprit ironiquement don José, le diable aussi est un pauvre diable, puisqu'il ne verra jamais Dieu, et par le chemin que prend votre pauvre petit, il pourra bien lui en arriver autant.

— José! s'écria doña Liberata, je ne te reconnais plus, ce sont là des jugements téméraires, don Leopoldo est au fond un bon chrétien ; il fait plus de bruit que de mal.

— Il est sans mauvaise intention, ajouta doña Escolastica. Il n'a aucun fiel et nous aime bien.

Don José s'étant approché de la table, aperçut la lettre de Leopoldo.

Une lettre pour don José était quelque chose de passablement extraordinaire : « Qui donc peut m'écrire ainsi? » pensa-t-il en tirant ses lunettes de leur vieil étui de chagrin. En ce moment, doña Liberata, qui était allée jusqu'à la chambre de Leopoldo, accourut en s'écriant avec effroi : « José!... Escolastica!.... Il n'est pas dans sa chambre!... Il n'est pas dans son lit!.... Il n'est nulle part!

— Mon Dieu! qu'est-il donc devenu? s'exclama doña Escolastica.

— Il est parti comme il est arrivé, quand le vent a enflé ses voiles, sans dire mot et sans demander l'agrément de personne, fit don José.

— Et si, par hasard, la lettre était du pauvre petit? demanda doña Liberata. José, mon frère, il faut la lire. »

Pendant que don José mettait ses grosses lunettes, sa

Digitized by Google

femme et sa sœur murmuraient : « Que saint Raphaël l'accompagne ! Que saint Gaëtan le protège ! »

Don José ouvrit la lettre et commença sa lecture :

« *Où penses-tu que se trouve en ce moment ton intime?*

— Mon intime ? interrompit don José. Que signifie cette intimité ? Et il me tutoie ! Cela n'est pas bien à l'égard d'un homme de mon âge.

— C'est franchise de sa part, dit doña Escolastica.

— Des contes ! répliqua don José, qui poursuivit : « *il gémit, victime du despotisme et de la tyrannie....*

— Toujours les mêmes inventions ! « *de... de... de la tyrannie au port de Sainte-Marie... que j'appellerais volontiers le port de tous les diables.* »

— Joli début ! interrompit le lecteur qui reprit aussitôt : « *de tous les diables... caché dans le château le moins enchanté du monde, et dont tous les habitants sont tous aussi sots les uns que les autres.* »

Ici don José s'arrêta, regarda sa femme, puis sa sœur, qui, l'une et l'autre baissèrent les yeux, et continua : « *Te figures-tu ton ami, le libéral, l'érudit, l'adorateur de tout ce qui est moderne et élégant, enfermé dans ce vulgaire et servile réduit, avec un chapelain n'ayant d'autre lumière que celle de son cierge pascal....* »

— Jésus ! Jésus ! s'écrièrent d'une seule voix doña Escolastica et doña Liberata. »

Don José, faisant un violent effort pour se contenir, continua :

« *Avec un sacristain qui, outre l'éteignoir qu'il tient à la main, en porte un autre sur son esprit borné, avec deux vieilles béates plus laides que Barabbas....* »

L'entends-tu, Liberata ?

— Quoi donc ? demanda celle-ci qui n'avait pas bien entendu, parce que don José avait baissé la voix en lisant les compliments adressés à sa femme et à sa sœur.

Digitized by Google

— Que nous sommes plus laides que Barabbas, lui cria sa belle-sœur.

— C'est exagéré ! fit doña Liberata.

— Votre pauvre petit est un misérable, dit don José qui reprit sa lecture :

« *Plus laides que Barabbas, voulant me forcer à réciter le chapelet avec elles, comme un santurron et à faire un vœu à saint Gaëtan, leur saint de prédilection, enfin, avec un maître d'école...* »

— Ainsi donc, fit observer le lecteur, d'après lui, la prière n'est pratiquée que par les *santurrones*. Mais, voyons maintenant, ajouta-t-il en approchant de la fenêtre, comme il va me traiter à mon tour, votre *petit ange sans fiel :* « *un... un... un... maître d'école, véritable bourrique au physique et au moral, pourvu des longues oreilles caractéristiques de son espèce.* »

— Eh bien ! dit le lecteur, dont les susdites oreilles étaient devenues écarlates et la lèvre inférieure plus pendante que jamais, eh bien ! que dites-vous maintenant du *pauvre petit?* Sait-il assez insulter, le drôle ? Ils sont bien tous les mêmes ces exaltés de libéraux ! Me laisser comme adieu ce paquet d'injures ! N'est-ce pas véritablement inconcevable, dans un pays civilisé ?

— Cela n'est pas bien, dit doña Liberata.

— Ce n'est pas ordinaire, ajouta doña Escolastica.

Don José poursuivit :

« *Ce vieux rhinocéros me fait tant bouillir le sang avec ses maximes monarchiques et théologiques....* »

— Rhinocéros ? demanda sa femme. Dis-moi, José, qu'est-ce que cela veut dire ?

— Cela veut dire, répondit don José avec dépit, un animal difforme, compatriote et compagnon de l'éléphant.

— Continue, José, que nous voyons où il va en venir.

Don José se remit la lettre devant les yeux avec un geste d'impatience, et reprit :

Digitized by Google

« *Qu'il me vient parfois des envies de l'étrangler de mes propres mains....* »

En lisant ces dernières paroles, don José pâlit et laissa tomber la lettre de ses mains.

— Des intentions d'assassin! *Animas benditas!* qui donc eût pu le croire en le voyant si gentil et si distingué! s'exclama doña Escolastica.

— Bien gentil, en effet! repartit don José. Un mauvais chrétien sans foi ni loi; un homme auquel nous n'avons fait que du bien et qui se sent disposé à tuer l'un de nous, uniquement parce qu'il l'entend prononcer le nom de Dieu! C'est une iniquité, c'est une ingratitude, comme on n'en voit guère.

— Ne regrettons pas le peu de bien que nous lui avons fait, José, dit doña Liberata : quand nous faisons du bien à un ingrat, le bon Dieu lui-même se charge de nous le rendre.

— S'il revenait, nous ferions encore pour lui ce que nous pourrions, n'est-il pas vrai, José? ajouta doña Escolastica.

— Sauf pourtant le recevoir dans notre maison, lui répondit son mari. Quand on a reçu une bonne leçon, on en profite. Désormais donc, vous voudrez bien, même quand vous étoufferez de chaleur, tenir toujours fermée pendant la nuit la fenêtre de la cuisine, afin que ce méchant qui en connaît le chemin, ne pénètre pas chez nous, au moment où nous y penserions le moins.

— Mais, qu'y a-t-il dans ce petit paquet? demanda doña Liberata, et, déchirant le papier qui l'enveloppait, elle fit briller les dix pièces d'or, destinées dans la pensée de Leopoldo, à accompagner la lettre, écrite à don José, mais partie pour Cadix.

— L'étourdi! dit don José, il a oublié son argent!

— Mon Dieu! comme cet argent va lui manquer! s'écria doña Liberata.

Digitized by Google

José, ne pourrait-on pas le lui envoyer? demanda doña Escolastica.

— Et où donc le lui adresser, pauvre femme du bon Dieu? lui répliqua vivement son mari. Non, serrez-le avec soin ; il saura bien venir le réclamer.

— José, et si nous venons à mourir auparavant? demanda sa sœur.

— Il n'est guère probable que nous mourrions tous les trois, avant le rétablissement de la paix. Mais, comme la chose n'est pas absolument impossible, donne-moi du papier et de l'encre.

Don José rédigea un billet ainsi conçu : « Ces dix onces appartiennent à don Leopoldo Ardaz, lieutenant en 1823, au régiment des royaux..., auquel elles devront être remises; » puis il le plia en deux, le réunit aux pièces d'or dans un même paquet qu'il fit avec beaucoup de soin et, après l'avoir fermé avec trois pains à cacheter, il écrivit par dessus le mot *dépôt*. Il remit ce paquet à sa femme, pour qu'elle le renfermât dans le coffre de cèdre, où elle conservait respectueusement tous les objets précieux de la maison (y compris le frac noir de don José, ainsi que les diplômes et licences qu'il avait jadis obtenus pour tenir école). Il se disposait à reprendre la lecture de la lettre, quand, tout à coup, un bruit confus se fit entendre dans l'escalier du castillo. Tous les trois se précipitèrent à l'entrée de leur petit vestibule, et virent avec effroi arriver sur la place d'armes un colonel français, accompagné de quelques soldats et d'un interprète.

Le colonel, après avoir fait placer une sentinelle à l'entrée de l'escalier, s'écria d'une voix forte :

« Monsieur Joseph Mentor, maître d'école. »

Nous renonçons à peindre l'effroi qui s'empara de ces braves gens : le lecteur se le représentera sans peine, en songeant à leur genre de vie, dans ce castillo si oublié, si pétrifié, et sur lequel les agitations du monde et le bruit

Digitized by Google

des événements n'avaient pas plus de prise que les flots de l'Océan sur le rocher qu'ils ne peuvent ni imprégner, ni ébranler.

« Ne vous disais-je pas toujours, fit don José à sa femme et à sa sœur, que cet insensé nous attirerait quelque mauvaise affaire. Enfin, que la volonté de Dieu s'accomplisse! Votre serviteur, fit-il ensuite au colonel, en lui adressant le salut le plus disgracieux qui se soit jamais vu.

— Vous cachez ici un prisonnier évadé, dit le colonel.

— Señor, repondit don José, il est venu ici un individu que je ne connaissais pas et qui est entré chez moi de nuit par la fenêtre, sans m'en demander la permission. Il cherchait un asile et je le lui ai donné. Je ne sache pas que rien, ni dans les lois divines, ni dans les lois humaines, défende de venir en aide à un malheureux. Celui que vous cherchez a donc bien été dans cette maison, mais il n'y est déjà plus. »

Le colonel fit visiter le castillo et constata qu'il n'y avait personne de caché.

« C'est vous qui l'avez fait fuir, dit-il ensuite à don José. Vous êtes donc son complice.

— Complice en quoi ? demanda don José.

— Vous l'aidiez dans son rôle d'espion.

— Lui, un espion ? cela ne peut être, car il n'écrivait à qui que ce soit et ne voyait personne.

— Il tenait pourtant de bonne source ses renseignements : un ami lui a fait savoir qu'il avait été reconnu cette nuit et lui a fourni les moyens de s'échapper. Vous connaissez certainement cet ami.

Don José se tut un instant, pendant lequel les deux sentiments de la crainte et de l'amour de la vérité se livrèrent un rude combat dans son esprit, puis il répondit :

— Je le connais, mais je vous affirme, sur l'honneur, que je le connais seulement de vue.

Dites-moi son nom, demanda le colonel.

Digitized by Google

Don José répondit avec décision :

— Je ne vous le dirai pas, dût-il m'en coûter la vie.

Sa femme et sa sœur se précipitèrent vers lui le cœur navré, comme si elles voyaient réellement en péril une existence aussi chère.

— *Oh le sot!*[1] s'écria le colonel.

— Que dit-il? demanda doña Liberata.

— Il me dit *sóo*,[2] parce qu'il croit que je veux fuir, lui répondit son frère. Non, señor, ajouta-t-il avec fierté, je ne songe pas à fuir. Je ne puis ni ne veux courir. Me voici. Faites ce que vous voudrez de ce malheureux qui jusqu'à présent n'a jamais eu maille à partir avec la justice. Mais que par mes paroles, je cause le malheur de personne... que José Mentor soit un délateur.... c'est impossible! et quand même le roi, que Dieu garde, me le demanderait lui-même.

— Alors, vous irez en prison, dit le colonel pour l'intimider.

— Oui, j'irai en prison, cria don José avec un accent de sombre énergie, en montrant du doigt l'escalier du castillo.

Sa femme et sa sœur l'embrassèrent en sanglotant.

— Le fugitif vous a-t-il confié quelques papiers? demanda le colonel.

— Aucun.

— Assurez-vous-en, commanda le colonel à ses hommes.

Cet ordre fut exécuté sur le champ et la lettre de Leopoldo fut trouvée dans le portefeuille où l'avait mise don José.

— Le voyez-vous? dit le colonel; cette lettre vous concerne, et elle doit être de la main du prisonnier.

— C'est vrai, répondit don José.

[1] Ces mots sont en français dans le texte espagnol.
[2] Locution usitée en espagnol pour faire arrêter les chevaux.

Digitized by Google

— Ainsi donc, vous me trompiez.

— Moi, vous tromper! s'écria don José profondément blessé. Non, señor, je n'ai jamais trompé personne. Cette lettre est à moi, elle a été écrite pour moi ; elle ne renferme rien qui puisse vous intéresser et ce n'est pas un dépôt, entendez-le bien.

Le colonel eut à peine commencé la lecture de la lettre, qu'oubliant le caractère de juge dont il était revêtu, il partit d'un grand éclat de rire.

Cette lettre démontrait si bien l'innocence de don José et peignait si manifestement la situation, que le colonel, en la rendant, fit ses excuses, salua légèrement et se retira.

A peine fut-il sorti, que don José, saisissant par le bras sa femme et sa sœur, les entraîna précipitamment dans le salon.

— N'avez-vous pas deviné? leur demanda-t-il avec toute la joyeuse animation dont était capable sa placide physionomie.

— Non. Qu'y a-t-il donc? lui répondirent-elles tout étonnées d'une semblable question.

— Il y a, reprit don José avec enthousiasme, il y a que ce don Leopoldo est un brave garçon s'il en fut, un jeune homme prudent et avisé, comme on ne l'est pas à son âge, un ami loyal, doué d'un bon et noble cœur, ajouta-t-il avec attendrissement. Cette lettre! cette lettre! que nous prenions pour une injure, nous a sauvés. C'est en prévision de ce qui allait se passer qu'il l'a écrite. N'est-ce pas aussi clair que la lumière du jour?

— C'est bien vrai! c'est bien vrai! s'écrièrent les deux belles-sœurs ravies de joie et d'admiration.

— Vois donc, José, n'avais-je pas raison de dire que, malgré toutes ses paroles en l'air, le pauvre petit nous aimait bien, ajouta doña Liberata.

— C'est un bien bon cœur, fit doña Escolastica.

— Vous aurez soin, reprit don José, quelque froid qu'il

Digitized by Google

fasse, de laisser toutes les nuits la fenêtre de la cuisine ouverte.

— Avec une veilleuse que l'on puisse distinguer dans l'obscurité, ajouta doña Escolastica.

— Le phare de Saint-Sébastien [1], dit avec un soupçon de sourire le grave don José.

— Non, fit observer sa sœur, celui de Saint Gaëtan, l'avocat de la Providence.

[1] Nom du phare de Cadix.

P. Henry.

(*A suivre*)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Charles MÉNIÈRE

Un des collaborateurs assidus de la *Revue de l'Anjou*, M. Charles Ménière, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu depuis 1871, est décédé subitement le 18 octobre dernier, à l'âge de 72 ans. Il était le frère de feu le docteur Prosper Ménière, agrégé de la Faculté de médecine et médecin en chef de l'Institution nationale des sourds-muets, né à Angers le 18 juin 1799 et mort à Paris en 1862. Tous les deux étaient fils de Louis-Prosper Ménière et de Marie-Jeanne Duchemin.

Homme de bien, aussi peu soucieux de la fortune que des honneurs qu'il a constamment déclinés, comme on l'a déjà justement dit dans un autre recueil, M. Charles Ménière se consacra exclusivement au travail de cabinet et de laboratoire, ainsi qu'à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu dont il avait la direction.

Il a publié un nombre considérable d'articles et de mémoires dans les journaux et dans les bulletins des Sociétés savantes de notre région. Il a composé également une série de volumes ayant trait à la pharmacologie, à la minéralogie, à l'hydrologie et plus récemment à la philologie. La *Gazette de gynécologie*, si habilement dirigée par son fils, l'éminent docteur P. Ménière, a donné les titres de ses œuvres principales, presque toutes consacrées à notre région, dans le numéro du 1er novembre 1887.

Le *Glossaire étymologique et comparatif du patois angevin ancien et moderne*, paru en 1881, avait été signalé à l'attention des érudits par des critiques compétents et avait reçu, du monde savant, l'accueil le plus flatteur.

M. Charles Ménière, qui avait recueilli avec soin un intéressant ensemble de documents empruntés aux anciennes archives de l'Hôtel-Dieu, laisse un certain nombre de travaux inédits relatifs à l'Anjou.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la famille de notre regretté collaborateur a bien voulu, par une délicate attention dont nous la remercions ici très sincèrement, nous autoriser à publier dans notre revue ces pages qui offrent, pour l'histoire de notre province, un intérêt tout particulier.

A. J.

Digitized by Google

CHRONIQUE

On annonce la nomination de notre compatriote, M. Élie Sorin, lauréat des *Jeux Floraux*, poète distingué et écrivain sympathique, au poste de bibliothécaire en chef de la ville d'Angers. Il doit être installé en janvier prochain, dans cette fonction, en remplacement de M. Albert Lemarchand.

Nous apprenons avec plaisir que notre éminent archiviste, M. Célestin Port, a été nommé membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du vendredi 11 novembre, en remplacement de M. Desnoyers, bibliothécaire du Muséum, décédé. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

M. Ernest Faligan, notre savant collaborateur, vient de soutenir avec succès, en Sorbonne, sa thèse de doctorat ès-lettres. Il était déjà docteur en médecine.

On nous écrit de Paris que la statue de Joachim du Bellay, le poète angevin, exécutée par Léofanti et achetée par l'État, doit être inaugurée, l'année prochaine, à Ancenis. Le chantre inspiré des *Jeux rustiques* et des *Regrets*, qui avait un si ardent amour de son cher Anjou, est né, vers 1523, à Liré, canton de Chantoceaux, au bout du pont d'Ancenis. Au milieu des splendeurs de Rome, il n'oubliait pas l'humble enclos « de ma pauvre maison, dit-il, mon Loire gaulois... mon petit Liré

Qui m'est une province et beaucoup davantage.

Il sera donc chez lui, quoique sur les marches de Bretagne. Cette inauguration sera célébrée en grande pompe. Le comité sera composé mi-partie de Bretons, mi-partie d'Angevins, grâce aux soins intelligents et dévoués de l'association bretonne-angevine. Nous espérons que nos compatriotes tiendront à honneur de s'associer aux hommages rendus à la mémoire de l'illustre poète, qui fut, au XVIe siècle, l'une des gloires les plus pures de la pléiade. A. J.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Poèmes et pièces de vers, par Élie Sorin. — Le Phare du cap Gris-Nez. — Le Mont Saint-Michel. — L'âge de la pierre. — Thabor. — La Hogue. — La Pyramide. — Millet.

I

Il y a quelque temps, en rendant compte d'un des derniers poèmes de M. Élie Sorin : *Le Génie artistique de Toulouse*, nous disions que l'auteur, dont les premières pièces publiées datent à peine de quelques années, était un véritable poète, dont le talent n'avait cessé de s'affirmer et de croître à chaque publication nouvelle.

Nous ne pouvons mieux le montrer qu'en donnant une idée, au moins sommaire, de ces pièces, presque toutes couronnées dans des concours et, par conséquent, mises hors de pair par le suffrage de bons juges.

Elles présentent toutes, à des degrés divers, des qualités qui trahissent leur origine commune et qui, devenues trop rares aujourd'hui, sont d'ordre assez élevé pour justifier ces distinctions. M. Élie Sorin n'appartient point, en effet, à la nouvelle école, au moins par l'inspiration. On ne trouve dans ses pièces ni les excentricités volontaires et cherchées des poètes naturalistes, ni leur prétendu désenchantement de la vie, que la plupart n'ont point encore sérieusement pratiquée, ni leur scepticisme naïf, dont l'impuissance à croire n'est presque toujours qu'un aveu inconscient d'ignorance. Il s'est tenu très résolument à l'écart de ce courant pessimiste, matérialiste et réaliste, qui entraine à tant de puérilités et de sottises les décadents qui le suivent.

Il est un disciple convaincu des grands poètes déistes et spiritualistes de notre temps. Il a pris pour guides et pour modèles Lamartine et Victor Hugo, sans tomber cependant dans une imitation servile de leur manière. Mais il a foi comme eux dans les destinées de l'humanité. Il croit que l'homme a

Digitized by Google

reçu d'en haut une étincelle divine qui doit lui servir à s'élever au-dessus de sa condition présente et qui lui survivra. Il aime, à leur exemple, à le considérer par les côtés qui l'ennoblissent, non par ceux qui le rabaissent ou le dégradent. Son vers ne se salit point dans les fanges qui ravalent ceux qui s'y complaisent au niveau de la brute ; il plane sur les cimes qui rapprochent du ciel et portent naturellement l'esprit à la contemplation des splendeurs divines ou des rayonnements de la beauté morale. C'est par là, c'est-à-dire par les côtés les plus hauts et les meilleurs, qu'il procède des grands poètes de notre temps.

Il est resté fidèle aux enseignements sévères, mais féconds de ses deux maîtres les plus aimés, qui furent aussi les nôtres, et dont l'un était son père, juge exquis de toutes les choses de l'esprit, poète aimable et charmant à ses heures, et l'autre, notre grand poète angevin, Julien Daillière, qui eut la joie de voir, avant de mourir, qu'il avait en lui un élève animé de sa passion pour le beau et respectueux jusqu'au scrupule de toutes les grandes traditions.

II

Les premiers vers que M. Élie Sorin ait publiés, sont, croyons-nous, un poème sur le *Phare du cap Gris-Nez*. Dès cette première pièce apparait la tendance à considérer les choses sous leurs aspects les plus élevés, à chercher l'inspiration dans les sentiments les plus nobles et les plus généreux. Elle se manifeste dans des vers où la beauté de la forme répond à la beauté de l'idée.

Après une description du phare qu'anime un souffle poétique d'une vigueur et d'une puissance incontestable, l'auteur, reportant son regard des aspects de la nature sur les choses humaines, s'écrie :

Que de fois dans Paris, au milieu de la nuit,
En ces heures de veille au travail dépensées,
Sur mes livres penché, vers ce phare qui luit
Au sommet des rochers remontent mes pensées.

Et la vaste rumeur de la grande cité,
Faite de cris joyeux ou de cris misérables,

Digitized by Google

Me rappelle, grondante en son immensité,
Les flots inconscients qui roulent sur les sables.

Flots aveugles, flots fous... il faut les éclairer !
Il faut, comme là-bas, que le remous des âmes
Ait des phares aussi qui fassent espérer,
Et mettent des reflets dans les assauts des lames !

Nous tous, qui poursuivons de sévères labeurs,
N'est-ce pas l'idéal, même des plus modestes,
Des sublimes voyants ou des humbles chercheurs,
De répandre un rayon des lumières célestes ?

Nous tâchons d'apporter chacun notre flambeau,
Et de faire flotter sur la mer et les grèves,
Comme un lever d'aurore, un radieux lambeau
Des nuages dorés enfantés par nos rêves.

Mais il ne suffit pas, ô poète, ô savant !
D'une page qu'on jette aux carrefours des villes,
D'une formule vaine ou d'une feuille au vent
Pour calmer l'ouragan des discordes civiles.

A qui l'on tend un livre, il faut tendre la main,
Faire sortir les faits de la doctrine orale,
Pour que, l'œuvre du jour ayant son lendemain,
La tâche de l'esprit soit la tâche morale.

Sur le noir Océan descend la vérité
Seulement par ceux-là, doucement invincibles,
Que, du phare aux écueils versant la charité,
Font des apaisements les aubes plus visibles.

Quand on entend de loin gémir, découragé,
Dans des gouffres de maux, de vice ou d'ignorance,
Bien au-dessous de soi, l'appel du naufragé,
Celui qui sait sauver est celui qui s'élance !

Cette première pièce où l'auteur, du premier bond, s'élevait si haut, obtint une mention aux *Jeux Floraux*. C'était un début d'heureux présage dont les promesses devaient se réaliser.

La même année (1883), son deuxième poème gagnait au concours de la *Pomme*, le prix offert par le ministère de de l'Instruction Publique. Le sujet à traiter était le Mont Saint-Michel. On n'en pouvait proposer un mieux fait pour inspirer un poète. M. Élie Sorin a trouvé pour chanter les splendeurs naturelles et les grandeurs historiques du Mont

Digitized by Google

merveilleux des accents émus et inspirés qui sont de véritables cris d'enthousiasme :

La Nature, dit-il, est un livre où les hommes écrivent,
A travers le courant des siècles qui dérivent,
Sur chacun des feuillets à leur destin livrés,
Dans le rude labeur du soc ou de l'épée,
Les grands déroulements de drame ou d'épopée
Que Dieu lui-même a préparés.

Un cap vient de surgir ; — c'est Sunium peut-être !
Une anse s'élargit : Carthage ou Tyr va naître !
Babylone eut son roc, et ce roc fut Babel ;
Un cône de volcan d'Athène est l'acropole ;
Pour son socle éternel Rome a le Capitole ;
La France a le Mont Saint-Michel !...

Roc, forteresse, église ; au flot, une barrière !
Aux ennemis, un mur ! au ciel, une prière !...

Enlacé, noble îlot, par cette étreinte immense
Que te font à la fois l'Océan et la France,
De la vague mobile au ferme continent
Domine en ta splendeur, pour qu'éternellement
Tout cœur et tout esprit salue, admire et prie :
Tu résumes en toi, Dieu, l'Art et la Patrie,
O merveille de l'Occident !

L'auteur est déjà en pleine possession de son talent et presque partout la fermeté du style égale la netteté de la pensée.

Aussi l'année suivante (1884), son nouveau poème sur l'*Age de la pierre* remportait-il la violette d'argent aux *Jeux Floraux*. Moins élevé, mais plus vaste et plus nouveau, le sujet offrait à son talent descriptif d'incessantes occasions de se développer qu'il a su mettre à profit. En évoquant l'image des paysages étranges et mystérieux que la terre présentait en ces premiers âges, il ne s'est point cependant égaré dans leurs dédales ; il ne s'y est même pas arrêté plus longtemps qu'il n'était nécessaire.

Il s'est souvenu qu'ils nous intéressent surtout parce qu'ils ont été le premier berceau des peuples modernes. Il a compris que l'homme, même réduit au dernier état de la sauvagerie, en était déjà le véritable maître et devait, par suite, dans ce tableau rétrospectif, occuper la place principale. Il a

Digitized by Google

montré par quels degrés successifs ces sauvages se sont élevés aux premiers rudiments de la civilisation et ont pris possession de la terre, leur domaine. Il a célébré les monuments mégalithiques, si nombreux et si importants sur les côtes bretonnes où ils témoignent, par l'énormité de leurs masses indestructibles, du puissant effort que l'homme encore barbare tenta pour laisser après lui des traces de son existence, capables de lui survivre :

Là-bas, dit-il dans la grotte profonde,
Brille un feu qui n'est pas l'éclair :
Un fléau nouveau pour le monde
Menace-t-il la terre et l'air ?..
La bête se cache, stupide
Devant la joyeuse clarté ;
Mais le ciel sourit plus limpide,
C'est l'aube de l'Humanité !

O foyer primitif de la famille humaine
Qu'au hasard alluma la foudre ou le soleil,
Ou qu'un silex heurté fit jaillir de sa veine,
Que béni soit celui qui surprit ton réveil !

Parlant ensuite des monuments mégalithiques et de la presqu'île du Finistère, il ajoute :

Cet angle sombre de la terre
Garde, en ses rocs pleins de sanglots,
Le secret de plus d'un mystère ;
La presqu'île du Finistère
Domine l'histoire et les flots....

Des collines d'Armor aux montagnes de l'Inde,
Au Sud, au Nord, partout les mêmes monuments !
Comme un vaste courant en cent courants se scinde,
Le même esprit circule en leurs entassements.
Des amas qu'au lieux hauts des monts de Palestine
Dressaient Abraham ou Jacob,
Et du sol d'Hénoch ou de Job,
Et du sol d'Ossian, l'énigme s'illumine !...

Au même concours, une autre pièce de M. Élie Sorin, le *Thabor*, obtenait une mention honorable.

De moindre étendue que les précédentes, elle possède les mêmes qualités. L'imagination du poète, obligé de s'élever

Digitized by Google

jusqu'à cette cime illuminée des splendeurs de la clarté divine, a su l'atteindre et s'y maintenir. Moïse, Élie, y conversent avec le Christ en un simple et beau langage.

M. Élie Sorin a très heureusement exprimé dans sa dernière strophe la pensée première d'où sa pièce est sortie :

« Moïse criait . « Force ! » — Elie, « Immensité ! »
Alors Dieu dit : « Mon fils, il faut bien que tu restes. »
Et d'un accent pareil aux cantiques célestes
Quelqu'un répondit : « Charité ! »
Tous deux reconnaissant cette voix solitaire,
Pierre et Jean tout à coup aperçurent Jésus,
Doux comme le soleil, fort comme le tonnerre,
Puis, emportés par Lui, frémissants, éperdus,
Bien par delà les monts où l'aigle met son aire,
Sous ses bras en croix étendus,
Ils virent le Thabor moins haut que le Calvaire.

III

En 1885, M. Élie Sorin ne s'est pas contenté d'enlever un nouveau prix au concours de la *Pomme*, il a résolu le problème plus difficile encore de faire couronner hors concours une pièce où il traitait en vers le sujet proposé pour la prose. Il est vrai que ce sujet était la bataille navale de la Hogue. Il a raconté la glorieuse défaite de Tourville en vers si entraînants, il a célébré l'héroïsme des marins français en un si noble langage et avec tant de patriotisme, qu'en lisant la pièce on trouve cette dérogation aux usages toute naturelle :

Louis Quatorze est vieux, dit-il, mais il est grand encore ;
Il est le roi qu'on craint et le roi qu'on adore ;
La victoire connaît toujours son bon plaisir ;
Même un écho d'amour, dans l'*Esther* de Racine,
Lui revient par la voix et terrestre et divine
Des demoiselles de Saint-Cyr ;

Et pourtant son regard s'assombrit d'un nuage
Lorsqu'il voit se courber au souffle de l'orage
Dans son vieux Saint-Germain le front de Jacques Deux...
Un roi doit relever sa tête et sa couronne,
Si d'un geste de dieu, si d'une voix qui tonne
Louis le Grand dit « Je le veux !... »

Digitized by Google

Sa flotte est un amas de ponts, de mâts, de voiles,
Le *Soleil-Royal* passe envié des étoiles,
Jalousé des rayons de l'aurore et des soirs ;
Pierre Puget a mis dans ses larges dorures
Des tritons souriants, étreints aux encolures
Par les sirènes des bossoirs ;

Dominant l'Océan d'un grand bruit de tonnerre,
Lançant, quand il le veut, du fond de son cratère,
Cent vingt boulets d'un coup ou mille matelots,
Maître des ouragans et maître des batailles,
Le navire à trois ponts, semble un autre Versailles,
Capitale errante des flots.

Le poète raconte ensuite comment Tourville, obligé par un ordre de la cour de combattre avec des forces trop inférieures et vaincu par les éléments coalisés contre lui plus encore que par l'ennemi, sacrifia son beau navire pour sauver le reste de la flotte, et

.....descendit enfin dans la chaloupe
Quand il crut ses vaisseaux sûrs d'atteindre le port,
Quand son *Soleil-Royal*, pris sabord par sabord,
Laissa pour l'avenir ce problème à résoudre,
S'il sombrait sous les flots ou sombrait sous la foudre.

Il termine en saluant dans la marine française une des gloires les plus pures et les plus nobles de la France :

O pavillon de France, s'écrie-t-il, ô toi, frère des vagues,
Salué de leur voix si franche en ses bruits vagues,
Dans ta blancheur antique ou dans tes trois couleurs
La mer t'a décoré d'une écharpe d'écume;
Dans tes deuils, elle unit toute son amertume
A l'amertume de nos pleurs.

Qu'importe un jour fatal ? comme la mer remonte,
Ce pavillon que nul impunément n'affronte,
Ne recule jamais sans avoir son retour.
Qu'importe à la dérive une épave qui vogue,
Quand Vauban prend déjà les récifs de la Hogue
Pour les dresser devant Cherbourg !

Nos marins sont toujours de quart aux grandes veilles ;
Thuyen-Quan ressaisit les fusils de Bazeilles,
Et si tu vois encore, France, leur front courbé,
C'est quand ils vont étendre, avec une prière,

Digitized by Google

Leur drapeau pour linceul au cercueil de Rivière
Ou sur le cercueil de Courbet.

Vous êtes, ô marins, comme au temps de Tourville,
Les hommes au vieux sang et vaillant et fertile,
Dont l'abnégation grandit l'effort géant;
Marins, vous unissez la hauteur et l'abîme ;
Marins, vous confondez en votre cœur sublime
Et la Patrie et l'Océan !

Dans son poème de la Pyramide qui a obtenu le prix aux *Jeux Floraux*, en 1886, M. Élie Sorin a donné une nouvelle preuve de l'art et de la souplesse avec lesquels son talent s'accommode aux sujets les plus divers et sait puiser dans la science ou dans l'histoire des éléments d'inspiration, qu'il transforme ensuite en tableaux éclatants de couleur et de poésie ou qu'il développe en vers remplis d'images saisissantes et de fortes pensées.

Il a montré dans cette pièce les captifs qui travaillent à l'érection de l'énorme colosse de granit, le monument presque achevé, puis le Pharaon venant visiter cette œuvre de géant, et du faîte, qu'il a gravi, promenant son regard sur l'étendue presque illimitée de son royaume ; puis se tournant ensuite du côté du ciel, et élevant sa pensée vers Osiris, la divinité qu'il adore :

Leur labeur est bien rude, dit-il en parlant des captifs, et des
[outres de peaux
On donne l'eau d'abord aux lèvres des chameaux,
Eux ne boivent qu'après... après l'âne, ils ont l'orge
Qui se mêle rugueux au sable dans leur gorge,
Ces bestiaux humains vont courbés sous le fouet ;
L'âpre fatalité les a pris pour jouet.

Les nègres du Soudan, calcinés à la flamme
Dont le soleil gerça leur peau d'hippopotame,
Traînent comme les bœufs des fardiers à leurs flancs;
Ils tournent, hébétés, leurs énormes yeux blancs,
Tandis que, rayonnant sur leur face flétrie,
Le regard des Hébreux cherche au loin la patrie...

Salut, ô Pyramide, ô chef-d'œuvre ! ô colosse !
Gardé par ton grand sphinx, couché comme un molosse,
Et que, sur deux rangs, vont à Memphis relier
Six cents dieux de basalte à tête de bélier !

Digitized by Google

Et montrant le Pharaon qui s'avance pour le visiter :

Pharaon, dit-il, c'est le Roi, le Fort, le Grand, le Sage !
Il domine les temps. Quel âge a-t-il ?.. Point d'âge !
Aujourd'hui le monde est plein de sa majesté ;
L'avenir sera plein de son éternité !
Du faîte de son char, que surmonte son trône,
Son calme fait trembler et son silence ordonne ;
Son cœur ressemble au feu de Midi dans le ciel,
Implacablement doux, innocemment cruel.

On doute, quand il passe au milieu de sa garde,
S'il regarde sans voir ou voit sans qu'il regarde...
Il voit ! ainsi que l'aigle, il darde fixement
Son œil profond et bleu comme le firmament.
Il voit ! et d'un regard verra toute l'Égypte,
Car, avant de descendre en sa funèbre crypte,
Pharaon veut savoir si le même niveau
Fait pareils en grandeur sa gloire et son tombeau.

Puis, quand il s'est rassasié de sa puissance et de sa gloire, et qu'il s'est orgueilleusement justifié devant Osiris des fautes qu'il a pu commettre :

Tout à coup une voix dit : Pharaon, commande,
Veux-tu ta pyramide et plus haute et plus grande ?
Et Pharaon répond, en paix dans son orgueil :
Qu'on me prenne à présent mesure d'un cercueil !

IV

Une pièce de circonstance sur Victor Hugo : *Les Pigeons des Funérailles*, et le poème sur *Le Génie artistique de Toulouse* dont nous avons précédemment rendu compte, complètent l'œuvre poétique imprimée de M. Élie Sorin.

Il y faut joindre depuis quelques semaines un poème sur Millet, couronné au concours de la *Pomme*, qui est sans contredit la meilleure des pièces qu'il a publiées. Dans aucune il n'a été plus heureusement inspiré et n'a fait preuve d'un talent plus égal et plus fort. Dans aucune non plus, il n'a si bien équilibré les différentes parties de son œuvre et n'a rendu ses pensées en vers animés d'un souffle si puissant. Nous regrettons, n'ayant pas, au moment où nous écrivons, le

Digitized by Google

poème sous les yeux, de n'en pouvoir rien citer. Les personnes qui le liront, lorsqu'il paraîtra, seront certainement de notre avis.

Si considérable qu'elle soit, cette partie imprimée de l'œuvre poétique de M. Élie Sorin n'égale ni en nombre ni en importance la partie restée manuscrite. Il garde encore en portefeuille des poèmes qui, si nous en jugeons par ceux qu'il a bien voulu nous communiquer, sont des pièces d'une valeur plus grande encore que celles dont nous venons de parler et d'un plus haut mérite.

Des scrupules qu'il faut d'autant plus respecter qu'on les connaît moins aujourd'hui, l'empêchent de les livrer au public avant qu'ils n'aient atteint toute la perfection à laquelle il veut les porter. Une modestie trop grande les lui fera peut-être garder inédits longtemps encore. Mais, lorsque le volume qui doit les contenir sera enfin publié, le lecteur sera amplement dédommagé de cette attente. Les lecteurs angevins auront, en outre, cette consolation d'y trouver la preuve que si le poète dont ils étaient justement fiers les a quittés, il n'a pas disparu tout entier, puisqu'il laisse après lui un élève qui marche sur ses traces avec tant de talent et d'un pas si ferme et si résolu.

Ernest Faligan.

P.-S. — Dans notre précédent article, une faute s'est glissée dans un des vers suivants :

D'où viennent ces chansons ?.. Ces chansons, où vont-elles?
Des genêts du ravin aux *roseaux* de l'étang
D'où viennent les chansons que s'en vont répétant
Les fauvettes aux hirondelles.

On a, dans le second vers, imprimé *ruisseaux* pour *roseaux*.

Digitized by Google

Histoire de Saint-Denis d'Anjou, (xe-xviiie siècles), deuxième partie, par André Joûbert. — Laval, Léon Moreau, 1887. — 1 vol. in-8°.

Histoire de Menil et de ses Seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1086), par le même auteur. Orné de huit gravures. — Paris, Lechevalier, 1888. — 1 vol. in-8°.

Notre collaborateur et ami, M. André Joûbert, vient de publier la seconde partie de son *Histoire de Saint-Denis d'Anjou* (xe-xviiie siècles). L'ouvrage est orné de huit dessins de Tancrède Abraham, qui représentent la chapelle du château de la Morinière, la croix de l'ancien cimetière de Varennes-Bourreau, l'église, les stalles gothiques du même édifice, le château, l'église de Saint-Martin-de-Villenglose. Cette étude retrace l'histoire spéciale de l'église de Saint-Denis d'Anjou et de ses curés, des châteaux et seigneuries de Varennes-Bourreau et de Saint-Martin-de-Villenglose, d'après les archives inédites. Ce savant travail, qui témoigne d'une rare érudition, sera certainement accueilli avec faveur par tous ceux qui s'intéressent au passé de notre glorieuse province. Les charmants dessins qui accompagnent le texte contribuent à augmenter encore la valeur de cette curieuse publication, vraiment digne des précédentes, dont nos lecteurs ont apprécié si souvent le mérite historique.

On annonce, également, d'autre part, un nouvel ouvrage du même auteur. Ce travail est intitulé : *Histoire de Menil et de ses seigneurs*, d'après des documents inédits (1040-1886), orné de jolies gravures : le château de la Porte de Daon, le bourg de Menil, l'église de Menil, l'ancien clocher de l'église Saint-Georges de Menil, détruit en 1672, le château de Magnannes (façade principale), le château de Magnannes (façade du midi), les armoiries des Racappé, le portrait du maréchal de Racappé, à cheval, tête nue, en uniforme de mousquetaire rouge, brandissant son bâton de commandement. C'est une monographie très curieuse et très complète.

S. de N.

Digitized by Google

Étude historique sur le Rosaire. Confrérie du Rosaire. Rosaire perpétuel. Rosaire vivant dans le diocèse d'Angers, par le R. P. Fr. Marie-Bernard Ducoudray, des Frères Prêcheurs. — Angers, Germain et G. Grassin, 1887. — 1 vol. in-12. — Prix : 3 fr.

Le succès obtenu par la remarquable étude sur la *Confrérie du Rosaire en Anjou, du* XVe *siècle à la Révolution*, dont la *Revue de l'Anjou* terminait la publication il y a quelques mois à peine, devait naturellement engager notre érudit collaborateur, le R. P. Ducoudray, à entreprendre un travail complet sur le même sujet. C'est ce qu'il nous explique dans sa préface. « Les précieux encouragements que nous ont valus ces modestes articles, dit-il, nous décident à publier une œuvre plus complète et d'un intérêt moins limité. »

Cette œuvre forme un volume de 540 pages fort instructives. L'introduction est un résumé savant de l'histoire générale du Rosaire, nous pourrions même dire une histoire générale du Rosaire, tant les faits abondent sous la plume de l'écrivain.

La première partie est consacrée au développement du Rosaire en Anjou, depuis son introduction dans notre contrée à une époque immémoriale, ainsi que le prouve l'auteur, jusqu'à nos jours. La deuxième partie contient, sous forme de lexique, l'historique du Rosaire et les pièces officielles qui le concernent dans chacune des paroisses du diocèse d'Angers. L'ouvrage est terminé par un appendice contenant les brefs des papes, les diplômes d'érection, les statuts, etc., ayant rapport au Rosaire.

Cet ouvrage, écrit avec un soin particulier et un esprit méthodique, comble un vide et aura sa place marquée, non seulement dans les bibliothèques religieuses, mais encore dans celles de toutes les personnes qu'intéresse l'histoire de l'Anjou.

V. P.

Le Propriétaire-Gérant.

G. GRASSIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUINZIÈME VOLUME

JUILLET - DÉCEMBRE 1887

JUILLET-AOUT

Documents relatifs à la construction du donjon du château de Saumur. — **G. d'Espinay** 1

Saint-Germain-du-Val (*Suite et fin*). — **Baron S. de la Bouillerie.** 6

Les élections et les représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789 (*Suite*). — Troisième République. — **Guillaume Bodinier** 37

Notice sur le Théâtre d'Angers (*Suite*). — Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution. — **E. Queruau-Lamerie** 63

La confrérie du Rosaire en Anjou. — Pièces justificatives (*Suite et fin*). — **F. Marie-Bernard Ducoudray** 80

Chronique 91

La retraite de M. Albert Lemarchand. — M. Jules Desbois au Salon. — Trois statues de la Vierge. — MM. Godard-Faultrier, Tancrède Abraham et Castonnet des Fosses au Congrès des sociétés savantes. — **André Joûbert.**

Chronique bibliographique 91

I Scènes et légendes, par Guy Delaforest. — La Lorraine, par le même. — **A. L.**

II Doria et Barberousse, par le vice-amiral Jurien de la Gravière. — **Ernest Faligan.**

III Au Tonkin et dans les mers de Chine. souvenirs et croquis (1883-1885), par E. Rollet de l'Isle, ingénieur de la marine. — **E. F.**

IV Les Tendresses, par Charles Fuster. — **A. G.**

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Un artiste voyageur. — **Th. P** 105

L'établissement de la Maison d'Anjou dans le royaume de Naples, d'après des documents nouveaux (1265-1285). — **André Joûbert** 127

Une nouvelle de Fernan Caballero. — **P. Henry** 165

Digitized by Google

Une île oubliée. — **André Godard** 188

Notice sur le Théâtre d'Angers (*Suite*). — Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution. — **E. Queruau-Lamerie** 197

Sonnets. — **Ernest Faligan** 212

Chronique 214

La statue de Dumnacus aux Ponts-de-Cé. — **André Joûbert.**

Chronique bibliographique 219

I Œuvres choisies de Victor Pavie, précédées d'une notice biographique, par René Bazin. **André Joûbert.**

II Le Génie artistique de Toulouse, par Elie Sorin. — **Ernest Faligan.**

III Le Mendiant de la Coudraie, par Ernest Faligan. — **Z.**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Prussiens en Touraine et en Anjou. — **H. Faye** 233

La mer et ses légendes, d'après un ouvrage nouveau. — **André Joûbert** 241

L'hôtel Besnardière. — **V. Godard-Faultrier** 274

Les élections et les représentants de Maine-et-Loire (*Suite et fin*). — Appendice. Votes populaires et plébiscites. **Guillaume Bodinier** 283

Notice sur le Théâtre d'Angers (*Suite*). — Deuxième partie. Le Théâtre d'Angers pendant la Révolution. — **E. Queruau-Lamerie** 300

Une nouvelle de Fernan Caballero (*Suite*). — **P. Henry** 315

Nécrologie. — M. Charles Ménière. — **A. J.** 336

Chronique 337

Nominations de MM. Élie Sorin, Célestin Port, Ernest Faligan. — La statue de Joachim du Bellay. — **A. J.**

Chronique bibliographique 338

Poèmes et pièces de vers, par Élie Sorin. — Le phare du cap Gris-Nez. — Le mont Saint-Michel. — L'âge de pierre. — Thabor. — La Hogue. — La Pyramide. — Millet. — **Ernest Faligan.**

Histoire de Saint-Denis d'Anjou (x^{e}-xviiie siècles), deuxième partie, par André Joûbert. — **S. de N.**

Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1086), par le même auteur. Orné de huit gravures. — **S. de N.**

Étude historique sur le Rosaire. Confrérie du Rosaire. Rosaire perpétuel. Rosaire vivant dans le diocèse d'Angers, par le R. P. Fr. Marie-Bernard Ducoudray, des frères prêcheurs. — **V. P.**

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1893-87.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES AVOCATS D'ANGERS

DE 1250 A 1789

Par GONTARD DE LAUNAY

Cinquième fascicule

Cette publication mensuelle formera environ 12 fascicules

Prix du fascicule : **1 franc**

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

LES CHIVRÉ

MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ

XVIe-XVIIe SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de sept gravures. — Broché, **5** fr.

HISTOIRE DE SAINT-DENIS D'ANJOU

Xe-XVIIIe SIÈCLES

(DEUXIÈME PARTIE)

Par **André JOUBERT**

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un volume in-8°. — Broché, **2** fr.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE MENIL ET DE SES SEIGNEURS

Par André JOUBERT

Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Un beau volume grand in-8°, orné de huit gravures. — 5 francs.

OUVRAGES NOUVEAUX

Madame Chrysanthème, par Pierre Loti, in-8°, illustré, édition de luxe. Broché.	10	»
Peintres français, par Charles Bigot, in-18.	3	50
Ghislaine, par H. Malot, in-18.	3	50
Les Juifs rois de l'époque, par A. Toussenel, in-18, 2 vol.	7	»
Études agronomiques (1886-1887), par Grandeau, in-18.	3	50
La France sous l'ancien régime, par Edgard de Broc, in-8°.	7	50
Le Comte de Paris, par le marquis de Flers, in-1°, avec grav.	7	50
Chemin de France, par Jules Verne, in-18.	3	»
Napoléon et ses détracteurs, in-18	3	50
En Corse, par Paul Bourde, in-18.	3	50
La France sous l'ancien régime, par le vicomte de Broc, in-8°.	7	50
La doctrine catholique, par l'abbé Portais, 2 vol. in-18.	6	»
Nord contre Sud, par Jules Verne, in-18	3	»
Propos d'exil, par Pierre Loti, in-18	3	50
Les Bonnes Femmes, par Louis Ulbach, in-12	3	50
Choses Vues, par Victor Hugo, in-8.	7	50
Paris et ses environs, illustré par Fraipont, in-18.	3	50
Œuvres Choisies de Victor Pavie, 2 in-18.	6	»
Soixante ans de Souvenirs, 2 vol. in-8°, par E. Legouvé	15	»
Frédéric II et Louis XV, 2 vol. in-12, par le duc de Broglie.	7	»
Le Cabinet noir, par le comte d'Hérisson, in-18.	3	50
Nos Hommes d'État, par Jules Simon, in-18	3	50
L'Allemagne actuelle, in-18.	3	50
Grandes Journées de la Chrétienté, par Hervé-Bazin, in-8°.	3	50
Le Châtiment, par Louis Esnault, in-18	3	50
Histoire de la Civilisation Française, tome II, par Rambaud, in-18	3	50
La France Juive devant l'opinion, par E. Drumont, in-18.	3	50
Souvenirs d'un vieux Critique, par A. de Pontmartin, 8e série, in-18	3	50
Les Prétendants de Viviane, par Jean d'Étiau, in-81.	3	50

Les Artistes angevins, par C. Port, in-8°, broché, **12** fr.

(Il ne reste plus en vente que deux exemplaires de cet ouvrage.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

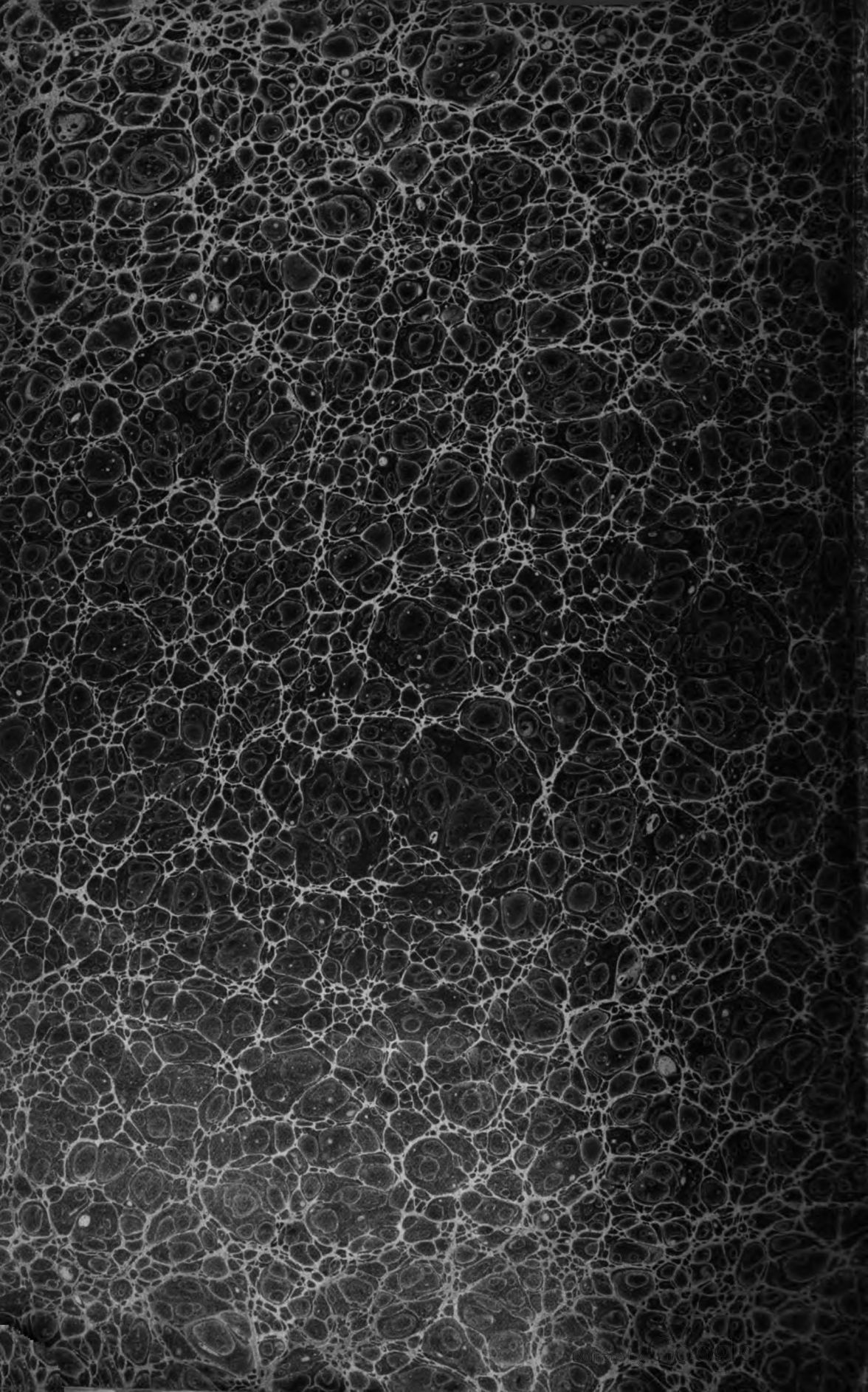

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 1983

Digitized by Google